TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — Nº 11 490 — JEUDI 7 JANVIER 1982

L'Occident et la Pologne

La rencontre Reagan-Schmidt a permis un certain rapprochement

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Le voyage à Jérusalem contrarié

Au moment où le Conseil de sécurité des Nations unies reprend son débat sur l'annexion du Golan par Israël, M. Mitterrand laisse entendre que sa visite à Jérusalem, jusqu'alors prévue pour le 10 février, sera ajournée. Le départ pour Jérusalem de la mission préparatoire française, qui devait avoir lieu ce mercredi est remis à plus tard. Le président de la République, harcelé de questions mardi par les journalistes dont il recevait les vœux, s'est dérobé à toute précision sur la date de son voyage. « J'irai dans ce pays », a-t-il seulement confirmé.

Cet ajournement, le second en fait, n'est pas une surprise. Dès son arrivée à l'Elysée, le président de la République avait manifesté l'intention de se rendre rapidement en Israël, où aucun chef d'Etat français, ni d'ailleurs occidental, n'a encore fait de visite officielle. Le président de la République ne trouve pas seulement cette anomalie choquante, il la juge nuisible.

Il veut mettre à profit l'attention d'une opinion israélienne bien disposée à son égard pour lui dire ce qu'elle a rarement l'occasion d'entendre chez elle : que, comme le peuple juif, le peuple arabe de Palestine a le droit de vivre dans l'indépendance, la paix et la sécurité dans sa patrie et l'Etat de son choix. Sans doute précisera-t-il, comme vient de le faire M. Cheysson à l'issue de sa récente visite au Caire, que cet Etat devra « naturellement » se trouver là où le peuple palestinien « a été depuis des siècles », autrement dit dans les territoires occupés par Israël depuis bientôt quinze ans. Cette précision répond au gouvernement de M. Begin, qui offre aux Palestiniens de constituer leur Etat... en Jordanie.

M. Mitterrand avait déjà renoncé à se rendre « rapidement » en Israël après la destruction, au lendemain de son entrée à l'Elysée, de la centrale nucléaire irakienne construite par la France.

Le second ajournement est consécutif à l'affaire du Golan. Profitant du désarroi que le coup de force en Pologne provoquait en Occident, le gouvernement de M. Begin annexait quelques heures plus tard le Golan syrien occupé.

Unanime, pour une fois, le Conseil de sécurité mettait, le 17 décembre, Jérusalem en demeure d'annuler sa décision avant le 5 janvier. Le débat reprend ce mercredi. Le Quai d'Orsay, pour sa part, laissait entendre, dès le 20 décembre, que M. Mitterrand jugerait de l'opportunité de sa visite en fonction de ce débat.

La détermination de M. Begin de conserver le Golan « israélien » n'en a pas été ébranlée pour autant. Dans ces conditions, le plus probable est que la visite de M. Mitterrand n'aura lieu que fin avril au plus tôt. Elle aura lors un autre sens.

Aller en Israël en février signifierait que M. Mitterrand donne sa bénédiction à un coup de force. Y aller après le 25 avril signifierait, au contraire, qu'il apporte son concours à un geste de paix. En application des accords de Camp David, Israël doit avoir à cette date complètement évacué le Sinaï égyptien, et la France a déjà accepté de participer à la force de maintien de la paix dans la région.

Le gouvernement français estime d'ailleurs que les accords de Camp David auront alors produit leur plein effet, qu'il faudra amorcer une autre voie pour un règlement sur les autres « fronts » : Gaza, Cisjordanie, Golan et Liban. Il a d'ailleurs apparemment son idée là-dessus, qu'il estime, pour l'heure, inopportun d'exprimer.

LES GRANDS DOSSIERS ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

• NATIONALISATIONS

Le Conseil constitutionnel rendra sa décision dans les prochains jours

Saisi depuis le 19 décembre 1981 de deux recours de l'opposition contre le projet de loi sur les nationalisations, le Conseil constitutionnel devrait rendre sa décision au début de la semaine prochaine, c'est-à-dire dans un délai plus bref que le mois prévu par les textes.

Le doyen Georges Vedel a, en effet, achevé la rédaction de son rapport, au vu duquel les huit autres « sages » du Palais-Royal, que préside M. Roger Frey, doivent se prononcer.

Dans l'article qu'on lira ci-dessous, M. François Luchaire, lui-même ancien membre du Conseil constitutionnel, expose ce qu'il estime être la juste réponse aux objections soulevées par l'opposition.

Un choix politique

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

On connaît mieux aujourd'hui les arguments des adversaires des nationalisations ; ils portent loin puisqu'ils condamnent aussi bien des nationalisations du type de celles opérées à la libération que l'évolution de la législation française relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

1) Le préambule de la Constitution de 1946, en *exigeant* la nationalisation de ce qui est service public national ou monopole de fait, interdirait toute autre nationalisation ;

C'est méconnaître l'objet même d'une Constitution. Une Constitution en effet interdit ou exige, mais elle n'a pas à permettre. Tout ce qui n'est pas interdit est permis, surtout à ceux qui représentent le peuple français et exercent la souveraineté nationale (art. 3) (1). Il suffit donc de constater qu'aucun texte de valeur constitutionnelle ne limite l'étendue des nationalisations pour affirmer qu'il est possible de nationaliser une entreprise qui n'a le caractère ni d'un service public, ni d'un monopole national

2) L'article 17 de la Déclaration de 1789 s'opposerait à toute nationalisation dont la nécessité ne serait pas évidente ;

Cet article mérite d'être lu attentivement (2) :

a) En premier lieu, il confie à *la loi* — et non au juge — le soin d'apprécier cette nécessité et cette évidence ;

b) En second lieu, reposant sur le « caractère inviolable et sacré » que représentait la propriété en 1789 (3), il ne peut s'appliquer aux techniques contemporaines de l'économie dirigée (la nationalisation est une de ces techniques) dont les hommes de 1789 ne pouvaient avoir la moindre idée ;

c) Cet article s'est trouvé profondément modifié par les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, principes auxquels les préambules de 1946 et de 1958 ont aussi donné valeur constitutionnelle dans la mesure où ils concernent les droits et libertés, soit pour les consacrer soit pour les limiter.

(Lire la suite page 2.)

(*) Professeur à Paris-I, ancien membre du Conseil constitutionnel.

(1) Quand un texte permet, c'est qu'en réalité il apporte une exception à une interdiction préalable ; c'est ainsi que le gouvernement ne peut réglementer dans une matière réservée à la loi sauf si le Parlement le lui a permis selon la procédure des ordonnances prévue par l'article 38 de la Constitution.

(2) Article 17 : « La propriété *étant* un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique *légalement* constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

(3) La Convention avait décidé de punir de la peine de mort quiconque proposerait une loi « agraire » impliquant un quelconque partage des terres.

• PRIX

M. Delors tente de modérer le coût des services après la forte hausse de 1981

M. Jacques Delors expose, ce mercredi 6 janvier, devant le conseil des ministres, sa politique de lutte contre l'inflation. Le ministre de l'économie et des finances fait notamment le point sur l'action engagée avec les professionnels pour limiter les hausses des prix des services qui ont beaucoup augmenté en 1981.

C'est ainsi qu'il devait annoncer que différents accords de « régulation » allaient être rendus publics dans les prochains jours. Le ministre devait également souligner la nécessité d'une politique monétaire et budgétaire stricte.

Lentement, patiemment, M. Delors continue de mettre en place un dispositif de lutte contre la hausse des prix dans le double but d'éviter à court terme les dérapages — d'empêcher que ne se produisent des flambées ici ou là, — mais aussi d'amorcer à plus long terme, de faire accepter par les syndicats une politique de ralentissement des hausses de salaires.

A court terme, la modération des prix des services doit compenser les hausses qui vont s'accélérer dans l'industrie. Ces dernières, qui seront fortes, sont quasi inévitables dans la mesure où la situation financière des entreprises s'est nettement dégradée en 1981, rendant nécessaire une amélioration des marges et de l'autofinancement. De plus, les prix des produits industriels au stade du détail n'ont pas répercuté durant les derniers mois de 1981 les augmentations qui se sont produites au stade de la production. Ce décalage va prendre fin.

Les prix des services, qui ont, eux, beaucoup augmenté l'année dernière (+ 16 %), devraient se ralentir. C'est en tout cas ce à quoi tend l'action du ministre de l'économie et des finances. Les prix ont, dans ce secteur, été bloqués en octobre pour six mois, c'est-à-dire jusqu'à avril. Les pouvoirs publics mettent à profit ce répit pour conclure avec les professionnels des accords dits de régulation qui permettent dans certains cas aux signataires d'échapper au blocage des prix avant la date. Une dizaine d'accords vont être rendus publics dans les jours qui viennent, notamment ceux concernant l'hôtellerie, les débits de boissons, la restauration (voir page 30), même si tous les professionnels de ces secteurs n'ont pas — ou pas encore — signé. L'idée est de ne pas dépasser pour l'ensemble des services 10 à 11 % de hausses en 1982, étant entendu que les prix des services interindustriels (informatiques notamment) restent en liberté.

Les prix des produits alimentaires retrouvent une totale liberté en ce début d'année, puisque les six produits bloqués par M. Delors en octobre (dont le beurre, le lait et le pain) ne l'avaient été que pour trois mois.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 30.)

AU JOUR LE JOUR

RETROUVÉS !

La police a retrouvé les armes volées à Foix.

Après la trêve des confiseurs, le président de la République retrouve son gouvernement au conseil des ministres. Les parlementaires vont retrouver leurs bancs. M. Jospin retrouve M. Marchais. Les entreprises retrouvent leurs problèmes et les Français leurs petites habitudes.

La politique retrouve ses droits, l'économie ses contraintes, la police son punch.

Il n'y a qu'une chose qu'on ne parvienne pas à retrouver, en dépit des recherches et des efforts de nos plus fins limiers : le bon vieux temps de l'expansion et du plein emploi.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Le prix de la recherche

« Nous voulons être une force de proposition », *déclarait, peu après sa prise de fonctions, M. Yvon Gattaz, le nouveau* « patron des patrons ». *Comme pour donner une première illustration à cette volonté, le C.N.P.F. a rendu publique, mardi 5 janvier, une série de propositions visant à renforcer la recherche industrielle.*

La dépense totale de recherche de la nation représente aujourd'hui un peu plus de 1,8 % du produit intérieur brut. En 1985, cette proportion doit atteindre 2,5 % ; telle est la volonté du gouvernement. Le budget de l'Etat contribuera fortement à l'effort nécessaire. Les entreprises, qui financent aujourd'hui 40 % des travaux de recherche — et en réalisent 60 % — devront, souhaitent les pouvoirs publics, continuer de faire croître rapidement leur effort, au rythme de 8 % par an environ.

Une telle croissance, souligne le C.N.P.F., n'est pas concevable en l'absence d'une mesure fiscale « générale et automatique » *pour inciter les entreprises à faire de la recherche. Et tout spécialement celles qui sont dans les secteurs industriels* « traditionnels » *et dont le niveau technologique est souvent dramatiquement faible. De telles mesures, souligne avec raison le patronat, existent dans la plupart des pays industrialisés concurrents de la France.*

Le gouvernement n'a pas hésité, en fin d'année, à débloquer 5,5 milliards de francs pour garantir le pouvoir d'achat des agriculteurs. Il a aussi décidé de consacrer, dans les prochaines années, 2,5 milliards de francs pour soutenir le seul secteur industriel de la machine-outil. On comprendrait mal qu'il hésite à consacrer, chaque année, environ 1 milliard de francs — seulement — pour que la recherche et l'innovation pénètrent et imprègnent l'ensemble du tissu industriel. Car c'est du développement de la recherche industrielle que dépendent, à terme, la « reconquête du marché intérieur », *les exportations et l'emploi.*

(Lire page 30.)

Pouvoirs, pouvoir

par PHILIPPE BOUCHER

M. François Mitterrand a pris la parole, mardi 5 janvier, à la rentrée solennelle de la Cour de cassation. A cette occasion, il s'est livré à une analyse de la fonction du juge dans la nation.

Le chef de l'Etat a bien lu la Constitution de la République, la première qui ait osé, en 1958, mettre fin à une imposture : le prétendu pouvoir des juges.

Car c'est effectivement une vertu de la Constitution de la Vᵉ République que d'avoir rectifié le contresens de Montesquieu qui, il est vrai, magistrat lui-même, haussait la fonction de juge au rang de la fonction d'organiser, et plaçait le juge sur le même trône que le législateur. Rien ne les rend comparables.

Pourtant, la République française n'en finit pas de guérir de l'abusive prétention de ces juridictions dénommées parlements qui, sous l'Ancien Régime, guignaient le pouvoir en feignant de vouloir le contrôler.

Aujourd'hui même, les juges font semblant, du haut en bas de leur pyramide, de croire qu'ils sont le troisième élément du trépied républicain, composé d'autre part du pouvoir d'ordonner, conféré à l'exécutif, et du pouvoir de légiférer, remis aux Assemblées. Que d'abus n'a-t-on pas quelquefois constatés parce qu'un robin, comme disait de Gaulle, rédigeait ses décisions sur des papiers enrichis d'un en-tête *« au nom du peuple français »*.

(Lire la suite page 9.)

UNE ÉTUDE DE J.-P. DUMONT

« La Sécurité sociale toujours en chantier »

Mme Jacqueline Buhl-Lambert, qui a donné, fin 1980, sa démission du bureau confédéral de la C.G.T., mais demeure membre de sa commission exécutive, analyse ci-dessous l'ouvrage de notre collaborateur Jean-Pierre Dumont « la Sécurité sociale toujours en danger ».

En ces périodes de réformes, l'idée d'un livre sur la Sécurité sociale ne peut qu'être bien accueillie. C'est incontestablement un thème qui, périodiquement, mobilise les médias, les forces politiques et sociales ; un sujet qui sensibilise l'opinion publique très concernée et très attachée à ses régimes de protection sociale.

Mais si le sujet fait souvent les grands titres de la presse, il a beaucoup moins inspiré les auteurs. Hormis les ouvrages écrits en général par les trop « rares » professeurs de droit social, pour des étudiants trop rares eux aussi, car voici peu de temps le social n'était guère à l'honneur dans les disciplines juridiques, on ne trouvait guère de livres consacrés à la Sécurité sociale.

L'ouvrage de Jean-Pierre Dumont est donc bien venu s'il en est, puisqu'il intervient quelques semaines après le premier plan du gouvernement Mauroy, et quelques mois avant l'examen d'une réforme plus fondamentale sur la gestion et le financement du système. Bien venu également, car ce livre est écrit par un journaliste du « social », lequel présente une double garantie : celle de maîtriser le sujet, celle de le traiter dans un style accessible à un public plus large que celui des spécialistes.

JACQUELINE BUHL-LAMBERT.

(Lire la suite page 29.)

Un dossier du « Monde des arts et des spectacles »

La calligraphie chinoise par Anita Rind

(Lire pages 12-13.)

CONSTITUTION

Le projet de loi sur les nationalisations est-il conforme à la Constitution ? On connaîtra bientôt l'avis, sur ce point, du Conseil constitutionnel. Pour François Luchaire, cela ne saurait faire de doute : il s'agit d'un choix politique. Le Conseil peut le constater, il ne saurait l'infirmer. De même, Roger Pinto juge-t-il que la convention européenne des droits de l'homme ne contient aucune disposition de nature à justifier un recours contre une éventuelle déclaration de conformité du Conseil. Enfin, Bastien François et Laurent Habib, constatant l'existence de trois failles dans le contrôle de la constitutionnalité, tel qu'il s'exerce actuellement, préconisent l'institution d'un contrôle supplémentaire après la promulgation des lois.

Un recours improbable

par ROGER PINTO (*)

LE juriste même politiquement engagé, peut tenter de jeter un regard froid sur l'issue *possible d'un recours contre* la *loi de nationalisation* devant le Conseil constitutionnel. Quelle serait la réaction du gouvernement si une déclaration d'inconstitutionnalité portait atteinte à la substance de la loi de nationalisation. Le président Robert a évoqué, dans ces colonnes, la possibilité d'un recours au référendum populaire en vertu de l'article 11 de la Constitution (1). Contrairement à l'opinion exprimée par Jacques Robert, le recours à la *procédure* de l'article 11 ne paraît nullement gênante pour un gouvernement socialiste. Le tollé de 1962 avait une portée *essentiellement politique*. Depuis, M. Mitterrand a *accepté* de *se présenter* devant le suffrage universel. Il en est aujourd'hui l'élu. Il dispose, à ce titre, de toutes les ressources juridiques de la Constitution. François Goguel vient de rappeler que, en droit constitutionnel, l'article 11 peut être utilisé parallèlement à l'article 89, qui prévoit la procédure de révision de la Constitution, à l'égard de tout projet de loi constitutionnelle portant sur l'*organisation des pouvoirs publics* (2).

Pour écarter une décision défavorable du Conseil par une loi référendaire, plusieurs solutions sont possibles. Aux hypothèses que M. Robert a justement rejetées (suppression du Conseil constitutionnel — renouvellement de tous ses membres), il convient d'en ajouter une troisième. Le peuple serait appelé à décider *souverainement que la loi de nationalisation*, telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale, sera promulguée, publiée et exécutée comme loi ordinaire de l'Etat. Le secrétariat général du gouvernement trouvera facilement la formule juridique permettant de rattacher, par un article liminaire, la loi populaire à l'organisation des pouvoirs publics.

Il va de soi qu'une déclaration *d'inconstitutionnalité des articles* 6 et 18 de la loi de nationalisation, qui définissent la valeur d'échange des actions des sociétés et des banques nationalisées, détruirait l'économie de la loi et imposerait au gouvernement le recours à la loi référendaire. Mais supposons que le Conseil constitutionnel déclare inconstitutionnelle la dernière phrase de l'article 6 et celles identiques de l'article 18-1 et 18-2 qui privent les actionnaires des dividendes de l'exercice 1981 (3). Cette déclaration aurait pour effet indirect de reconnaître à tous les porteurs d'actions nationalisées le droit aux *dividendes de l'exercice. Le fait que* les actionnaires ayant reçu une avance sur les dividendes de 1981 n'auront pas à la rembourser, *par* compensation, sur l'indemnité de nationalisation qui leur est allouée, implique que ces dividendes doivent être payés aux actionnaires (4). Il se peut que le gouvernement *décide cependant de promulguer et de publier* la loi de nationalisation en supprimant la disposition ainsi écartée.

Il s'agit d'une simple hypothèse. Rien ne permet de croire que le Conseil puisse juger inconstitutionnelles les clauses d'indemnisation, et, en particulier, le refus de payer les dividendes de l'exercice 1981. Deux juristes, particulièrement qualifiés, ont affirmé la validité de la loi de nationalisation, dans tous ses éléments, au regard du droit constitutionnel (5).

Le protocole additionnel

La question doit être également posée au regard du droit international. *Le Conseil constitutionnel est lié*, tant par les règles générales du droit international que par les traités. Le préambule de la Constitution de 1958 confirme celui de 1946 : « La République française... se conforme aux règles du droit public international. » Sans doute, le Conseil ne se reconnaît pas compétence pour examiner la conformité de la loi aux obligations internationales de la France. Il ne déclarera donc pas inconstitutionnelle la loi de nationalisation, même si elle est contraire aux obligations internationales de la France. Sa *décision risque alors* d'ouvrir un contentieux international.

Les juristes américains, consultés par le gouvernement français, ont constaté la conformité de la loi aux règles du droit international *général*. La Commission des Communautés a considéré que les nationalisations françaises n'étaient en contradiction avec aucun des articles des traités européens.

Reste la question de la conformité de la loi de nationalisation aux dispositions de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La France a désormais accepté le recours individuel devant la commission européenne des droits de l'homme. Les personnes privées, physiques ou morales, qui s'estimeraient victimes d'une violation de la *convention, par l'effet de la décision* du Conseil constitutionnel, peuvent saisir immédiatement la commission européenne des droits de l'homme. En effet, la décision du Conseil constitutionnel est définitive. Elle épuise les recours internes.

Parmi les violations possibles de la convention, on citera tout d'abord l'article premier du protocole additionnel à la convention européenne :

« Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international. »

Faut-il considérer qu'une décision du Conseil constitutionnel affirmant la constitutionnalité de la loi de nationalisation, *dans son principe, et* celles des dispositions qui concernent l'indemnisation des actionnaires violerait cet article ? Dans l'affirmative, la commission européenne devrait admettre la recevabilité d'un recours intenté par des actionnaires lésés.

L'article premier du protocole vise-t-il la nationalisation des entreprises ou seulement l'expropriation des biens ? Le droit international distingue ces deux formes d'appropriation forcée par l'Etat. La nationalisation a pour but des transformations profondes, politiques, économiques et sociales. L'expropriation a un but limité de bonne gestion. On peut raisonnablement penser que les auteurs de la convention ont entendu viser l'expropriation et non la nationalisation. Mais la commission peut *en décider autrement*.

Elle recherchera alors si les conditions d'une acquisition forcée, conformes à la convention européenne, sont bien réunies. L'article premier du protocole exige que la privation de propriété ait lieu conformément à la loi. Tel est bien le cas des nationalisations. En second lieu, les nationalisations doivent intervenir pour cause d' « utilité publique ». *Sur ce point, la* commission européenne des droits de l'homme a toujours reconnu qu'une « marge d'appréciation » devait être laissée à l'Etat intéressé. Dans l'affaire de la loi britannique sur la nationalisation des entreprises sidérurgiques, la commission a estimé que le gouvernement britannique n'avait pas excédé cette marge d'appréciation normale dans la détermination de l'utilité publique. En particulier, la loi avait pour objet de donner une base saine à l'industrie sidérurgique. La loi française de nationalisation ne dissimule pas une spoliation, une confiscation, des mesures de rétorsion. Elle *se situe dans le cadre d'une politique* économique et sociale bien déterminée. Elle apparaîtra certainement à la commission européenne des droits de l'homme comme fondée sur l'utilité publique.

L'article premier du protocole dispose, enfin, que l'acquisition forcée de biens par l'Etat doit être conforme « aux principes généraux du droit international public ». Il s'agira essentiellement pour la commission de déterminer si l'indemnisation des actionnaires répond aux critères établis par le droit international le plus récent. La Commission a considéré, se référant aux travaux préparatoires *de la convention*, que les principes généraux du droit international visés à l'article premier du protocole sont les principes établis relativement à la confiscation des biens étrangers. Les mesures prises par un Etat à l'égard de ses propres ressortissants ne sont pas soumises à ces principes. Cette jurisprudence permettrait d'écarter les recours de ressortissants français. Mais elle peut évoluer. En tout cas, elle ne concerne pas les étrangers.

La commission devra se référer aux principes du droit international, selon lesquels l'indemnisation doit être à la fois adéquate, suffisante, équitable, raisonnable. Dans ces conditions, ici encore, la commission ne substituera pas son jugement sur les méthodes d'évaluation à celui du gouvernement et du Parlement français. Il lui suffira de constater que ces méthodes d'évaluation ne sont pas arbitraires en elles-mêmes et qu'elles *ne conduisent pas à verser une indemnité* sans commune mesure avec la valeur des biens nationalisés, pour les déclarer conformes aux principes *généraux du droit international*.

A *la limite*, si la commission estimait que la complexité des problèmes posés donne une apparence de fondement aux requêtes qui lui ont été soumises, pour violation de l'article premier du protocole additionnel, *elle pourrait admettre leur* recevabilité. La Cour européenne des droits de l'homme ou le comité des ministres du Conseil de l'Europe serait ainsi appelés à trancher définitivement. A la lumière de la jurisprudence et de la pratique de la commission, une telle décision de recevabilité serait, pour le moins, surprenante.

Les banques étrangères

Un deuxième grief a été fait à la loi *sur la nationalisation. Il concerne la* distinction établie entre les banques françaises et les banques sous contrôle étranger. Ces dernières ne sont pas nationalisées. Cette distinction établie par la loi de nationalisation entre les banques françaises et les banques sous contrôle étranger, ou sous contrôle d'un ressortissant français non résident, est-elle contraire aux principes du droit inter*national*, et, *par voie de conséquence*, à l'article premier du protocole additionnel à la convention européenne ? S'il existe un principe de droit international en la matière, il permet précisément d'accorder un traitement plus favorable aux intérêts étrangers qu'aux nationaux. La pratique est clairement établie dans plusieurs domaines : contrôle des changes, investissements étrangers, contrats internationaux. Les *traités* bilatéraux confèrent aux investisseurs étrangers des avantages particuliers. La commission ne pourra donc trouver dans la distinction opérée entre banques françaises et banques sous contrôle étranger une atteinte à un principe de droit international public.

La règle de non-discrimination ne s'applique au surplus, en droit international *comme en droit* constitutionnel, qu'aux personnes dans la même situation. Banques nationales et banques étrangères peuvent ainsi être soumises à un statut différent. Un tel statut, conféré par accord international, *conclu* entre la France et un ou plusieurs Etats étrangers, serait pleinement valable au regard du droit international. Cette validité ne saurait être mise en échec si ce statut particulier est établi par la loi.

* *

Si l'analyse qui précède est bien *fondée, le Conseil constitutionnel* peut déclarer la loi de nationalisation conforme à la Constitution, sans craindre pour autant qu'un recours devant la commission *européenne* des droits de l'homme, et, éventuel*lement*, la Cour européenne ou le comité des ministres du conseil de l'Europe, n'inflige un démenti à sa décision.

(*) Professeur aux universités de *Paris-I* et de *Paris-II*.

(1) *Le Monde* du 9 décembre 1981, le Conseil constitutionnel en question. II. — Faut-il supprimer l'institution ?

(2) *Revue française de science politique* (octobre-décembre 1981), p. 1078, c.r. de Luchaire et Conac, La Constitution de la République française a vingt ans. L'article 89 de la Constitution exige pour la *révision un vote favorable* du Sénat.

(3) Cette disposition porte, chaque fois : « De la valeur d'échange ainsi définie est soustrait, le cas échéant, le montant des sommes versées et à valoir sur les *dividendes au titre de l'exercice* 1981. »

(4) Le montant global supplémentaire à payer a été évalué à environ 2 milliards de francs (*le Monde* du 3 décembre 1981), sans que soit précisé si ce montant comprend également les dividendes des banques nationalisées.

(5) *Le Monde* des 20 et 21 septembre et des 8 et 9 décembre 1981, analyse de la consultation des professeurs Luchaire et Robert.

Un choix politique

(Suite de la première page)

La législation sur l'expropriation traduit cette évolution : l'utilité publique a remplacé la nécessité publique depuis le code civil (art. 545) ; la loi prévoit des expropriations suivies de la remise immédiate dans le secteur privé de parcelles expropriées (art. L 21-1 du code de l'expropriation) ; la procédure peut porter sur des biens qui ont acquis une plus-value du fait de travaux publics, même s'ils ne *présentent* aucune utilité pour lesdits travaux (art. 16-4 du même code).

Enfin, la propriété est « le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la *plus absolue* » (art. 544 du code civil) ; peut-on dire que la propriété est restée inviolée quand on constate qu'il suffit d'un décret pour réglementer les prix et les loyers ?

Comment soutenir alors que la propriété est encore un droit inviolable et sacré ? Or c'est de ce caractère que dépendent les conséquences que l'on veut tirer de cet article 17.

3) D'après le préambule de la Constitution de 1946, « la République française se conforme aux règles du droit international » ; or il exister*ait une règle selon laquelle* la nationalisation ne peut porter sur des biens situés hors du territoire national, ce qui condamnerait la nationalisation d'une société mère dans la mesure où elle possède des filiales à l'étranger.

Il n'existe aucune *règle internationale* de cette nature, chaque Etat appréciant librement les conséquences des nationalisations opérées sur le territoire d'un autre Etat. De plus, la nationalisation de la société -mère ne modifie nullement la situation juridique de la filiale étrangère ; si la propriété des actions de la *première change de mains* il n'est rien changé à la propriété des actions de la seconde. Certes, l'État peut s'opposer à ce que sur son territoire continue à fonctionner une société contrôlée directement ou indirectement par un État étranger, mais il n'a alors pas d'autre solution que de la nationaliser à son tour ou de l'obliger à vendre ses biens.

Enfin, toute difficulté avec tel ou tel pays peut se régler par des négociations diplomatiques aboutissant à un accord intergouvernemental s'imposant à toutes les juridictions.

On voit donc mal le Conseil constitutionnel suscitant *lui-même* une difficulté d'ordre international et rendant plus délicates d'éventuelles négociations que pourrait engager le gouvernement français.

4) Le principe d'égalité imposerait la nationalisation de toutes les banques, y compris celles dont les actions appartiennent majoritairement à des étrangers (4), y compris celles relevant du secteur mutualiste ou coopératif.

L'égalité sur laquelle nos institutions reposent n'a rien d'absolu, *c'est une égalité par catégories* : le législateur peut donc estimer utile de nationaliser certaines catégories de banques et non d'autres.

On objecte que l'intérêt général qui présiderait à la nationalisation des banques et qui serait le contrôle du crédit par l'État ne justifie pas une discrimination entre les différentes catégories de banques ; or le Parlement peut parfaitement juger nécessaire de tenir compte d'autres intétêts généraux, et notamment celui du développement du secteur mutualiste ou coopératif et celui du maintien d'un courant d'investissements étrangers ; la conciliation s'opère si le Parlement estime que la nationalisation des banques qu'il *énumère* assure à l'État une maîtrise suffisante du crédit.

5) La remise en échange de chaque action d'un titre obligataire productif d'intérêt et amortissable en quinze ans (au maximum) ne constituerait pas une « *préalable* indemnité ».

Il n'en serait ainsi que si l'indemnité devait être versée en argent ; or aucun texte de valeur constitution*nelle* ne l'exige ; au contraire la possibilité d'une indemnisation en nature ou par équivalent est parfaitement reconnu par le droit français (art. L 13-20 du code de l'expropriation).

6) L'indemnité ne serait pas *juste*, le Parlement a choisi un mode de calcul qui, tout en tenant compte de la valeur boursière, conduit à une indemnité qui, pour toutes les sociétés par actions (sauf deux ou trois), aboutit à un montant dépassant la valeur boursière.

Or l'exigence d'une juste indemnité est satisfaite par un montant égal à cette valeur ; d'une part, elle représente le prix que l'actionnaire aurait perçu s'il avait disposé librement de son action ; d'autre part, il s'est établi en matière de dépossession un principe essentiel qui veut que la juste *indemnité* corresponde à la valeur fiscale du bien (art. L 13-17 du code de l'expropriation) ; or, en cas de décès d'un actionnaire, c'est bien la valeur boursière que retient le fisc pour la *détermination* des droits de succession.

Au-delà du débat juridique, il est vrai que les nationalisations posent un problème de choix de société ; il faut choisir entre la philosophie individualiste et propriétariste du dix-huitième siècle et les principes économiques et sociaux qui d'après le préambule de 1946 sont particulièrement nécessaires à notre temps. C'est *un choix politique. Le juge* peut le constater ; il ne peut l'infirmer.

FRANÇOIS LUCHAIRE.

(4) Comme l'a souligné le ministre de la justice devant l'Assemblée nationale, les banques sous contrôle étranger ont pu avoir jusqu'en 1975 un statut différent de celles sous contrôle français.

Trois failles

par Bastien FRANÇOIS(*) et Laurent HABIB(*)

LES conditions de la mise en œuvre du contrôle de constitutionnalité des lois sont très restrictives. A titre principal, le Conseil n'exerce son contrôle qu'entre le vote et la promulgation des lois et seulement s'il est saisi. Il a su pourtant, jusqu'à présent, s'affirmer comme le gardien des droits et des libertés garantis par la Constitution.

Il existe cependant différents types de situations dans lesquelles son contrôle n'est pas ou est mal assuré.

*

La première faille découle du caractère facultatif de la saisine du Conseil. Puisque les juges administratifs et judiciaires se refusent légitimement à apprécier la conformité d'une loi à la Constitution, un texte manifestement inconstitutionnel pourra, si le Conseil n'a pas été saisi, trouver sa pleine application.

La seconde faille se situe au niveau du contrôle des mesures prises dans le cadre de l'article 16, qui donne les pleins pouvoirs au président de la République en cas de circonstances exceptionnelles. Le problème ne s'est posé qu'une fois — lors des événements d'Algérie — mais des décisions ont alors été prises qui portaient atteinte à des principes inscrits dans la Constitution (comme l'inamovibilité des magistrats du siège) et dont l'inconstitutionnalité n'a pu être sanctionnée. En effet, la Constitution ne prévoit pas de contrôle de ces mesures par le Conseil : celui-ci ne donne qu'un avis consultatif non publié.

La troisième faille concerne la conformité des lois aux traités internationaux — lesquels, selon la Constitution, ont une autorité supérieure à la loi, sous réserve de leur application par l'autre signataire.

Le Conseil a cependant refusé d'assurer le respect de ce principe en soulignant la différence de nature entre un contrôle de conformité à la Constitution et un contrôle de conformité à un traité : le premier est absolu et définitif ; le second, contingent et relatif.

Un choix cornélien

Cette décision met les tribunaux *administratifs* et *judiciaires* devant un choix cornélien : ou bien écarter la loi postérieure au traité au profit de celui-ci (décision de la Cour de cassation), ou bien appliquer la loi (choix du Conseil d'État). *Dans le* premier cas le juge méconnaît son rôle qui est d'appliquer la loi ; dans le deuxième il transgresse le principe de la supériorité du traité sur la loi.

Il paraît donc justifié de proposer la création d'un contrôle après promulgation des lois.

*

Le Conseil, en dehors de ses attributions actuelles, pourrait être consulté, à l'occasion d'un procès, par les tribunaux judiciaires et administratifs. Cette consultation *prendrait la forme d'une question* préjudicielle. Celle-ci serait soulevée soit d'office par le juge, soit sur la demande de l'une des parties dont le juge apprécierait le bien-fondé.

Au regard des *trois failles* que nous avons soulevées, l'intérêt est évident. Une loi ou une décision prise en vertu de l'article 16 et dont la constitutionnalité serait douteuse pourrait être transmise au Conseil constitutionnel, qui statuerait au regard de la Constitution. Dans ces deux cas, la décision prononçant l'inconstitutionnalité aurait un effet général et absolu. En ce qui concerne le conflit *entre un traité international* et une loi postérieure à celui-ci, deux solutions sont à envisager. Si la condition de réciprocité n'a pas lieu de jouer — le contrôle pouvant être dès lors un contrôle définitif, — la décision aura là encore un effet général et absolu. En revanche, lorsqu'un problème de réciprocité se pose, la décision n'aura effet qu'en l'espèce.

Cette réforme permettrait d'ouvrir au citoyen le droit de saisine du Conseil constitutionnel tout en limitant strictement l'exercice de ce droit. Elle lui donnerait les moyens de jouer, encore mieux qu'aujourd'hui, le rôle fondamental de gardien des libertés.

(*) Étudiants en droit à l'université de *Paris-I*.

Trois failles

par Bastien FRANCOISI et Laurent HABIB (*)

Un choix cornélien

Le Monde

étranger

LA SITUATION EN POLOGNE

Le gouvernement a engagé des conversations avec des militants syndicaux

Le gouvernement polonais a fait diffusé, mardi 5 janvier, trois informations qui confirment sa volonté de montrer que la situation est en voie de normalisation. D'abord, selon Radio-Varsovie, des conversations sont engagées entre les autorités et les militants syndicaux. Ensuite, les universités doivent rouvrir dans la première quinzaine de février. Enfin, certains vols intérieurs de la compagnie Lot reprendront le 8 janvier — mais les déplacements de région à région seront soumis à autorisation, — et la compagnie néerlandaise K.L.M. pourra effectuer également, le 8 janvier, une liaison Amsterdam-Varsovie.

Ce sont évidemment les conversations annoncées avec les syndicalistes qui retiennent le plus l'attention. Radio-Varsovie affirme qu'elles ont lieu avec des militants de Solidarité, des syndicats de branches (ex-officiels), des syndicats autonomes et autres. Elles se déroulent au siège de l'office pour les questions syndicales près le conseil des ministres. Les entretiens portent notamment sur *« les moyens de satisfaire les besoins des travailleurs, alors que l'activité des syndicats est suspendue en raison de l'état de siège »*, a indiqué la radio. Ils portent également sur *« des questions touchant à l'avenir du mouvement syndical indépendant et autogéré, dans le cadre des principes constitutionnels du système politique polonais et des statuts de ces organisations syndicales »*.

La radio n'a pas précisé les noms des syndicalistes participant aux pourparlers. Tous les dirigeants de Solidarité ont été internés dans la nuit du 12 au 13 décembre, au moment de la proclamation de l'état de siège, sauf ceux qui se sont réfugiés dans la clandestinité.

Nous croyons savoir d'autre part que trois groupes de travail ont été formés. Ayant à leur tête trois dirigeants du parti, MM. Olszowski, Rakowski et Kubiak, ils travailleraient de façon indépendante les uns des autres et seraient chargés de présenter des propositions lorsque la loi martiale ne sera plus en vigueur. M. Kubiak se serait prononcé pour la dissolution du parti ouvrier unifié ; le parti au pouvoir prendrait un autre nom comme ce fut le cas en Hongrie en 1956. On a remarqué d'autre part que M. Rakowski a, mardi, cité en exemple M. Kadar.

Il semble exclu en tout cas que Solidarité renaisse en tant que telle et sous cette appellation. La junte envisagerait la création d'un syndicat « indépendant et autogéré » regroupant les éléments modérés de Solidarité et les anciens syndicats de « branches ».

Le sort de M. Walesa

Quant à M. Walesa, le Keston College affirme que selon des *« informations sûres »*, qu'il a reçues de Pologne, le dirigeant polonais de Solidarité sera prochainement confié à la protection de l'Eglise catholique qui le transférera dans un monastère « isolé ».

Le Keston College précise que les autorités polonaises ont accepté que le président de Solidarité quitte l'immeuble du gouvernement dans lequel il est incarcéré à Varsovie à condition qu'« *aucune communication de M. Lech Walesa ne parvienne au monde extérieur* ».

Les informations reçues au Keston College précisent en outre que M. Walesa est *« en très bonne condition physique et morale »*. Il a pu assister à la messe de Noël.

Le Keston College est un centre de recherches privé sur la religion dans les pays d'Europe de l'Est. Il a été fondé en 1969, et son siège se trouve dans le Kent, au sud de l'Angleterre.

D'autre part, citant une source qui *« occupe une position importante »* dans les services du comité central, le *New York Times* écrit qu'en décembre, M. Walesa s'était laissé persuader de lanér, s'était laissé persuader de lancer un appel aux membres de Solidarité pour qu'ils ne fassent pas de résistance ouverte. Selon cette même source, l'Eglise catholique a fait valoir au gouvernement qu'une telle démarche détruirait la crédibilité de M. Walesa et l'empêcherait de jouer un rôle utile à l'avenir.

DES PERSONNES INTERNÉES SERAIENT AUTORISÉES A ÉMIGRER A L'OUEST

Plusieurs gouvernements de pays membres de la Communauté européenne ont confirmé que lors de son entretien du lundi 4 janvier avec les ambassadeurs des Dix, le général Jaruzelski avait bien adordé la question d'une éventuelle émigration à l'Ouest de responsables de Solidarité. Ses indications ont été données d'abord à Bruxelles puis à Paris et à La Haye. L'information, démentie en un premier temps à Bonn *« par une source occidentale sûre désirant garder l'anonymat »*, a été ensuite confirmée dans la capitale fédérale. Selon le Quai d'Orsay, le général Jaruzelski a dit : *« Si certains pays veulent recevoir certaines personnes internées nous acceptons de les laisser partir. »*

Cette suggestion du chef de la junte peut embarrasser les pays de la C.E.E., car en leur envoyant ceux qu'elles tiennent pour « de mauvais éléments », les autorités polonaises les impliqueraient indirectement dans la politique de normalisation. De son côté le département d'État estime qu'une éventuelle expulsion des dirigeants de Solidarité *« ne saurait contribuer à l'ouverture d'un dialogue constructif »* entre le gouvernement, le syndicat indépendant et l'Eglise catholique en Pologne.

Pour la première fois depuis dix-neuf ans

LES INFORMATIONS EN POLONAIS DE LA B.B.C. SONT BROUILLÉES

Toutes les émissions en polonais de la B.B.C sont brouillées depuis deux villes soviétiques, Smolensk et Kaliningrad, a annoncé, mardi 6 janvier, le service de presse de la B.B.C La B.B.C. avait intensifié, depuis quinze jours, ses émissions en polonais.

Le gouvernement britannique a protesté mardi contre ce brouillage *« contraire à la fois à la lettre et à l'esprit des accords d'Helsinki »*, auprès de l'ambassadeur de Pologne à Londres. Le service russe de la B.B.C. est brouillé en permanence depuis août 1980. Le service en langue polonaise (créé en 1939) n'avait plus été brouillé depuis 1963. Auparavant, il avait été brouillé de 1951 à 1953 par les autorités polonaises, puis de 1956 à 1963 par l'U.R.S.S. — *(A.F.P.)*.

LE TÉMOIGNAGE D'UN DIRIGEANT SYNDICAL

Solidarité à la veille du coup de force ou la bataille pour le pouvoir

par Z. KOWALEWSKI

Nous publions ci-dessous l'essentiel du récit rédigé par M. Z. Kowalewski, membre du présidium de la direction de Solidarité de la région de Lodz. L'avant-veille de l'instauration de l'« état de guerre », il était parti en mission en France, où il se trouve toujours.

Le 2 décembre, dans l'après-midi, le présidium de la direction de Solidarité de la région de Lodz se réunit en séance extraordinaire. Nous étions sous le choc de la nouvelle qui venait de nous parvenir du service d'information du syndicat de Varsovie, juste avant la coupure des lignes téléphoniques de la direction régionale de Mazowsze. La police et l'armée avaient donné l'assaut à l'école supérieure des pompiers et en avaient expulsé les étudiants en grève. Le vice-président de la section régionale du syndicat était arrêté. Dans toutes les entreprises de notre région, les militants de Solidarité étaient déjà en état d'alerte.

Une heure plus tard, Andrzej Slowik, président du syndicat de la région, devait partir à Varsovie pour assister à la réunion du présidium de la commission nationale convoquée d'urgence par Lech Walesa. Nous définîmes la position qu'il aurait à défendre, après avoir procédé à une évaluation rapide de la situation dans l'ensemble du pays. Une conclusion s'imposait : nous venions vraisemblablement d'entrer de plain-pied dans une crise révolutionnaire.

S'il s'agissait réellement d'une attaque frontale des autorités contre le syndicat, il fallait que nous contre-attaquions. A Varsovie, Slowik présenterait donc une proposition d'action pour le syndicat : la grève active combinée à la création de gardes ouvrières. Dans les heures qui suivirent, la tension politique tendit à diminuer au niveau national. Nous parvînmes néanmoins à la conclusion, les jours suivants, que la crise avait déjà un caractère révolutionnaire. Nous avons donc maintenu notre programme d'action, définissant parallèlement notre conception de l'entente nationale. Le vice-président Jerzy Kropiwnicki, docteur en économie, l'un des trois intellectuels sur les neuf personnes que comptait le présidium — mit notre position par écrit.

Depuis deux mois, les dirigeants du POUP menaient une campagne pour la création d'un Front d'entente nationale. Ce dernier devait remplacer le Front d'unité nationale, institution totalement contrôlée par le parti au pouvoir qui n'avait d'existence qu'en période électorale, afin de présenter une liste unique de candidats et de résoudre ainsi le problème de la composition des organes représentatifs. La conception du Front différait selon les dirigeants du POUP auxquels on avait affaire, ce qui témoignait de divergences entre eux, voire d'une lutte de fractions. Mais ils étaient d'accord sur un point : éviter toute discussion quant au contenu d'un éventuel accord. Pour eux, il s'agissait d'abord de créer le Front ; il serait temps ensuite de définir les bases d'entente entre les diverses forces qui en feraient partie. Nous pressentions le piège. Il s'agissait de priver Solidarité de son autonomie et de lui lier les mains.

Notre position fut donc la suivante : le Front, non ; l'entente, oui. Le contenu de l'accord devait être déterminé par trois forces : le pouvoir d'Etat, l'Eglise, dont l'autorité morale ne fait de doute pour personne, et Solidarité comme principal mouvement social. Les autres forces devraient s'engager à soutenir le contenu de cet accord dont les fondements ne pouvaient être que les thèses adoptées par le congrès de Solidarité. L'accord devrait porter concrètement sur trois points : la lutte contre la crise, la réalisation de la réforme économique et la création d'une république autogérée.

Pour des élections libres

Kropiwnicki et moi-même devions prendre part à une discussion sur cette question avec des représentants du POUP dans une émission télévisée diffusée à l'échelle nationale. Le bureau politique du POUP — nous le savions de source officieuse — avait donné son accord à ce débat, insistant pour que nous ne nous désistions pas. Nous étions sur le point de partir au studio lorsque le directeur général de la télévision de Lodz nous informa par téléphone que l'émission était annulée, le POUP refusant d'y participer.

La veille, le 3 décembre, lors de la réunion du présidium de la commission nationale à Radom, Lech Walesa et de nombreux autres dirigeants, convaincus comme nous à Lodz du caractère révolutionnaire de la situation, avaient pour la première fois posé la question : qui doit exercer le pouvoir ? Une minorité bureaucratique ou les masses laborieuses ? Depuis plusieurs mois déjà, cette question commençait à mûrir au sein de la classe ouvrière, posant du même coup le problème fondamental de la révolution polonaise. C'est ce que les travailleurs nous disaient lors des réunions dans les entreprises, exigeant que nous luttions pour des élections libres.

Pour la direction régionale de Solidarité, le problème le plus urgent c'était la lutte pour l'approvisionnement de la population. Depuis plusieurs mois, la grande agglomération industrielle qu'est la ville de Lodz se voyait menacée par la faim. Le système de réglementation des articles de première nécessité s'effondrait plus ou moins tous les deux mois depuis juillet, période à laquelle avait eu lieu, à l'initiative du syndicat, la célèbre marche de la faim de trente mille femmes. Mais nous ne nous étions pas contentés d'actions de protestation. Après avoir examiné le fonctionnement du système de réglementatioń, nous avions acquis la certitude qu'il y régnait un désordre absolument scandaleux. L'administration provinciale était incapable de déterminer le nombre exact de personnes qui auraient dû recevoir des cartes de rationnement. Des cartes étaient distribuées en secret à des gens appartenant à un groupe lié à l'appareil du pouvoir. Personne ne contrôlait la destruction des cartes de rationnement après usage ; une partie d'entre elles étaient donc remises en circulation. Résultat : pour obtenir quelque chose en échange de ces cartes, il fallait faire la queue durant toute une journée, parfois même deux ou trois jours. Pour les travailleurs en particulier, la situation était tragique.

En octobre, la direction de Solidarité de Lodz avait exigé la décentralisation de l'impression des cartes de rationnement pour notre région. Les tensions sociales et les risques d'éclatement de grèves étaient tels dans la ville que la mairie obtint cette autorisation du pouvoir central. Nous sommes la seule région du pays où les cartes de rationnement furent dès lors imprimées par Solidarité, selon un système déterminé par nous et sous le contrôle d'une commission mixte composée de représentants du syndicat et de la mairie. Le nombre de cartes imprimées correspondait enfin aux besoins, établis de manière précise. Nous contrôlions également la distribution des cartes, ce qui permit de mettre fin aux privilèges. Et nous avions remporté un succès de plus. Le pouvoir central avait refusé à Solidarité le droit de contrôler la distribution des articles de première nécessité, arguant qu'il s'agissait là d'une ingérence dans les prérogatives du pouvoir. (Comme le dit le vice-premier ministre Rakowski à Lech Walesa : *« Dans ce pays, celui qui détient le contrôle de la distribution de l'alimentation détient par là même le pouvoir. »*)

Or, dans notre région, nous exercions déjà un tel contrôle ! Le maire de Lodz nous y avait autorisés. Des équipes spéciales de syndicalistes contrôlaient la situation dans les centres de ramassage à la campagne, dans les abattoirs, les entrepôts, les commerces de gros et de détail. Le syndicat n'avait pas été autorisé à exercer un contrôle sur les entrepôts des stocks d'Etat. Mais cela ne nous empêchait pas de connaître exactement le type de marchandises et les quantités qui s'y trouvaient. Nous pûmes ainsi remettre au maire des données dont il dit lui-même qu'il les ignorait. Solidarité étant présent partout, les autorités avaient de plus en plus de difficultés à nous empêcher d'obtenir des informations sur l'état de la situation économique. Grâce à notre activité, l'approvisionnement de la population s'était amélioré, et les queues avaient diminué. Nous préparions déjà un plan instaurant le contrôle de la production industrielle dans la région.

M. Kowalewski montre ensuite comment son syndicat exigea des entreprises qu'elles répondent aux besoins de la paysannerie, puis élabora un plan de distribution de l'énergie. Il ajoute :

Le syndicat Solidarité de Lodz fut le premier en Pologne à appuyer énergiquement l'idée de l'autogestion ouvrière dès le mois de janvier 1981 et à mettre en avant le mot d'ordre : le pouvoir aux travailleurs dans les entreprises. Nous avions appuyé la création de comités régionaux de coordination des conseils ouvriers — il en existait déjà dans vingt-six régions — ainsi que l'activité de la Fédération nationale des organes d'autogestion constituée en octobre dernier.

Gel de la réforme économique

Tous les économistes indépendants du pays s'accordaient à dire que la Pologne serait incapable de sortir de la crise sans liquider le système de centralisation bureaucratique de l'économie. Ce point de vue était largement partagé par la classe ouvrière. Le gouvernement avait promis de mettre la réforme économique en œuvre à partir du 1er janvier 1982. Ce qui avait suscité d'énormes espoirs parmi les travailleurs. Mais en novembre, le pouvoir reconnut qu'il était impossible de procéder à une réforme au cours de l'année 1982. Il renonçait ainsi à son propre projet, pourtant déjà fort limité. Le gouvernement avait l'intention de faire voter au Parlement une loi sur un système économique provisoire. Mais le projet de loi fut l'objet d'attaques telles que le gouvernement n'était pas certain qu'il fût adopté. Aussi, à la surprise générale, la loi fut-elle tout d'un coup remplacé par un arrêté du conseil des ministres en la matière, sans que Solidarité ait été consulté. L'ancien système de gestion devait rester en vigueur pour l'année à venir, avec même une centralisation accrue dans certains domaines. La répartition de toutes les matières premières et de tous les matériaux importants pour la production restait le monopole d'un organe spécial de l'appareil d'Etat.

La décision du pouvoir entraîna une effervescence et un mécontentement extrême dans les usines. *« Il faut que nous mettions nous-mêmes la réforme économique en train, sans les autorités, et contre elles s'il le faut. »* Tel était le point de vue de plus en plus répandu parmi les travailleurs de Lodz lors des réunions d'entreprises et dans les rencontres régionales de militants du Mouvement pour l'autogestion. Dans la direction régionale du syndicat, nous étions convaincus que la seule issue qui restait à la classe ouvrière était la grève active. La grève active, c'est la reprise en main de la production sous le contrôle des comités de grève, selon un plan élaboré par les travailleurs eux-mêmes et en fonction des besoins sociaux. De même que le contrôle de la distribution, elle devait permettre, par des méthodes révolutionnaires, de priver la bureaucratie centrale du pouvoir économique, de commencer à mettre en pratique la réforme économique et de socialiser les moyens de production. Le 23 octobre, la commission nationale recommandait à tout le syndicat de se préparer à la grève active.

Cette menace provoqua la panique au sein de l'appareil d'Etat. Le général Jaruzelski d'abord, puis l'organe du POUP *Trybuna Ludu*, et enfin le secrétaire du comité central Olszowski prirent part à la campagne contre la tactique de la grève active. Ils annoncèrent que le pouvoir userait de tous les moyens à sa disposition pour empêcher qu'elle n'ait lieu. Cependant, le mot d'ordre de grève devenait de plus en plus populaire à la base du syndicat. Dans la région de Lodz, une enquête montra que 65 % des syndiqués — plus de 85 % dans certaines grandes entreprises — se prononçaient pour cette forme de lutte. Néanmoins, une partie des membres et des experts de la commission nationale portaient un jugement négatif — ou pour le moins avaient des doutes. L'un des principaux experts alla même jusqu'à dire qu'il s'agissait d'une idée provenant d'éléments gauchistes. Les divergences là-dessus ressemblaient fort à celles qui, quelques mois plus tôt, avaient traversé Solidarité à propos de l'autogestion ouvrière.

Le 9 décembre, six des membres du présidium de la direction régionale à Lodz rencontraient les travailleurs des douze principales entreprises de la ville dans des meetings de masse. Il y fut discuté de la grève active, de la formation de gardes ouvrières et de mesures pour lutter contre le sabotage de la production. L'immense majorité des travailleurs se prononça pour l'adoption de telles formes d'action.

Le soir de ce même jour, nous rencontrâmes les représentants de Solidarité des régions voisines dans une réunion qui se tint hors du local de la direction régionale, car nous craignions d'être écoutés. Nous leur annonçâmes que notre région entrerait probablement en grève active à une échelle très large le 21 décembre, et nous leur demandâmes de soutenir notre action, avant tout en assurant l'approvisionnement de la population de Lodz. C'est alors que je discutai pour la dernière fois avec Andrzej Slowik. Il devait se rendre à Gdansk durant la nuit et solliciter de la direction nationale du syndicat l'autorisation d'organiser la grève active dans notre région.

Ce conducteur d'autobus, dirigeant de la grève de Lodz en août 1980 et depuis longtemps l'un des plus combatifs et des plus radicaux parmi les dirigeants nationaux de Solidarité, avait toujours fait preuve d'une très grande capacité à saisir l'état d'esprit de sa classe. Comme je devais partir dix jours en France le lendemain à la demande du présidium, je lui rappelai en le quittant qu'il devait superviser la préparation de la grève active en mon absence.

Le 10 décembre au matin, dans le train pour Varsovie, je constatai que l'organe du comité provincial du POUP — beaucoup plus libéral que la presse centrale du parti — avait publié mon article polémiquant avec *Trybuna Ludu* à propos de la grève active. J'y affirmais que Solidarité, en préparant la grève active — c'est-à-dire en se battant pour que chacun ait le droit de manger, de se vêtir et de se chauffer —, et en luttant pour la sauvegarde de l'outil de travail avait une supériorité morale évidente sur le pouvoir incapable de faire autre chose que de préparer la guerre contre la société.

A Lodz, nous voyions bien que, dans la mesure où la crise de la bureaucratie s'approfondissait, la seule force sur laquelle elle pouvait s'appuyer était son propre appareil de répression. La militarisation du pouvoir était évidente. Néanmoins, nous faisions confiance à la lutte des masses pour faire obstacle à ce processus. En mars, dans tout le pays, Solidarité était très bien préparé en vue d'une grève générale. Le pouvoir était donc confronté à l'alternative : être renversé ou convaincre les dirigeants syndicaux de passer un compromis. En décembre, le pouvoir était prêt à entrer en guerre contre la société — il s'y préparait au moins depuis dix mois, — mais il savait que sa carte la plus sûre, c'était la surprise. Il s'agissait d'empêcher que Solidarité ne se prépare à la grève générale. Dans une région comme celle de Lodz, décidée à entrer en grève active, Solidarité était capable de choisir le terrain et le moment de l'affrontement avec le pouvoir. Le 13 décembre a montré que la bureaucratie craignait suffisamment une telle éventualité pour prendre les devants.

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

THE TIMES (Londres, indépendant) : **suspendre tout crédit supplémentaire.**

« Les Européens devront faire plus que d'exprimer leur indignation à propos des événements de Pologne pour éviter que la fissure entre Occidentaux ne s'élargisse davantage... L'attitude occidentale, en particulier celle de l'Europe, devrait être de faire comprendre clairement (aux Polonais) *que les relations, politiques comme économiques, dépendront d'une reprise rapide des réformes politiques et économiques. L'essentiel demeure, pour l'instant, de suspendre toute nouvelle offre de crédit et d'aide sous toute forme — l'exception de l'aide alimentaire canalisée par l'Eglise — jusqu'à ce que le général Jaruzelski puisse démontrer la validité des assurances qu'il a données à ce sujet. »*

SUDDEUTSCHE ZEITUNG (centre gauche, Munich) : **dans la position de quémandeur.**

« En fait, les ministres des affaires étrangères de la Communauté n'ont rien décidé qui doive procurer de nouveaux soucis aux administrateurs polonais du droit de guerre : ne pas ignorer les sanctions de Washington contre la Pologne et l'Union soviétique, tout en n'employant soi-même aucun moyen de pression, cela revient à s'en tenir à la ligne d'un compromis difficilement élaboré entre les deux camps de la Communauté, l'un réclamant plus que l'autre une action visible. Mais quelle mauvaise idée que d'envoyer, comme émissaire à Varsovie et à Moscou, M. Tindemans, ministre belge des affaires étrangères. La Communauté se met ainsi dans l'indigne position de quémandeur, rôle qui conviendrait mieux à la partie adverse. »

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (libéral, Francfort) : **des ballets brouillons...**

« Les Polonais n'ont rien à attendre de ces ballets brouillons. Le projet d'une autre conférence d'Helsinki, nourri par d'innombrables Etats participants, semble plutôt destiné à gagner du temps jusqu'à ce que les choses en Pologne s'arrangent d'une façon ou de l'autre, et que s'évanouisse l'intérêt ; ainsi nos hommes d'Etat pourront-ils retourner impasibles et pourvus d'une force nouvelle aux choses véritablement importantes, celles qui ont à faire avec la politique et fort peu avec les hommes. »

DIE WELT (centre droite, Hambourg) : **deux nouvelles illusions.**

« Par leur déclaration sur la mise en vigueur du droit de la guerre en Pologne, les ministres des affaires étrangères de la Communauté ont éliminé une illusion et en ont engendré deux autres. En ne niant plus l'ingérence de Moscou et la responsabilité soviétique dans les événements de Pologne, les Allemands ont opéré un revirement qui a permis de dénoncer cette responsabilité officiellement au nom des Dix. Les réactions de l'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis se sont ainsi rapprochées. Mais le reste de la déclaration des Dix est aussi indigent qu'on pouvait le craindre... Venons-en aux deux illusions nouvelles. C'est une démarche démontsrative que le voyage à Varsovie et à Moscou de M. Leo Tindemans. Comment finira-t-il ? On le sait depuis la mission de lord Carrington après l'invasion soviétique en Afghanistan. C'est une illusion encore plus grande que la revendication, d'abord élevée par Haig, d'une conférence spéciale de la C.S.C.E. sur la Pologne. Tout le monde savait dans la salle qu'elle n'aura pas lieu. Les Français ont été les seuls à le dire. »

● *M. Czyrek*, ministre polonais des affaires étrangères, se rendra en visite en Union soviétique dans la première moitié de janvier, a annoncé l'agence soviétique Tass, mardi 5 janvier.

● *M. Cheysson*, ministre français des relations extérieures, se rendra samedi au Vatican où il sera reçu par le pape Jean-Paul II. Les conversations porteront surtout sur la Pologne. Ce sera la première audience accordée par le souverain pontife à un membre du gouvernement socialiste français.

Dans un communiqué publié mardi par le Quai d'Orsay, M. Cheysson *« s'est déclaré sensible à l'élan de solidarité et de générosité »* de beaucoup de Français à l'égard du peuple polonais et *« incite ceux d'entre eux qui participent activement à la campagne de soutien humanitaire aux Polonais à poursuivre leur action »*.

LES RÉACTIONS AUX ÉVÉNEMENTS DE POLOGNE

La rencontre Reagan-Schmidt a permis un certain rapprochement

Tandis que la presse américaine continue de critiquer la position ouest-allemande à propos de la Pologne, on s'estimait satisfait dans les milieux officiels à Bonn des entretiens qui viennent d'avoir lieu entre le président Reagan et le chancelier Schmidt, nous indique notre correspondant Jean Wetz.

L'attitude adoptée par M. Schmidt, qui devait regagner Bonn ce mercredi 6 janvier, de même que les récentes déclarations du ministre des affaires étrangères, M. Genscher, marquent une évolution par rapport aux déclarations faites *la semaine dernière par le porte-parole du gouvernement fédéral*, qui refusait de considérer le Kremlin comme l'instigateur du coup de Varsovie. On admet désormais dans la capitale fédérale que les militaires polonais ont agi « dans le contexte » des rapports existant au sein du bloc de l'Est.

D'autre part, l'opposition chrétienne-démocrate a vivement critiqué, par la voix de M. Franz Josef Strauss notamment, la résolution adoptée par les Dix à Bruxelles, et reproche au gouvernement de Bonn d'en avoir inspiré la prudence.

De notre correspondant

Washington. — Les Américains se déclarent très satisfaits du communiqué commun publié le 5 janvier à l'issue de la rencontre Reagan-Schmidt. « *Ce texte contient trois éléments importants*, expliquait mardi soir un responsable gouvernemental qui veut garder l'anonymat. *Il montre d'abord une identité de vues totale sur les objectifs à atteindre en Pologne : la levée de la loi martiale, la libération des personnes arrêtées et la reprise du dialogue avec l'Eglise et Solidarité. Ce document témoigne d'autre part d'une volonté commune de rapprocher nos analyses sur les événements de Varsovie. Enfin — et c'est le plus important — les Allemands y reconnaissent désormais la responsabilité de l'U.R.S.S.* »

Il s'agit, en effet, d'une affirmation que M. Schmidt avait refusé de formuler, quelques jours plus tôt, dans une interview au *New-York Times* (*le Monde* du 4 janvier). Le chancelier et le président « *notent la responsabilité de l'Union soviétique dans les événements de Pologne, expriment leur inquiétude à propos de la pression sérieuse qu'elle exerce contre les efforts de réforme polonais et insistent pour que la Pologne soit autorisée à résoudre ses problèmes sans ingérence extérieure* ».

Interrogé sur cette nouveauté au cours d'une conférence de presse, le chancelier Schmidt s'est presque fâché. A l'en croire, il n'y a là rien de nouveau. C'est la presse américaine qui, depuis plusieurs semaines, dénaturerait ses positions. « *Le gouvernement allemand n'a changé ni de jugement ni d'attitude*, a-t-il affirmé. *Avant Noël, j'avais écrit à Brejnev, parce qu'il était déjà évident que l'U.R.S.S. avait joué un rôle. Le 18 décembre, cinq jours après l'établissement de la loi martiale, je m'étais adressé au Bundestag. J'avais parlé très clairement, comme j'ai l'habitude de le faire avec les Soviétiques. Et une résolution a été votée. Mais la presse américaine n'a pas pris la peine d'en faire état.* »

Le manque de consultation

Cette plaidoirie provoque des haussements d'épaules à Washington. On a recherché le discours de M. Schmidt et la résolution du Bundestag, et on n'y a pas trouvé d'accusation contre le Kremlin. En fait, vingt-quatre heures après la résolution commune des Dix, le dirigeant allemand s'est senti obligé de faire cette concession à M. Reagan. Sans y insister, d'ailleurs. Les déclarations des deux chefs d'Etat, faites mardi, avant qu'ils ne se séparent, se distinguaient par la substance comme par le ton.

M. Reagan n'y est pas allé par quatre chemins. Dans cette affaire polonaise, il étonne ses collaborateurs par sa détermination. « *Nous avons*, a-t-il dit, *discuté à fond de l'étendue de l'engagement Soviétique dans la répression conduite contre le peuple polonais et de la nécessité de mesures énergiques pour amener les autorités polonaises et soviétiques à lever la loi martiale.* » Et de mettre en garde les alliés : « *Si nous échouions, à exiger de l'Union soviétique qu'elle cesse de faire pression sur la Pologne, directement et indirectement, les relations internationales pourraient encourir les plus graves conséquences.* »

Le chancelier Schmidt, lui, n'a pas prononcé une seule fois le nom de l'Union soviétique. Il a eu recours à un vieux procédé : « *Mesdames et messieurs, je peux souscrire entièrement à ce que votre président vient de dire.* » Puis il a parlé d'autre chose : la déclaration des Dix, l'importance des négociations sur le contrôle des armes nucléaires et la gravité de la crise économique mondiale. Il aurait volontiers consacré toute sa conférence de presse aux taux d'intérêt, au chômage et à l'inflation, si les questions posées ne l'avaient ramené en permanence à la Pologne et à l'U.R.S.S.

La rencontre Schmidt-Reagan avait pour but de masquer des divergences et, dans la mesure du possible, de les atténuer. Depuis quelque temps, Washington craint beaucoup que l'U.R.S.S. ne réussisse à exploiter les fissures de l'alliance atlantique. On s'est aperçu ici que le Kremlin avait deux langages : l'un, virulent, pour les « impérialistes » américains, l'autre, aimable, pour les voisins allemands. Un responsable gouvernemental soulignait lundi : « *Je ne nie pas qu'il y ait des différences de perspectives entre les Etats-Unis et la R.F.A., même si on a tendance à les exagérer. Mais nos deux gouvernements sont persuadés que la dernière chose à faire serait de transformer la crise polonaise en crise du monde occidental.* »

La visite de M. Schmidt à Washington a permis une manifestation d'unité et un rapprochement verbal. Américains et Allemands se comprennent un peu mieux, mais ne sont toujours pas d'accord sur les mesures à prendre.

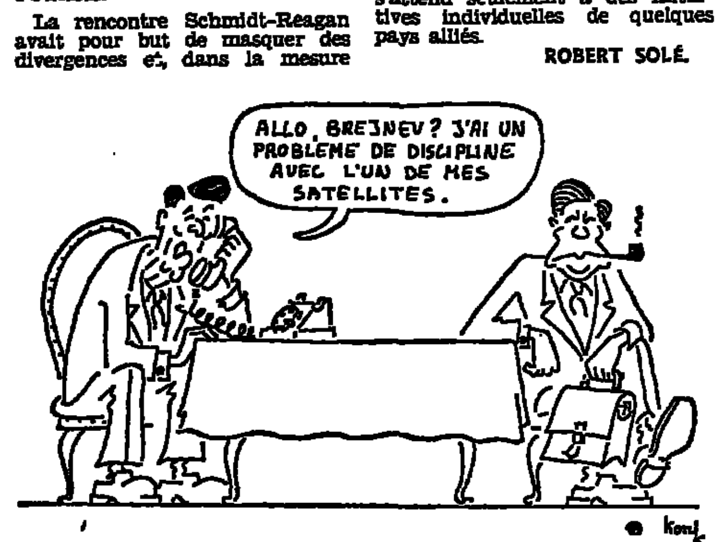
Venu en accusé à Washington, M. Schmidt a commencé par se défendre en attaquant. Selon lui, les Etats-Unis n'ont nullement consulté leurs alliés avant de *décréter des sanctions contre l'U.R.S.S.* « *Rappelez-vous la crise de Cuba en 1960*, a dit M. Schmidt. *La consultation était alors excellente, et il y eut un soutien unanime des alliés.* »

Le chancelier n'a dit a aucun moment que son pays s'associerait aux sanctions américaines contre l'U.R.S.S. Ces sanctions lui paraissent, d'ailleurs, sans efficacité pratique. La seule mesure susceptible de paralyser réellement l'économie soviétique, a-t-il dit, serait un embargo sur les céréales. Or l'administration Reagan ne peut imposer un tel embargo après l'avoir levé. Mais le chancelier veut bien admettre l' « *effet politique* » des sanctions américaines, qu'il considère comme un « *signal* » important.

L'administration Reagan conteste cette analyse. Les sanctions, souligne-t-on, n'ont jamais eu pour but de paralyser l'économie soviétique. Leur effet pratique n'est pas nul pour autant. On apprécie néanmoins que le chancelier leur reconnaisse une valeur politique. N'affirmait-il pas, jusqu'à une date récente, que les sanctions infligées à Varsovie pouvaient menacer la reprise du dialogue en Pologne ?

Chaque fois que M. Schmidt a été mis au pied du mur, il s'est retranché derrière l'Europe. L'affaire polonaise n'est pas une question bilatérale, rappelait-il. Tous les alliés sont concernés. Les Etats-Unis veulent bien considérer le problème sous cet angle et attachent beaucoup d'importance à la réunion des quinze ministres des affaires étrangères de l'OTAN, le 11 janvier à Bruxelles. « *Nous attendons que nos alliés adressent un signal très clair aux Soviétiques* », déclarait mardi soir un responsable américain. Des sanctions collectives — de l'Europe ou de l'OTAN — sont jugées impossibles. Washington s'attend seulement à des initiatives individuelles de quelques pays alliés.

ROBERT SOLÉ.



(Dessin de KONK.)

Les livraisons alimentaires françaises pour les deux dernières campagnes représenteraient une créance d'environ 3,6 milliards de francs

Le gouvernement polonais ayant garanti à la C.E.E. que les 8 000 tonnes de viande congelée données par la Communauté seraient bien distribuées à la population, les autorités européennes ont débloqué la livraison de ces viandes qui proviennent pour moitié de France et pour moitié d'Irlande. Ces 8 000 tonnes sont la seule véritable aide gratuite apportée à la Pologne par les gouvernements européens. L'ensemble des autres livraisons, communautaires et françaises, sont en réalité des contrats commerciaux passés dans des conditions avantageuses pour la Pologne, qui devra théoriquement payer ses achats. L'ensemble des livraisons françaises des deux dernières campagnes liées aux accords bilatéraux comme aux accords multilatéraux (communautaires) représenterait une créance sur la Pologne de l'ordre de 3,6 milliards de francs, somme importante et dont il faudra tenir compte quand on se félicitera de l'excédent de notre balance commerciale agro-alimentaire.

La Communauté a décidé de livrer à la Pologne des denrées alimentaires à trois reprises : en décembre 1980, en avril 1981 et en octobre dernier. Les contrats prévoyaient un prix de vente inférieur de 15 % au cours mondial, le budget européen prenant en charge la différence. La Pologne, elle, devait verser 5 % d'acompte à la livraison. Au total auraient dû être livrés en Pologne 60 000 tonnes de produits laitiers (fromages, beurre et poudre de lait), 110 000 tonnes de viande de bœuf et de porc, 993 000 tonnes de céréales, mais aussi du riz, des citrons, de l'huile d'olive. La totalité des contrats n'a pu être réalisée. Au début décembre, par exemple, un peu plus de la moitié des produits laitiers avait été effectivement expédiée en Pologne. Cela tient au fait qu'à plusieurs reprises ce pays s'est trouvé dans l'incapacité de payer les 5 % d'acompte et que les partenaires européens de la France ne se sont pas empressés de prendre leur part des engagements communautaires.

« Bruxelles 1 », la première tranche, est, semble-t-il, entièrement réalisée. La part de la France représentait 5 000 tonnes de viande bovine, 45 000 tonnes de sucre, 500 tonnes de poudre de lait. La seconde tranche a connu plus de difficultés. La France était engagée pour 200 000 tonnes de blé, 19 800 tonnes de viande de bœuf et 5 000 tonnes de sucre. Mais les Polonais ne payaient plus l'acompte. D'où la décision du premier ministre, M. Mauroy, le 5 août dernier, de passer outre et de faire prendre en charge ces 5 % en partie par les banques, en partie par les offices d'intervention ainsi que par Unigrains (fonds de solidarité céréaliers-éleveurs). Il y eut 20 000 tonnes de blé et 4 000 tonnes de viande de bœuf livrées avec acompte, et le reste sans.

Pour « Bruxelles 3 » en octobre dernier, la Pologne a repris le paiement de l'acompte et la France a livré dans ces conditions 150 000 tonnes de blé, 3 000 tonnes de viande de bœuf et 2 500 tonnes encore demandées directement par le gouvernement polonais et payées comptant.

Enfin la Communauté décidait avant le coup de force des militaires en Pologne d'un envoi à titre gratuit de 8 000 tonnes de viande, celui dont la livraison vient d'être autorisée le 4 janvier.

Mais les Dix devaient aussi négocier une nouvelle tranche d'accords complétant « Bruxelles 3 », et ce avant juin 1982. L'ensemble des Etats membres étant peu pressé de conclure dans l'incertitude de l'évolution de la situation polonaise, l'affaire est au point mort.

Tout crûment, les gouvernements des Dix ne veulent pas qu'il soit dit que l'Europe nourrit l'armée rouge ni même celle de la Pologne qui emprisonne les syndicalistes. La France, qui, plus que ses partenaires, a pris jusqu'au 13 décembre sa part et de marchés et de risques, est aujourd'hui dans la même expectative. Même si le ministère des relations extérieures et le premier ministre semblent moins réticents que le ministère des finances, qui voit s'allonger la dette polonaise.

Les accords bilatéraux franco-polonais prévoyaient, eux, en mai 1980, l'ouverture de crédits pour la livraison de 1,2 million de tonnes de céréales et 800 000 tonnes de viande, au cours mondial, la Pologne versant 15 % d'acompte. *Ces marchés ont été réalisés et dépassés* puisqu'un nouveau crédit pour 200 000 tonnes de céréales a été accordé.

A fonds perdus

Pour la campagne 1981-1982 l'accord bilatéral prévoit l'octroi de crédits pour 1,2 million de tonnes de céréales mais avec cette fois 5 % d'acompte. De plus, il englobe la part française de l'engagement communautaire d'octobre 1981, soit 150 000 tonnes de céréales.

Seuls les contrats de ces 150 000 tonnes et ceux signés avant le 13 décembre portant sur *190 000 tonnes seront exécutés*. Ainsi en l'absence de nouveaux marchés, la France a, elle, suspendu de fait son « aide », qui ressemble plus à des exportations à très hauts risques, voire à fonds perdus, qu'à une aide alimentaire *stricto sensu*. Gratuitement, il n'y eut d'envoyé par la France en Pologne que 3 000 tonnes de fruits l'été dernier et l'équivalent de 3 millions de francs de médicaments.

JACQUES GRALL.

Moscou réagit avec modération à la déclaration des Dix

De notre correspondant

Moscou. — Avant de connaître les résultats de la rencontre entre MM. Reagan et Schmidt, dont elles attendent des informations plus précises sur les intentions occidentales, les autorités soviétiques ont réagi avec une relative modération au communiqué adopté par les Dix à Bruxelles. Leur attitude est tout à fait comparable, sur le fond comme sur la forme, à celle qu'elles ont manifestée le 30 décembre, après l'annonce des sanctions économiques américaines. Comme la semaine dernière, la réponse de Moscou s'est exprimée par deux commentaires de l'agence Tass, dont seul le second, jugé plus officiel, a été lu mardi soir 5 janvier à la télévision et publié le lendemain à la « une » de la *Pravda*.

La première de ces deux dépêches accuse les Européens d'« *infractions grossières aux dispositions de l'Acte final de la conférence d'Helsinki et de la charte de l'ONU* », de « *falsification de l'état réel des choses* » en Pologne « *sous la forte pression des Etats-Unis* », de « *tentatives d'ingérence grossière dans les affaires intérieures de l'Etat polonais souverain* ». Certes, les termes employés sont durs. Cependant, Tass, d'une part, cite seulement parmi les points qu'elle juge condamnables la volonté de « *concertation étroite* » avec les Etats-Unis formulée par les Dix à propos des sanctions américaines et passe sous silence leurs allusions directes à l'action de l'U.R.S.S. D'autre part et surtout, l'agence officielle soviétique souligne que les pays d'Europe de l'Ouest ne se sont pas ralliés aux « *mesures discriminatoires* » des Etats-Unis, afin de ne pas « *miner leurs relations économiques et autres avec l'U.R.S.S. et les autres pays de la communauté socialiste* ». A l'appui de cette observation, Tass mentionne les jugements portés par le *Times* de Londres, par *l'Humanité* et par la chaîne de télévision américaine C.B.S.

Dans sa deuxième dépêche, l'agence soviétique en dit un peu plus sur le contenu du communiqué puisqu'elle dénonce — sans les préciser il est vrai — les « *conseils importuns* » que les Dix prétendent donner à la Pologne et qui visent à « *laisser la liberté d'action à ceux qui ont cherché par tous les moyens à précipiter la Pologne dans la ruine économique et le chaos* ». Pour Tass, la déclaration européenne « *se fait manifestement l'écho des attaques grossières à l'adresse de la Pologne et des autres Etats socialistes lancées constamment d'outre-Atlantique* ». L'agence soviétique, alternant la sévérité et la retenue, reprend ses accusations d'ingérence extérieure et de violation des accords d'Helsinki, s'élève contre les « *menaces* » et les « *mises en garde* » des Dix, leur reproche de « *dramatiser délibérément* » la situation internationale, mais relève leur attachement au « *maintien de la coopération avec les Etats socialistes, y compris dans le domaine économique* ». Elle conclut par cet avertissement : « *le souci de l'avenir pacifique de l'Europe, de la coopération entre bons voisins sur notre continent, comme le montre l'expérience, doit être le souci commun de tous les Européens et personne ne devrait l'oublier.* »

Dans le même esprit, une autre dépêche de Tass signale que le général Jaruzelski, recevant plusieurs diplomates des pays ouest-européens, « *a attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir des relations économiques et commerciales entre l'Est et l'Ouest, afin de consolider les bases de la paix sur le continent* ».

L'U.R.S.S., soucieuse de ne rien faire qui puisse rapprocher l'Europe de l'Ouest des Etats-Unis, se garde donc de clamer haut et fort son indignation. Elle n'en est pas moins déçue par la position des Dix. De source officieuse, on confirme que Moscou comptait sur M. Genscher, le ministre ouest allemand, pour modérer ses partenaires et avait sans doute surestimer ses possibilités d'action.

Même si l'on se réjouit ici que l'Europe de l'Ouest ne s'associe pas pour le moment aux sanctions américaines, on estime que sur le plan politique son attitude est trop négative pour ne pas susciter d'inquiétude. On considère que la situation peut encore changer dans un sens ou dans l'autre avant la réunion ministérielle de l'OTAN du 11 janvier. C'est pour la faire évoluer en leur faveur que, dans leur déclaration, les Soviétiques, tout en restant mesurés, lancent en même temps à l'adresse des Européens quelques phrases d'intimidation, pas assez menaçantes pour les effaroucher mais assez fermes pour les faire réfléchir. A l'intention toute particulière de la France, la *Pravda* publie, également en première page, quelques extraits d'un article de la revue *France-U.R.S.S.* incitant à la « *compréhension mutuelle* » entre les deux pays.

THOMAS FERENCZI.

LA C.F.T.C. CONDAMNÉE SOUS ASTREINTE A ENLEVER UNE AFFICHE VISANT LA C.G.T.

(De notre correspondant.)

Lille. — Le délégué C.F.T.C. des établissements Stein Industrie à Lys-lez-Lannoy dans la banlieue roubaisienne devra enlever les affiches qu'il avait apposées à propos de la Pologne sur les tableaux syndicaux. La direction de l'entreprise avait assigné ce délégué devant le tribunal de référés en affirmant que ces affiches n'étaient pas purement syndicales. Elles représentaient en effet un char soviétique écrasant des syndicalistes de Solidarité et l'aigle, emblème polonais, décapité par une faucille avec cette inscription : « Qu'en pense la C.G.T. ? » M. Jean-Pierre Delzolde, vice-président du tribunal de grande instance de Lille, statuant en référé considère que ces affiches « ont un caractère politique certain ». En conséquence le délégué C.F.T.C. a été condamné à les enlever, sous astreinte de 500 francs par infraction constatée. — G. S.

M. JOSPIN DÉNONCE L'« APPUI LOGISTIQUE EXTÉRIEUR » DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES MILITAIRES POLONAIS

M. Lionel Jospin s'est félicité, mardi soir 5 janvier, à Châlons-sur-Marne, que la France ait un président « *capable de dire non, tant à l'U.R.S.S. qu'aux Etats-Unis* ».

Le premier secrétaire du P.S. a estimé : « *A la tête de l'Etat se trouve un homme ferme, qui s'appuie sur des principes, capable de dire non aux U.S.A. pour le Salvador, non à l'U.R.S.S. lorsqu'elle a la tentation de dire à la Pologne ce qu'elle doit faire.* »

Apportant son soutien à Mme Annette Chépy-Léger, député P.S. de la Marne, dont l'élection dans la troisième circonscription a été invalidée par le Conseil constitutionnel, M. Jospin a, d'autre part, dénoncé « *l'appui logistique extérieur dont ont bénéficié les militaires lors de leur prise de pouvoir en Pologne* ». Enfin, le premier secrétaire du parti socialiste a dénoncé, à propos de la Pologne, « *les bons apôtres de la droite qui ont pris ce pays comme prétexte pour une opération de politique intérieure française* ».

● *M. Jack Ralite*, ministre de la santé, a émis le souhait « *que la Pologne se construise et qu'elle ne se détruise pas* ». Interrogé, mardi 5 janvier, au cours du journal de la mi-journée sur TF 1, le ministre, membre du comité central du P.C.F., a notamment déclaré : « *Il faut souhaiter à la Pologne que, le plus rapidement possible, les mesures d'exception soient levées, les libertés démocratiques rétablies grâce à un Etat démocratique, qui, parce qu'il s'appuierait sur l'ensemble des forces nationales polonaises, relancerait l'essor social et économique dont ce peuple ami a tant besoin.* »

● *Rencontres communistes*, centre que préside M. Henri Fiszbin, ancien premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F., organise, le 11 janvier, une « soirée d'étude » sur « Les événements de Pologne et l'avenir du socialisme », avec la participation de MM. François Hincker, Eric Israélovitch, Eddy Kenig, Mme Lily Marcou, MM. Jean Massoni et Jean-Louis Moynot (Salle des agriculteurs, 8, rue d'Athènes, Paris (9e), de 19 heures à 23 heures).

POLOGNE

... pour les deux dernières campagnes ... 3,6 milliards de francs

A fonds perdus

JACQUES GRALL

M. JOSPIN DÉNONCE L'« APPUI LOGISTIQUE EXTÉRIEUR » DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES MILITAIRES POLONAIS

EUROPE

Union soviétique

La répression se durcit envers les membres d'une organisation d'aide aux personnes persécutées

Nous avons reçu de M. Sergei Khodorovitch, responsable, en U.R.S.S., du Fonds russe social d'aide aux persécutés pour raisons politiques et à leurs familles, la lettre suivante qui fait état des harcèlement accrus des autorités soviétiques à l'égard des membres de cette organisation. Ce Fonds a été créé en 1974 par M. Soljenitsyne avec les droits d'auteur mondiaux de *l'Archipel du Goulag*. Il est alimenté en outre par des donations privées provenant d'U.R.S.S. ou de l'étranger.

« *Puisque la charité et la bienfaisance ne font pas bon ménage avec l'idéologie communiste*, écrit M. Khodorovitch, *le travail du Fonds sur le territoire de l'U.R.S.S. n'a jamais été facile. Dès le début, les autorités avaient, vis-à-vis du Fonds, une attitude désapprobatrice. Néanmoins, jusqu'à ces derniers temps, seuls ses responsables subissaient des répressions : Alexandre Guinzbourg fut condamné à huit ans de camps à régime sévère, Tatiana Khodorovitch et Kronid Lubarski furent contraints à l'émigration, Malva Landa fut condamné à cinq ans de relégation où elle se trouve actuellement, Irina Joikovskaya (Guinzbourg) vivait sous une constante oppression.*

» *Actuellement, le pouvoir a renforcé sa surveillance envers le Fonds. Désormais toutes les personnes participant au travail du Fonds sont victimes de la répression : beaucoup ont vu leur téléphone coupé, on perquisitionne, on confisque les vêtements, les produits alimentaires, l'argent appartenant au Fonds. Il y a aussi des interrogatoires, des licenciements et surtout des menaces. Et ce ne sont pas que des menaces : une décision administrative à l'encontre de Rouchania Fediakina (1) vient d'être prise, lui interdisant de vivre à Moscou ; on vient d'arrêter à Léningrad Valeri Repine* (2).

Chez moi, actuellement responsable du Fonds, lors de chaque perquisition on confisque tous les papiers et les documents, ce qui rend désormais impossible la tenue de la comptabilité du Fonds pour l'année 1981.

» *Les actions du pouvoir non seulement compliquent le travail du Fonds mais menacent son existence même. Dans une pareille situation le Fonds, aidant ceux qui en ont besoin, a lui-même besoin d'aide et de défense.* »

(1) Mme Fediakina est la sœur de M. Moukhametchine, condamné en 1974 pour avoir diffusé *l'Archipel du Goulag* et pour propagande antisoviétique, et qui vient d'être libéré.

(2) M. Valeri Repine, né en 1951, travaillait à l'imprimerie du journal *l'Ouvrier* de Leningrad. Il a été arrêté le 8 décembre dernier et est accusé de « propagande antisoviétique ».

Italie

UN DES CHEFS DES BRIGADES ROUGES A ÉTÉ ARRÊTÉ A ROME

Rome (*A.F.P.*). — Deux hommes ont été arrêtés dans la soirée du 4 janvier à Rome, dans une voiture contenant un véritable arsenal. L'un d'eux, Stefano Petrella, considéré comme l'un des chefs des Brigades rouges, était recherché par la police depuis août dernier. Il a déjà fait de la prison et avait été placé en résidence surveillée jusqu'à ce qu'il disparaisse sans laisser de trace. Il est soupçonné notamment d'avoir participé à l'enlèvement du conseiller régional démocrate-chrétien Ciro Cirillo, le 27 avril 1981, libéré le 29 juillet.

D'autre part, l'action du commando, qui a permis l'évasion de quatre membres d'extrême gauche de la prison de Rovigo, a été revendiquée dans un tract signé d'un groupe armé intitulé « Noyaux combattants communistes ». Le texte expose la stratégie du mouvement, la nécessité pour celui-ci de retrouver une unité et de constituer « *un réseau d'avant-garde communiste* » qui puisse devenir la base du « *parti communiste révolutionnaire* ».

Dans une interview à la télévision italienne, le président du conseil, M. Spadolini, s'est déclaré en accord avec le président de la République, M. Sandro Pertini, qui avait dénoncé les connections internationales du terrorisme.

AFRIQUE

Seychelles

LES SUITES DU COUP D'ÉTAT MANQUÉ

L'inculpation par Pretoria de quarante cinq mercenaires serait la conséquence de pressions internationales

De notre correspondant

Johannesburg. — Sauf coup de théâtre, les quarante-cinq mercenaires qui ont participé au coup d'État manqué contre les Seychelles (*le Monde* du 6 janvier), vont donc être traduits devant les tribunaux. Pour quarante d'entre eux, hâtivement relâchés le 3 décembre dernier après que la police n'aient retenu aucune charge contre eux, le coup est rude.

Les quarante-cinq soldats de fortune (dont vingt-quatre Sud-Africains, onze Britanniques, six Rhodésiens, un Américain, deux Irlandais et un Allemand, tous résidant en Afrique du Sud) avaient bien cru l'affaire définitivement enterrée. Cinq d'entre eux, dont le chef, M. Mike Hoare, dit le « *colonel fou* », avaient même apparemment accepté de jouer les boucs émissaires, et préparaient activement leur défense dans le procès pour kidnapping (?) qui devait leur être intenté à partir du 7 janvier. Dans un premier temps, il avait même été question de conserver le secret sur l'identité des quarante comparses.

L'inculpation globale du groupe — dont les membres, à l'exception d'un seul, ont tous été remis en liberté sous caution dès mardi soir — change le scénario. Plus question de garder le silence, c'est à la charge de détournement d'avion qu'il va falloir répondre.

On s'interroge cependant en Afrique du Sud sur le motif de cette brusque volte-face. Certains louent, sans trop y croire, le courage d'un magistrat honnête, M. Cecil Rees, auteur des inculpations. D'autres n'ignorent pas qu'à Pretoria ce genre de décision relève des plus hautes autorités de l'État. De fait, certaines sources bien informées affirment que le feu vert pour les arrestations fut donné le mardi précédent en conseil des ministres — et que ce sont donc les pressions internationales qui sont à l'origine du rebondissement de l'affaire. A la veille même des notifications, M. Jacques Hodoul, ministre seychellois des affaires étrangères se disait encore « *dégoûté* » de l'attitude des pays occidentaux, coupables à ses yeux de n'avoir rien fait pour forcer la main de Pretoria, signataire des accords antipiraterie aérienne de 1978. Peut-être des pressions ont-elles été finalement exercées en coulisse...

PATRICE CLAUDE.

SEPT MERCENAIRES PASSENT EN JUGEMENT A VICTORIA

Victoria (*A.F.P.*). — Les sept mercenaires capturés après le coup d'État manqué du 25 novembre dernier ont comparu pour la première fois, mardi 5 janvier, devant la Cour suprême de Mahé et seront maintenus en détention provisoire jusqu'au 19 janvier.

Les charges qui ont été retenues contre les sept mercenaires accusés d'avoir fait entrer illégalement des armes de guerre aux Seychelles pourront être complétées à la suite de l'enquête en cours sur leur participation au coup d'État, a indiqué à la cour M. Pessy Pardiwalla, ministre seychellois de la justice.

Les sept mercenaires, six hommes et une femme, étaient jusqu'à maintenant détenus dans le cadre d'une loi d'exception sur la sécurité. Ils sont passibles d'une peine de vingt ans de prison.

Ghana

LES DIRIGEANTS MILITAIRES ANNULENT LES FESTIVITÉS POUR L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Tandis qu'à Londres, cinq jours après le coup d'État militaire au Ghana, les cours du cacao — principale ressource économique ghanéenne — atteignaient leur niveau le plus élevé depuis trois mois (2 325 dollars la tonne), le capitaine Jerry Rawlings annonçait mardi 5 janvier l'avènement « *du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». Dans une allocution radiodiffusée en début de matinée, le nouvel « *homme fort* » a déclaré : « *L'opération militaire déclenchée aux premières heures du 31 décembre a pour objectif d'enrayer le rapide déclin national qui était le nôtre. Il ne s'est pas agi d'un coup d'État militaire, dans le sens où ce ne fut pas une nouvelle occasion pour des soldats et leurs alliés au sein de la bureaucratie de prendre le pouvoir à des fins personnelles...* »

Le Conseil provisoire de défense nationale (C.P.D.N.), qui a été installé au lendemain du putsch, a décidé d'annuler les grandioses festivités prévues par le gouvernement de l'ancien président Limann à l'occasion, le 6 mars, du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance. Le Conseil va d'autre part passer en revue les investissements étrangers réalisés par le passé et s'assurer que, à l'avenir, ces capitaux répondront aux besoins du pays.

A Genève, la Commission internationale des juristes (CIJ) a déploré mardi le fait que le capitaine Rawlings n'ait pas attendu les prochaines élections ghanéennes « *si le gouvernement civil est aussi inefficace et impopulaire qu'il l'affirme* ». — (*Reuter.*)

PROCHE-ORIENT

Un entretien avec le chef de la diplomatie d'Aden

L'unité entre les deux Yémens n'est pas une entreprise utopique

nous déclare M. Salem Saleh Mohamed

Un nouveau cessez-le-feu — le quatrième depuis le début de l'année 1981 — a été conclu récemment, à Koweït, entre le président nord-yéménite, le colonel Ali Abdallah Saleh, et M. Sultan Omar, chef du Front national démocratique (mouvement d'opposition nord-yéménite basé à Aden), pour mettre fin à la « guerre civile oubliée » qui se poursuit depuis plus d'un an, par intermittence, dans le sud de la République arabe du Yémen (« le Monde » du 18 novembre 1981).

Le nouvel accord paraît plus substantiel que les précédents. La réunion de Koweït a en effet été soigneusement préparée par le cheikh Jaber El Ahmed El Sabah, émir de la principauté, et s'est tenu en la présence du président sud-yéménite, M. Ali Nasser Mohamed, dont le régime aide politiquement et militairement les troupes du F.N.D. Le cessez-le-feu prévoit non seulement l'arrêt des hostilités, mais également la démilitarisation progressive de la région frontalière où se déroulent les affrontements, la constitution d'un comité tripartite de surveillance (Yémen du Nord, Yémen du Sud, F.N.D.) chargé de suivre l'application des différentes phases de l'accord, enfin, la relance du « *dialogue national* » destiné à faciliter la réinsertion du Front national démocratique dans la vie politique nord-yéménite.

Premier résultat du nouvel accord de cessez-le-feu : pour la première fois depuis son accession au pouvoir en juillet 1978, le président Ali Abdallah Saleh s'est rendu en visite officielle à Aden où il a assisté le 30 novembre aux cérémonies marquant le quatorzième anniversaire de la création du Yémen du Sud. Jusqu'à présent, le chef de l'État nord-yéménite avait évité de répondre aux nombreuses visites de son collègue du Sud — cinq en l'espace de deux ans — pour marquer son mécontentement devant l'aide apportée par les autorités d'Aden aux maquisards du Front.

Ce problème litigieux paraît donc réglé et les deux chefs d'État yéménites ont profité de leur rencontre à Aden pour mettre au point une série de nouvelles mesures en vue d'accélérer le « *processus d'unification* » entre les deux Yémens amorcé en mars 1979 par les accords de Koweït qui mirent fin à la « petite guerre de frontières » entre les deux pays. Les nouvelles institutions unitaires créées comprennent un Conseil supérieur inter-yéménite, groupant les deux présidents, un conseil interministériel et un secrétariat permanent, « *dans le but d'éliminer les obstacles dans la voie de l'unité souhaitée* ».

De passage récemment à Paris, où il a eu des entretiens avec son collègue français, M. Claude Cheysson, le ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique, M. Salem Saleh Mohamed, nous a déclaré que, contrairement à ce qui était souvent avancé, « *l'unité entre les deux parties du Yémen ne constituait pas une entreprise utopique* ». « *Le régime social du Nord*, a-t-il dit, *ne comporte pas des structures étatiques franchement capitalistes et celui du Sud des structures à cent pour cent socialistes. Une synthèse entre les deux systèmes demeure donc possible* ».

Divergences avec Paris

Evoquant les relations d'Aden avec Paris, M. Salem Saleh Mohamed n'a pas caché qu'il existait des « *points de divergence* » entre les deux capitales. « *Nous sommes préoccupés, pour notre part*, a-t-il dit, *par l'adhésion de la France à la force multinationale du Sinaï, qui constitue à nos yeux une participation effective aux accords de Camp David. De même, nous souhaiterions que la France s'oriente vers une reconnaissance totale de l'O.L.P. et des droits légitimes du peuple palestinien.* »

Expliquant l'opposition de son pays au plan Fahd, M. Salem Salem Mohamed a affirmé que, « *dans la période délicate et dangereuse que traverse le monde arabe, menacé par les plans d'agression américano-israéliens, toute initiative de paix de la part des pays arabes risque de paraître comme un signe de capitulation* ».

Le ministre des affaires étrangères d'Aden a cependant exprimé la certitude que le rejet du plan Fahd par son pays n'altérera pas les « bonnes » relations qui existent entre le Yémen démocratique et l'Arabie Saoudite. Il a également affirmé que le pacte tripartite conclu en août dernier entre le Yémen du Sud, l'Éthiopie et la Libye ne constituait pas un « *facteur de tension* » dans la région.

M. Salem Saleh Mohamed assure que toutes les « histoires », au sujet de l'existence de bases militaires soviétiques au Yémen du Sud sont « *fabriquées sur la C.I.A. en vue de dénaturer les faits* ». « *De toute manière*, a-t-il dit, *les Américains, dont les satellites survolent six fois par jour le territoire sud-yéménite, savent à quoi s'en tenir. Nous ne demandons qu'à être mis à l'épreuve. Notre président a suggéré à plusieurs reprises la tenue d'un sommet groupant les pays du Golfe, de la péninsule arabique et de la corne d'Afrique dans le but de mettre au point des mesures pratiques en vue de la liquidation de toutes les bases étrangères de la région. Qu'on nous prenne au mot.* »

Propos recueillis par
JEAN GUEYRAS.

Iran

LE PARTI COMMUNISTE TOUDEH EST L'OBJET DE VIOLENTES ATTAQUES

Une campagne anticommuniste se déroule en Iran depuis quelques jours. Le quotidien *Keyhan*, à la suite d'autres publications, a publié, le mardi 5 janvier, une attaque virulente contre le parti Toudeh, sommant ses militants de renoncer à leur idéologie et d'accepter la foi islamique. « *Si les dirigeants du Toudeh étaient honnêtes*, ajoute le quotidien, *ils abandonneraient ce parti stalinien, totalement asservi à Moscou, et se mettraient au service du peuple et de l'islam.* »

Selon l'agence Reuter, de nombreux militants du Toudeh auraient été arrêtés ces derniers jours, et certains de ses dirigeants se seraient réfugiés dans la clandestinité. L'agence indique encore que le procureur général de la révolution, le hodjatoleslam Hossein Moussavi, a affirmé que des « *partisans de groupes pro-soviétiques* » s'étaient infiltrés dans les institutions de l'État. Ces derniers, a-t-il ajouté, devraient décliner leurs affiliations politiques, faute de quoi ils encourraient la peine de mort.

D'autre part, des combats intensifs se déroulent sur le front de Ghilan Gharb, au sud-ouest de l'Iran, depuis le déclenchement, mardi, d'une offensive irakienne de grande envergure. Tandis que Bagdad affirme avoir occupé la région, Téhéran soutient que « *les agresseurs ont été refoulés* ».

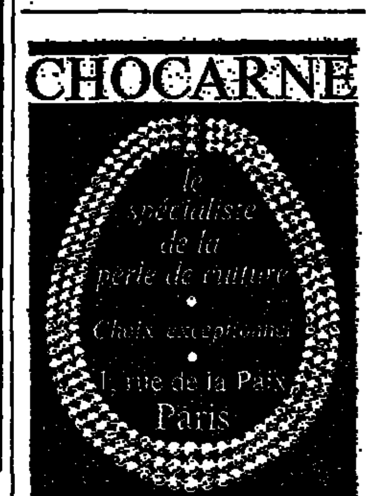
BIBLIOGRAPHIE

Deuxième numéro de la « Revue d'études palestiniennes »

Il fut un temps, pas tellement éloigné, où, de même qu'Israël n'était qu'un blanc sur les cartes arabes, les études sur Israël et le sionisme étaient, du côté palestinien et arabe, sommaires pour ne pas dire inexistantes. Des centaines de milliers de Palestiniens avaient vécu leur départ, en 1948, comme provisoire, le temps d'un été, et ceci explique cela. L'institut des études palestiniennes de Beyrouth a été créé en 1963 pour pallier cette lacune et il y est largement parvenu. Il disposait surtout jusqu'à présent de publications en langue anglaise. La *Revue d'études palestiniennes* est désormais publiée en France, sous sa responsabilité, et les deux premiers numéros sont d'une très haute tenue. Ceux qui souhaitent le dialogue ont là un remarquable instrument de travail, comparable, par exemple, à celui que constitue la revue israélienne *New Outlook*.

★ Revue publiée par l'Institut des études palestiniennes (B.P. 11-764, Beyrouth, Liban), diffusion : Éditions de Minuit, Paris ; Éditions du Seuil, Paris, province, étranger.

● *M. Farouk Kaddoumi, chef de la diplomatie de l'O.L.P.*, sera reçu, le mercredi 6 janvier, à déjeuner par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, annonce-t-on au Quai d'Orsay. M. Cheysson et le numéro deux de l'organisation palestinienne se sont déjà rencontrés à différentes reprises au cours des derniers mois.



...res d'ici...

ASIE

Bangladesh

SOUS LA CONDUITE DU GÉNÉRAL ERSHAD

L'armée entend jouer un rôle accru sur la scène politique

De notre correspondant

New-Delhi. — L'annonce, le 1er janvier, à Dacca, un mois et demi après l'élection présidentielle, de la constitution d'un Conseil national de sécurité — National Security Council, — au sein duquel siégeront notamment les principaux responsables militaires, confirme la volonté de mée de conserver le rôle moteur qu'elle n'a cessé dans la vie politique du pays d'y jouer depuis la disparition de Mujibur Rahman, en 1975, et ce en dépit des intentions exprimées par le président Sattar, dès le lendemain de son élection triomphale à la tête de l'Etat (*le Monde* du 5 janvier). Ecartant alors toute modification constitutionnelle, ce dernier avait en effet estimé que l'armée n'avait qu'un seul rôle à remplir, celui de défendre la souveraineté nationale.

Une assurance qui, si elle s'expliquait de la part d'un homme qui venait de recueillir plus de quatorze millions de suffrages, n'en constituait pas moins une fin de non-recevoir quelque peu abrupte à l'égard des thèses soutenues tout au long de la campagne, puis une fois le verdict acquis, par le chef d'état-major de l'armée, le général Ershad, qui, après avoir été à l'origine de sa candidature, lui avait ensuite apporté un soutien précieux, voire déterminant.

Soucieux, jusqu'à l'obsession, d'éviter toute nouvelle intervention brutale de l'armée dans le processus politique et partisan, par conséquent, d'un système propre à garantir la stabilité du pays, le général Ershad avait en effet constamment revendiqué pour l'armée un rôle accru, et reconnu, dans l'administration du pays afin qu'elle soit désormais associée directement à la gestion des affaires publiques. « *Un jour viendra*, nous avait-il déclaré (*le Monde* du 14 novembre), *où nous devrons tous nous asseoir autour d'une table afin d'en discuter.* »

Finalement, il semble que l'épreuve de force qui s'était engagée entre les deux « hommes forts » du Bangladesh se soit, dans un premier temps, et si l'on en croit la presse indienne, réglée dans la tradition du sous-continent indien, c'est-à-dire par la médiation d'un leader spirituel de grand renom, qui, après avoir rencontré les deux hommes, aurait arbitré en faveur du général Ershad. Une quinzaine de jours plus tard était annoncée la création d'un nouvel organisme qui, sous la présidence de M Sattar, aurait certes été chargé de conseiller et d'assister le gouvernement pour toutes les questions concernant la sécurité nationale et d'examiner les divers besoins des forces armées, mais auquel aurait également été confié le soin de rechercher les moyens d'associer encore davantage l'armée au développement socio-économique du pays. Ainsi, le Conseil mis en place aurait en fait supervisé le fonctionnement du gouvernement et exercé sur l'administration un contrôle direct, réalisant ainsi, du moins le croyait-on, l'objectif visé par le général Ershad.

Or, ce dernier révélait, dès le 4 janvier, dans une interview au quotidien *Banglar Bani*, que cette formule ne satisfaisait pas l'armée et qu'il en avait informé le président. « *Ni la nature ni la façon dont ce Conseil a été constitué ne répondent à nos demandes et à nos aspirations* », précisait le chef d'état-major, tout en se refusant à en dire davantage.

Un garant et un recours

En fait, il semble que le général Ershad, qui souhaitait voir ce Conseil jouer un rôle prépondérant dans la définition de la politique du pays, ait été partisan d'un organe beaucoup plus ramassé où n'aurait figuré aucun membre du gouvernement.

La fermeté ainsi manifestée par le général Ershad traduit une autorité qui, depuis l'assassinat du président Ziaur Rahman, le 30 mai dernier, n'a cessé de s'affirmer. S'appliquant avec constance à donner de lui l'image d'un homme respectueux du processus constitutionnel et garant de la stabilité du pays, mais n'hésitant pas à se présenter comme un possible recours, si l'occasion ou le besoin s'en faisait sentir, le général Ershad apparaît, aujourd'hui plus que jamais, comme un homme clef.

Il est vrai que l'homme ne manque pas d'habileté. Dans un pays où la classe politique est relativement discréditée dans l'opinion publique, il ne manque pas, par exemple, d'exploiter son image d'homme uniquement préoccupé par l'intérêt national. Ainsi a-t-il invité récemment le pays « *à s'engager dans une guerre contre la corruption* ».

Le président Sattar, qui fut d'abord un candidat de compromis, découvre aujourd'hui, une fois dissipée la griserie d'un incontestable triomphe électoral, les limites d'un pouvoir aux prises avec de nombreux défis. Sur le plan économique, d'abord, où le gouvernement est confronté aux conditions posées par le Fonds monétaire international pour la reprise d'une assistance financière vitale suspendue récemment en raison d'une gestion jugée par trop laxiste. Mais, surtout, sur le plan politique où, après la trêve constituée par les élections, les dissensions internes n'ont pas tardé à miner de nouveau le parti au pouvoir, et ce d'autant plus que l'opposition, démoralisée, ne constitue actuellement aucun danger sérieux, sa principale composante, la ligue Awami, étant elle-même le cadre de sérieuses luttes intestines.

Ainsi, à en croire l'agence de presse indienne P.T.I., le secrétaire général du parti au pouvoir, le docteur Badruddoza Chowdury, aurait-il dénoncé, le 1er janvier, en présence même du chef de l'Etat, l'influence exercée au sein de ce parti et du gouvernement par les représentants de ce qu'il a qualifié de « *forces anti-libération* » et réclamé l'éviction des « *assassins* » qui, selon lui, siégeraient dans l'actuel cabinet.

Des propos qui illustrent l'antagonisme qui continue d'opposer, dans le pays, ceux qui ont participé à la guerre d'indépendance — *les Freedom Fighters* — et ceux qui, soit n'ont rejoint le Bangladesh qu'après l'indépendance, soit ont « *collaboré* » avec l'ennemi. L'actuel premier ministre, Shah Azizur Rahman, présenté comme « *un agent à la solde du Pakistan* », voit aujourd'hui son leadership contesté par le vie-premier ministre, M. Jamaludin Ahmed. Une situation pour le moins confuse, qui ne peut que compliquer la tâche du président Sattar et conforter, au contraire, la position du général Ershad.

PATRICK FRANCÈS.

DIPLOMATIE

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES A NOMMÉ SES COLLABORATEURS

New-York (Nations unies). — Le nouveau secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, a commencé sa première journée dans ses fonctions en procédant à un remaniement de son cabinet.

M. Perez de Cuellar a nommé chef de cabinet M. M'Hamed Essaafi, ancien représentant de la Tunisie à l'ONU, qui occupait le poste de représentant spécial du secrétaire général pour les questions humanitaires concernant l'Asie du Sud-Est. Les fonctions de M. Essaafi seront assumées par M. Rafeeuddin Ahmed (Pakistan) qui était le chef de cabinet de M. Waldheim.

M. François Giuliani (France), qui était l'un des porte-parole de M. Waldheim, devient le porte-parole en titre du nouveau secrétaire général péruvien, qui a une connaissance parfaite du français.

M. Emilio de Olivares (Pérou) devient secrétaire exécutif de M. Perez de Cuellar et M. Giandomenico Picco (Italie), fonctionnaire principal de son cabinet.

La « représentation » du Ciskei à Paris

LA NOUVELLE LÉGISLATION NE SOUMET PLUS A AUTORISATION LES « ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES »

Les dispositions discriminatoires sur les associations étrangères (titre 4 de la loi du 1er juillet 1901) étant abolies par la loi du 9 octobre 1981, ces associations ne sont plus tenues de demander une autorisation aux pouvoirs publics, indique-t-on au ministère des relations extérieures.

Des associations peuvent ainsi se créer librement pour développer les relations avec l'étranger ou appuyer des mouvements de libération sans que pour autant la responsabilité du gouvernement soit engagée. C'est ainsi que la République du Ciskei « bantoustan », dont le gouvernement d'Afrique du Sud a proclamé l'indépendance vendredi 4 décembre, a ouvert récemment une représentation à Paris bien que le gouvernement français n'ait pas l'intention de la reconnaître.

★ 11, rue Surcouf, Paris (7e).

AMÉRIQUES

Colombie

CENT PERSONNES ONT ÉTÉ ENLEVÉES EN 1981

Bogota (*A.F.P.*). — Cent personnes ont été victimes d'enlèvement au cours de l'année 1981 et 47 d'entre elles demeurent toujours aux mains de leurs ravisseurs, a-t-on appris, mardi 5 janvier, à Bogota. Selon un bilan établi par la police, 63 enlèvements sont à mettre au compte de la guérilla et 37 sont l'œuvre de délinquants de droit commun.

Sur les 100 personnes enlevées au cours de l'année dernière, 44 ont été libérées, le plus souvent après versement d'une rançon par la famille, 9 ont été exécutées et 47 sont toujours séquestrées par leurs ravisseurs. Selon les mêmes sources, les ravisseurs ont réclamé des rançons pour un montant global de 438 millions de pesos (environ 41 millions de francs). 93 millions de pesos (environ 8,2 millions de francs) ont été versés pour la libération des 44 personnes relâchées.

La majorité des victimes sont des industriels, des commerçants, et de riches fermiers.

Philippines

Les amours contrariées d'Imée Marcos

Une ancienne lauréate des concours de beauté, un champion de golf, la fille du couple présidentiel le plus pittoresque d'Asie : si la vie d'un homme n'était peut-être en jeu, on serait tenté d'applaudir à la distribution du dernier feuilleton politico-sentimental qui passionne le peuple philippin et la classe politique locale.

L'affaire commence le 29 décembre dans un restaurant chic de Manille. Des témoins y aperçoivent deux commensaux célèbres : Imée Marcos, vingt-six ans, fille aînée de la « first lady », et Tomas Manotoc, trente-deux ans, champion de golf amateur, « Tommy » pour ses admiratrices. Le beau Tomas vient d'épouser secrètement Imée en Virginie après avoir divorcé en République Dominicaine de sa première femme, Aurora Pijuan, lauréate du concours Miss International au Japon, en 1970. Après ce dîner, on perd totalement la trace de Tomas jusqu'au 2 janvier, jour où sa famille reçoit un message de lui : il a été enlevé, et ses *ravisseurs exigent la libération* de quatre détenus politiques, ainsi que le versement d'une *rançon de plus de 2 millions de* dollars.

Peu convaincus, les Manotoc accusent pratiquement Ferdinand et Imelda Marcos d'être à l'origine de cette disparition. Ce n'était un secret pour personne que le couple présidentiel voyait d'un mauvais œil les folles amours d'Imée. En effet, les Manotoc sont apparentés à trois opposants connus, les deux premiers réfugiés aux Etats-Unis, le troisième accusé d'avoir trempé dans un complot pour assassiner le président il y a un an.

Lundi, Imelda fulmine des imprécations contre les Manotoc : il s'agit, selon elle, d'un complot politique pour discréditer le chef de l'Etat. Celui-ci se contente de déplorer les « *déclarations fâcheuses* » des parents du disparu et leur refus de collaborer avec la police. Il s'en prend aux agences de presse étrangères, accusées de se répandre en hypothèses « *diffamatoires et justiciables d'une action en justice* ».

Aux Philippines, où l'Eglise catholique est très influente, le divorce n'est pas admis, même s'il a été prononcé dans un pays étranger. M. Marcos estime donc que Tomas demeure l'époux légitime d'Aurora Pijuan et proclame qu'« *aucun problème ne se pose dès lors à aucun membre de la famille présidentielle* ». Selon lui, il s'agit là d'une simple affaire crapuleuse, totalement étrangère à l'affaire.

Ce n'est pas l'avis de Ricardo Manotoc, le frère de la victime, informé mardi par un coup de téléphone anonyme qu'une lettre de Tomas lui parviendrait prochainement. Les Manotoc n'ont pas apporté de preuves pour étayer leurs allégations, mais, dans le climat de violence qui prévaut aux Philippines, celles-ci ont paru crédibles à une partie de l'opinion. A Manille, tout fait divers peut, hélas ! cacher une entreprise criminelle à des fins politiques. Se plaçant sur le même terrain que les adversaires du pouvoir, le vice-ministre de la construction, M. Conrado Benitez, a déclaré mardi que l'effondrement, en novembre, du toit du palais dans lequel doit se tenir le Festival du film de Manille, le 18 janvier, était vraisemblablement dû à un sabotage. Plus de dix ouvriers avaient trouvé la mort lors de l'affaissement inexplicable de cet ouvrage en construction.

JEAN DE LA GUERIVIERE.

A TRAVERS LE MONDE

Égypte

● LE PROCES DES ASSASSINS DE SADATE. — Le procès a repris le mardi 5 janvier après un arrêt d'une semaine dû au retrait des avocats de la défense pour protester contre le rejet de leurs requêtes par la Cour supérieure militaire (*le Monde* du 31 décembre). Ils entendaient obtenir la levée du huis clos et la convocation comme témoins de la veuve du raïs assassiné, du journaliste Hassanein Heykal et de l'ancien ministre des affaires étrangères Ismaïl Fahmi. Le président Moubarak avait refusé de recevoir les avocats qui ont finalement décidé de reprendre le chemin du tribunal. — (*Corresp.*)

Espagne

● REGAIN DE TENSION AU PAYS BASQUE. — Le meurtre d'un chauffeur de taxi, Pablo Garayalde, tué le samedi 2 janvier, à proximité de Berastegui, traduit, selon la police, un regain de violence dans la région. D'après elle, ce meurtre, qui n'a pas été revendiqué, serait l'œuvre de l'organisation séparatiste ETA. D'autre part, le gouverneur civil de Guipuzcoa a annoncé l'ouverture d'une enquête sur l'incident qui s'est produit, vendredi, à Renteria, au cours duquel une patrouille de gardes civils a ouvert le fe sur des manifestants, blessant un homme et un enfant. — (*Reuter.*)

Éthiopie

● REPRESSION DANS LES MILIEUX RELIGIEUX. — Le colonel Feleke Gedle Giorgis, ministre éthiopien des affaires étrangeres, a formellement démenti, lundi 4 janvier, que l'Ethiopie procédait à des persécutions à l'encontre des chrétiens. M. Feleke Giorgis a toutefois admis qu'un certain nombre d'« *éléments criminels* » appartenant à des milieux religieux avaient été emprisonnés et que les autorités ecclésiastiques avaient reçu l'ordre « *de renoncer à des actes de sabotage politique* ». Evoquant la saisie des locaux de la communauté Mekane Yesus et ceux d'autres Eglises, notamment une Eglise baptiste américaine, dans le centre d'Addis-Abeba, M. Feleke Giorgis a déclaré que ces saisies étaient conformes à un décret gouvernemental adopté en juillet 1975 et nationalisant tous les terrains urbains et les maisons inoccupées. — (*A.F.P.*)

Namibie

● INTERVENTION CUBAINE. — Des unités cubaines sont intervenues contre les troupes sud-africaines dans la « *zone opérationnelle* » entre l'Angola et la Namibie, a annoncé mardi 5 janvier, à Windhoek, le général Jan Klopper, commandant en chef des forces de sécurité en Namibie. Le général Klopper, au cours d'une conférence de presse, a précisé qu'un soldat cubain avait été tué et un autre fait prisonnier. — (*A.F.P.*)

Nicaragua

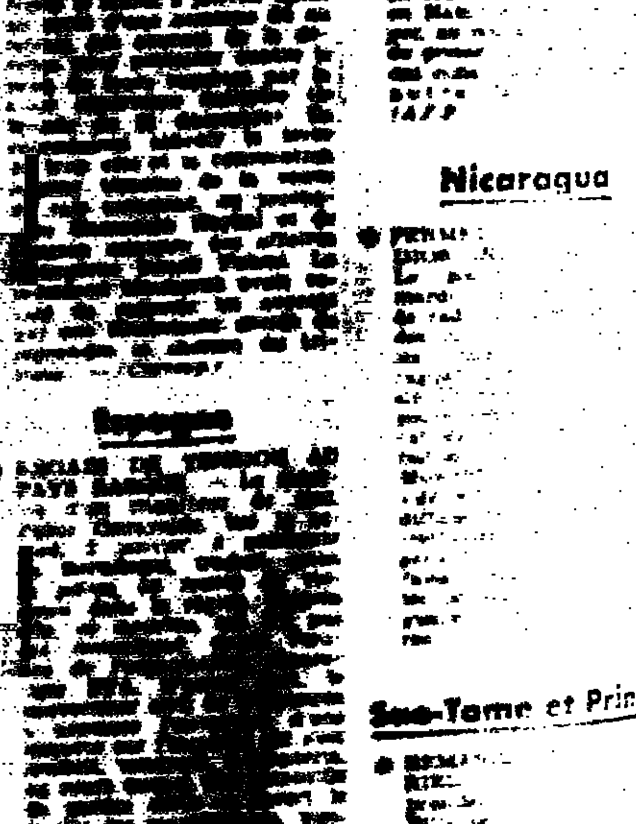
● FERMETURE DE DEUX RADIOS INDEPENDANTES. — Le gouvernement a fermé, mardi 5 janvier, deux stations de radio accusées de propager des informations fausses sur les incursions de troupes nicaraguayennes au Honduras voisin. Un communiqué du bureau gouvernemental des communications explique que les deux radios, *la Opinion* et *El Momento*, ont été fermées « *définitivement* » pour avoir diffusé des nouvelles « *antipatriotiques* » et des « *mensonges* ». Il s'agit des informations faisant état du massacre par les soldats d'Indiens nicaraguayens réfugiés au Honduras. — (*A.P.*)

Sao-Tomé et Principe

● REMANIEMENT MINISTERIEL. — M Pinto Da Costa, président de Sao-Tome-et-Principe, chef du gouvernement, a décidé de prendre le portefeuille de la défense et de la sécurité nationale, en remplacement du colonel Daniel Lima Dos Santos, écarté du gouvernement, a annoncé, samedi 2 janvier, l'agence de presse angolaise ANGOP. presse angolaise Angop. D'autre part, M. Joaquim Rafael Branco a été nommé ministre de l'éducation, en remplacement de Mme Maria Amorin, qui cumulait ce poste avec celui de ministre des affaires étrangeres. — (*Reuter.*)

Tchad

● FORCE INTERAFRICAINE. — Le déploiement de la force interafricaine au Tchad est considéré comme achevé depuis le week-end dernier avec l'envoi vers le centre-est du contingent sénégalais, estime-t-on à l'état-major général des « casques bleus » africains à N'Djamena. Le commandant nigérian Wole Ohunayo, chef du service de presse de l'état-major de la force interafricaine, a indiqué lundi 4 janvier que quelque 5 000 hommes dont 2 000 Nigérians sont actuellement dans leurs zones d'opérations. — (*A.F.P.*)



Publicité

LES ÉDITEURS SOUSSIGNÉS...

Dans l'esprit du nouveau régime de fixation du prix du livre destiné à faciliter la diffusion de la culture écrite, sur l'ensemble du territoire, les éditeurs ont volontairement mis sur pied le dispositif de stabilisation des prix suivant :

– les tarifs ayant fait l'objet d'ajustements entre le 1er octobre 1981 et le 1er janvier 1982 sont garantis jusqu'au 1er juillet 1982.

– les tarifs n'ayant pu être modifiés entre le 1er octobre 1981 et le 1er janvier 1982 et dont l'ajustement éventuel dans le cadre de l'engagement de modération souscrit par la profession en juillet dernier interviendrait durant le trimestre suivant, sont également garantis pour une durée de six mois à compter de leur date d'entrée en vigueur respective.

Agep – Albin Michel – Alta – Amphora – Armand Colin – Arthaud – Arts et Métiers Graphiques. A.M.G. – Assimil – Atlas – Aubier – Bedesup – Belin – Belfond – Belles Lettres – Berger-Levrault – B.F.B. – Bias – Bloud et Gay – Bordas – Bourgois – Bornemann – B.R.G.M. – Buchet-Chastel – Calmann-Levy – Casterman – Centurion – Cerf – Champs-Elysées – Chêne – Chiron – Chronique Sociale de France – C.I.L. – C.L.D. (Editions) – Edition du C.N.R.S. – Coopérative Régionale de l'Enseignement Religieux – Créer – Cujas – Dalloz – Dargaud – Delagrave – Dessain et Tolra – Didier – Doin – Droguet et Ardant – Ecole/l'Ecole des Loisirs – Editions du Buot – Editions de l'Epargne – E.P.A. – E.S.F. – E.T.S.F. – Edition n° 1 – Editions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie – Ellipses – Etudes Augustiniennes – Etudes Vivantes – Eyrolles – Fayard – Flammarion – Flammarion-Médecine-Sciences – Fleuve Noir – Fleurus – Foucher – France-Empire – France Expansion – Francis Lefebvre – Garnier Frères – Gautier-Languereau – G.P. Rouge et Or – Grasset et Fasquelle – Gründ – Guides Bleus – Hachette – Hatier – Illustration – I.N.I.A.G. – Institut de Recherches Evolutives – J'ai Lu – Jannink – Journal des Notaires et des Avocats – Julliard – Jupiter – Robert Laffont – Lamy – Larousse – Lattès – Librairie Générale de Droit et Jurisprudence – Librairies Techniques – Licet – Livre de Poche – Magnard – Maisonneuve (Moulins-lès-Metz) – Maison Rustique – Maloine – Marabout – Maritimes et d'Outre-Mer – Massin et Cie – Mazarine – Mazenod – McGraw Hill France – Média 1000 – Medsi – Messinger – Minuit – Montchrestien – Nouvelle Cité – O.D.I.L. – Orante – Editions d'Organisation – Ouskokata – Editions Ouvrières – Editions du Pacifique – Pauvert – Payot – Pedone – Perrin – Picollec – Plon – P.O.L. – Porte Verte – Presses de la Cité – Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques – Presses d'Ile-de-France – Presses Pocket – Presses Universitaires de France – Privat – Editions Radio – Ramsay – Réalités – Reinhard – Retz – Rimage – Robert – Le Rocher – Saint-Paul – Sécuritas S.A. – Sélection du Reader's Digest – Seuil – Simep – Sirey – Solar – Soleil Noir – Sourire qui Mord – Société du Nouveau Littré (Dictionnaire Le Robert) – Stock – Table Ronde – Tallandier – Tardy – Tchou – Technique et Documentation – Editions Techniques – Librairies Techniques – Trimegiste – U.G.E. 10/18 – Vie du Rail – Vif Argent – Vigot – Vilo – Vrin – Vuibert – Zodiaque – Pluriel – Dunod – Gauthier-Villars – Pédagogie Moderne – Technique et Vulgarisation.

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

M. Mauroy s'engage personnellement dans la campagne

Officiellement ouverte depuis le lundi 28 décembre, la campagne pour les élections législatives partielles se traduit désormais par une intense activité politique. Au nom de l'opposition, M. Jacques Chirac, qui était entré en lice dès le 21 décembre pour apporter son soutien à M. Pierre de Benouville (app. R.P.R.), candidat sortant dans la douzième circonscription de Paris, devait, ce mercredi soir, témoigner son appui à M. Jacques Dominati (U.D.F.-P.R.), candidat dans la deuxième circonscription de la capitale.

Au nom de la majorité, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., était lundi soir à Châlons-sur-Marne, où il a mené campagne pour Mme Annette Chepy-Léger, et il prendra la parole, jeudi soir 7 janvier, à Paris, aux côtés de M. Stélio Farandjis, candidat de son parti contre M. de Benouville. Ce soir-là, M. Pierre Mauroy pénétrera à son tour dans l'arène, à Montereau, pour soutenir la candidature de M. Marc Fromion, qui affronte à nouveau M. Alain Peyrefitte (R.P.R.) dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne.

Ce déploiement de forces est conforme à la règle selon laquelle, quelles que soient les causes qui les ont motivées ou les circonstances locales dans lesquelles elles se déroulent, des élections législatives partielles prennent toujours valeur de test national pour les formations politiques.

L'opposition veut essayer de prouver, à l'occasion des scrutins des 17 et 24 janvier, que la politique socialiste n'a déjà plus le même soutien populaire qu'au *printemps dernier*. *La majorité* entend évidemment démontrer le contraire, et le premier ministre a décidé de prendre personnellement une part active à cette bataille parce que les résultats en seront, pour lui, particulièrement significatifs.

Pour M. Mauroy, au demeurant, plus que pour tout autre dirigeant socialiste, l'année 1982 revêtira une importance capitale. A deux reprises en moins d'une semaine — d'abord en présentant ses vœux aux Français, puis à l'occasion des cérémonies de nouvel an à l'Elysée, — M. François Mitterrand a tout à la fois justifié le proche passé et balisé le proche avenir.

Conformément à son rôle, le président de la République a fixé les principaux objectifs du gouvernement pour 1982. Il appartient maintenant au premier ministre, conformément au sien, de mettre la « partition en musique » afin d'offrir sans tarder à la communauté nationale, selon sa propre expression, *« les premiers fruits de la France en fleurs et en joie du mois de mai dernier »*. M. Mauroy sait bien que, dans un an, à la veille des prochaines élections municipales, son gouvernement sera jugé à l'aune des résultats de sa politique économique et sociale et que ce bilan engagera sa propre responsabilité.

A moyen terme, avant l'été, le recours aux ordonnances doit permettre au premier ministre de concrétiser certaines des espérances du 10 mai en améliorant de façon sensible, dans plusieurs domaines, la vie quotidienne des citoyens.

Contre le chômage et l'inflation, en revanche, la tâche de M. Mauroy sera d'autant plus ardue que le chef du gouvernement a pris des engagements ambitieux en annonçant pour la fin de 1982 un recul de l'inflation autour d'une tendance annuelle de 10 % et une nette amélioration *de la situation de l'emploi*, notamment par la suppression du chômage pour les jeunes de seize à dix-huit ans.

Solidarité gouvernementale

M. Mauroy aborde cette période décisive dans des conditions politiques plus favorables qu'il y a deux mois, alors que le franchissement du seuil des deux millions de chômeurs et l'impopularité des mesures prises pour combler le déficit de la Sécurité sociale coïncidaient avec la fronde ouverte du patronat contre les premières orientations gouvernementales.

Du côté patronal, il se confirme que le ton a changé, tandis que les derniers sondages publiés, ainsi que les enquêtes d'opinion du SID (Service d'information et de diffusion), confortent le pouvoir socialiste dans ses intentions réformatrices. Parallèlement à son engagement dans la campagne électorale de ce mois de janvier, M. Mauroy poursuivra, dans un meilleur climat, sa croisade pour *l'emploi — il ira le lundi 11 janvier* en Picardie et le lundi 25 dans le Nord-Pas-de-Calais, avant de se rendre, le lundi 1er février, en Haute-Normandie, — sans ralentir la préparation des autres réformes, confirmées par M. Mitterrand.

Un examen du calendrier de travail prévisionnel a permis de constater, lundi 4 janvier, que la session parlementaire de printemps ne permettra pas aux députés et aux sénateurs de débattre de tous les projets gouvernementaux, parmi lesquels l'étude d'une modification du mode de scrutin pour les élections municipales. Les parlementaires seront certainement appelés à siéger une partie de l'été pour suivre le rythme imposé par le gouvernement.

Habilement, M. Mauroy a su éviter, au cours des dernières semaines, que l' « affaire » polonaise ne vienne empoisonner les relations entre les socialistes et les communistes au sein du gouvernement. En contrepartie, M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, prendra, lui aussi, la parole, jeudi soir à Montereau, pour soutenir M. Fromion. M. Jack Ralite, ministre de la santé, qui était lundi l'invité de TF 1, s'est montré soucieux, pour sa part, à propos de la situation en Pologne, de ne faire *« aucun cadeau à la droite »*, qui serait *« ravie »* de voir la *« désunion »* s'installer au gouvernement. M. Mauroy sera ainsi fondé à faire valoir que l'attitude des ministres communistes traduit la solidité de la solidarité gouvernementale et à en tirer personnellement profit.

ALAIN ROLLAT.

M. VIVIEN (R.P.R.) DEMANDE QUE SOIT RESPECTÉE L'ÉGALITÉ ENTRE LES CANDIDATS A LA TÉLÉVISION

M. Robert André-Vivien, ancien ministre, député R.P.R. du Val-de-Marne, demande dans une *lettre adressée au premier ministre*, au ministre de la communication et aux présidents des différents organes de radio et de télévision, qu'ils soient privés ou publics, quelles mesures ils comptent prendre pour respecter l'égalité des temps d'antenne consacrés aux candidats aux élections législatives partielles du 17 et 24 janvier.

Cette égalité, selon M. Vivien, doit être respectée non seulement pour les candidats eux-mêmes, mais aussi pour les personnalités venant les soutenir. Le député R.P.R. rappelle que, pour la première fois, le Conseil constitutionnel vient d'annuler une élection législative *« en raison des abus des services nationaux de radiodiffusion et de télévision qui avaient commis une grave infraction en ne respectant pas l'égalité entre les candidats »*.

M. Vivien fait allusion à l'invalidation de M. Fromion (P.S.) qui, dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, avait battu M. Alain Peyrefitte (*le Monde* du 5 janvier).

Les cérémonies de vœux à l'Élysée

« Je crois au pluralisme », souligne M. Mitterrand en recevant la presse

Le président de la République a reçu, mardi 5 janvier, les vœux de la presse. *« Je préfère les contradictions et les querelles aux soumissions à un ordre établi, même si je suis celui qui représente cet ordre auquel je crois »*, a-t-il notamment déclaré à cette occasion. Il a ajouté : *« Je crois au plura[lis]me du fond de ma conscience. Comme elle serait ennuyeuse et dangereuse, la société qui ne serait qu'une seule voix ! »*

Après avoir, d'une part, fait connaître qu'il est favorable au projet de création d'une grande maison de la presse (il s'est dit prêt à aider les journalistes pour le faire aboutir) et, d'autre part, exprimé son hostilité à un statut de la presse, M. François Mitterrand s'est exprimé de façon moins officielle et plus personnelle.

« Vous êtes l'expression non d'un pouvoir, mais d'une autorité indispensable dans une démocratie ; votre responsabilité est tellement importante que je l'assimile, que cela vous plaise ou non, à celle des hommes politiques », a-t-il dit avant d'ajouter : *« Je ne me plains pas de la presse, soit que je me sois habitu[é], soit que je me sois résigné. »*

Décelant chez les journalistes *« une discrétion beaucoup plus commune qu'on ne croit »*, et confessant pour lui-même *« une certaine pudeur »*, le chef de l'Etat a estimé que les vœux doivent tenir compte de *« l'aspect tremblant de toutes choses »*. Considérant que nul ne peut être épargné par les épreuves d'une vie, il a incité ses auditeurs à puiser dans leurs propres ressources.

Circulant ensuite de groupe en groupe, M. Mitterrand a été interrogé, à plusieurs reprises, sur l'émission de TF 1 « Droit de réponse », diffusé, samedi 2 janvier (au cours de laquelle certains membres de l'équipe de *Hara-Kiri hebdo* avaient agressé par le verbe d'autres participants). Il a répondu : *« Ce n'est pas mon genre ni mon langage. Ce n'était pas la fine fleur de la culture française. »*

LES ABSENCES DE MM. BERGERON ET MAIRE N'ONT « PAS DE SIGNIFICATION POLITIQUE »

« Aucune signification politique », dit-on à F.O., à propos de l'absence de M. André Bergeron, *secrétaire général*, lors de la cérémonie des vœux de l'Elysée. Prévenue après Noël que l'organisation syndicale était invitée, F.O. a, bien entendu, décidé d'être présente, mais M. Bergeron, pris par d'autres obligations, n'a pas pu participer à la délégation.

A la C.F.D.T., on indique que l'absence de M. Edmond Maire, secrétaire général, répond au souci de cette centrale de ne pas personnaliser la direction. *« M. Maire n'est pas le seul représentant de la C.F.D.T. »*, déclare-t-on. *« Mon absence ne peut en rien être assimilée à un désaccord »*, dit M. Maire, tout en ajoutant : *« Un minimum de distance vis-à-vis du pouvoir politique n'a rien de choquant. »*

LE 8 JANVIER AU SIÈGE DU P.C.F.

Socialistes et communistes confronteront leurs points de vue sur la Pologne

MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, et Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, se rencontreront, le vendredi 8 janvier, au siège du P.C.F. Chacun d'eux sera accompagné d'une délégation de son parti.

La précédente rencontre entre les dirigeants des deux formations associées au gouvernement avait eu lieu le 23 juin 1981. Une déclaration commune avait été adoptée, sur la base de laquelle quatre communistes étaient entrés dans l'équipe gouvernementale composée par MM. François Mitterrand et Pierre Mauroy.

Début novembre 1981, M. Marchais avait proposé à M. Jospin de le rencontrer pour parler des problèmes de l'audiovisuel. Les dirigeants socialistes avaient souhaité que l'ordre du jour de la rencontre fût élargi à l'ensemble de la situation politique, ce que les communistes avaient accepté. La date de l'entrevue avait été, ensuite, plusieurs fois reportée.

La démarche initiale du P.C.F., qui faisait campagne, alors, pour un *« changement véritable »* à la radio et à la télévision — ce qui supposait notamment, selon lui, l'embauchage de plus de communistes, — avait un caractère revendicatif que le P.S. avait récusé. Les dirigeants socialistes avaient répliqué en faisant valoir que deux partis associés dans la majorité et un gouvernement ne peuvent se rencontrer, sur un pied d'égalité, que pour discuter de l'ensemble de la politique dont ils partagent la responsabilité. L'attitude des socialistes procédait aussi de la volonté de n'exclure de la discussion aucun domaine dans lequel les deux partis interviennent, en particulier celui de l'action syndicale.

M. Marchais avait annoncé, le 26 novembre, que la rencontre pouvait avoir lieu entre le 15 et le 20 décembre, c'est-à-dire après la réunion du comité central du P.C.F. et l'intervention télévisée du chef de l'Etat. Cette indication n'avait pas été confirmée par les socialistes, qui souhaitaient une date plus rapprochée. Cette difficulté à se coordonner avait abouti à l'annonce unilatérale, par le P.C.F., le 10 décembre, qu'il ne présenterait pas de candidats aux élections législatives partielles des 17 et 24 janvier.

Cette initiative, inspirée aux dirigeants communistes par les résultats des élections cantonales partielles et par la crainte — bientôt confirmée — de développements dramatiques en Pologne, avait été et est toujours peu appréciée des socialistes. M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du P.S., l'a rappelé, mercredi 6 janvier, sur France-Inter. Le point de vue qu'il a exprimé est aussi celui de l'Elysée.

L'absence de candidats communistes a, en effet, une signification politique, outre la crainte de vérifier la régression de l'influence du P.C.F. Celui-ci se dispense ainsi de faire campagne pour l'action gouvernementale dans laquelle il est engagé. Il se contente de faire participer ses ministres aux déplacements de M. Pierre Mauroy (voir l'article d'Alain Rollat). Cette abstention peut avoir un effet démobilisateur sur une partie de l'électorat communiste.

Les socialistes ont l'intention de dire leur pensée sur ce point lors de la rencontre de vendredi, mais ils entendent aussi, et surtout, parler de la situation en Pologne. *« Nous évoquerons à l'évidence la Pologne dans les questions de politique extérieure »*, a indiqué M. Jospin, mardi, à Châlons-sur-Marne. Et M. Jean Poperen a déclaré, pour sa part, que le P.S. ne désespère pas de faire « bouger » le P.C.F. sur cette question. Or, M. Claude Poperen, frère du précédent, et membre du bureau politique du P.C.F., avait affirmé que son parti ne « bougerait » pas de la position qu'il avait adoptée (*le Monde* du 24 décembre).

Dans les limites indiquées par M. Mitterrand, qui a rappelé les partis associés au gouvernement au souci de la cohésion majoritaire, les dirigeants socialistes ne s'interdiront pas de mettre en évidence ce qui distingue leur position de celle des communistes sur la Pologne. *« J'ai des choses à dire à Georges Marchais »*, avait déclaré M. Jospin le 29 décembre ; à quoi M. Marchais avait répliqué, le lendemain, qu'il avait, lui aussi, *« beaucoup de choses à dire »* à son homologue du P.S.

Les communistes pourront tirer, dès le 12 janvier, la conclusion de cette rencontre, puisque leur comité central est convoqué, à cette date, pour préparer les élections cantonales. — P. J.

Le programme de la session extraordinaire du Parlement

La session parlementaire extraordinaire, qui s'ouvrira le mardi 12 janvier et qui devait prendre fin le 23 janvier, pourrait être prolongée jusqu'au jeudi 28 janvier ou vendredi 29 janvier.

A l'Assemblée nationale, cette session sera notamment consacrée à l'examen du projet de loi relatif aux droits et obligations des propriétaires et des locataires. Les députés en commenceront la discussion dès le 12, l'interrompront le 15, et pourraient la reprendre le 22 janvier.

De son côté, le Sénat commencera, dès le début de la session, l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (décentralisation).

Si la délibération des sénateurs sur ce texte s'effectue rapidement, l'Assemblée sera amenée à procéder à une nouvelle lecture (probablement sur le projet élaboré par une commission mixte paritaire) vers le 16 janvier. Dès que le projet de décentralisation sera définitivement adopté, les députés pourront commencer à examiner l'un des deux textes relatifs à la Corse, celui qui concerne *« les règles administratives propres à la collectivité territoriale de la Corse »*. Le second projet, qui fixera les attributions particulières et dérogatoires qui seront exercées par cette collectivité ne sera pas inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires avant la session ordinaire de printemps.

A partir du 18 janvier, les députés examineront également le projet de loi visant à autoriser le *gouvernement à promouvoir* par ordonnances, jusqu'au 1er janvier 1983, les réformes rendues nécessaires par l'aggravation de la situation en Nouvelle-Calédonie (*le Monde* du 11 décembre), ainsi que le projet visant à proroger d'un an le mandat des conseillers généraux des départements d'outre-mer (les élections cantonales, qui auront lieu les *14 et 21 mars en métropole*, seraient donc repoussées à mars 1983 dans les DOM.

Après l'adoption du projet relatif aux rapports entre les propriétaires et les locataires, l'Assemblée examinera le projet de loi relatif à la réforme des conseils des prud'hommes. La fin de la session sera consacrée à l'examen des divers textes qui n'ont pu être adoptés définitivement au cours de la session d'automne, et qui sont encore en « navette » entre les deux Assemblées.

La polémique sur la décentralisation dans les DOM

Trente-trois conseillers régionaux de la Réunion lancent un appel au président de la République

Le conseil des ministres devait adopter, ce mercredi 6 janvier le projet de loi visant à proroger d'un an, dans les DOM, le mandat des conseillers généraux, renouvelables en 1982. Les élections cantonales dans ces départements sont ainsi reportées d'une année, le temps pour le gouvernement de décider des dispositions particulières à y appliquer en matière de décentralisation.

Pour protester contre le report des élections cantonales, trente-trois conseillers régionaux de la Réunion, appartenant à l'opposition ont refusé de siéger, mardi 5 janvier. Ils ont lancé, au président de la République, au premier ministre et au gouvernement, un « appel solennel » afin qu'ils *« mesurent les dangers »* de *« créer un nouveau cadre juridique outre-mer »*, indique le communiqué diffusé à Paris par M. Debré, député R.P.R. de l'île.

Les signataires de l'appel (1) réaffirment *« leur volonté de voir la Réunion dotée d'une assemblée régionale élue conformément à la loi qui sera appliquée aux autres régions de France. Ils confirment leur accord pour l'adoption de mesures spécifiques dans le domaine économique afin de pallier le handicap de l'insularité ». (...)* Ils rappellent enfin *« leur opposition absolue à tout projet qui viserait à remettre en cause le statut départemental »*.

Déjà, le 20 décembre 1981, pour le même motif, les conseillers généraux avaient refusé de siéger.

D'autre part, trois membres de la fédération de la Réunion du parti socialiste ont été exclus et un quatrième suspendu de toute délégation pour cinq ans par la commission nationale des conflits, réunie, mardi 5 janvier, à Paris. Le parti socialiste reproche aux trois exclus, MM. Daniel Cadet, Marcel Boissier et Paul Marienne, d'avoir persisté dans leur opposition aux projets de réformes gouvernementaux après l'envoi, de Paris, d'une mission de conciliation, d'avoir participé à une manifestation organisée par l'association Réunion, département français, manifestation à laquelle assistaient les élus de l'opposition, enfin d'avoir annoncé la création d'une fédération dissidente. M. Moïse Fontaine, qui, lui, s'était abstenu de toute prise de position publique après la mission de conciliation, a été sanctionné moins sévèrement.

(1) Yves Barau, Alfred Isautier, David Moreau, Edwin Lebon, Jean-Paul Virapoullé, Louis Virapoullé (sénateur Union centriste), Moussa Cassam, Henri Cadet, Jean Fontaine (député non inscrit), Jacques Techer, Georges Repiquet (sénateur R.P.R.) (par procuration à Marc Gérard), Gaston Hoarau, Irène Accot, Henri Fort, José Pinna (par procuration à Henri Fort), Samuel Carpaye, Serge Saint-Alme, Henri-Paul Hoarau, Christophe Kichenin, Claude Robert, Paul Moreau, Marcel Hoarau, José Cadet, Guy Hoarau, Auguste Legros, Pierre Lagourgue (président du conseil général), Michel Debré (député R.P.R.) (par procuration à Auguste Legros), Armand Nativel, Marie-Thérèse de Châteauvieux, Marc Gérard, Marcel Boissier, Paul Benard, Paul Badre.

Nominations d'ambassadeurs

M. DUTHEIL DE LA ROCHÈRE A BRAZZAVILLE

Le *Journal officiel* du 7 janvier annoncera la nomination de M. Christian Dutheil de la Rochère au poste d'ambassadeur à Brazzaville en remplacement de M. André Arnaud.

[Né en 1934, breveté de l'Ecole de la France d'outre-mer, M. de la Rochère a été notamment en poste à Camberra (1964-1966) et à Rabat (1966-1971), à Varsovie (1971-1975). Chargé de mission au secrétariat de la présidence, il est revenu à l'administration centrale en 1976, où il est actuellement sous-directeur des affaires africaines et malgaches.]

M. HOMO A COTONOU

Le *Journal officiel* du 8 janvier annoncera la nomination de M. Hugues Homo au poste d'ambassadeur à Cotonou en remplacement de M. Pierre Decamps.

[Né en 1919, diplômé de droit public, M. Homo a été en poste à la résidence générale au Maroc (1947-1956) puis vice-consul à Lisbonne (1957-1961) et à Mexico (1962-1964). Nommé à l'administration centrale (1964-1969), il a ensuite été consul général adjoint à New-York (1969-1973) puis en poste à Pretoria (1973-1975), à Addis-Abeba (1976-1977) et à Buenos-Aires.]

Mlle MARIE-THÉRÈSE CORBIE A KUALA-LUMPUR

Le *Journal officiel* du 8 janvier annoncera la nomination de Mlle Marie-Thérèse Corbie au poste d'ambassadeur à Kuala-Lumpur en remplacement de M. André Travert.

[Née en 1922, docteur en droit, Mlle Marie-Thérèse Corbie a été en poste à Genève (1945-1951), à La Haye (1952-1953), à Londres (1953-1960), à l'administration centrale (Asie-Océanie, 1961-1970), à Pékin (1970-1975) et à New-Delhi.]

M. JEAN-PIERRE CHAUVET A BELIZE

Le *Journal officiel* du 8 janvier annoncera la nomination de M. Jean-Pierre Chauvet au poste, nouvellement créé, d'ambassadeur à Belize.

[Né en 1931, breveté de l'Ecole de la France d'outre-mer, M. Jean-Pierre Chauvet a été en poste à Yaoundé (1960-1962), à l'administration centrale (1963-1967), à Québec (1967-1971) puis, de nouveau, à l'administration centrale (1971-1977). Chargé de mission auprès du gouvernement du Territoire français des Afars et des Issas (1977), il a été ensuite conseiller diplomatique auprès du gouvernement de la République de Djibouti (1977-1979) puis en poste à Tel-Aviv.]

AU SIÈGE DU P.C.F.

...munistes confronteront ... sur la Pologne

...session extraordinaire du Parlement

Mlle MARIE-THÉRÈSE CORBIE À KUALA-LUMPUR

M. JEAN-PIERRE CHAUVET À BÉLIZE

LES AUDIENCES DE RENTRÉE AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

M. Mitterrand demande aux magistrats de veiller sur les libertés

Sur le thème connu de l'indépendance de la magistrature, la rentrée solennelle de la Cour de cassation et celle de la cour d'appel de Paris ont eu lieu le 5 janvier, au palais de justice. Cette indépendance, M. Mitterrand l'assimile à un « idéal », cultivé — il en est persuadé — par tous les magistrats. Plus... idéaliste, M. Jean Vassogne, premier président de la cour d'appel, estime qu'elle est d'abord affaire de « caractère » et que « l'inamovibilité de la magistrature fait le reste ».

Les audiences solennelles, que le chef de l'État qualifie de « liturgie », sont l'occasion pour des magistrats couverts d'hermine d'échanger des propos courtois où on distingue parfois quelques désaccords. Ainsi, M. Jean Laroque, procureur général de la Cour de cassation, est-il persuadé que « les Français ont confiance en leurs magistrats ». Moins idéaliste, lui aussi, M. Robert Schmelk, premier président de la même juridiction, est persuadé, au contraire, que « la confiance du citoyen à l'égard de ses juges est aujourd'hui ébranlée ».

M. Mitterrand s'est gardé de trancher cette querelle au sommet de la magistrature et a préféré assigner à ses auditeurs une noble et lourde tâche : veiller sur les libertés que menace, « sous les apparences du droit », la domination des forces économiques.

Un ton nouveau a ainsi marqué le « cérémonial » des audiences de rentrée (l'expression est aussi de M. Mitterrand). M. Vassogne, qui ne souhaitait pas être en reste, a, du coup, estimé à propos de l'affaire de Broglie que « le char de la justice s'était couché ». Et M. Schmelk s'est laissé aller à critiquer en termes voilés la loi « sécurité et liberté ». Quels propos auraient tenus ces deux magistrats du siège si M. Giscard d'Estaing avait été réélu ? La question ne doit pas être posée : l'indépendance de la magistrature... — B. L. G.

En présence notamment de M. Alain Poher, président du Sénat, et de M. Robert Badinter, ministre de la justice, M. Mitterrand a insisté sur le rôle de l'institution judiciaire. Celle-ci a-t-il déclaré *« ne constitue pas un monde clos qui trouverait en lui-même sa propre finalité. (...) Tous les citoyens, même ceux qui ne vont pas en justice, sont en droit d'attendre du juge qu'il fasse justice. Il suffit de mesurer à cet égard ce que suscite comme amertume et laisse comme frustration dans la conscience colective telle ou telle grande affaire à propos de laquelle le sentiment commun est que la lumière n'a pas été faite. »*

A propos des relations du juge et de la loi, M. Mitterrand a estimé que les tribunaux *« étaient passés en un siècle et demi de la fonction d'exégètes du texte au rôle créateur du juge érigé en « paralégislateur ». « Il est bien,* a souligné le président de la République, *que le juge supplée par la force du raisonnement et les audaces de l'interprétation aux insuffisances et au vieillissement de la loi. »* Mais cette entreprise a ses limites *« puisque la volonté populaire s'exprime en France dans la loi votée par le Parlement ».*

Pour le chef de l'État, *« la sauvegarde des libertés constitue une mission essentielle de notre justice ». « Je veillerai,* a-t-il souligné, *à lui en donner les moyens et notamment les moyens de son indépendance, du moins s'il faut parler d'indépendance, ce qui reste, j'en suis sûr, l'idéal qui se trouve toujours, ou servi, ou souhaité, par quiconque a fait le choix qui est le vôtre. »*

M. Mitterrand a rappelé la disparition récente de plusieurs lois d'« exception » et a indiqué que d'autres réformes seront entreprises dans le même esprit. Ces réformes seront marquées par *« la volonté d'affermir les libertés de tous, et d'abord des moins favorisés, c'est-à-dire sans que cela ne leur donne aucun privilège, de ceux qui ont la moindre capacité de défendre leurs droits. »* La tâche des tribunaux sera d'y veiller car *« constamment, la domination des forces économiques, l'influence de l'argent, la puissance de la bureaucratie risquent de déjouer ou d'étouffer une liberté sous les apparences du droit. »*

« Pour que le citoyen vienne au juge avec confiance, a estimé le chef de l'État, *il faut que l'autorité judiciaire fasse plus et mieux qu'appliquer la loi : veiller aux libertés, favoriser les progrès de la société. Ce que les citoyens attendent (...) c'est plus d'attention, plus de compréhension (...), plus d'humanité. » « La mission du juge,* a-t-il déclaré à son auditoire, *vous fait rencontrer la souffrance sous tous ses aspects : le crime et la délinquance, familles brisées, travailleurs licenciés, entrepreneurs en difficulté, tous ceux que les injustices de notre société placent en marge et parfois, hélas ! en révolte. »*

« Quand chaque citoyen voit dans le juge son recours naturel, quand le juge (...), sans jamais oublier l'intérêt général, prend garde à considérer chaque individu comme une personne, alors on gagne en civilisation », a conclu le chef de l'État.

M. SCHMELCK : davantage de prévention

Avant M. Mitterrand, M. Robert Schmelck, premier président de la Cour de cassation, avait défini la mission de cette juridiction. Il est indispensable, a-t-il déclaré, que la Cour de cassation *« comble les silences de la loi et, d'autre part, complète et parfois clarifie l'œuvre du législateur ».* Pour ce qui est des lois nouvelles, a ajouté cependant M. Schmelck, *« elles n'ont pas besoin d'être adaptées à notre temps. (...) A travers elles, le législateur a marqué sa plus récente détermination. Le juge doit en tenir compte. »* Faisant, en termes voilés, référence à la loi « sécurité et liberté », M. Schmelck a encore déclaré : *« Plus équilibrée, la justice devrait l'être, particulièrement en matière pénale. Il lui faudrait, à l'avenir, mieux concilier les impératifs de la protection de la société avec la non moins nécessaire défense des droits de l'individu, l'existence première de la prévention avec l'utilité de la peine. »*

Après M. Schmelck, M. Jean Laroque, procureur général de la Cour de cassation, avait affirmé : *« Vous êtes, monsieur le Président de la République, constitutionnellement garant de l'indépendance de la magistrature, indépendance qui est la condition nécessaire de l'impartialité tant des magistrats du siège que de ceux du ministère public. »* Se référant à l'inflation des pourvois auxquels doit faire face la Cour de cassation (*le Monde* daté 3-4 janvier), M. Laroque a réclamé davantage de moyens pour cette juridiction. M. Mitterrand a répondu qu'il fallait que la justice soit rendue avec « *célérité* », ajoutant : *« Le gouvernement devra rester attentif à pourvoir votre juridiction des équipements matériels et de l'assistance en personnels qui lui manquent encore en dépit des progrès réalisés. »*

Me Jean-Paul Calon, président de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, a pris la parole après M. Laroque. Il a estimé que le devoir commun des magistrats de la Cour de cassation et des avocats était de veiller, notamment, sur le droit, *« dont le pire destin serait qu'il devint théorique et désincarné ».*

M. VASSOGNE : « Le char de la justice s'est couché »

La rentrée solennelle de la cour d'appel de Paris a eu lieu après celle de la Cour de cassation, en présence de M. Badinter. M. Jean Vassogne, premier président, a estimé, à propos de l'indépendance de la magistrature, qu'elle est *« d'abord affaire de caractère », et que « l'inamovibilité fait le reste ».* M. Vassogne a ensuite plaidé pour la « tolérance », notamment à l'égard de ceux qui, *« demeurés isolés, expriment aujourd'hui leur appréhension de voir les organisations professionnelles devenir facteur de dépendance en établissant sur eux une sorte de contrôle ».* Il s'agit d'une allusion à une procédure instituée par M. Badinter. Destinée à favoriser la « transparence », cette procédure consiste à soumettre pour observation aux deux organisations syndicales de magistrats les projets de nomination.

M. Vassogne a ensuite évoqué *« les scandales politico-financiers »,* citant, sans la nommer, l'affaire de Broglie. Dans cette affaire, a-t-il affirmé, *« le char de la justice s'est couché ». « Toute affaire qui se politise,* a-t-il déclaré, *est une affaire perdue pour la justice. » « Des années plus tard,* a-t-il ajouté, *une juridiction de jugement connaîtra un dossier mort depuis longtemps ».* Regrettant la *« suspicion »* qui, dans ce genre d'affaires, entoure l'action de la police et du parquet, M. Vassogne a suggéré diverses réformes, dont la possibilité pour les juges d'assises de prendre des décisions collégiales et le rattachement de la police judiciaire au ministère de la justice.

M. Pierre Arpaillange, procureur général, a expliqué avec humour que la règle de l' « alternance » le dispensait d'un discours. La tradition veut, en effet, que le premier président et le procureur général prononcent alternativement chaque année l'allocution de rentrée. M. Arpaillange, qui semblait, cependant, soucieux de compléter le discours de M. Vassogne, n'en a pas moins pris brièvement la parole. *« Il est indispensable,* a-t-il notamment affirmé, *que la justice se mette en harmonie avec le corps social. » « C'est à un dépassement quotidien que, au seuil de cette nouvelle année, je vous convie tous,* a-t-il déclaré à l'intention de ses collègues, *afin de rendre une justice libre, vivante et crédible, de nature à recueillir l'adhésion de l'ensemble du pays. »*

Pouvoirs, pouvoir

(Suite de la première page.)

La réalité est plus simple et la Constitution plus claire. Il n'y a pas de pouvoir judiciaire, il n'y a qu'une administration judiciaire investie d'une autorité. Car il n'y a qu'un seul pouvoir d'État, celui d'organiser, que se partagent, inégalement d'ailleurs, le président de la République et le Parlement.

Qu'est-ce qu'un pouvoir d'État ? C'est le droit pour une institution, selon des principes fixés par une loi fondamentale, d'édicter des règles s'imposant à la généralité des citoyens, par création d'une norme absolument nouvelle, ou bien par suppression et altération de la règle ancienne. Un tel droit n'existe pas au bénéfice des juges ; mieux, il leur est interdit.

L'article 5 du code civil dispose depuis le 15 mars 1803, jour de sa promulgation : *« Il est défendu aux juges de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises. »* Les arrêts de règlement, selon l'appellation qu'on donnait à ces pratiques chères aux parlements d'Ancien Régime, n'ont plus cours.

Bénéficiaires des vanités de ces magistrats, qui se croyaient représentatifs, alors qu'ils ne légitimaient que leurs ambitions, la Révolution, puis les régimes qui en sont nés, ont muselé ces bavards. La Constitution de la Ve République remet les choses à leur juste état : l'institution judiciaire rend des décisions solennelles ; elles ne sont que secondes, par application de lois dont la définition lui échappe.

A ce titre, la magistrature est soumise : directement à la loi, et indirectement à ceux qui ont le pouvoir de la modifier. On l'a trop vu naguère pour ne pas le rappeler à présent, alors que les circonstances ont changé. Y compris à tel ou tel qui soudain, peut-être pour cause de 10 mai, découvre à l'indépendance de si brillantes vertus.

Le fruit gâté

Au nom de l'indépendance, précisément, des torrents d'éloquence et d'hypocrisie ont été lus et entendus. Un peu de mesure n'est pas à dédaigner.

L'indépendance, quand et comment ? L'indépendance « est » mise à l'épreuve à propos de la carrière des magistrats ; elle « risque » de l'être lorsqu'ils exercent leurs fonctions. Une telle indépendance n'est pas, par essence, requise au profit des juges, mais au profit de la loi et de son respect.

Il faut convenir qu'il n'est pas de recette absolue pour mettre le magistrat à l'abri des tentations ou parfois des chantages que suscitent ses envies, ses ambitions et quelquefois ses craintes. Le système actuel, aussi ravaudé qu'il ait été, est usé jusqu'à la corde, vidé de toute crédibilité. La brigue, comme on disait autrefois, y a trop triomphé. Ainsi qu'on le dit d'un fruit gâté par défaut de soins, le système est corrompu et il faut en changer. C'est ce qui est attendu.

Que l'attente ne soit pas trop rêveuse. Les règles nouvelles n'empêcheront pas tout. Il y aura toujours de bons postes et de médiocres, des villes plaisantes et des régions odieuses, des malins et des balourds. La victoire du seul mérite n'est pas pour demain.

Les risques d'atteintes à l'indépendance du magistrat dans l'exercice de ses fonctions sont d'une nature également ambiguë. Il est des exemples d'ignominies notoires ; au fond ce sont les moins dangereux puisqu'au moins chacun les connaît. Il y a les autres, dont leurs auteurs sont, par définition, à l'abri de tout. A-t-on jamais convaincu un juge de s'être mal conduit ou d'avoir été sensible à des intérêts étrangers à la cause dont il était saisi ? Non. Serait-ce qu'il n'en est pas ?

De son droit et de son obligation d'interpréter la loi, si elle lui paraît en l'espèce confuse, le magistrat tire une impunité d'action qui est, sauf pour les insensés, absolue.

C'est pourquoi, en un sens, l'appel de M. François Mitterrand — dont la subtilité seule modérait la cruauté — à une application de la loi qui tiendrait compte du changement est du même ordre que la prière faite aux industriels d'investir. Cet appel recevra l'accueil que voudront bien lui consentir les intéressés. A raison de la force qu'ils accorderont à un nouveau pouvoir que la magistrature dans sa majorité avait peu prévu et encore moins souhaité. Cela ne vaut pas que pour la magistrature traditionnelle, le Conseil constitutionnel le comprendra sans doute.

PHILIPPE BOUCHER.

● *Nominations de magistrats.* — Par décret paru au *Journal officiel* du 5 janvier, M. Léopold Roux est nommé président du tribunal de grande instance de Toulon. Il était président du tribunal de grande instance d'Amiens. M. Henri Soum, qui était président du tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe (Nord), est nommé président au tribunal de grande instance de Charleville-Mézières (Ardennes).

LA MONTÉE DU DIVORCE

II. — Objectif : épanouissement

par CHRISTIANE CHOMBEAU

La France connaît, depuis quinze ans, une montée du divorce. On estime qu'à terme assez proche un mariage sur quatre aboutira à un divorce. La loi de 1975, malgré ses insuffisances (« le Monde » du 6 janvier), a facilité les procédures. Mais les facteurs psychologiques sont déterminants.

François, Valérie. Valérie, François... Ils étaient étudiants lorsqu'ils se sont rencontrés. Très vite Valérie a attendu un bébé. Ils se sont mariés. *« Sur le moment on y croyait à ce mariage »,* explique François. Cela faisait partie des couloirs tout tracés... Mais un enfant ne crée pas forcément une famille. Chacun a connu d'autres amours. Un jour François est parti avec sa compagne du moment.

Le savaient-ils ? Dès le départ, leur union avait — statistiquement — peu de chances de durer. Elle rassemblait en effet la plupart des facteurs qui, selon la division de la statistique du ministère de la justice, augmente le risque de divorce : un mariage avant le vingtième anniversaire de la femme, un enfant né avant l'officialisation de l'union et un domicile en Île-de-France...

Dans un épais livre intitulé *le Divorce en France* paru à la Documentation française dans la collection INSEE (n° 85-86) le ministère de la justice énumère les facteurs de « risques » : mariage précoce *(« les unions les plus fragiles sont de loin celles contractées par des femmes de moins de vingt ans »)* ; enfant conçu et né avant la égalisation de l'union (mais les couples inféconds sont ceux qui divorcent le plus fréquemment quelle que soit la durée du mariage) ; domicile dans une région fortement urbanisée et industrialisée. Certains départements des régions Île-de-France et Provence-Côte-d'Azur connaissent ainsi des taux de divorce une fois et demie plus élevés que la moyenne nationale.

Il n'est point besoin d'être voyant pour comprendre. Les raisons en sont évidentes : conditions de vie plus difficiles, grande perméabilité aux idées neuves, anonymat et possibilités de rencontres nombreuses... A l'inverse, bien sûr, les unions les plus durables se situent dans les régions rurales où prévalent les structures traditionnelles d'exploitation agricole comme dans le Massif Central ou dans l'ouest de la France, et où les traditons religieuses tiennent encore racines comme en Bretagne. Comme partout ailleurs, les mariages essuient des tempêtes mais ils rompent moins facilement.

Pour faire ce portrait du « divorcé-type » de ce début des années 80, on peut dire qu'il a entre vingt-cinq et vingt-neuf ans et qu'il est employé de banque ou cadre moyen. En effet, si on divorce de plus en plus en France, on le fait aussi de plus en plus jeune : les hommes en moyenne à trente-cinq ans et demi et les femmes à trente-trois ans. *« Le groupe d'âge des vingt-cinq à vingt-neuf ans... regroupe à lui seul plus du quart de la population des divorcés »,* relève-t-on dans l'enquête du ministère. Et ceux dont la propension à divorcer est la plus élevée sont les personnels de service et les employés (10 pour 1 000 chaque année) ; viennent ensuite les cadres moyens, les cadres supérieurs et les personnes exerçant des professions libérales (7 à 9 pour 1 000) ; enfin les agriculteurs, les patrons d'industrie et du commerce, les inactifs (1 à 5 pour 1 000)).

Il faut toutefois noter que depuis 1975 les employés, les professions libérales et les cadres supérieurs (pour les deux sexes) ainsi que les cadres moyens (pour les femmes) ont une demande nettement plus élevée qu'auparavant.

Un constat s'impose : l'image du divorce a changé. L'expérience d'Yvonne, une Bretonne de quarante ans, le démontre : *« J'avais une douzaine d'années quand mes parents ont divorcé. Chaque fois que j'étais dans ma famille maternelle, ce n'était que chuchotements autour de moi. Ma mère était devenue une moins que rien, une putain. Et puis vingt ans après j'ai vu ces mêmes personnes soutenir ma cousine qui voulait divorcer. Cela leur semblait naturel. »* Autrefois acte déviant, le divorce devient un acte admis. Pour M. Jacques Commaille, maître de recherche au service de coordination de la recherche du ministère de la justice, *« cette mutation ne peut prendre son sens que dans une analyse de l'évolution du mariage ».* D'intérêt — stratégie d'alliance entre deux familles — le mariage est devenu choix amoureux dont la finalité est la réussite affective. Quand le sentiment disparaît, les risques de rupture s'accroissent.

« Le modèle familial qui se dégage de l'attitude des jeunes générations, explique M. Commaille, *est un modèle où... le mariage apparaît comme une simple formalité, le mariage à l'essai comme une pratique raisonnable, l'union libre comme une bonne chose, le refus de procréation comme compatible avec un vrai mariage, une certaine autonomie des époux comme nécessaire et le lien matrimonial comme pouvant être rompu par simple accord des deux parties... »*

Le contenu du mariage lui-même a évolué : de plus en plus de femmes réclament l'égalité dans le couple et désirent un épanouissement qui ne passe plus forcément par la fonction de femme au foyer. Mais le nombre d'hommes qui ne voient plus leur travail comme seule source de satisfaction est encore très faible. Et, en général, si l'homme n'est pas réticent à l'égard du travail de la femme, il lui demande toutefois de continuer à assurer le rôle traditionnel de gardienne du foyer.

Sylvie, par exemple, a tout essayé pour concilier ses aspirations et celles de son mari... En vain. Son divorce ? Elle accepte volontiers d'en parler bien qu'elle le vive encore comme une plaie mal cicatrisée. Raconter l'aide peut-être à comprendre... Elle avait seize ans et demi lorsqu'elle a rencontré Jean-Pierre, vingt-sept ans, *« le premier homme de ma vie, mon premier amour. Quand nous nous sommes mariés, je venais de passer propédeutique. J'avais dix-neuf ans. »* Deux mois plus tard, elle attendait un enfant. L'accouchement fut très difficile et son gynécologue lui recommanda d'attendre quelques années avant d'avoir un second enfant. *« Mais, quatre mois après, j'étais à nouveau enceinte... Je ne savais rien sur la contraception ; quant à Jean-Pierre, je l'ai compris plus tard, il m'avait épousée parce qu'il pensait que j'étais un bon investissement, jeune, influençable, de famille bourgeoise, je devais être celle qui tiendrait la maison, recevrait les amis et élèverait bien sûr de nombreux enfants. L'accouchement fut horrible, il m'a fallu quatre ans pour m'en remettre et j'en garde une fureur intérieure. »*

A vingt et un ans, Sylvie avait une licence, deux bébés, mais personne autour d'elle : *« Jean-Pierre travaillait comme un fou — pour nous, disait-il — et rentrait tard. Je ne voyais plus mes copines de classe qui, elles, n'avaient pas d'enfants. J'étais isolée dans ma banlieue et sans argent... Quand j'ai parlé de travailler, il m'a dit : « Tu va être affectée loin. Il vaut mieux que tu t'occupes des enfants. »* Finalement, Sylvie s'est prise au jeu et a aimé élever ses deux filles. Mais quand elles sont allées à l'école, elle s'est *« retrouvée avec plein de temps libre ».* Elle reconnaît que, petit à petit, elle s'était enfermée dans une relation *« infantilisante » : « Jean-Pierre me considérait comme sa fille aînée. Il me donnait l'argent, cent francs par cent francs. Un jour, je suis allée à une réunion d'une association féminine. On parlait du problème de l'argent de poche pour les jeunes ; je croyais que l'on parlait de moi. »*

La mort accidentelle de sa jeune sœur, à vingt-cinq, après une agonie de trois ans, a été décisive : *« J'ai commencé à me regarder et à me demander : que fais-tu dans ta vie ? ».* Elle suit une formation professionnelle et trouve un travail.

Son mari, lui, obtient promotion sur promotion, mais : *« Un silence presque total s'était installé entre nous. Nous avions déjà des lits séparés, nos rapports sexuels sont devenus de plus en plus rares. »* Et puis, un jour, une amie bien intentionnée lui révèle que Jean-Pierre n'a pas cessé d'être infidèle depuis le jour où ils se sont mariés. Le couple s'effrite irrémédiablement. Lui ne veut pas divorcer, il est attaché à ses enfants et à sa femmes, mais continue de vivre comme il en a envie. Elle fait des « scènes » et finit par prendre un amant. On aboutira au divorce.

L'histoire de ce couple défait n'est pas originale... Beaucoup de divorcés pourraient faire des récits similaires. Sylvie cherchait l'amour idéal et l'épanouissement de deux être : Jean-Pierre se satisfaisait d'une association. Le mariage tiendrait toujours si Sylvie avait accepté d'élever les enfants et de l'aider dans sa carrière sans chercher autre chose...

Sylvie a pris conscience lentement. Catherine, elle, l'a fait au bout de six ans et a choisi aussitôt, selon son expression, de *« tailler dans le vif ».* Elle avait dix-neuf ans lors de son mariage. Il représentait à ses yeux une fuite d'un milieu familial étouffant. *« A vingt-cinq ans,* explique-t-elle, *j'avais une petite fille adorable, un mari très gentil poursuivant une brillante carrière, mais une impression de froid énorme m'envahissait. J'avais le sentiment de ne jamais avoir vécu. Je faisais ma crise d'adolescence, il me fallait rompre le cordon ombilical ; le divorce m'était nécessaire pour mon propre épanouisement. »*

« PLUS RIEN A SE DIRE »

Simple retour du balancier ? Autrefois, l'homme se plaignait du manque d'ouverture et de culture de la femme qui restait au foyer ; aujourd'hui, des femmes qui, par leur profession, rencontrent du monde et des milieux différents formulent à leur tour ces mêmes griefs à l'égard de leur mari : Marie-Hélène est secrétaire dans une maison d'édition ; son mari, lui, était artisan. *« Quand nous nous sommes rencontrés, on s'entendait très bien, mais, lorsque j'ai trouvé ce travail, la situation s'est petit à petit détériorée. Je lui racontais des histoires qui ne l'intéressaient pas. Il restait muet devant mes amis ; on se disputait de plus en plus. »*

Jean-François, mécanicien, et Madeleine, biologiste, se sont connus très jeunes. Comme elle voulait entreprendre des études, Jean-François l'a suivie et a trouvé du travail. Bientôt leurs amis étaient tous du monde de la médecine : *« Jean-François,* explique Madeleine, *devenait de plus en plus difficile à vivre et il s'est mis à détester son métier. Il a voulu en changer et il est parti suivre une formation paramédicale. Un jour, par hasard, j'ai appris qu'il avait une maîtresse... On a essayé de repartir à zéro, mais, depuis longtemps, cela n'allait plus. Et puis je n'avais plus rien à lui dire... »*

De l'amour au travail

Ce besoin était tel qu'elle est partie sans ses affaires et laissant l'enfant à son père, se contentant d'une visite quotidienne. *« Je l'ai fait avec ma famille à dos. Dans mon milieu on m'a désapprouvée et fermé la porte, surtout parce que je ne demandais pas la garde de ma fille... mais, il ne voulait pas divorcer et me disait : «* Je garde l'enfant *». Alors, comme j'étais assez provocatrice, j'y suis allée au sécateur, et puis je partais sans rien, et j'ai refusé une pension comme le partage des biens. »*

Les femmes — qui ne se satisfont pas des demi-mesures — sont les plus nombreuses à avoir l'initiative du divorce. Il en a toujours été ainsi (à l'exception des guerres mondiales), mais cette années qui ont suivi les deux tendance s'est accentuée récemment et, actuellement, 66 % des demandes sont formulées par des femmes. Le progrès économique qui a laissé à la femme plus de temps libre, la contraception qui l'aide à choisir le nombre et le moment de la naissance de ses enfants, la famille éclatée, réduite aux époux et aux enfants, la solitude des femmes au foyer lorsque vient le moment de l'école, l'espérance de vie qui s'est allongée... tous ces facteurs ont très certainement poussé la femme à s'interroger sur elle-même.

Le travail à l'extérieur, avec l'indépendance financière qu'il apporte, intervient dans la décision finale du divorce. Les statistiques prouvent que la femme demande plus souvent le divorce quand elle exerce une activité professionnelle.

Prochain article :

NOUVELLES VIES

JUSTICE

DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Black-out sur la reconstitution de la tuerie d'Auriol

De notre correspondant régional

Marseille. — *Deux cents gendarmes mobiles, un lotissement entièrement bouclé, des guetteurs armés en tenue de campagne sur tous les pitons rocheux alentour : le dispositif de sécurité mis en place pour la reconstitution de la tuerie d'Auriol a donné lieu, le mardi 5 janvier, à un déploiement exceptionnel de moyens de sécurité et mis en branle un lourd appareil judiciaire. Mais elle n'a apporté aucun élément nouveau dans l'instruction en cours de l'affaire.*

Deux des cinq meurtriers présumés de l'inspecteur stagiaire Jacques Massie et de cinq membres de sa famille, Lionel Collard et Jean-Bruno Finochietti, ont refusé de participer à cette reconstitution. Les trois autres, Didier Campana, Jean-François Massoni et Ange Poletti, se sont montrés plus coopératifs mais, sur les conseils de leurs avocats, ils n'ont pas accepté de mimer leurs actes pour les photographes de l'identité judiciaire. La reconstitution des principales phases du massacre de la nuit du 18 au 19 juillet 1981, à l'intérieur et à l'extérieur de la bastide de la Douronne à Auriol, s'est prolongée pendant trois heures sans aucun incident.

La reconstitution : on pouvait croire plus à une opération militaire qu'à un acte de procédure judiciaire. Les journalistes étaient tenus à bonne distance de la bastide et les habitants du quartier devaient montrer impérativement un laissez-passer pour accéder à leur domicile. Les objectifs à longue focale des photographes et cameramen (1) ne purent saisir que quelques images furtives et imprécises de cette reconstitution exceptionnellement protégée : des silhouettes sans visage se déplaçant sur la terrasse de la maison : un policier, reconnaissable de loin à son brassard rouge, s'allongeant sur le sol derrière un écran de gendarmes ; une voiture — l'Ami-6 claire de Jacques Massie — manœuvrant rapidement sur la route...

Selon les informations recueillies postérieurement, la densité des participants à la reconstitution n'était en fait pas moins importante que celle du quadrillage extérieur. Autour du juge d'instruction, Mme Françoise Llaurens-Guérin, une foule de policiers, magistrats, experts, auxiliaires de justice, avocats de la défense et partie civile... En cette matinée très ensoleillée de janvier et en présence d'aussi nombreux témoins, on était loin d'avoir recréé les conditions de temps et d'atmosphère de cette nuit tragique de l'été dernier où fut assassinée toute la famille Massie.

« Il ne faut pas demander à une reconstitution plus qu'elle ne peut donner », déclarait un magistrat du parquet. Celle de la tude des inculpés. Lionel Collard, essentiellement à « figer » l'attitude des inclupés. Lionel Collard, « l'homme à l'oreille coupée », refusa même de descendre de l'estafette de gendarmerie qui l'avait amené sur les lieux. Il nie toute participation aux faits qui lui sont reprochés et rejette les accusations de trois de ses co-inculpés qui le présentent comme le chef du commando. Les trois postiers, Campana, Massoni et Poletti, tendent, eux, à minimiser leur rôle. Quant à Finochietti, l'instituteur aux idées extrémistes, il assume ses responsabilités dans l'assassinat d'Alexandre, le fils de Jacques Massie, âgé de huit ans, et de l'inspecteur stagiaire, « sans trahir » Lionel Collard et sans dévoiler l'identité du commanditaire de l'opération qu'il s'obstine depuis le début à appeler « Monsieur X ».

On prête désormais l'intention à Mme Llaurens-Guérin de demander la jonction au dossier de l'affaire d'Auriol de diverses autres procédures concernant des membres du SAC et portant sur des attentats perpétrés à Marseille et dans la région.

La clôture du dossier n'est pas attendue avant plusieurs mois, lorsque seront notamment achevées des expertises en cours.

GUY PORTE.

(1) Deux journalistes de FR 3 Marseille, Dominique Gonnot et Patrick Boileau, ont tenté de déjouer la surveillance des gendarmes en prenant position dès le milieu de la nuit sur une éminence d'où ils pouvaient filmer facilement la reconstitution. Trahis par un reflet dans l'objectif de leurs caméras, ils ont été débusqués une heure après l'arrivée des inculpés et des autorités judiciaires sur les lieux, et leur pellicule a été saisie puis mise sous scellés, sur ordre du procureur de la République de Marseille, M. Albert Vilatte.

AU TRIBUNAL DE PARIS

Violents vigiles

Un avocat aussi peut avoir des mots malheureux : *« M. Mohamed Idjeric vous dit : « C'est lui, c'est mon client. » Il n'en démord pas. »* Mohamed Idjeric n'en démord pas en effet d'avoir été mordu. Mordu par des chiens, battu par des maîtres chiens, remordu et rebattu au point de se retrouver à l'hôpital pour trois semaines et en arrêt d'invalidité pour six mois.

Une affaire de vigiles au Forum des Halles. Encore ? Déjà. Une affaire qui, malgré tout le talent oratoire de Mᵉ Robert Farré, donne des frissons. Le 17 octobre 1980, Jean-Yves Venard, trente-deux ans, le grand brun, et Dominique Quillet, vingt-cinq ans, le petit blond, patrouillent. Le premier a un petit berger allemand, le second un gros chien-loup en laisse. Ils compensent peut-être, faute de pouvoir porter un bel uniforme. Car, dira à l'audience leur patron, M. René Paumier : *« Les uniformes, cela donne l'air trop martial. »* Pas d'uniforme, en effet, pour ces deux vigiles de la société dénommée, comme dans un mauvais feuilleton, la Visioguard.

Voir et garder. Jean-Yves Venard et Dominique Quillet s'en chargent, uniforme ou pas, plus que martialement. Les deux hommes, ce soir-là, sont probablement ivres, méchamment ivres. Probablement, dit-on, car, plus tard, au poste, si on leur fit bien subir un alcootest largement positif, le responsable du commissariat, par un curieux oubli, dispensa les agents de procéder à la prise de sang.

Méchamment ivres, là c'est sûr. A 23 h. 30 la vigilante patrouille arrive devant un homme suspect. Mohamed Idjeric, quarante-quatre ans, sans travail fixe, est assis sur un banc à proximité des salles de cinéma. Il lit ou attend quelqu'un, en tout cas pas ces deux-là : *« Casse-toi. Tu n'as rien à faire ici. Tes papiers. »* Mohamed Idjeric ose demander pourquoi. *« Le petit blond aux lunettes brillantes m'a donné un coup de pied dans le ventre, puis il est parti chercher deux autres hommes pendant que le grand brun me tenait les bras derrière le dos. Ils étaient ivres. Quand les deux autres sont arrivés, ils ont lâché les chiens. »* Mordu, jeté à terre, roué de coups de pied, et relevé.

Un bras cassé, des côtes enfoncées, Mohamed Idjeric réussit à se sauver. Ce qui, à l'audience, paraîtra éminemment « *suspect* » à l'avocat de la Visioguard. A se sauver, en effet, avec deux chiens-loups et deux maîtres chiens qui le poursuivent encore. Et le rattrapent vers la fontaine des Saints-Innocents pour un nouveau tabassage, de nouvelles morsures et, grosse rigolade, pour lui casser son parapluie sur la tête.

Un complot ?

La scène a eu au moins un témoin, qui ne se fera pas connaître, mais alerte police-secours. M. Idjeric est inconscient. Les deux vigiles regagnent leur trou. Et les policiers, après avoir interrogé la victime, la transportent à l'Hôtel-Dieu et regagnent le commissariat.

L'affaire en serait bien restée là si, une heure plus tard, un deuxième appel n'était arrivé au commissariat. Même scénario : un Algérien assis sur un banc, papiers, les chiens lâchés qui mordent, les coups. Et l'homme va raconter aux policiers la même histoire, le grand brun, le petit blond, le petit chien, le grand chien. A l'audience, il ne viendra pas.

Cette fois-ci, les policiers interviennent, interpellent les deux vigiles, les placent en garde à vue pour audition. Ils sont relâchés immédiatement après, sur ordre du procureur.

Ce mardi 5 janvier, Jean-Yves Venard s'est présenté devant la dixième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Dominique Quillet, lui, a oublié de venir. Jean-Yves Venard, dans un joli costume à rayures, le même que celui de son patron, M. Paumier — les commerçants du Forum sont généreux et sympas qui ont signé une pétition-témoignage pour dire combien ces vigiles-là sont de braves gens, — Jean-Yves Venard, donc, a clamé son innocence : *« Je n'étais pas ivre. Nous avons dîné au Mandarin, Dominique et moi, une bouteille de rosé à deux et deux sakés, puis nous nous sommes séparés. Je n'ai jamais vu ce monsieur. Alors il s'agit soit d'une erreur, soit de mauvaise foi, soit d'un complot de la police, qui ne nous aime pas. »*

Son patron, en fait le gérant, défendra la réputation de cette Visioguard, domiciliée à Issy-les-Moulineaux. Il rappellera les règles de la bonne vigilance : *« Pas de contrôle de papiers, assurer la liberté des issues de secours, accompagner les pompiers, surveiller les accès des magasins. »* Il dira le bon renom de sa société, créée en 1977, trente salariés, le contrat avec le Forum depuis deux ans, contrat sans difficulté. Ce qui n'est pas le cas pour tout le monde : *« Avec l'autre société, ils ont eu un problème, un clochard assassiné. »*

C'est vrai. Il y a eu un problème le 28 décembre dernier aux Halles. Mais il y en avait eu un *« très grave et très éclairant »* le 17 octobre 1980, selon le procureur de la République. Il demandera donc une peine de trois ans de prison, identique à une autre prononcée pour une affaire de tabassage et d'antisémitisme jugée un an auparavant par le même tribunal.

Et ce tribunal, présidé par M. Claude Hanoteau, s'accordera une demi-heure de délibéré pour condamner Jean-Yves Venard et Dominique Quillet à un an de prison, avec mandat d'arrêt à l'audience pour le premier, mandat d'amener pour le second. Et pour déclarer la Visioguard civilement responsable, ordonner une expertise médicale et accorder à la victime une provision sur frais de 8 000 francs...

PIERRE GEORGES.

FAITS ET JUGEMENTS

Le ministère de l'intérieur rappelle à l'ordre les sociétés de gardiennage

Quelques jours après la mort, au Forum des Halles, d'un vagabond roué de coups par des vigiles (*le Monde* du 30 décembre 1981), le ministère de l'intérieur rappelle que les sociétés de surveillance et de gardiennage *« ne disposent d'aucune prérogative de puissance publique dans le domaine de la protection des personnes et des biens »*.

Emanant de la direction de la réglementation et signée, le 14 décembre 1981, par M. Grimaud, directeur du cabinet de M. Defferre, ministre de l'intérieur, une circulaire de six pages a été adressée à tous les préfets et préfets de police. Elle a pour objet de préciser la nature exacte des droits et devoirs des entreprises de surveillance et de gardiennage.

Après avoir souligné que 'uniforme des vigiles ne doit en aucun cas risquer d'être confondu par le public avec celui des forces de l'ordre et rappelé que l'inscription « gardiennage » doit obligatoirement figurer de manière très visible sur le col, l'épaule et la coiffure de tout employé de ces sociétés, la circulaire aborde le chapitre de l'armement individuel de ces personnels.

Ainsi y peut-on lire que *« seules les entreprises qui se trouvent dans l'obligation d'assurer la sécurité de leurs biens ou le gardiennage de leurs immeubles doivent remettre les armes et munitions aux personnels qu'elles chargent d'assurer ces missions, pendant le temps nécessaire à leur accomplissement »*. La circulaire précise encore que ce sont les personnels des sociétés qui peuvent prétendre obtenir une autorisation de port d'armes et non pas les sociétés elles-mêmes. Enfin, quant à l'usage éventuel de ces armes, la lettre insiste sur le fait que les vigiles ne 'oivent y recourir qu'en cas de légitime défense.

Une information est ouverte pour établir les causes de la mort d'Olga Moïssenko

Une information pour « recherches des causes de la mort » a été ouverte, mardi 5 janvier, par le parquet de Grenoble après la découverte du squelette et de différents objets que M. Ivan Moïssenko a reconnus comme ayant appartenu à sa fille Olga (*le Monde* du 6 janvier).

Cette procédure judiciaire est conforme aux mesures qui sont prescrites lors de la découverte d'un corps. Elle ne remet pas en cause en l'état actuel, l'arrêt de la cour d'assises de l'Isère du 30 octobre 1981 qui a condamné Joël Matencio à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'enlèvement et l'assassinat de Christian Leroy, Muriel Trabelsi et Olga Moïssenko. Cependant, cet arrêt n'est pas définitif, le condamné ayant formé un pourvoi en cassation.

A son procès, Joël Matencio, après avoir nié être l'auteur des crimes, les avait finalement avoués. Mais si les corps de Christian Leroy et de Muriel Trabelsi avaient été découverts avant même l'arrestation de Matencio, celui d'Olga Moïssenko restait introuvable.

Cependant, à la fin du mois de décembre, le condamné, qui avait reçu de sa grand-mère une lettre le suppliant de *« faire un cadeau de Noël »* aux parents d'Olga afin qu'ils puissent donner une sépulture à leur fille, avait répondu en précisant que le corps se trouvait bien dans le périmètre qu'il avait indiqué lors de son procès. C'est ainsi que furent ordonnées de nouvelles recherches.

Des trafiquants de drogue lourdement condamnés à Marseille

La septième chambre correctionnelle de Marseille a condamné, mardi 5 janvier, les onze inculpés dans l'affaire du laboratoire clandestin de Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) à de lourdes peines. Fernand Chaffard, quarante-huit ans, considéré comme le « cerveau » de l'équipe, et Christian Simonpiéri, ont été respectivement condamnés à vingt-cinq ans et vingt-deux ans de prison. Mme Marie-Geneviève Vlangalli, pour le ministère public, avait requis contre ces principaux inculpés trente et vingt-quatre années d'emprisonnement. Les autres trafiquants — neuf personnes — ont été condamnés à des peines allant de vingt ans à trois ans de prison. Parmi les personnes qui ont servi d'intermédiaires entre le réseau de Chaffard et un gang italien opérant dans la région de Milan, Pedros Vartanyan et Robert Kechichian ont été condamnés à vingt ans, Armand Maurizio à dix-huit ans et Jean Jehan, âgé de quatre-vingt-quatre ans, à trois ans, mais laissé en liberté.

Le 7 mars 1980, les policiers du S.R.P.J. de Marseille avaient découvert un laboratoire de transformation d'héroïne à Chambon-sur-Lignon (« le Monde » du 11 mars 1980). Les policiers arrêtaient cinq personnes, dont Chaffard et Simonpiéri.

SCIENCES

Pour la science

III. — Vivons-nous une révolution scientifique ?

par EDGAR MORIN

Comment saisir la vérité de la science, dont l'activité problématique enrichit notre connaissance de l'univers, mais débouche sur le mystère dans un mouvement perpétuel ? En donnant à cette aventure ouverte les moyens de s'interroger sur elle-même (« le Monde » des 5 et 6 janvier).

La connaissance scientifique est en état de renouvellement depuis le début de ce siècle. On peut même se demander si les grandes transformations qui ont affecté les sciences physiques, de la microphysique à l'astrophysique, — les sciences biologiques — de la génétique et de la biologie moléculaire à l'éthologie, — l'anthropologie (la perte du privilège héliocentrique où la rationalité occidentale se voyait juge et mesure de toute culture et civilisation) ne préparent pas une transformation dans le mode même de penser le réel. On peut se demander si, en somme, de tous les horizons scientifiques, ne s'élabore pas, de façon encore dispersée, confuse, incohérente, embryonnaire, ce que Kuhn appelle une révolution scientifique, laquelle, quand elle est exemplaire et fondamentale, entraîne un changement de paradigmes (c'est-à-dire des principes d'association/exclusion fondamentaux qui commandent toute pensée et toute théorie) et, par là, un changement dans la vision même du monde.

Essayons d'indiquer dans quel sens nous croyons entrevoir la révolution de pensée qui s'ébauche. Les principes d'explication « classiques » qui régnaient avant d'être perturbés par les transformations que j'ai évoquées plus haut postulaient que l'apparente complexité des phénomènes pouvait s'expliquer à partir de quelques principes simples, que l'étonnante diversité des êtres et des choses pouvait s'expliquer à partir de quelques éléments simples. La simplification s'appliquait sur ces phénomènes par disjonction et réduction. La disjonction isole les objets non seulement les uns des autres, mais aussi de leur environnement et de leur observateur. C'est du même mouvement que la pensée disjonctive isole les disciplines les unes des autres et insularise la science dans la société. La réduction, elle, unifie ce qui est divers ou multiple, soit à ce qui est élémentaire, soit à ce qui est quantifiable. Ainsi la pensée réductrice accorde la « vraie » réalité non aux totalités, mais aux éléments, non aux qualités, mais aux mesures, non aux êtres et aux existants, mais aux énoncés formalisables et mathématisables.

Alternative mutilante

Ainsi commandée par disjonction et réduction, la pensée simplificatrice ne peut échapper à l'alternative mutilante quand elle considère la relation entre physique et biologie, biologie et anthropologie : ou bien elle disjoint, et ce fut le cas du « vitalisme » qui refusait de considérer l'organisation physico-chimique du vivant, comme c'est le cas de l'anthropologisme qui refuse de considérer la nature biologique de l'homme ; ou bien elle réduit, et c'est le cas du « réductionnisme » qui réduit la complexité vivante à la simplicité des interactions physico-chimiques, comme c'est le cas des visions qui font obéir tout ce qui est humain à la seule hérédité génétique ou assimilent les sociétés humaines à des organismes vivants.

Le principe de simplification, qui a animé les sciences naturelles, a conduit aux plus admirables découvertes, mais ce sont ces découvertes mêmes qui, finalement, ruinent aujourd'hui toute vision simplificatrice. En effet, c'est animée par l'obsession de l'élément de base de l'univers, que la recherche physique a découvert la molécule, puis l'atome, puis la particule. De même, c'est l'obsession moléculaire qui a suscité les magnifiques découvertes éclairant les fonctionnements et processus de la machinerie vivante. Mais les sciences physiques, en cherchant l'élément simple et la loi simple de l'univers ont découvert l'inouïe complexité du tissu microphysique et commencent à entrevoir la fabuleuse complexité du cosmos.

En élucidant la base moléculaire du code génétique, la biologie commence à découvrir le problème théorique complexe de l'auto-organisation vivante, dont les principes diffèrent de ceux de nos machines artificielles les plus perfectionnées.

Le principe d'explication de la science classique excluait l'aléa (apparence due à notre ignorance), pour ne concevoir qu'un univers strictement et totalement déterministe. Mais, dès le dix-neuvième siècle, la notion de chaleur introduit désordre et dispersion au cœur même de la physique, et la statistique permet d'associer hasard (au niveau des individus) et nécessité (au niveau des populations). Aujourd'hui, sur tous les fronts, les sciences travaillent de plus en plus avec l'aléa, notamment pour comprendre tout ce qui est évolutif et considèrent un univers où se combinent hasard et nécessité.

L'observateur impliqué

Le principe d'explication de la science classique ne concevait pas l'organisation en tant que telle. Des organisations étaient reconnues (système solaire, organismes vivants), mais non le problème de l'organisation. Aujourd'hui, le structuralisme, la cybernétique, la théorie des systèmes ont opéré, chacun à sa façon, des avancées vers une théorie de l'organisation et celle-ci commence à nous permettre de concevoir, au-delà, la théorie de l'organisation, et nécessaire pour concevoir les êtres vivants.

Le principe d'explication de la science classique voyait dans l'apparition d'une contradiction le signe d'une erreur de pensée et supposait que l'univers obéissait à la logique aristotélicienne. Les sciences modernes reconnaissent et affrontent les contradictions quand les données appellent de façon cohérente et logique l'association de deux idées contraires pour concevoir un même phénomène (la particule qui se manifeste tantôt comme onde, tantôt comme particule, par exemple).

Le principe d'explication de la science classique éliminait l'observateur de l'observation. La microphysique, la théorie de l'information, la théorie des systèmes réintroduisent l'observateur dans l'observation. La sociologie et thropologue de se situer *hic et* sité pour le sociologue et l'anthropologue de se situer *hic et nunc*, c'est-à-dire de prendre conscience de la détermination ethno-socio-centrique qui, au départ, hypothèque toute conception de la société, de la culture, de l'homme.

Le sociologue doit sans cesse se demander comment il peut concevoir une société dont il fait partie. Déjà, l'anthropologue contemporain se dit : *« Comment, moi, porteur inconscient des valeurs de ma culture, puis-je juger une culture dite primitive ou archaïque ? Que valent nos critères de rationalité ? »* Dès lors commence la nécessaire autorelativisation de l'observateur, qui se demande *« qui suis-je ? »*, *« où suis-je ? »*. Le je qui surgit ici est le je modeste qui découvre que son point de vue est nécessairement partiel et relatif. Ainsi, nous voyons que le progrès même de la connaissance scientifique nécessite que l'observateur s'inclue dans son observation, que le concepteur s'inclue dans sa conception, en somme que le sujet se réintroduise de façon autocritique et autoréflexive dans sa connaissance des objets.

De toutes parts surgit le besoin d'un principe d'explication plus riche que le principe de simplification (disjonction/réduction) et que l'on peut appeler le principe de complexité. Celui-ci, certes, se fonde sur la nécessité de distinguer et d'analyser, comme le précédent. Mais il cherche de plus à établir la communication entre ce qui est distingué : l'objet et l'environnement, la chose observée et son observateur. Il s'efforce non pas .. sacrifier le tout à la partie, la partie au tout, mais de concevoir la difficile problématique de l'organisation, où, comme disait Pascal, *« il est impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties »*.

Il s'efforce d'ouvrir et développer partout le dialogue entre ordre, désordre et organisation pour concevoir, dans leurs spécificité, à chacun de leurs niveaux, les phénomènes physiques, biologiques et humains. Il s'efforce à la vision poly-oculaire ou polyscopique où, par exemple, les dimensions physiques, biologiques, spirituelles, culturelles, sociologiques, historiques de ce qui est humain cessent d'être disjointes et incommunicables.

Le principe d'explication de la science classique tendait à réduire le connaissable au manipulable. Aujourd'hui, il faut insister avec force sur l'utilité d'une connaissance qui puisse servir à être réfléchie, méditée discutée, incorporée par chacun dans son savoir, son expérience, sa vie...

Les principes occultes de la réduction/disjonction qui ont éclairé la recherche dans la science classique sont ceux-là mêmes qui nous rendent aveugles sur la nature technique, sociale et politique de la science, sur la nature à la fois physique, biologique, culturelle, sociale, historique de tout ce qui est humain. Ce sont eux qui ont établi et maintiennent la grande disjonction nature/culture, objet/sujet. Ce sont eux qui partout ne voient qu'apparences naïves dans la réalité complexe de nos êtres, de nos vies, de notre univers.

Il s'agit désormais de chercher la communication entre la sphère des objets et la sphère des sujets qui conçoivent ces objets. Il s'agit d'établir la relation entre sciences naturelles et sciences humaines, sans les réduire les unes aux autres (car ni l'humain ne se réduit au biophysique ni la science biophysique ne se réduit à ses conditions anthropo-sociales d'élaboration).

Dès lors, le problème d'une politique de la recherche ne peut se réduire à l'accroissement des moyens mis à la disposition des sciences. Il s'agit *aussi*, et je souligne l'aussi pour indiquer que je propose non une alternative mais un complément, que la politique de la recherche puisse aider les sciences à accomplir les transformations/métamorphoses dans la structure de pensée qu'appelle leur propre développement. Une pensée apte à affronter la complexité du réel, permettant en même temps à la science de réfléchir sur elle-même.

Prochain article :

PROPOSITIONS POUR LA RECHERCHE

FAITS ET JUGEMENTS

Le ministère de l'intérieur rappelle à l'ordre les sociétés de gardiennage

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Ragtime », un film de Milos Forman

L'Amérique comme une seconde nature

L'HISTOIRE, elle est vieille comme le monde, sinon comme Hollywood : un jour, on prend son bâton de pèlerin, on traverse l'Océan, on tente fortune au pays du dollar et des stars. On a beau s'appeler Milos Forman, être né en Tchécoslovaquie et avoir créé une petite révolution avec des films comme *l'As de pique* et *les Amours d'une blonde*, rien n'exclut que vous aurez envie, à votre tour, d'aller juger par vous-même.

Et Milos Forman ne s'embarrasse pas de coquetteries à ce sujet : « *A côté du pays dont vous parlez la langue*, déclare-t-il, *la langue que votre mère vous a apprise, votre seule maison, c'est l'Amérique. J'aime travailler là-bas, je me suis adapté. On me demande toujours : comment est-ce possible que vous, étranger, vous fassiez les films que vous faites sur l'Amérique ? Vous n'avez pas vécu ici, vous avez débarqué il y a seulement dix ans... Ils n'arrivent pas à imaginer que j'ai pu connaître les Etats-Unis mieux qu'eux grâce au cinéma. Et en Tchécoslovaquie, à l'école de cinéma en tout cas, on ne voyait que les bons vieux films américains, ceux de John Ford, de Billy Wilder, d'Ernst Lubitsch.* »

Un peu plus tard, Forman reviendra sur la question, il expliquera en partie sa réussite américaine par le strict besoin de survivre, de gagner sa vie, quand il décida d'abandonner son pays après août 1968. Si l'on sait le destin réservé à des cinéastes restés à Prague, comme Evald Schorm (l'auteur de *Du courage pour chaque jour* et *le Retour du fils prodigue)*, toujours interdit de cinéma pour avoir tourné des œuvres « démoralisantes », ou à Vera Chytilova, qui a toutes les peines du monde à continuer à travailler, on est mal fondé, nous, Français, de l'intérieur de notre cocon français, à critiquer pour autant les choix de Milos Forman.

Sans illusions

L'intérêt de son quatrième film américain, *Ragtime*, adapté d'un best-seller guère plus long qu'un roman de série noire, d'E. L. Doctorow, vient de sa façon d'aborder très directement, de front, un sujet typiquement américain, nourri des valeurs américaines : sans la nostalgie du passé cinématographique tchèque, comme dans son premier film américain *Taking off* (1969) sans la charge trop poussée de *Vol au-dessus d'un nid de coucou* (1975), sans le miel d'une comédie musicale comme *Hair* (1978). Dino de Laurentiis, le producteur d'*Europe 51*, de Rossellini, du *Guerre et Paix*, de King Vidor, du médiocre remake de *King Kong*, lui fait lire un jour le livre de Doctorow après avoir pensé un moment en confier l'adaptation à Robert Altmann.

Ragtime s'est vendu outre-Atlantique à plus de deux millions d'exemplaires : c'est un livre concis, aux dialogues rares tout dans la virtuosité, l'art de juxtaposer, de mettre bout à bout des personnages, des événements disparates, réels ou imaginaires, la liaison s'effectuant par une double unité, selon la bonne vieille tradition française : unité de lieu, New-York et ses environs; sa grande banlieu, jusqu'à Atlantic - City ; unité de temps, la naissance des Etats-Unis modernes au tournant du siècle et jusqu'à la première guerre mondiale. Les personnages réels, ils s'appellent Evelyn Nesbit, jeune beauté à scandale, cousine en « immoralisme » de nos beautés parisiennes de l'époque 1900, Harry K. Thaw, industriel, mari d'Evelyn Nesbit, qui tue par jalousie le célèbre architecte Stanford White, ancien « protecteur » d'Evelyn.

A mesure que le film avance, l'intérêt se déplace sur trois autres personnages : un musicien noir, Coalhouse Walker Junior, interprété par Howard Rollins, celui que dans le livre comme à l'écran on ne connaît que sous le nom de « père » ; et le préfet de police, Rheinlander Waldo, à peine entrevu dans le livre, rôle taillé sur mesure pour le retour de James Cagney. Une douzaine de figures importantes se détachent dans cette histoire qui se veut exactement le contraire des grandes sagas familiales comme on savait les tourner autrefois à la Metro Goldwyn Meyer, avec Greer Garson et Walter Pidgeon. La *famille*, la morale, les bons sentiments, c'est l'enfer ! L'homme est l'homme, un loup pour l'homme, et, me semble-t-il, Milos Forman n'a guère varié depuis l'époque de *Au feu, les pompiers* (1967), son dernier film tchèque.

On est ému, certes, par les magnifiques performances d'actrice et d'acteur de Mary Steenburgen et de James Olson, chargés d'incarner le couple « mère » et « père », d'exprimer une certaine générosité, un certain éveil, très lent, à la réalité cruelle du monde environnant, un certain don de soi qui ne peut se contenter des vieilles valeurs chrétiennes. On aime beaucoup Howard Rollins, le musicien noir révolté et impuissant à faire triompher la morale, Mandy Patikin dans celui du juif d'Europe centrale qui va connaître la fortune en tournant de petits films d'une bobine comme Griffith. On est impressionné par le grouillement de ce quartier du Lower East Side de New-York, tout près d'Hester Street, où plusieurs personnages rencontrent leur destin.

Mais le plus fascinant, le plus convaincant, ce sont les déséquilibrés comme Harry K. Thaw (Robert Joy) et, en mineur, le « jeune frère » (Brad Dourif), qui épousera la cause de Coalhouse Walker Junior, ou cette brute à l'état pur, raciste exemplaire, de Conklin (magnifiquement interprété par Kenneth McMillan, « *la crème des hommes* », nous assure le metteur en scène). Un acteur, une actrice, l'un célèbre, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-deux ans, l'autre débutante, dix-neuf ans, donnent le ton, dominent cette prodigieuse brochette de comédiens. Elizabeth McGovern (Evelyn Nesbit), sortie de l'école dramatique Juilliard de New-York, résume l'innocence et la perversité d'une jeune beauté dépourvue de toute morale personnelle, arriviste forcenée, ne connaissant que le plaisir de l'instant et la réalité du luxe. James Cagney (le préfet de police) nous offre un grand moment de cinéma dans cette seconde où, la tête froide, il ordonne : *Fire !* (Feu !).

Milos Forman, toujours souriant, jeune comme un éternel printemps, ne nourrit guère d'illusions sur ses semblables. La réalité, « *là-bas* » comme ailleurs, en Amérique comme dans la vieille Europe, ne lui apporte guère de démentis. Sa réussite, incontestable, consiste à nous faire avaler ces couleuvres comme des sucres d'orge.

LOUIS MARCORELLES.



« Le Rose et le Blanc », de Robert Pansard-Besson

Henry James s'est échappé !

ALBERT, le vieil Albert, l'écrivain, a mauvaise mine dans sa mansarde. Les aventures du gangster Henry James, qui plaisent tant au petit Albert, le voisin, n'ont pas l'air de lui arranger l'existence.

Tout va mal, tout va mieux à l'enseigne du café du coin. Jeanne, la mère d'Albert, est amoureuse de Léon, professeur de chant, et vice-versa. Léon pense que Jeanne a une voix de soprano sérienne. Le vieil Albert enverra à chacun une lettre fixant un tendre rendez-vous — lettre déchiffrée grâce au cache du petit Albert — et l'on aura bien l'histoire d'amour à l'eau de rose réclamée par l'éditeur.

∴

Un vrai obsédé du rose et blanc, l'éditeur, qui repeint à ses couleurs le troisième étage de la tour Eiffel pour l'offrir à son feuilletoniste (lui préfère le bleu indigo et Duke Ellington), mais réflexion faite, l'éditeur, ce Luigi Martini baratineur, c'est le camelot blanc et rose que le vieil Albert salue d'un coup de chapeau aimable quand il vient à stationner dans la cour de l'immeuble.

Mais alors, le vieil Albert a tout inventé ? Possible. En attendant, Henry James s'est échappé ! On a vu l'arrestation, on a vu le vieil Albert (il a bien connu James le père, et pour cause; ils étaient complices, avant que la passion des Buick... mais c'est une autre *histoire*), bref, ils tapent le carton dans la même cellule. Ça finira mal, obligatoirement, l'éditeur veut du sang.

Qui veut chercher la migraine peut bien tirer le fil blanc et désembrouiller le nuage rose des destins que Robert Pansard-Besson et Jean Echenoz ont croisés dans leur scénario. Bon courage. Le vieil Albert est vraiment atteint. Il ne sait plus, c'est évident, s'il invente ses personnages, ou si Jeanne, Léon, James, Martini, sans oublier le farfelu du troisième étage ni le singe (quelle histoire, le singe), ne sont pas en train de lui détruire la mémoire. Or il en a besoin, à cause du petit Albert qu'il était au temps de Guignol, et qu'il veut rejoindre à travers le Palais des glaces des souvenirs.

Mais, Queneau nous protège, Pansard-Besson, pour son premier film (prix Georges-Sadoul 1980), n'a pas pontifié sur les affres de la création. Il s'en moque, il en fait un théâtre, une comédie musicale, une coupe transversale de fourmilière, une farce-et-attrape-qui-veut, des affres. Il a séduit des acteurs (Raymond Pellegrin, Bulle Ogier, Michel Lonsdale, Vittorio Caprioli), galvanisé le compositeur Antoine Duhamel, et, avec Jean Echenoz, ils se sont envolés, emportant des bricoles (un hôtel du nord, un grain de sable dans l'uretère de Cromwell, des postes de T.S.F.).

Ils ne sont pas nombreux, ces temps-ci, à aimer les courants d'air. Le dernier trimestre 81 nous a donné *Garde à vue*, *la Guerre du feu*, *Eaux profondes*, *Une étrange affaire*, *Coup de torchon*, ne l'oublions pas, ce fut de l'ouvrage costaud. *Le Rose et le Blanc* n'est pas costaud, *Diva*, de Jean-Jacques Beineix ne l'était pas non plus. Cela fait tout de même deux films (plus *le Jardinier*) qui, sans être parfaits, ont une idée originale de la perfection.

∴

S'adressant avec un humour loufoque à ceux qui ne craignent pas la poésie, on ne voit pas comment le film de Pansard-Besson pourrait aller rejoindre le club des « millionnaires », où vient d'entrer *le Professionnel*, avec Jean-Paul Belmondo, où figure également *le Dernier métro*, de François Truffaut.

De 1971 à 1981, soixante films ont fait venir plus de cent vingt-six mille spectateurs lors de la première semaine d'exclusivité (Paris-périphérie) (1). Jean-Paul Belmondo, Louis de Funès, Alain Delon, Pierre Richard, Jean Yanne, Romy Schneider, Philippe Noiret, Yves Montand, et une dizaine d'autres en ont été les têtes d'affiche. Il est peu probable que Bulle Ogier et Michel Lonsdale atteignent ces sommets

Les enjeux ne sont pas les mêmes : James Hadley Chase et Prévert, ce n'est pas pareil. Pourquoi les cinéastes devraient-ils être jaugés à la seule aune quantitative ? Pourquoi faudrait-il plaire à tout le monde, pourquoi devrions-nous tous aimer les mêmes spectacles en un élan unanime et populaire ? A chacun de trouver son public, là est l'essentiel. « *La guerre entre Louis de Funès et Marguerite Duras n'aura pas lieu* », est-il écrit dans le rapport Bredin, effectivement, elle n'a pas lieu d'être.

Le Rose et le Blanc n'est pas pour autant un film difficile, à usage limité. Beaucoup de gens, qui a priori ne se sentent pas séduits par les délirantes tribulations du bandit Henry James, devraient aller y faire un tour. A chacun son public, oui, mais heureusement, le public n'est pas toujours celui qu'on croit.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

(1) *le Film français* du 1er janvier 1982 (n° 1883). 15 F.

La calligraphie chinoise

Au centre de Nankin, au pied de la petite colline où se dresse la tour du Tambour, un immense placard annonce en français et en chinois l'exposition de Ding Hao et du Français André Kneib — les encarts dans les journaux utilisent le même bilinguisme : c'est un événement en Chine, où prédomine l'anglais.

Evénement « mondain », le monde des artistes nankinois était là. Evénement culturel, le vice-président de l'université de Nankin a inauguré l'exposition. Evénement public, la foule a afflué. *« Cette exposition peut être considérée comme un premier pas. Il faudrait aller plus loin, parvenir à une expression encore plus libre »*, déclarait un cadre venu de province, lui-même calligraphe, fils et petit-fils de calligraphe.

La jeune génération, passé le premier étonnement, s'est laissé convaincre. *« Jusqu'à aujourd'hui*, a confié l'un des organisateurs, *nous savions que les Japonais s'intéressaient à la calligraphie, nous n'aurions jamais pensé que ce pourrait être le cas pour un Français. »*

Le maître

UN dédale de ruelles. La vie quotidienne simple, pauvre, émouvante, sur le pas des portes. Au coin d'une impasse, un marchand d'oiseaux, avec leur cage de bambou ocre. Au fond, la maison de Ding Hao, celle de son enfance. Il la partage avec trois autres familles. Dans la cour s'étire un arbre modeste Son coin à lui : deux petites pièces, glaciales en cet après-midi de décembre. Son royaume : la chambre où il travaille, où il reçoit ses amis. Des livres, des calligraphies, des piles de documents un peu partout, sans désordre inutile, des pinceaux, un bout d'espace libre sur une table pour servir le thé. Du thé au jasmin honore les visiteurs.

Ding Hao écoute, absorbe les questions qu'on lui pose. En cet instant, son visage aigu, douloureux des souffrances endurées pendant la révolution culturelle, reste lisse. Seuls ses yeux sourient doucement. Quand il répond, ses traits s'animent brusquement, son front se plisse en tout sens, de grands rires peuvent jaillir et ses mains ne cessent d'accompagner ses paroles, offertes au ciel ou tendues vers son interlocuteur comme pour l'attirer vers sa pensée.

« J'ai eu quarante ans cette année. Depuis trois ans, j'ai retrouvé mes activités à l'université de Nankin (1). *A l'origine, j'ai une formation scientifique en géologie et en sismologie. Ma connaissance des sciences de la nature m'a suggéré que la calligraphie pouvait exprimer des concepts que je sens vivement : lumière, force, couleur, nuance, mouvement. »*

Du plus loin qu'il s'en souvienne, la musique, la littérature, la peinture, ont toujours attiré Ding Hao, et la calligraphie n'a jamais cessé d'être un acte naturel qui *« depuis très longtemps accompagne le déroulement de son existence »*. Ce qu'il ne dit pas, c'est que ses liens avec la calligraphie, la façon dont il la pratique, le rapprochent des plus grands calligraphes chinois, pour lesquels l'écriture n'était pas une profession. Et ce qu'il ne signale qu'en passant, c'est qu'il possède le japonais, l'anglais, le russe, et qu'il est aussi poète.

Pourquoi Ding Hao a-t-il éprouvé le besoin de rompre avec la calligraphie traditionnelle ? *« Parce que notre époque*, dit-il, *est une époque nouvelle. Pour nous, qui vivons dans une telle époque, il faut aussi décider qu'il doit y avoir de nouvelles formes d'art et de culture. Les styles traditionnels de la calligraphie chinoise ont déjà connu leur âge d'or dans la Chine ancienne. »*

Est-ce un rejet pur et simple du passé ? Ding Hao éclate de rire. Cela veut dire « *non* » en chinois. La question pour lui n'est pas de renier les anciens, *« mais en pratiquant les styles classiques, je ne réussis plus*, confie-t-il, *à atteindre la satisfaction esthétique de la création »*. La création est, pour Ding Hao, une *« aventure personnelle »*, est l'interférence des formes traditionnelles de la calligraphie avec ce qu il connaît *et a observé dans la peinture* contemporaine occidentale. Cette rencontre des deux cultures l'a amené à sortir des sentiers battus.

Il insiste : *« Pour se libérer du formalisme, la calligraphie chinoise doit tirer des leçons de la peinture contemporaine américaine et européenne. »* Des noms d'écoles lui viennent à l'esprit, les impressionnistes, les expressionnistes, l'op'art, le symbolisme, les constructivistes.

Son espoir ? Que des artistes chinois rencontrent régulièrement des Occidentaux. L'expérience qu'il a vécue avec André Kneib pourrait, selon lui, servir de modèle. Il a beaucoup appris à travers leur travail en commun. Deux ans de recherches, de lectures, d'échanges, d'enseignements mutuels qui ont tendu vers un projet audacieux, tentative nouvelle dans l'art calligraphique chinois : le *« Hua Shu »*.

Aujourd'hui, le maître s'efface : *« Nous sommes deux créateurs qui, chacun selon sa personnalité, appliquent le principe énoncé par Lu Xun, « écrire c'est peindre ». »* Songeur, il ajoute : *« Notre Hua Shu est une porte ouverte. Notre nouveau style pourrait aider les Occidentaux à percer les mystères de l'art chinois. Je pense que la calligraphie chinoise peut devenir une forme d'expression internationale. »*

(1) Arrêté pendant la révolution culturelle, battu, humilié, Ding Hao est resté plusieurs années consigné dans une « *cave* » de l'Université d'où il ne sortait que pour accomplir à l'extérieur des travaux manuels. Sa santé est restée très affectée par cette épreuve. A cette époque, sa bibliothèque fut pillée et la plupart de ses biens volés ou dispersés.

Ding Hao et André

AUDACE sacrilège ? Le verdict était à craindre. Pour Ding Hao, calligraphe chinois et pour André Kneib, jeune calligraphe français, qui ont osé, ensemble, au cœur même de la Chine, renouveler l'art plus que millénaire de la calligraphie tout en rendant accessible à un large public cette forme d'expression profonde et secrète de la pensée chinoise, n'y a-t-il pas quelque originalité à décider d'ajouter aux six grands styles classiques de la calligraphie, un nouveau genre, le leur : le Hua Shu, l'Ecriture peinte, comme ils le nomment. Les craintes se sont englouties dans le succès. Ce miracle — le mot n'est pas trop fort — Ding Hao et André Kneib l'ont accompli à Nankin.

Leur talent a tout bousculé. Bousculé la routine des milieux spécialisés car leurs œuvres relancent un fort ancien débat sur l'essence même de la calligraphie, ses liens avec la peinture, la poésie et rouvrent, après un long oubli, des voies que l'on croyait perdues à l'expression du rêve et de soi-même, encourageant les tendances analogues qui transparaissent parmi les calligraphes chinois contemporains. Bousculé l'immobilisme puisque, fait sans précédent en Chine populaire, ils ont été autorisés à présenter, côte à côte, leurs réalisations dans l'une des principales salles d'exposition de Nankin installée dans le « Gu Lou » (la tour du Tambour).

Les harmonies du noir

Il n'y a pas déformation, il y a interprétation créative. A aucun moment, dans les œuvres de Ding Hao et d'André Kneib, ne disparaissent les éléments fondamentaux du caractère calligraphique. Ni dans la technique ni dans la couleur. Du blanc et du noir. Le blanc, celui du papier. Il marque l'espace dans lequel s'épanouiront les harmonies du noir, celles que le pinceau trempé d'encre y aura imprimées. La maîtrise du mouvement est telle qu'elle permet de percevoir, d'imaginer comment a été conduit, appuyé, relevé, tiré ou arrêté le pinceau chargé de définir le plein d'une ligne, sa « chair », la force du tracé, la qualité de l'encre sur le papier, le « sang » de l'œuvre.

Un seul mot, quelques assemblages de mots ou un vers pour chaque tableau. Leur choix est fonction du concept contenu dans le caractère, de la puissance de sa valeur symbolique, de l'inspiration qu'il suscite. Rien n'est gratuit. Il y a fusion entre ces concepts, ces symboles et l'artiste, et cette fusion rayonne, happe le spectateur, finit par l'envahir.

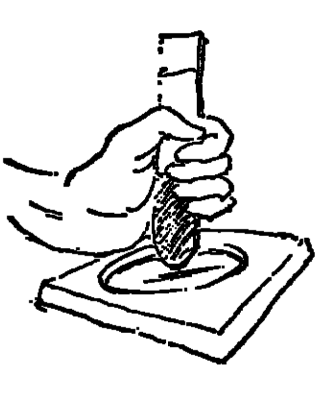
A travers leurs œuvres, Ding Hao et André Kneib nous prennent par la main, nous Occidentaux, pour nous rapprocher d'un art qui nous échappe encore. Un art accompli qui, historiquement, a précédé, en Chine, la peinture. Dès le deuxième siècle après Jésus-Christ, vers la fin de la dynastie Han, la calligraphie est devenue une discipline spécifique.

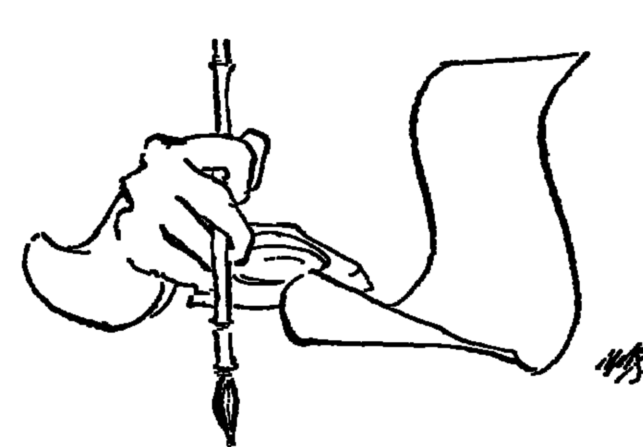
Cette manifestation a suscité une curiosité d'autant plus grande que pendant plus de dix ans (les dix ans de la révolution culturelle), l'essor de la calligraphie a été entravé comme celui des autres formes d'art. Celle-ci n'a retrouvé son vrai droit de cité que depuis quelques années, et c'est seulement en avril dernier qu'une Association chinoise de calligraphes a vu le jour. Rien d'étonnant donc, si, ayant eu vent de l'exposition de Ding Hao et d'André Kneib, des critiques d'art, des étudiants en peinture ou en calligraphie sont venus d'autres provinces, n'hésitant pas à parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour l'occasion.

« C'est une ouverture vers l'infini. A travers ces tableaux on prend conscience non seulement de ce que la Terre est plus grande, mais qu'elle peut l'être encore et encore plus », nous a confié, enthousiaste, un jeune étudiant qualifiant cette exposition d' *« exceptionnelle »*. N'a-t-elle pas fait connaître un calligraphe chinois qui a osé sortir des voies traditionnelles ? N'a-t-elle pas donné la possibilité de découvrir qu'un Français pratique et possède la calligraphie chinoise, et qu'il est parvenu à l'interpréter sans la déformer ?

C'est bien là que se situe le renouveau. Car si le style « Hua Shu » peut se rapprocher des réalisations de l'école de calligraphie japonaise dite d'avant-garde, c'est la première fois qu'une telle approche émane d'un travail commun entre un Occidental et un Chinois, avec ses maîtres, ses théoriciens, ses critiques, ses collectionneurs. C'est bien plus tard que les peintres chinois puiseront, à partir de la calligraphie, l'essentiel des qualités plastiques de leur peinture. Ils utiliseront les mêmes instruments — le pinceau, l'encre, — les mêmes supports, le même papier. Lorqu'un Chinois regarde une peinture de paysage, ce n'est pas tellement la forme, la représentation plus ou moins fidèle de ce paysage qui lui importe pour juger de la valeur de l'ouvrage. C'est avant tout la qualité du trait de pinceau. Ces qualités sont observées et appréciées en

« Les quatre trésors de la chambre de littérature »





Sur la table du calligraphe, ils forment un tout indissociable :

— le pinceau (« bi », en chinois) : le pinceau chinois existe sous des formes diverses dès le néolithique. Celui du calligraphe est le même que celui du peintre. Sa tige est en bambou, quelquefois en corne ou en ivoire. Sa touffe peut être en poils de belette ou de loup, en poils de mouton, de lapin, en duvet de coq ou en moustache de souris. Les meilleurs pinceaux proviennent des fabriques de Huzhou (province du Zhejiang) ;

— l'encre (« mo ») : c'est l'encre de Chine (!). Elle est un mélange de charbon, de suie, de noir de fumée ou de terre et de colle animale, de gomme ou de résine. Elle se présente sous forme de bâtonnets souvent abondamment décorés que l'on dilue à l'eau. La plus recherchée se fabrique à Huizhou (province de l'Anhui) ;

— le papier (« zhi ») : la plupart des papiers destinés à la calligraphie et à la peinture chinoise sont faits à base de bambou. Pour certains, on utilise l'écorce de rotin et de mûrier ou la bourre de soie. La qualité légèrement absorbante de ces papiers joue un rôle prépondérant dans la pratique des deux arts. La fabrication de ces papiers qui remonte aux alentours du deuxième siècle de notre ère est très répandue en Chine. Les ateliers les plus réputés se trouvent à Xuancheng (province de l'Anhui) ;

— l'encrier (« yan ») : l'encrier ou pierre à encre est très souvent décoré et objet de convoitise des collectionneurs. La pierre peut être en grès, calcaire, ardoise, jade et exceptionnellement en métal. Les plus belles pierres proviendraient des carrières d'ardoise de la région de Duanzhou (province du Guangdong).

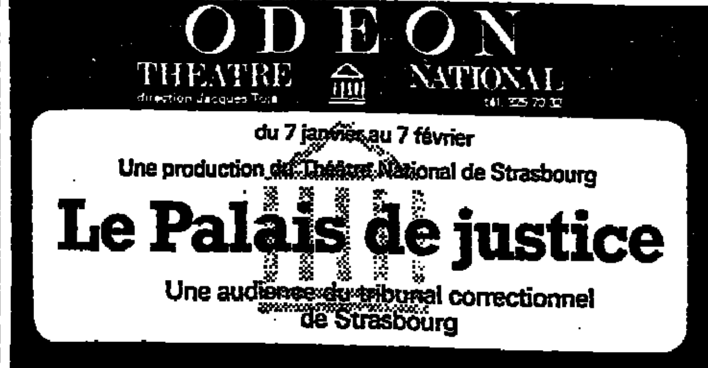


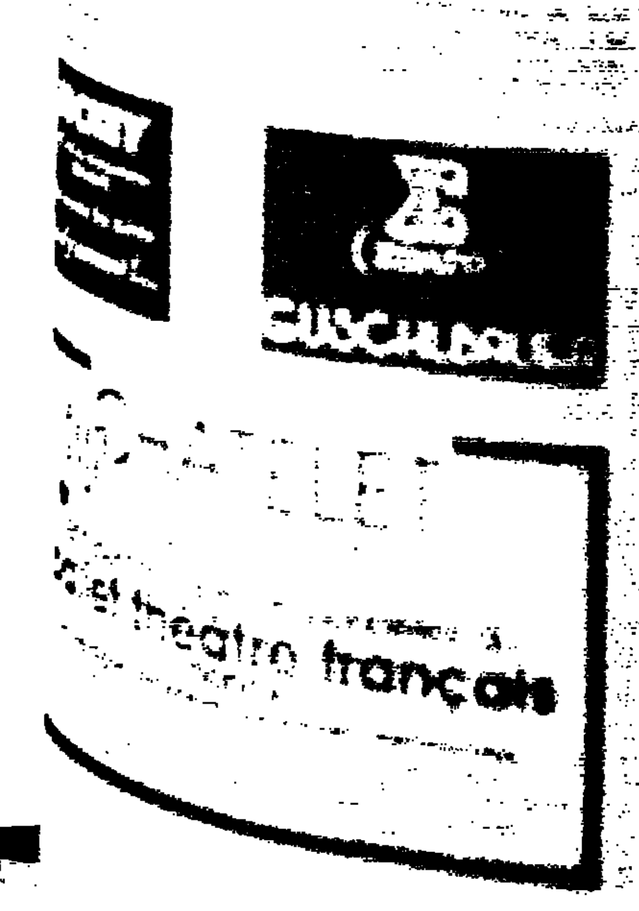


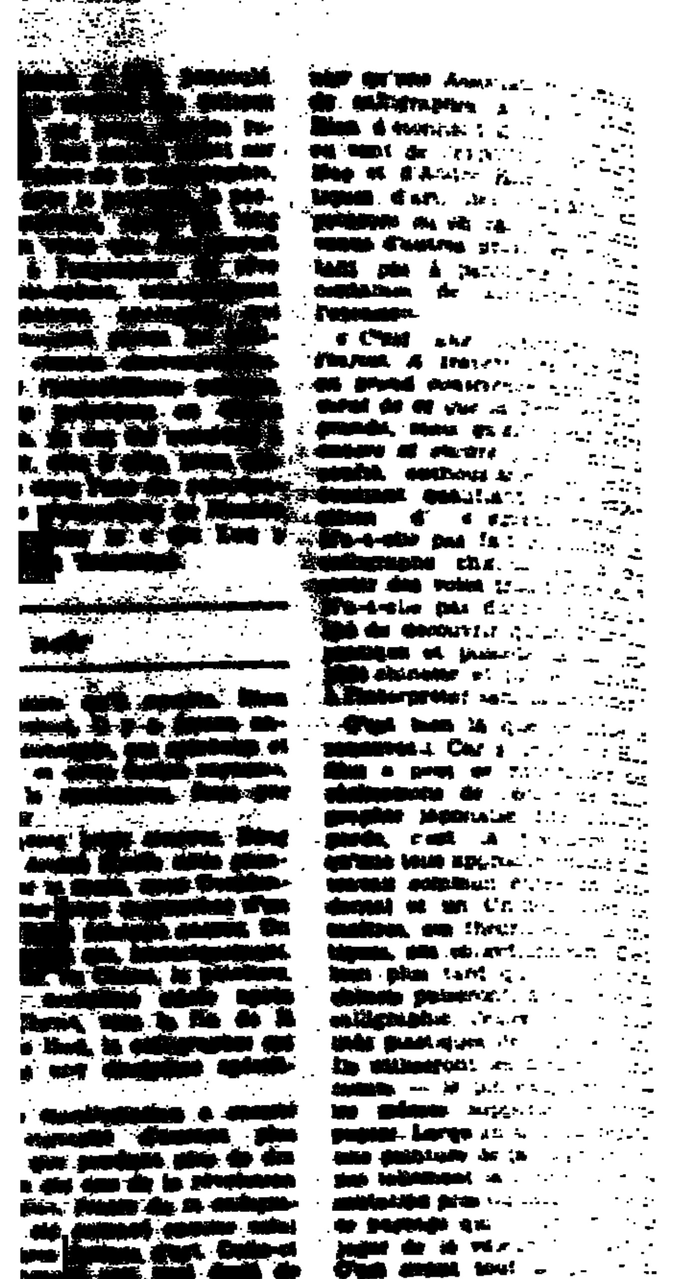












Hao et André Kneib nous prennent par la main

peinture exactement de la même manière qu'à l'égard d'une calligraphie.

Le mouvement du pinceau. Il est le fondement de la calligraphie. Le spectateur chinois qui regarde un caractère arrive à suivre mentalement et dans son entier le mouvement effectué par le calligraphe. Rien de surprenant à cela puisque, dès l'âge de sept ans, tout Chinois commence à apprendre à calligraphier l'écriture régulière, l'écriture normale des caractères, celle dont il se servira toute sa vie. Il la connaît par cœur. Il en maîtrise les principes, dont l'un est immuable : le caractère est une forme, une structure fermée, elle a un ordre obligatoire que l'on ne peut pas changer. Seule varie la manière dont le mouvement du pinceau est accompli. La manière dont on le fait attaquer le papier comme il en est du démarrage d'une course. La manière dont on lui fait parcourir le cheminement intermédiaire. Celle, enfin, avec laquelle le tracé se conclut. Terminer un caractère marque une autre étape importante de l'expérience esthétique engagée par le calligraphe. Elle est celle de l'instant où le pinceau quitte le papier. L'abandonne-t-il avec force, confortablement, après avoir bien rempli sa mission depuis le départ, ou de façon incertaine, incomplète ? Tout cela, le spectateur chinois peut se le représenter, l'intérioriser. A la limite, il pourrait s'imaginer lui-même en train de tracer le même caractère et ressentir l'effet produit.

Une calligraphie procure toujours un sentiment à un Chinois. « Sentiment », « impression » sont des mots qui reviennent sans cesse dans sa bouche et s'associent à l'évaluation de l'œuvre observée. Dès le troisième siècle de notre ère, un certain Wei Heng exprimait déjà, dans le premier texte théorique chinois sur la calligraphie (le *Siti Shushi*), des interprétations critiques en termes évocateurs, imagés, poétiques. Il dit par exemple que tel caractère, telle calligraphie apparaît comme *« le tracé dans l'espace de l'araignée tissant sa toile »*. Il parle encore d'une composition rappelant quelqu'un de *« très en colère »* ou de *« très contrarié »*, dont on sent qu'il est sur le point d'*« éclater »*, de *« libérer »* toute une énergie. Cette force prête à éclater on l'aperçoit dans les lignes du caractère.

Entre le calligraphe et le spectateur passe un message très précis. Ce message va de l'un vers l'autre, donnant naissance à une appréciation très active de la part de celui qui regarde. Il est très rare qu'un Chinois juge une calligraphie de façon purement abstraite, indifférente ou superficielle. Cela tient aussi à l'intensité de l'engagement personnel du calligraphe dans son travail. André Kneib dit à ce propos : *« La calligraphie c'est un engagement total de l'être : son esprit conceptualise le ou les mots, son corps impulse le mouvement. La calligraphie est une création absolue et, dans les grandes calligraphies, — pour peu qu'on ait pris le temps d'en regarder un certain nombre de tous genres — on reconnaît tout de suite le degré d'engagement de l'artiste. »*

Pour nous Occidentaux, regarder une peinture implique peut-être de recevoir un message, mais il est rare, difficile, de voir, derrière, le peintre en tant qu'être humain. On éprouve des émotions, des impressions esthétiques, mais on ne voit pas le créateur. Dans la calligraphie, au contraire, c'est la nature de l'être humain dans sa totalité qui est visible. Comment alors établir un pont entre cet art dont la Chine est la mère et la culture occidentale ?

Gestes graphiques

Le public occidental est à peu près habitué, ou tout au moins bien disposé, à l'égard de la peinture contemporaine abstraite. Il peut la juger, la sentir, l'apprécier ou non. Il peut l'acheter, la vendre. Or la calligraphie présente des points communs avec certaines formes de notre peinture abstraite. En particulier pour ce qui concerne le geste, le mouvement, l'équilibre. On pourrait présenter un certain nombre de calligraphies à des Occidentaux sans leur dire que ce sont des calligraphies mais simplement qu'il s'agit des derniers travaux de tel ou tel peintre, et ils les apprécieraient sans doute de ce point de vue là.

Hypothèse d'autant plus plausible que, même si cela n'a pas toujours été dit, certaines évolutions de la peinture occidentale sont parfois nées du regard porté vers les arts extrêmes-orientaux, dont la calligraphie chinoise. Leur point commun étant l'intérêt pour le « geste », le « mouvement ». Pollock qui « danse » sur la toile posée à même le sol pourrait en être une illustration, ou Franz Kline jetant de longues traces noires sur de très grands formats, ou Mark Tobey produisant ses « écritures blanches » et ses *sumai* après une étude des calligraphes orientaux, ou encore Motherwell utilisant le geste pour transcrire directement sur la toile son désir de peindre. En Europe, c'est à Hartung que l'on pense. Parlant de son art, il le fait en termes d'« écriture ». Et tant d'autres qui, à leur tour, ont influencé leurs successeurs, leur ont insufflé, communiqué, ces nouvelles inspirations.

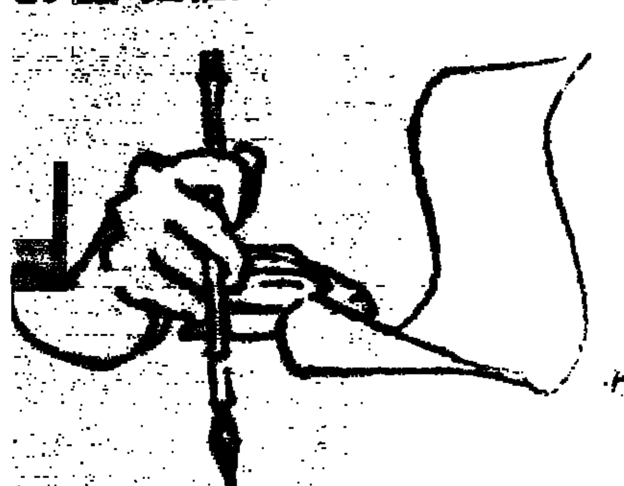
Le mouvement, le graphisme, l'équilibre dans un espace donné, sont des éléments de la calligraphie qu'un Occidental peut percevoir. Pour que cet art soit réellement, profondément, apprécié, il reste à lui expliquer que les taches, les lignes qu'il trouve belles, ont des significations précises. Qu'elles expriment une idée, un concept dont le champ sémantique peut être très étendu (1). Deux exemples parmi des milliers : le caractère *dao*, qui signifie voie, route, signifie aussi doctrine, moyen, méthode, dire, exprimer, conduire, diriger. Et le caractère *chun* veut dire à la fois printemps, vin, éveil de l'amour, jeunesse, vitalité, joyeux, prospérité. Toutes ces significations sont présentes à l'esprit du Chinois qui regarde ces deux caractères. Elles ne le sont pas chez le non-initié.

Si on se décide enfin à présenter la calligraphie chinoise en Occident et si on souhaite qu'elle soit comprise, il faudrait nécessairement, selon André Kneib, éclairer le spectateur, lui fournir des explications précises. *« Il faudrait*, insiste-t-il, *être très prudent dans la manière de présenter cet art chez nous. On devrait, en particulier, éviter absolument d'en faire quelque chose d'exotique, de rare, de bizarre, une nouvelle « chinoiserie ». Ce sera le prix à payer pour qu'elle soit reconnue d'emblée pour ce qu'elle est. »*

(1) Certains caractères chinois peuvent aussi véhiculer des sens très variés.



Page extraite du « Grand Dictionnaire de la calligraphie chinoise » (Zhongguo Shufa Da Zidian). Recto et verso de la page représentent divers styles de calligraphie du caractère « Long », « Dragon ».



Le disciple

UN sens de l'humour à fleur de peau. Une aptitude à la joie suffisamment rare pour être remarquée. Un goût pour les longues discussions doublé d'une capacité surprenante, le moment voulu, à s'abstraire du monde extérieur : tel est, derrière ses lunettes de myope à la Schubert, André Kneib, jeune calligraphe français, installé à Nankin depuis plus de deux ans.

Ce n'est pas en Chine qu'il a découvert la calligraphie. Son initiation avait commencé en France. Mais l'événement décisif dans son évolution personnelle fut certainement sa rencontre, à Nankin, avec celui qui allait devenir son *« seul maître »*, Ding Hao. Aujourd'hui âgé de vingt-neuf ans, André Kneib pratique la calligraphie depuis six ans. Il se dit avant tout passionné par l'histoire et la théorie chinoise de cet art. A Nankin, il prépare, dans des conditions particulièrement favorables, un doctorat de troisième cycle sur les textes chinois concernant cette discipline.

La fascination des signes

Comme bien des rencontres, celle avec Ding Hao a été le fruit du hasard : ayant entendu parler de lui, il a lu ses écrits dans les bulletins de l'université. Puis il a pris contact. Ainsi commença leur travail en commun. Riche expérience auprès d'un homme dont André Kneib dit qu'il symbolise *« l'idée la plus littéraire qu'un étudiant en sinologie puisse se faire du maître chinois »*. Celle d'un pédagogue, au sens le plus noble, qui sait orienter sans diriger, permettant à l'élève de produire le meilleur de lui-même, le laissant parfois se substituer à lui, comme le veut la très ancienne tradition chinoise des relations entre maître et élève.

D'où vient l'intérêt d'André Kneib pour la calligraphie ? D'abord, reconnaît-il, de la fascination que l'écriture chinoise exerce sur les Occidentaux. *« Au début, j'avais le regard habituel d'un étranger. Je ne comprenais pas. J'ai voulu savoir. J'ai donc commencé par apprendre le chinois et l'écriture régulière. Puis, je me suis plongé dans l'histoire de la calligraphie. Au fur et à mesure que je me suis familiarisé avec cet art, j'ai ressenti le besoin d'accompagner mon travail théorique d'une pratique de la calligraphie. »*

Ayant laissé son regard s'imprégner des caractères chinois, il a en même temps enrichi son style d'une sensibilité nourrie de culture occidentale. Il a associé les deux traditions *« dans un esprit d'aventure »*. Un choix qui, en réalité, n'en était pas vraiment un, car, dit-il, *« après tout, je ne suis pas Chinois »*.

Ce dossier a été réalisé par ANITA RIND.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

— PIERRE DUTOUR : « l'Ecriture chinoise et le Geste humain ».

— FRANÇOIS CHENG : « l'Ecriture poétique chinoise », Paris, Seuil, et du même auteur « le Vide et le Plein », Paris, Seuil.

— LOTHAR LEDDEROSE : « Mi Fu and the classical tradition of chinese calligraphy », Princeton University Press.

— JEAN-MARIE SIMONET : « la Suite au traité de calligraphie de Jiang Kui » (thèse de 3e cycle, université de Paris), non publiée).

— ANDRE KNEIB : « Eléments pour l'étude de la calligraphie » (mémoire de maîtrise, université de Paris-VII, non publiée).

Les styles traditionnels

Les grands styles traditionnels de la calligraphie chinoise sont au nombre de six :

1) Les « écritures sur os et carapaces de tortue », *jiaguwen* : l'importance des découvertes archéologiques et des études épigraphiques modernes a provoqué le développement d'une pratique de l'écriture au pinceau reproduisant les plus anciennes formes d'écriture chinoise. Ces signes, inscriptions divinatoires, remontent environ au quinzième siècle avant notre ère. Aujourd'hui, la pratique de ce style intéresse surtout les historiens de l'écriture ;

2) Les « écritures sigillaires », *zhuanshu* : elles sont inspirées des écritures définitivement normalisées lors de la fondation du premier empire chinois vers 220 avant J.-C. Leurs amateurs, eux aussi plus souvent attirés par l'épigraphie que la calligraphie proprement dite, prennent pour modèle les vestiges historiques sur lesquels figurent ces anciennes écritures, tels les vases rituels en bronze ou les stèles gravées ;

3) L'écriture dite des « scribes », *lishu* : écriture courante qui date, elle aussi, de la fondation de l'empire. C'est la première forme qui se développe et se répand à travers l'utilisation systématique du pinceau. D'abord tracée sur des lamelles de bambou, elle apporte au caractère chinois des caractéristiques essentielles de la calligraphie : forme articulée, mouvement. Elle a la faveur de certains calligraphes, mais sa pratique connaît un déclin graduel ;

4) L'écriture semi-cursive, *xingshu* : directement issue de l'écriture des « scribes », dont elle est une forme accélérée, sa prépondérance est allée en s'accroissant, et elle est devenue le style le plus répandu pour les besoins de l'écriture quotidienne ; c'est l'écriture utilisée aujourd'hui encore par tous les Chinois à travers le monde. Relativement fidèles à l'écriture régulière, les caractères restent distincts, certains éléments en sont simplifiés et reliés entre eux. C'est avec l'écriture semi-cursive que la calligraphie a pris son essor ;

5) L'écriture cursive, *caoshu* : l'« écriture d'herbe », comme on l'appelle quelquefois en Occident, d'un style d'apparence négligée et illisible, est une écriture rapide, simplifiée, abrégée, agile, gestuelle. Sa pratique comme genre artistique autonome est un fait révolutionnaire dans l'histoire de la calligraphie. Avec ce style, au-delà de la fonction signifiante de l'écriture, la calligraphie devient une fin en soi. L'écriture *caoshu* ouvre tous les horizons, tout en délimitant le potentiel esthétique du pinceau. Elle s'impose comme art visuel majeur dès la fin des Han (deuxième siècle après J.-C.), et fixe la direction de toute l'esthétique du monde chinois. A partir du quatrième siècle de notre ère, les calligraphes portèrent le caoshu à sa perfection. Les travaux de Wang Xizhi (303 ? - 361 ?) et de son fils Wang Xianshi (34? - 388) sont unanimement considérés comme les plus grands chefs-d'œuvre de la calligraphie chinoise. C'est le style le plus apprécié et le plus pratiqué par tous les calligraphes ;

6) L'écriture régulière, *kaishu* : ce style apparaît en dernier dans l'ordre évolutif et chronologique. Il se stabilise vers le début de la dynastie Tang (618-907). Géométriques et précis, les caractères réguliers sont tracés trait par trait dans le carré imaginaire ; c'est le style standardisé devenu la norme. Il sert à l'imprimerie, à l'apprentissage de l'écriture et de la calligraphie. Sa maîtrise est une condition *sine qua non* pour aborder les autres styles ou développer un style personnel.



Mille pages pour Xenakis

LONGTEMPS le seul nom de Xenakis a servi d'épouvantail ; le prononcer constituait déjà une menace, car, en l'entendant, les mélomanes imaginaient une formidable cacophonie, d'autant plus inhumaine qu'on la dit réglée par des lois mathématiques impénétrables.

Après Schoenberg, le *« musicien du tableau noir »*, selon Cocteau, après Boulez, *« qui a préparé Polytechnique »*, la venue de Xenakis apparaissait comme une fatalité historique, le fléau de Dieu en quelque sorte. Cependant, depuis une dizaine d'années, les choses avaient un peu changé. *Nuits pour douze voix a capella* (1967) avait séduit nombre de mélomanes, qui découvraient tout à coup une musique expressive ; *l'Octuor de Paris avait fait entendre un peu partout Anaktoria* (1969), tandis que les Percussions de Strasbourg « tournaient » *avec Persephassa ; enfin*, les *Polytopes* attiraient un public nombreux et sans *a priori*. Xenakis n'était pas devenu populaire, mais il n'effrayait plus, on acceptait de l'écouter, d'aimer ou de discuter, en sorte que la parution simultanée de trois ouvrages complémentaires vient à point pour permettre à ceux dont l'oreille s'est familiarisée avec la musique d'un des compositeurs les plus singuliers de son temps, d'approfondir leur approche de l'œuvre et de l'homme.

Le premier de ces livres, *Musiques formelles*, n'est en réalité que la réédition à peu de chose près du numéro spécial de la *Revue musicale* paru en 1963 et aujourd'hui épuisé. Cette dernière précision n'est pas sans importance et elle peut étonner, car la lecture de ce recueil, fondé sur une collection d'articles suscités et édités par Hermann Scherchen dans les *Gravesaner Blätter* depuis 1955, semblait réservée à ceux qui ont reçu une formation mathématique assez sérieuse. Xenakis y examine les diverses musiques stochastiques, définit la stratégie musicale (à propos de son œuvre *Stratégie)* et conclut avec un aperçu sur la musique symbolique. On ne doit pas s'y tromper cependant, car loin de prétendre dans cet ouvrage asservir la musique à des modèles mathématiques, Xenakis attire l'attention sur les brèches offertes par les techniques les plus rigoureuses, *« par lesquelles peuvent pénétrer les facteurs les plus complexes et les plus mystérieux de l'intelligence »*, et rappelle que les mathématiques ne sont qu'un moyen privilégié d'investigation.

Le livre de Nouritza Matossian, publié dans la collection « Musiciens d'aujourd'hui » née de la collaboration de la librairie Fayard et de la fondation SACEM se présente au contraire comme une biographie accessible à tous, mais ne se limite pas à cela. L'auteur nous présente ici, en effet, le fruit d'un travail de longue haleine, et son investigation s'est portée aussi bien sur des éléments de la vie intime du compositeur que sur sa technique de composition Compte tenu de la discrétion rare et san affectation observée par Xenakis sur lui-même, on peut se demander si Nouritza Matossian ne s'est pas laissé un peu emporter par le souci de ne pas dissimuler ce que ses questions lui avaient fait entrevoir : non qu'il y ait à rougir de ce qu'elle dévoile, mais tout simplement parce que le procédé, très apprécié outre-Atlantique et qui consiste à faire entrer le lecteur dans le foyer de l'artiste, finit par dissimuler sous l'anecdotisme ce qui devait ressortir. Au moins ne pourra-t-on plus dire après cela que Xenakis est un artiste cérébral, inhumain, et quand on connaît la force qu'exercent de tels préjugés sur le public, ce ne sera pas un mince résultat. Comme par ailleurs la jeunesse du compositeur, son expérience architecturale et ses débuts dans la carrière musicale se trouvent ici traités pour la première fois de façon exhaustive, on doit reconnaître que l'auteur a atteint le but qu'elle se proposait. Enfin, au fil des pages, on trouvera clairement expliqués un certain nombre d'aspects des techniques de composition de Xenakis, de sorte que ce livre constitue une excellente introduction à un univers beaucoup plus hospitalier qu'il n'y paraît.

Comme son titre l'indique, *Regards sur Xenakis*, le dernier volume de cette trilogie, est une somme de témoignages, écrits ou oraux, recueillis auprès d'une cinquantaine de personnalités appartenant ou non au milieu musical. Il va sans dire que la teneur de ces textes est nécessairement inégale, cependant *tous ceux qui, par la bouche* ou la plume d'un interprète, rendent compte de l'expérience vécue — depuis l'effroi du premier abord jusqu'à la familiarisation en passant par les étapes d'un apprivoisement qui ne sera jamais complet — dévoilent l'aspect généralement caché de ces œuvres conçues abstraitement sans doute mais, peut-être à cause de cela, passionnantes à réaliser au sens propre du mot. Complété par un catalogue des œuvres, une biographie, une bibliographie et une discographie, ce livre se présente comme un complément, mais il prend dès aujourd'hui une valeur historique car les témoignages deviennent précieux lorsqu'ils sont de cet ordre.

GERARD CONDÉ.

★ Iannis Xenakis : *Musiques formelles*, 260 pages, éditions Stock-musique. Nouritza Matossian : *Iannis Xenakis*, 325 pages, éditions Fayard/Sacem. *Regards sur Xenakis*, 415 pages, éditions Stock-musique.



SELECTION

Cinéma

« American Pop », de Ralph Bakshi

A travers quatre générations de juifs russes immigrés, le créateur de *Fritz the cat*, de *Flipper City*, du *Seigneur des anneaux* retrace l'histoire et l'évolution de la musique populaire aux Etats-Unis du début du siècle à nos jours. Du sexe, de la drogue, de l'hémoglobine, de la musique, tous les clichés évocateurs de la culture américaine sont réunis autour de personnages porteurs de mythes. Avec *American Pop*, le cinéma d'animation fête sa majorité.

ET AUSSI : Raymond Rouleau au Studio 43 (une semaine pour retrouver le Cary Grant du cinéma français). *Ragtime*, de Milos Forman (lire notre article page 11). *Le Rose et le Blanc*, de Robert Pansard-Besson (lire notre article page 11). *Carmen Jones*, d'Otto Preminger (tourbillons autour d'Harry Bellafonte). *Mephisto*, d'Istvan Szabo (les pièges).

Théâtre

« Acteurs »

Une nouvelle revue de théâtre qui porte en exergue une petite phrase gigantesque de Peter Brook, *« l'imagination n'a pas de forme »*. Un mensuel réservé au seul théâtre, mais au théâtre dans tous ses rôles, toutes ses fonctions. Moins spécialisé que *Théâtre public*, *Acteurs* s'adresse aux spectateurs éventuels, offre une synthèse des activités du mois passé, fait le lien avec celles à venir, les situe, en montre l'architecture de soutien par des dossiers : Jean Vilar, plus la résurgence d'un certain esprit de la décentralisation, et ce qu'en pensent les gens qui, aujourd'hui, la font vivre.

Palais de justice à l'Odéon

Le T.N.S. déplace dans les dorures de l'Odéon le décor austère d'une salle de correctionnelle, exactement adapté au style du théâtre de Strasbourg. Le décalage peut apporter un élément de théâtralité supplémentaire à ce spectacle, glissement subtil d'un jeu social au jeu du théâtre : le T.N.S. découvre les richesses de l'hypervérisme.

ET AUSSI : *Dorval et moi*, au Petit Odéon (l'esprit et l'intelligence). *Richard II* à la Cartoucherie du Soleil (les merveilles du théâtre épique). *La Chute de l'égoïste Johann Fatzer* (l'homme et l'histoire).

Musique

Humanisme et électroacoustique

Après une courte halte pour les fêtes, les manifestations musicales reprennent leur course folle, ne laissant aux mélomanes que l'embarras du choix. Pour la circonstance, l'Orchestre de Paris n'hésite pas à faire preuve d'originalité en proposant la découverte du concerto pour violon de Carl Nielsen (salle Pleyel les 6 et 7 janvier, soliste Alain Moglia).

Radio-France n'a pas choisi la facilité en plaçant la journée Perspectives du vingtième siècle du 9 janvier à 15 heures sous le titre : « Humanisme et musique ». L'après-midi commencera à l'auditorium 105, avec *les Bagatelles* et *la Sonate opus 111* de Beethoven ; suivra un débat puis, à 16 h 30, *Identité*, d'Ahmed Essyad, mémorial de Gérard Condé, et le quatuor à cordes d'Albéric Magnard qui promet d'être une révélation d'importance. Le soir, à 20 h. 30, salle Pleyel, le concert réunira une œuvre de Vinko Globokar : *Voie*, et une création de Ton That Tiet : *Kiem Ai*.

Egalement à Radio-France, il faut signaler le concert-lecture du dimanche 10 janvier, à 17 heures, consacré aux *Dérives nocturnes* de Claude Lefebvre et à *Inharmonique* de Jean-Claude Risset.

Enfin la musique électroacoustique sera doublement à l'honneur le lundi 11, puisqu'à la création des *Variations didactiques* de Geslin, à 18 heures, succèdera, à 20 h. 30, celle de *l'Abissi Symphonie*, de François Bœuf et la reprise des *Vibrations composées*, de François Bayle (grand auditorium de Radio-France).

Expositions

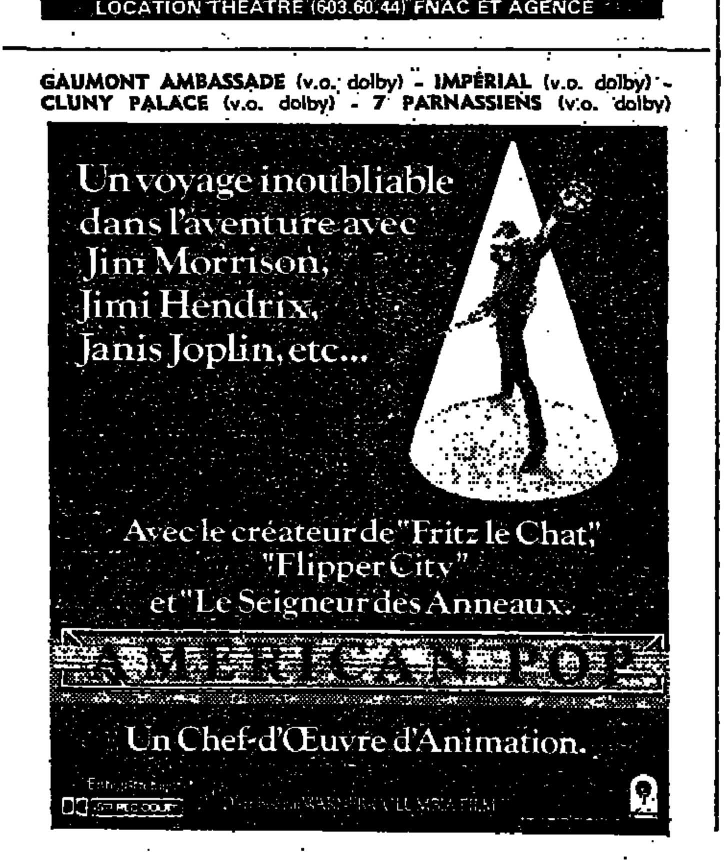
Kowalski au centre Georges Pompidou

Les projets récents d'un créateur de sculptures et de machines étranges, folles, poétiques, qui partant des données scientifiques agit sur l'espace, le temps, ses matériaux de prédilection, pour les faire voir. Kowalski, grand prix national de sculpture 1981, n'a rien de l'artiste classique.

Messagier au Grand Palais

Pour quelques jours encore, les fastes lyriques d'une peinture effervescente, aux arômes naturels de fraises des bois ou de pâtisserie maison.

ET AUSSI : *les Fastes du gothique*, au Grand Palais. *Mexique d'hier et d'aujourd'hui*, au Petit Palais. *Collages de Gaston Chaissac*, à la galerie de la SEITA. *Masson, Man Ray, Takis et Dado*, au centre Georges-Pompidou.



LE MONDE DES ARTS

Expositions

Kowalski au centre Georges Pompidou

Mazagier au Grand Palais

RENAUD-BARRAULT

THÉÂTRE DU ROND-POINT

8 janvier - 5 février

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 8 au 14 janvier

Les programmes du mercredi 6 et du jeudi 7 janvier sont en page 18

Les enfants du rock sont épatants

ON désespérait. Le rock a toujours été le parent pauvre de la télévision. On ne savait pas trop quoi en faire, les émissions se succédaient, sans budget, on les programmait au petit bonheur la chance, non par nécessité, mais par acquis de conscience. Bref, on continuait d'appréhender le rock comme une « musique de sauvages » destinée à un public spécialisé, et si, au-delà de l'expression musicale, il avait nourri déjà plusieurs générations, on refusait de l'accepter comme une culture.

« Le public des quinze-trente ans n'existait pas pour la télé, dit Antoine de Caunes, producteur de « Houba ! Houba ! ». *On s'en désintéressait. Il n'entrait pas dans les sondages. Il y avait les programmes, disons, « normaux » et ceux pour les enfants. Du coup, ce désintérêt fonctionnait à double sens, les quinze-trente ans désertaient complètement la télévision. »* Au mois de juin 1981, Antoine de Caunes s'est vu retirer son émission « Chorus » sur Antenne 2, la seule véritablement consacrée au rock à la télévision. *« Avant les élections,* explique-t-il, *les projets des directeurs de chaîne, c'était plus de rock du tout à la télé, au mieux un concert de temps à autre. On refermait le couvercle. »*

Et puis là, tout à coup, Antenne 2 annonce dans sa grille de programmes une émission hebdomadaire, le jeudi soir, de 21 h. 30 à 23 h. 15, à partir du 7 janvier, proposée par Pierre Lescure, l'un des directeurs des variétés de la chaîne. *« Le titre, « Les enfants du rock » répond aux « Enfants du jazz » de Salinger dans les années 60,* dit-il. *Dès son entrée en fonctions, Pierre Desgraupes, même si ça n'est pas « folklore », s'est étonné de l'absence d'une musique qui correspond à une réalité pour les jeunes. Il lui paraissait anormal qu'un média qui transporte l'image ne soit pas en prise avec eux (les enfants de la télévision, en somme). Les seules émissions qui les concernaient, du type « ciné-club », leur étaient indirectement destinées. On a donc tenté, en un mois, d'aménager un espace destiné à tous ceux pour qui le rock a une réalité dans la vie de tous les jours.*

Second degré

» Sans être journalistique, on essaie d'aborder cette expression en langage de magazine, non pas de montrer mais d'écrire autour du rock, d'ouvrir des cadres, d'élargir les horizons. Il a fallu faire vite, nous ne serons peut-être pas au point dès le début. Antoine de Caunes n'avait aucun droit d'ancienneté, j'ai fait appel à lui pour sa pratique de la télévision et parce qu'il proposait un projet cohérent. Comme son « Houba ! Houba ! », il y aura des émissions régulières (par exemple « L'impeccable », de Philippe Manœuvre et Jean-Pierre Dionnet, consacrée à la bande dessinée ; ou « Mutatis », de Michel Lancelot, consacrée à l'étrange) et des émissions ponctuelles. » La première des « Enfants du rock » sera présentée par Léon Zitrone.

Une heure, un jeudi sur deux, « Houba ! Houba ! » est divisée en sept séquences (concert d'un groupe international, concert d'un groupe français, vie pratique, tribune critique, portrait, documents d'archives ou étrangers, films singuliers), présentées par Antoine de Caunes et Jacky dont l'humour au second degré promet d'atteindre des sommets encore vierges. « Houba ! Houba ! » c'est le cri du Marsupilami de Franquin. Lorsque Antoine de Caunes lui en demanda les droits, celui-ci avoua l'avoir emprunté à un morceau de Dizzy Gillepsie. *« C'est un titre qui n'a pas de connotations. Ça n'est pas français ni anglais. A part ça, je dois dire que c'est un vrai plaisir de voir les administratifs se promener avec des dossiers « Houba ! Houba ! »,* raconte Antoine de Caunes.

« L'idée est de faire un magazine d'images à partir du rock, explique-t-il. *Une émission qui swingue pas seulement par la musique. Nous n'avons pas de prétentions pédagogiques et nous refusons le ton didactique. En restant spécialisés, nous ne sommes pas tenus à une programmation ouverte à tous les genres. Pourtant, je ne crois pas aux « émissions pour jeunes ». Il y en a de bonnes et de mauvaises. Même si nous ne cherchons pas à plaire à tout le monde, on n'a pas besoin de la carte du club pour regarder l'émission. Avant, le rock c'était de la télévision de service ; aujourd'hui, c'est un service public. Grâce à des moyens plus importants, il passera mieux, il fera l'objet d'une construction et d'un rythme conçus en fonction de l'écran. »*

Pour Pierre Lescure, le jeudi soir n'est pas un ghetto, *« tout au plus une lucarne, plutôt sympathique. Il existe une volonté de toucher un créneau jeune (quinze à trente-cinq ans), bien sûr, mais ça n'est pas restrictif dans la mesure où il compte déjà deux générations. La télévision peut au moins essayer de s'exprimer dans un domaine où les autres médias* (Actuel, Best, Rock and Folk) *ont trouvé leur voie et touché les sensibilités. En outre, le rock sera sans doute présent dans les magazines du dimanche soir. »*

Enfin, Jacky, qui donne également la réplique à Dorothée sur Récré A 2 le mercredi, terminera l'après-midi en présentant Platine 45, à partir du 6 janvier, de 18 heures à 18 h 30, une émission qui illustrera le hit-parade des ventes de disques par des vidéos (trois réalisées par la chaîne, trois fournies par l'extérieur). *« Un rendez-vous lycéen dans l'esprit du « Salut les copains » des années 60 »,* dit-il. Et puis Antoine de Caunes et Jacky ont en projet « Les épatants », une émission de radio hebdomadaire sur Cité-96.

ALAIN WAIS.

Un écrivain piégé

JE tue Il, de Pierre Boutron, dernière réalisation de la série Cinéma 16, pourrait aisément être le titre d'un roman moderne : un « nouveau roman » sorti de l'imagination de Robbe-Grillet ou de Michel Butor. La littérature en est le sujet, un écrivain notoire, le personnage principal, qui découvre qu'un double de lui-même reproduit, mot pour mot, tout ce qu'il écrit. Son éditeur reçoit ses manuscrits avant même qu'il ne les envoie.

Curieuse aventure, phénomène des plus inquiétants pour un homme de lettres, original et considéré comme tel, que d'être plagié par un inconnu... L'obtention d'un prix littéraire éclaire l'écrivain sur la valeur de sa production et sur la sienne propre. « Mes livres sont nuls, aussi anonymes que le public qui les lit », *proclame-t-il au cours d'une émission télévisée, pastiche d'« Apostrophes ». Personne ne le croit.*

Le récit, un peu lent à démarrer, s'accélère pour devenir fantastique. Pierre Boutron et le scénariste, Jean-Claude Carrière, utilisent toutes les possibilités oniriques qu'offre le thème du double — ses coïncidences, ses quiproquos —, et travaillent à merveille sur le jeu fiction-réalité. Le romancier Charles Renouville n'hésite pas à se tuer d'un coup de fusil, à se jeter des hauteurs d'une falaise. Il acquiert l'élasticité d'action des personnages de roman. Il devient immortel, comme Julien Sorel, Rastignac ou Bardamu. Mort depuis longtemps, on le voit entrer sans le savoir dans les méandres d'un passionnant délire.

MARC GIANNESINI.

(Cinéma 16 - « Je tue Il », mercredi 13, FR-3, 20 h. 30.)

Point de vue

Scénario pour scénario

par JEAN BESSON et JEAN-CHARLES CABANIS (*)

PARMI les nombreux ouvrages consacrés au cinéma et à la télévision, il est très difficile de trouver une étude spécifique sur les scénarios et sur les scénaristes. Quand il s'en trouve, il est question alors, à peu près exclusivement, des scénaristes américains. Pourquoi parle-t-on si peu de cette catégorie d'auteurs en France ?

Les Français ont un tel passé littéraire et théâtral, une telle culture humaniste, puisant sa source chez les grands auteurs de l'Antiquité, qu'une hiérarchie s'est bien vite imposée dans le domaine du texte, hiérarchie qui a pu varier suivant les siècles ; par exemple, le siècle d'or du théâtre est le dix-septième, celui du roman et de l'histoire le dix-neuvième. Au vingtième siècle, le cinéma puis la télévision ont pris cette place royale.

Or, quelle est, plus ou moins consciemment, la hiérarchie, de nos jours, dans le domaine de l'écriture ? Arrivent probablement en tête les grandes analyses sociales, politiques, psychologiques, historiques, etc., puis la création romanesque, en troisième position peut-être la création théâtrale ; la poésie garde un certain prestige, tout en restant dans son ghetto. En dernière position, arrive enfin, dans le meilleur des cas, le scénariste de cinéma, celui de télévision n'étant pratiquement pas reconnu. Pourquoi cet étonnant décalage entre l'importance primordiale du huitième art et le rôle de paria du scénariste original ?

Le grand courant de culture dont nous sommes les héritiers a imposé un certain nombre de traditions qui ont fait force parfois de préjugés. Le nouveau venu qu'est le huitième art peut souffrir alors du complexe de l'orphelin. Par exemple, on n'attache d'importance à un scénariste de télévision que dans la mesure où il est historien, romancier, journaliste, à la rigueur auteur dramatique.

Le scénario à la télévision c'est, depuis le début, le règne de l'adaptateur. On prend un chef-d'œuvre du patrimoine français ou étranger, œuvre théâtrale ou romanesque, on en fait une adaptation pour un vaste public qui va accourir aux noms de Balzac, de Flaubert, de Maupassant, et de quelques autres monuments. Autre immense territoire de chasse : l'histoire.

Quelle est la part du scénario original ? Une exception culturelle annoncée et canalisée dans des essais marginaux et confiée, de préférence, à des autorités culturelles.

Le scénario est un art spécifique qui demande un long apprentissage et qui répond à des techniques personnelles. Il y a tout un travail de déconditionnement d'habitudes littéraires, théâtrales, etc. Il existe une spécificité dans le scénario, comme il existe une spécificité dans le théâtre, le roman, l'étude historique, etc.

Il faut, une fois pour toutes, décomplexer la télévision vis-à-vis des autres arts. C'est vraiment mépriser le huitième art que de penser le hausser au niveau du roman, par exemple. Le téléfilm et le roman sont deux arts de même niveau, mais, alors que l'on ouvre le roman à toutes ses possibilités, la porte du téléfilm reste close ou à peine entrouverte.

Sous prétexte que la télévision est l'organe de diffusion le plus vaste qui soit, pouvant faire bien des envieux, des pressions très fortes sont exercées pour que l'écran soit au service de la production dans les domaines du cinéma, du théâtre, du roman, du cirque, etc. Peut-être en partie à cause de ses complexes, la télévision s'est pliée à ces différentes pressions. Il n'y a plus de place pour la création originale.

Adapter un roman, bien sûr, c'est le faire vendre ; mais est-ce le rôle final de la télévision que d'être une entreprise de marketing ?

Le vrai procès que l'on pourra intenter un jour à cet outil fantastique sera-t-il d'avoir, en définitive, accouché d'une souris ?

(*) Scénaristes.

Billie

JAMAIS, sans doute, l'histoire d'une vie ne se sera si passionnément confondue avec l'histoire d'une voix : la voix de Billie Hollyday, fébrile, qui se suicide à chaque note, *« cette voix de chatte provocante qui est une espèce de philtre »*, comme disait Boris Vian, qui l'avait saluée en 1953, quand la chanteuse avait enfin débarqué à Paris. *« Billie, ce n'est pas rassurant d'abord,* confiait-il, *Billie chante comme une pieuvre. Mais quand ça vous accroche, ça vous accroche avec huit bras. Et ça ne lâche plus. »*

1953, c'était presque la fin de l'aventure. Idole bouffie, Billie Hollyday traîne sa gloire désabusée, s'enfonce dans les affres de la vie graveleuse des blues girls : ce n'est plus le jazz chic. Et la voix féline, dopée par les poudres blanches, s'est cassée, s'est faite granuleuse et convulsive, elle zigzague un peu plus, râcle de la gorge, râle davantage.

Ces inflexions brûlantes sont revenues à France-Musique et au fil des cinq émissions de la semaine, telle qu'apparaît Billie Hollyday, on ne peut manquer de voir ce qui colle depuis toujours : cette voix envoûtante, avec sa douceur rauque, son ironie dure, et la vie sulfureuse commencée sur l'asphalte des trottoirs, continuée dans le pénitencier. La vie et, enlacée à elle, la carrière qui débute dans les années 30.

Billie habite les nuits fangeuses de New-York, transite par les bas-fonds enfumés, son timbre insolite rôde à Harlem. A l'époque, sa musique balance bien, avec une glorieuse santé, même si elle n'a pas de cœur pour le swing « à tout casser ». Son jazz à elle, sans fioritures, laisse à voir le corps fragile qui le supporte ; et les sous-entendus de *Body and Soul* laissent chanter les humiliations, les amours roublardes, les haines et les rires amers. Billie se glisse dans le blues, dans les romances du mal de vivre, préfère un « jump » ou une ballade fiévreuse, improvise sur des mélodies commerciales qu'elle sublime avec des dérapages sophistiqués. La blues lady a trouvé son style et n'en change plus. Seul le calibre de la voix change au fil du temps, au fil de ses désirs malades qui font écho aux déboires de l'Amérique.

Et l'Amérique a du bon, car Billie est épaulée par toute la « gentry » huppée du jazz, de Count Basie à Duke Ellington. Tout cela laisse encore pantois. Mais ce qui se raconte surtout cette fois-ci grâce à Laurent Goddet, c'est la complicité de la chanteuse et de Lester Young. Lester, le frère des désillusions, l'idole du cool jazz à la Bill Evans : une complicité vitale et morbide qui passe par les mêmes désirs, le mépris pour les bonheurs naïfs, le luxe tapageur et les fastes inutiles, le goût du dérisoire et de l'héroïne, l'épopée du monde noir : *« Evidemment,* disait Billie Hollyday, *le saxo de Lester, ce n'est pas la grosse belle sonorité de Herrschel Evans, mais Lester a des tas d'idées. »*

On ne sait plus qui chante, de la voix aguicheuse et plaintive ou du saxo qui déboule à sa rencontre. Héros déracinés des fifties, Billie et Lester rêvent chacun des ghettos, de la racaille des bas quartiers, qui a le cœur sur la main, des corps esseulés qui tendent la peau pour la seringue, et des transes de l'underground qui se noie dans la drogue sans retour. Mais aujourd'hui il y a surtout la musique, renversante au possible. Sa sonorité épidermique et ses émotions viscérales, cette voix candide et perverse avec son grain inimitable, ces mélodies sanguines et puis ces vibrations suicidaires que l'on aime, disait encore Boris Vian, *« à la façon d'un poison »*, d'une drogue, en somme.

THIERRY FRESLON.

★ Billie Hollyday et Lester Young, lundi 11 janvier à vendredi 15 à 12 h 35 sur France-Musique.

Vendredi 8 janvier

Un film

LE GRAND ALIBI

Film américain d'Alfred Hitchcock (1950; avec J. Wyman, M. Dietrich, M. Wilding, R. Todd, S. Sim.

A 2, 23 h 5.

★ *Tourné à Londres (après l'échec des* Amants du Capricorne) *et empreint de cette atmosphère anglaise qu'Hitchcock a toujours excellé à peindre. Jane Wyman, apprentie comédienne, joue son premier grand rôle en se déguisant pour confondre Marlène Dietrich soupçonnée de meurtre. Mais la piste qu'elle suit est-elle la bonne ? Les surprises ne manquent pas, ni les mensonges, dans cet ingénieux suspense où un inspecteur de police, britannique jusqu'au bout des ongles, découvre le monde du théâtre au fil d'un fait divers criminel. Marlène, habillée par Dior, chante deux chansons, dont l'une érotico-humoristique.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 55 Sports : Football.
Tirage au sort des championnats d'Europe des nations, en direct de la Sorbonne.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
La justice.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Réponse à tout.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Ces chers disparus.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les Paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : Un balcon sur les Andes.
d'E. Manet. Mise en scène J.-L. Thamin (enregistré au Théâtre de l'Odéon).
1948 : deux comédiens emprisonnés au château d'If pour avoir critiqué le pouvoir royal s'évadent grâce à un bagnard et partent en Amérique latine où ils découvrent les abus dictatoriaux.
22 h 35 Variétés : Show Shirley Mac Laine.
Avec les Ballets Trocadero de Monte-Carlo et Don Ellis et son orchestre.
23 h 30 Journal et cinq jours en bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours des années grises.
Tattignies fait engager dans la ferme du père Boudet un étudiant menacé par le S.T.O.
14 h Aujourd'hui madame.
Music à brac.
15 h Série : La famille Adams.
John Adams, héros de l'indépendance américaine, se sépare de sa femme.
16 h 5 Document : La peur des loups.
Réalisation P. Bouchet.
Les loups mythe ou réalité ? Que reste-t-il dans la mémoire des êtres des frayeurs d'antan ?
16 h 50 Série documentaire : Les chemins de la vie.
N° 1 : Les enfants télévisuels Réalisation P. Wiaremski.
La formation du regard de l'enfant : nouvelles pratiques éducatives et expériences pédagogiques.
17 h 45 Récré A 2.
Mes mains ont la parole : Les arbres...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du tigre.
Le temps des garçonnes. Réalisation C. Desailly.
1929 : Eliott Ness apprend que Al Capone a décidé de monter un réseau de commerce clandestin en Europe.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Tout cela est-il bien convenable ? Avec M.-A. Barbey *(Eros en Helvétie)*, M. Segualen *(la Première Fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents)*, M. Décaudin (préfacier des *Diables amoureux*, d'Apollinaire), E. Depestre *(Alleluia pour une femme-jardin)*, et J.-P. Josselin (pour : *les Fantaisies sexuelles des animaux*, de H. Freedman), P. Valland (pour : *l'Onanisme*, du docteur Tissot).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : Le grand alibi.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles : Vive le volley : des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
La Fondation de France.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : Cambodge. Les enfants d'Angkor.
Jean Kanapa, avec l'aide de l'UNICEF, est retourné au Cambodge, en novembre 1981, pour un bilan de la situation politique, économique et militaire du pays. Il trace un tableau du nouveau système éducatif et de la renaissance de la culture khmère.
21 h 30 Hommage à Maurice Chevalier.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Passeport pour classe de mer.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le patrimoine et la continuité politique ; l'Armée du Salut ; Femmes en Israël.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes 1880-1920 (sociaux-démocrates russes et allemands) ; à 8 h 32, l'homme et l'abeille.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Adolescents aujourd'hui » avec le docteur Jeanne-Françoise Bayen.
11 h 2, Carrousel : D. Levaillant, piano, J.-L. Chautemps, clarinette basse, J.-F. Jenny-Clark, contrebasse ; C. et O. Delangle, saxophone et piano, P. Huelle et F. Verlé, luth et orpharion, E. Peclard, violoncelle.
12 h 5, Agora : Henri Delpeux, les marionnettes pour enfants.
12 h 45, Panorama, avec Patrick Lagadec.
13 h 30, Musiques extra-européennes.
14 h, Sons : le jardinier.
14 h 5, Un livre, des voix : « L'Empire Sarkis », de C. Bourniquel.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Alexandre Yersin, par J. Montalbetti. Avec A. Mollaret, H. Jacotot et J. Brossolet.
16 h, Pouvoirs de la musique : Portrait... Pierre Bouyer ; Archives de la décentralisation ; musiques actuelles ; livres sur la musique.
18 h 30, Alors le cavalier rouge passa... contes populaires. « La Petite Fille des marais ».
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les collagènes.
20 h, Relecture : Rimbaud.
21 h 30, Black and blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : œuvres de Lalo, Pergolèse, Weber, Tchaïkovski, Liszt et Penderecki.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 2, Musiciens d'aujourd'hui : T. Gobbi (« Falstaff », de Verdi, « La Bohème », de Puccini), avec L. Gaetta, baryton, V. Mordo, soprano, R. Kliskic, baryton ; œuvres de Puccini, Rossini, Cherubini et Bellini.
12 h Equivalences (ouverte aux interprètes et aux compositeurs non voyants) : œuvres de J. Langlais.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes, en direct du Studio 119, avec Y. Micenmacher, percussionniste.
14 h, Œuvres de Mendelssohn et Debussy.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : musiques buissonnières.
15 h, D'une oreille à l'autre : œuvres de Schumann, Brahms et Mahler.
17 h 2, L'histoire de la musique : « Saint Grégoire et la réforme du chant des églises ».
18 h 30, Studio-concert (en direct du Studio 106) : œuvres de Schutz, Fiocco, Buxtehude, Scarlatti, Purcell.
19 h 35, Jazz.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert, cycle d'échanges franco-allemands (émis de Sarrebruck) : « Les Hébrides », de Mendelssohn, « Symphonie n° 36 », de Mozart, « Symphonie n° 4 », de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. : H. Zender.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : œuvres de Beethoven, Prokofiev et Szymanowski ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 9 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 50 **Trente millions d'amis.**
12 h 20 **La maison de TF 1.**
13 h **Journal.**
13 h 30 **Le monde de l'accordéon.**
13 h 50 **Fugues à Fugain.**
13 h55, Kick, ou Raoul, la moto, les jeunes et les autres ; 14 h 45, Micro-show ; 15 h 20, Maya l'abeille ; 15 h 50, Teen-ager ; 16 h 5, Sergent Anderson ; 17 h 10, Chapeau melon et bottes de cuir.
18 h 5 **TF 1 - TF 1.**
18 h 45 **Magazine auto moto.**
19 h 5 **Tout va très bien (I.N.C.).**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les Paris de TF 1.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Magazine : Droit de réponse** de Michel Polac.
22 h 5 **Série : Dallas.**
Bobby apprend qu'il va être père et tente de mettre à exécution la plus grande affaire de sa vie.
22 h 55 **Magazine d'actualité : sept sur sept.**
23 h 55 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
11 h 50 **Journal des sourds et des malentendants.**
12 h **La vérité est au fond de la marmite.**
Aiguillette de bœuf aux carottes.
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Série : Pilotes.**
Le meeting aérien.
14 h 25 **Les jeux du stade.**
Ski ; cyclisme ; rugby.
17 h **Récré A 2.**
La bande à Bédé : La révolte irlandaise.
17 h 50 **Les carnets de l'aventure.**
Coureurs d'océan : le cap Auckland.
La deuxième étape de la troisième course autour du monde : la traversée de l'océan Indien, avec E. Tabarly.
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 ***C'est une bonne question.***
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Champs-Elysées.**
En direct de l'Espace Cardin.
Avec M. Sardou, A. Souchon, le groupe Police, F. Perrier, I. Adjani, S. Frey.
21 h 40 **Série : Les cinq dernières minutes.**
L'Impasse des brouillards. Réal. C. Loursais. Avec J. Debary.
Une enquête sur le racket d'un bar et l'assassinat de son propriétaire.
23 h 15 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 **Les pieds sur terre.**
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
18 h 30 **Pour les jeunes.**
Ulysse 31 : En direct du passé : année 1458.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **La Chartreuse de Parme (3e partie).**
d'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, G.-M. Volonte, G. Wilson, L. Bose...
La nouvelle idylle de Fabrice éveille la jalousie du comte Mosca. Fabrice, de nouveau fugitif, quitte Parme et se réfugie à Bologne.
21 h 25 **Drôle de cinéma.**
raconté par W. Mathau.
les Marx Brothers, Mae West, Laurel et Hardy, Bop Hope, Bing Crosby.
23 h **Journal.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Vie pratique ; l'Armée du Salut ; Femmes en Israël.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science : *la psychiatrie populaire.*
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Quel dialogue Nord-Sud ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain, en direct de Dehli.
10 h 45, *Démarches avec...* J. Alvarez et N. Coleno : « Bugatti ».
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit et le livret, ou le récit opératique (le Chevalier à la rose, de R. Strauss).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons à Manosque.
14 h 5, Californie Mexique : Une frontière pour deux mondes (Silicone Valley.)
16 h 20, Le livre d'or : Au Festival Estival de Paris, H. Barda, piano, interprète Ravel.
17 h 30, Pour mémoire : Les lundis de l'histoire (A la naissance de l'histoire, Grecs et Scythes).
19 h 20, *La nuit d'Hermès*, de M Zbar (Prix Italia 1981). Avec le Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio France.
20 h, Express-Liberté, de L. Kobrynski (rediff.).
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Samedi matin. Œuvres de Mozart, Stravinski, Chopin, Haydn et Beethoven.
8 h 2, Tous en scène : Broadway.
9 h 7, Actualité du disque.
11 h, La tribune des critiques de disques, œuvres de Fauré, par l'Orch. du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson.
14 h, Concert-lecture, « La théorie harmonique de J.-P. Rameau » (première partie). « Les pièces de clavecin en concert » avec L. Boulay, clavecin, P. Séchet, flûte, J.-L. Charbonnier, viole, J.-P. Burgos, violon.
16 h, Concours international de guitare, Œuvres de Paretorius, J.-S. Bach, M. Nobre, W. Duarte, et M. Moussorgski.
16 h 30 : Perspectives du XXe siècle, (en direct de l'Auditorium 105). Œuvres de Magnard et Condé par le Quatuor J. Prat avec J. Bona, basse ; œuvre d'Essyad par l'ensemble instrumental avec L. Laurence, soprano, M. Haniotis, récitant ; dir. A. Myrat.
18 h, Le disque de la tribune, Œuvre de Fauré ;
19 h 5, Haute infidélité, Œuvres de Eno, Grippe, Vuh, Kraftwerk.
20 h, Enregistrements historiques, rééditions.
20 h 30, Concert, Echanges internationaux, « Russian et Ludmilla » de Glinka (ouverture), « Concerto pour piano et orchestre n° 2 » de Prokofiev, « Symphonie n° 5 » de Tchaïkovski, par l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise, avec H. Gutierrez, piano ; dir. Y. Ahronovitch.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : 23 h, Samedi minuit.

● **« Le théâtre de Lazare Kobrynski »** (F.C., les samedis 9, 16 et 23 janvier, 20 heures, et le dimanche 10 janvier, 14 h 5). — Un cycle de dramatiques consacré aux œuvres de l'auteur lithuanien, qui est également l'occasion de redécouvrir deux anciennes réalisations radiophoniques. La première, « Express Liberté » (9 janvier), est due à Alain Trutat et date de 1968. La deuxième, « Noé, ou l'épopée d'un survivant » (10 janvier), *également réalisée en 1968*, est signée par René Jentet. Georges Godebert a réalisé deux adaptations, plus *récentes* (1979 et 1980), « le Navigateur et le Capitaine de négoce » (15 janvier) et « Koba le Géorgien » (23 janvier).

● **Musiques contemporaines** (F.-M., 16 h 30, et F.-C., 19 h 20). — Les œuvres des musiciens contemporains sont, dit-on, peu jouées. *Certaines*, datant du dix-neuvième siècle, sont, *peut-on* également penser, assez régulièrement oubliées. Ainsi en va-t-il de la *production* d'Alberic Magnard qui doit son purgatoire, semble-t-il, à son *dégoût* des harmonies faciles. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le quatuor de Magnard renaisse dans un concert « Perspectives du vingtième siècle » à côté d'une œuvre de Gérard Condé.

Parti d'un témoignage sur Nagasaki, le « *Mémorial pour* basse et quintette à cordes » de Gérard Condé n'est pas l'illustration naïve d'un chaos qu'on aurait truffé de clichés tragiques : *la musique résiste à l'événement*, ne se replie pas sur des émotions descriptives, elle court sur son propre chemin, invente le drame et sa *résolution* musicale à sa façon, décharnée et véhémente. Autre exemple de la *manière de traiter les rapports* de la musique et le texte (sur France-Culture), l'« *Hermès* » de Michel Zbar mêle, *lui*, un étonnant travail de voix à un conte symbolique très touffu. La compréhension de cette alchimie *philosophique* est *douloureuse*, mais on peut s'intéresser à l'atelier sonore et vocal qui se dissimule derrière. — T. Fr.

Dimanche 10 janvier

Deux films

LA GRANDE EVASION
Film américain de John Sturges (1963) avec S. McQueen, J. Garner, R. Attenborough, J. Donald. TF 1, 20 h 35.

★ *Un camp de prisonniers en Allemagne et la réalisation d'une évasion massive qui passait pour impossible. D'une histoire authentique, John Sturges, spécialiste du western, a tiré un film d'aventures donnant, à doses bien calculées, des émotions dramatiques et de l'héroïsme. Steve McQueen en est le personnage vedette.*

SOIRÉE TEX AVERY
FR 3, 23 h 40.

★ *Deuxième partie d'un hommage au génial Tex Avery, commencé le 3 janvier. Des dessins animés fulgurants, dont les gags et le style resteront, toujours, une source d'étonnement. Avec, parmi les animaux connus, Droopy, le chien placide, et l'écureuil fou.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 **Foi et tradition des chrétiens orientaux.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
11 h **Messe.**
célébrée en paroisse saint Maxime d'Antony, prédicateur : Père P. Talec.
12 h **Sports : ski.**
Slalom géant hommes, à Morzine.
13 h **Journal.**
13 h 20 **Sérieux s'abstenir.**
14 h 15 **Toute une vie dans un dimanche** (et à 17 h 15).
de P. Sabatier. Invitée : Michèle Morgan.
D. Guichard, Jairo, M. Polnareff, M. Clemenceau, Coluche, J. Mc Laughlin, etc.
15 h 30 **Sports dimanche.**
Tiercé ; ski ; patinage artistique.
19 h **Magazine : Pleins feux.**
L'actualité du spectacle, de J. Artur et C. Carbisu.
19 h 30 **Les animaux du monde.**
Jouer pour vivre.
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : la Grande Evasion,** de John Sturges.
23 h 20 **A Bible ouverte.**
Le livre de Job.
Avec l'écrivain Elie Wiesel.
23 h 35 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 15 **Dimanche Martin.**
Entrez les artistes.
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Dimanche Martin** (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, Série : Magnum ; 15 h. 20, L'école des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 05 **Série : L'île aux trente cercueils.**
d'après M. Leblanc. Réalisation M. Cravenne.
Une infirmière se remémore sa rencontre avec son mari, un espion allemand mort il y a quatorze ans.
18 h **La course autour du monde.**
19 h **Stade 2.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Patrick Sébastien.**
21 h 40 **Série documentaire : Les métiers dangereux et spectaculaires.**
N° 1 : Pompiers du pétrole.
Où l'on suit dans la pratique de leurs tâches à haut risque le commandant d'un pétrolier géant, un poseur de dynamite, un plongeur sous-marin, un pompier du pétrole.
22 h 35 **Magazine : Zig-Zag.**
de T. Wehn-Damisch. Moscou-Paris.
A l'occasion de l'exposition Moscou-Paris au musée Pouchkine, un reportage dans la capitale soviétique à la recherche des réalisations architecturales de ceux que le régime stalinien réprouva : l'avant-garde des années 1900-1930.
23 h 05 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h **Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.**
15 h **Un comédien lit un auteur : Choderlos de Laclos.**
(Lire notre sélection.)
15 h 55 **Paul Claudel ou l'espérance sauvage.**
Une présentation de la vie et de l'œuvre de *Paul Claudel.*
17 h **Théâtre de toujours : Le Soulier de satin.**
de P. Claudel. Mise en scène J.-L. Barrault. Avec J.-L. Barrault, J. Martin, M. Herbault, D. Santarelli
(et à 20 h. 30).
Prouhèze et Don Rodrigue se rencontrent et se reconnaissent à Mogador, où sévit la peste. Doña Prouhèze, mariée devant Dieu à Don Pelage, ne peut aimer don Rodrigue. Elle choisira le péché et quittera Don Pelage pour rejoindre don Rodrigue.
19 h 40 **Spécial DOM-TOM.**
20 h **Japonais absents.**
20 h 30 **Théâtre : Le Soulier de satin** (suite).
23 h 20 **Journal.**
23 h 40 **Cinéma de minuit : Tex Avery.**

Le lâche et l'angélique

UN COMEDIEN LIT UN AUTEUR : Choderlos de Laclos
FR 3, 15 h.

Il n'y a pas de situation plus ennuyeuse pour un fier soldat *rêvant de conquêtes qu'attendre* un ennemi imaginaire. Tel est, à l'instar du héros du « Désert des Tartares », la situation de l'officier Choderlos de Laclos, dix ans avant la Révolution française. Pour meubler une vie de routine, il imagine un roman épistolaire : « les Liaisons dangereuses », une œuvre de géomètre passionné de stratégie amoureuse. Ici, le lâche Valmont prend la figure douce de Sami Frey, et Mme de Merteuil, *celle, angélique*, d'Annie Dupérey. On laissera de côté le caractère académique et baroque de la mise en scène pour se laisser séduire par les amours interdites et griser par la beauté classique de la langue. — M. G.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son : les Pays-Bas.
8 h, Orthodoxie : l'Epiphanie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute d'Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française.
10 h, Messe à la cathédrale d'Aix-en-Provence.
11 h, Regards sur la musique : Stravinsky.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : « les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach.
14 h, Sons à Manosque.
14 h 5, « Noé », de L. Kobrynski (rediff.).
16 h 5, Disques rares... de B. Titchenko.
17 h 30, Rencontres avec... R. Garaudy et le Père M. Lelong.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : la poésie espagnole (José Angel Valente).
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Caprice pour quatre chevaux d'or, de R. Jentet.
23 h, Musique de chambre : Chopin, Tippett.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-promenade, musique viennoise et musique légère. Œuvres de Walberg, Linke, Schubert, Zelwecker, Tchaïkovski, Geitner, J. Strauss, Beethoven, Offenbach, Delibes, Lehar, Robert, Mascagni et Lanner.
8 h 2, Cantate, (intégrale des cantates de Bach) : Œuvres de J.-S. Bach.
9 h 7, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du *Théâtre* du Rond-Point des Champs-Elysées à Paris) : Œuvres de J.-S. Bach, Stravinski, Schumann, Varèse et Scarlatti ; avec C. Alsina, piano, R. François, flûte, M. Portal, clarinette, B. Pasquier, alto.
12 h 5, Les après-midi de l'orchestre : Œuvres de J. Strauss, Thomas, Puccini, Mahler, Mozart, Beethoven, Schumann.
14 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Grieg, Gesualdo, Webern, Rachmaninov, Messiaen, Rimski-Korsakov.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : Œuvres de Mozart, par H. Dreyfus.
19 h 5, Jazz.
20 h, Les musées en dialogue.
20 h 30, Les grands concerts d'archives : « Ibéria » de Debussy, « le Tombeau de Couperin » de Ravel, « Bacchus et Ariane » de Roussel par N.B.C. Symphony Orchestra (concert du 28 mars 1954), dir. C. Munch ; « Symphonie n° 1 » de Bizet, par l'Orchestre philharmonique de New-York (extrait du concert du 2 janvier 1949), dir. C. Munch.
22 h 30, *La nuit sur France-Musique* : Biennale de Venise ; 0 h 05, rupture, œuvres de Dvorak, Ravel, Schumann.

● **Charles Munch** (F.-M., 20 h 30). — Messager fervent de la *musique française, Charles Munch* l'avait portée aux Amériques : sous sa main, les « Images » de Debussy chantaient, et les orchestres américains qu'il conduisait ont vite rendu populaire un répertoire qu'on croyait là-bas limité au « Boléro » de Ravel, à la « Danse macabre » de Saint-Saëns. Rien n'est pourtant plus divers que les œuvres françaises qui courent en tout sens, de Lalo à Honneger, de Franck à *Dutilleux. Le concert donné en* 1954 par le N.B.C. Symphony Orchestra et en 1949 par l'Orchestre philharmonique de New-York (et qui sont diffusés ici au titre de concerts d'archives), montrent quel sens infaillible Munch se faisait tour à tour, selon qu'il s'agissait de Debussy ou de Roussel, coloriste ou dessinateur : il y a là côte à côte les grâces fanées du « Tombeau de Couperin » de Ravel, *pastiches de l'esprit dix-huitième, et* l'« Iberia » de Debussy, éblouissement d'une Espagne truquée.

Lundi 11 janvier

Deux films

BAROCCO
Film français d'André Téchiné (1976) avec I. Adjani, G. Depardieu, M.-F. Pisier, C. Brasseur, J.-Cl. Brialy, J. Guiomar. FR 3, 20 h 30.

★★ *Dans Amsterdam, lieu onirique, un boxeur blond est assassiné par son double, un homme brun qui va faire l'objet d'un étrange cérémonial. Baroque, comme l'indique son titre, ce film de Téchiné fascine par son réalisme fantastique (images de Bruno Nuytten), son climat d'amour, de mort et de folie romantique. Superbe trio d'interprètes : Adjani, Depardieu et Pisier, pour une fantasmagorie unique dans le cinéma français de ces dernières années.*

LES NOUVEAUX MONSTRES
Film italien de Mario Monicelli, Dino Risi, Ettore Scola (1977) avec V. Gassman, A. Sordi, U. Tognazzi, O. Mutti, O. Berti. TF 1, 21 h 35.

★ *Par trois réalisateurs renommés de « comédie italienne », douze sketches dont aucun n'est signé, ce qui peut faire un petit jeu de devinettes pour les cinéphiles. « Les nouveaux monstres » sont des Italiens moyens, égoïstes, cyniques, abjects, dans une suite d'histoires courtes et féroces. L'humour noir ne fait qu'accentuer le pessimisme intégral de cette vision sociale.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 05 **Réponse à tout.**
12 h 25 **Une minute pour les femmes.**
L'éponge n'est plus ce qu'elle était.
12 h 30 **Les visiteurs du jour.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **Portes ouvertes.**
13 h 50 **Les après-midi de TF 1 : *d'hier et d'aujourd'hui.***
La croisée des chansons ; 14 h. 5, Histoire ramassée par terre ; 14 h. 25, Téléfilm : Un mariage d'amour ; 16 h., Les couleurs de la vie ; 17 h. 15, Mon tout est un homme ; 17 h. 45, A votre service ; Paroles d'homme.
18 h **C'est à vous.**
18 h 25 **L'île aux enfants.**
18 h 50 **Ces chers disparus.**
Pauline Carton.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les paris de TF 1.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Magazine médical : Santé.**
d'I. Barrère et E. Lalou. Le mal au dos.
Un reportage sur les opérations chirurgicales ; une visite d'un centre d'essais automobiles en compagnie du professeur Roy-Camille.
21 h 35 **Cinéma : Les nouveaux monstres.**
de Mario Monicelli, Ettore Scola et Dino Risi.
23 h 25 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 **Passez donc me voir.**
12 h 30 **Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 45 **Série : Les amours des années grises.**
Emile Furet est dénoncé par le pâtissier collaborateur.
14 h **Aujourd'hui madame.**
Les grandes voyageuses.
15 h 05 **Emissions pédagogiques.**
16 h 30 **Série : Laurence, médecin de brousse.**
Réalisation A. Jaspard et le docteur Meng. Trois femmes en Casamance.
Le combat d'un médecin contre la malnutrition dans la zone sahélienne au Sénégal.
17 h **Itinéraires.**
Himalaya : le lac des yogis.
Arnaud Desjardins a filmé dans l'ouest de l'Himalaya, à Rewalsar, un haut-lieu de pèlerinage tibétain.
17 h 45 **Récré A 2.**
Pierrot ; Yok-Yok ; Pouffi-Fouki ; Les quat'z'amis ; Le petit écho de la forêt ; Tarzan.
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les gens d'ici.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Théâtre : Spécial dernière.**
de B. Hecht et C. Mac Arthur.
Mise en scène de P. Mondy.
(Lire notre sélection.)
22 h 55 **Magazine du théâtre, en direct du théâtre Marigny.**
23 h 15 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Magazine d'actualité : Laser.**
18 h 55 **Tribune libre.**
Action catholique des enfants.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Cinéma : Barocco.**
de André Téchiné.
22 h 15 **Journal.**

Sur les planches

THEATRE : Spéciale dernière.
A 2, 20 h 35.

Avec la première des soirées théâtre qu'animeront deux fois par mois Gilbert Kahn et Pierre Badel, sera-t-elle tenue la promesse d'un véritable magazine où comédiens, metteurs en scène, décorateurs, raconteront au fil de l'actualité des spectacles ce qui fait leur métier ? Jacques Weber, directeur du Théâtre national du huitième à Lyon, inaugure la série : bon signe, on sort de Paris.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : l'entreprise demain ; le monde du notariat.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes 1880-1920 (prélude au dogmatisme) ; à 8 h 32, L'homme et l'abeille : l'évolution des techniques.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : histoire de la France urbaine.
10 h 45, Le texte et la marge : « Paris allemand », de Henri Michel.
11 h 2, Evénement-musique.
12 h 5, Agora : Jean Blot.
12 h 45, Panorama, avec P. Rosanvallon.
13 h 30, Atelier de recherches vocales : « la Nuit d'Hermès », de M. Zbar.
14 h, Sons à Manosque.
14 h 5, Un livre, des voix : « De l'autre côté de la porte du jardin », de B. Roth.
14 h 47, Le monde au singulier : l'actualité selon François Di Dio.
15 h 30, Points de repère : Man Ray.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h. 30.
17 h, Roue libre : corps en quatre mouvements.
17 h 32, Trio à cordes de Paris Plus : concert Mozart donné au Havre en mars 1981.
18 h 30, Feuilleton : « le Hussard sur le toit », d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : travaux sur papier.
20 h, Le cadeau d'Etienne ou « Raconte-moi une histoire grand-père », de L. Matabon.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : morale et économie.
22 h 30, Nuits magnétiques : San-Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Musique légère de Radio-France, œuvres de Lancen et Claudric.
6 h 30, Musique du matin : Œuvres de Mozart, Jannequin, Levinas, Byrd, Gabrieli et anonyme.
8 h 07, Quotidien musique.
9 h 02, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Schumann, Alkan, Mozart.
12 h, Chasseurs de son stéréo : Les petits chanteurs de Lille, dir : B. Dewagtère (à Notre-Dame de Granville) ; La chorale « Les Quatre Saisons » de Château-Thierry et l'Orchestre des jeunes musiciens de Champagne, dir. : M. Collard.
12 h 35, Jazz, Billie (Holiday) et Lester (Young).
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) « Quatuor en fa majeur », de Ravel, « Quatuor en sol mineur » (le Cavalier), avec P. Goulut, violon, M. Duprez, violon, P. Frank, alto, H. Mackenzie, violoncelle.
14 h, Vous avez dit baroque ! « L'éclatement de la forme et sa reconstruction », œuvres de Palestrina, Frescobaldi, Monteverdi, Schütz, Gabrieli, Corelli, Vivaldi et J.-S. Bach.
17 h 2, Le jeu des miroirs : « Violanta », opéra de Korngold.
18 h 30, Studio-concert, musique traditionnelle : « Concert flamenco ».
19 h 35, Jazz.
20 h, Recherche musicale.
20 h 30, Concert : Festival estival de Paris (donné en l'église Saint-Germain-des-Prés, le 4 septembre 1981), « Fantaisies », de du Caurroy, « Fantaisie », de Kerckhoven, « Fantaisie et fugue en sol mineur », de J.-S. Bach, « Première et deuxième fantaisie, prélude et fugue », d'Alain, « Postludum », de Janacek, « Harmonies », de Ligeti, « Trois pièces pour grand orgue », de Vidal, « Postlude » d'Alain ; avec A. Isoir, orgue.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit, 23 h 5, Solistes français d'aujourd'hui, œuvres de Manfredini, Lully, Boccherini ; 0 h. 5, Guitare-nuit : œuvres de Ticao, Christian, Benson, Brouwer, Pearson et William.

● **Un nouveau feuilleton : « le Hussard sur le toit », de Jean Giono, adapté et réalisé par Claude Mourthé** (F.C., à partir du 11 janvier, 18 h 30). — Avec, dans les rôles principaux, Bruno Devoldère, Maïa Simon et Pierre Vaneck. *On connaît l'argument* de ce roman de Giono : la découverte, à travers les yeux du jeune colonel de hussards et carbonaro Angelo, de la progression dévorante du choléra dans la Haute-Provence du dix-*neuvième siècle. Le texte a été* enregistré en studio et mixé avec des sons originaux, recueillis par Jean Jusforgues dans les régions de Manosque et d'Aurel.

● **« L'histoire a quarante ans »** (*France-Inter, à partir du 4 janvier*, 13 h 30). — Une série consacrée à l'année 1942, année charnière de la seconde guerre mondiale, et réalisée par Henri Amouroux. Spécialiste de cette période, il avait composé « Les Français sous l'occupation », diffusée en 1979. Il propose à présent un récit des événements de l'année 1942 : la vie des Français dans l'hiver de l'occupation, les épisodes du retour de Laval, de l'évasion du général Giraud, du débarquement en Afrique du Nord, les premières persécutions des juifs en France, la guerre.

Mardi 12 janvier

Deux films

L'HOROSCOPE

Film français de Jean Girault (1978) avec E. Buyle, F. Dougnac, H. Courseaux, C. Rollet.
FR 3, 20 h 30.

Une idée de départ amusante pour un vaudeville qui s'enfonce, avec obstination, dans la médiocrité la plus accablante. La collection des films de Jean Girault est, décidément, inépuisable...

TRAFIC

Film français de Jacques Tati (1971) avec J. Tati, M. Kimberley, M. Fraval, H. Bostel, F. Maisongrosse, T. Kneppers.
A 2, 20 h 45.

★★ *Monsieur Hulot, inventeur-bricoleur, et les difficultés de la circulation automobile. Un voyage par route, Paris-Amsterdam, dont les péripéties comiques sont des « choses vraies », parce que Tati sait observer la réalité contemporaine et nous en faire voir l'absurde, le dérisoire. Trafic est un film d'une prodigieuse recherche d'invention. Les gags succèdent aux gags sans être soulignés, prennent une sorte de poésie visuelle, nous enchantent, nous rendent euphoriques. Monsieur Hulot se promène là-dedans en témoin funambulesque. Et redonne, aux automobilistes enfermés dans leurs machines, le goût du temps de vivre et des relations humaines.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
La contraception ; 14 h. 5, Emission pédagogique ; 14 h. 25, La légende des chevaliers aux cent huit étoiles ; 15 h. 10, Rencontre en fête ; 15 h. 40, Dossier : Faire face ; 16 h. 20, Découvertes TF 1 ; 16 h. 35, Elles comme littérature ; 17 h. 10, Les recettes de mon village ; 17 h. 30, Tout feu tout femme.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Ces chers disparus.
Joséphine Baker.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Forumule 1 + 1.
Michel Berger.
21 h 35 Série : La malle des Indes.
Réalisation de Christian-Jaque.
Les inspecteurs Fontanier et Vachenier souçonnent Tom et Martial de vouloir saboter l'alliance franco-égyptienne.
22 h 25 Document INA : Regards entendus.
Réalisation P. Kané.
De Chirico par Cocteau.
Le portrait d'un des créateurs du surréalisme pictural par un poète.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Emile Furet, avant de rejoindre le maquis, découvre l'auteur des inscriptions injurieuses.
14 h Aujourd'hui madame.
Maurice Baquet.
15 h 05 Téléfilm : Hélène.
Réalisation H. Hart.
Une jeune fille en fugue progressivement adoptée par une secte religieuse.
16 h 15 Série : Laurence, médecin de brousse.
Réalisation A. Jaspard et le docteur Meng.
Le docteur Laurence quitte le Sénégal pour soigner certaines maladies endémiques au Congo.
16 h 50 Itinéraires.
Himalaya : les enfants de la sagesse ; Résonances : voyages sur des rythmes africains.
17 h 50 Récré A 2.
Pouffi-Pouki ; Les quat'z'amis ; Le petit écho de la forêt ; C'est chouette ; 3-2-1 Contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord par d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Mardi cinéma.
et à 22 h 15.
20 h 45 Cinéma : Trafic.
de Jacques Tati.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h Magazine du ministère des universités.
18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : L'Horoscope.
de Jean Girault.
21 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le monde du notariat.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes 1880-1920 (les sources de la morale révolutionnaire) ; à 8 h 32, l'homme et l'abeille : la crainte et l'utilisation du venin ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, La matinée des autres : Singapour, un visage de la Chine.
10 h 45, Etranger mon ami ; Journal, de R. Musil.
11 h 2, Trio à cordes de Paris Plus : Concert Mozart et Beethoven donné au Havre en mars 1981 (et à 17 h 32 : Dusapin, Denisov, Mozart).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Libre parcours variétés (en direct de l'auditorium 106) : M.-J. Vilar, D. Mac Neil, les Trabunches et R. Pavey.
14 h, Sons : A Manosque.
14 h 5, Un livre, des voix : « L'Algarabie », de J. Semprun.
14 h 47, En direct de Madrid.
15 h 30, L'actualité selon José Vidal Beneyto.
16 h 15, Débat : Comment les écrivains latino-américains vivent-ils l'exil ?
17 h, Roue libre : Corps en quatre mouvements.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : la grande aventure de l'uranium (l'avenir).
20 h, Dialogues : La communication aujourd'hui et demain, avec F. Balle et C. Roussel.
21 h 15, Musiques de notre temps.
22 h 30, Nuits magnétiques : San Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : Œuvres de Allegri, Jolivet, Soler, anonyme, Chopin, Monteverdi, Adjadakis.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 2, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Prokofiev, Janacek, Berio, Ravel et Stravinski.
12 h, Musiques populaires d'aujourd'hui : « Les musiques celtiques ».
12 h 35, Jazz « Billie » (Holiday) et « Lester » (Young).
13 h, Opérette : « Hans, le joueur de flûte », de Ganne.
14 h, Prélude aux enfants d'Orphée : Œuvres de Stravinsky.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Vous avez dit baroque ! De l'architecture à l'art ornemental. Extrait des « Vêpres », de Monteverdi, « Madrigali », de Caccini, « Airs de cour », de Lambert, « Préludes de chorals », de Bach.
17 h 2, Le jeu des miroirs : Œuvres de Wu, Liszt, Puccini.
18 h 30, Studio-concert (en direct du Studio 116) : Œuvres de Grisey, Sciarrino, Scelsi, Tessier, par l'Ensemble instrumental de l'itinéraire, dir. : B. de Vinogradov.
19 h 35, Jazz : Œuvres de Monk.
20 h, Premières loges, magazine d'archives lyriques : Œuvres de Massenet et Gounod.
20 h 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) : « Passacaille », de Webern, « Concerto pour piano et orchestre n° 2 », de Liszt, « Ainsi parlait Zarathoustra », de R. Strauss, par l'Orchestre national de France, avec K. Zimmermann, piano. Dir. G. Bertini.
23 h, La nuit sur France-Musique. 23 h 30 : Le club du jazz.

Mercredi 13 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 40 Un métier pour demain.
Les métiers du tourisme.
13 h 55 Les visiteurs du mercredi.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Ces chers disparus.
Maurice Chevalier.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
19 h 53 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
de J.-M. Cavada et M. Thoulouze.
La parapsychologie à l'université.
La création du premier laboratoire de paraphycologie à l'université qui étudie les phénomènes paranormaux.
21 h 30 Concert Brahms.
L'Orchestre de Paris. Direction Z. Mehta, sol. D. Barenboïm, interprète le « Concerto n° 1 », de Brahms.
22 h 25 Document INA : Un lieu, un regard.
Le chant du grognard.
Folklore, tradition, commémoration autour de Napoléon en Belgique, Tchécoslovaquie, etc.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 05 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Des animaux et des hommes.
Parole de dauphin.
14 h 50 Récré A 2.
Mia-Mia O ; Wattoo-Wattoo : Goldorak ; Discorebus ; Casper et ses amis, Zeltron ; Candy.
17 h 25 Les carnets de l'aventure.
Atacuary.
L'expédition d'un gardien de la paix et d'un photographe en Amazonie péruvienne à la recherche des derniers Indiens Yagua.
18 h Platine 45.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Chroniques martiennes.
Les expéditions. Réal. M. Anderson. Avec R. Hudson, G. Hunnicut, M. Schell...
Préparatifs et aventures des premiers hommes sur la planète Mars. D'après le roman de R. Bradbury.
22 h 15 Série documentaire : La vie à vif.
Parents... connais pas, de M. Gosset.
(Lire notre sélection.)
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Coup double.
18 h 55 Tribune libre.
Académie des poètes classiques.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma 16 : Je tue il.
de P. Boutron. Avec P. Vaneck, N. Borgeaud, M. Renoir, P. Perrot...
(Lire l'article p. 15.)
22 h Journal.

Enfance maudite

SERIE : LA VIE A VIF
PARENTS... CONNAIS PAS
A 2, 22 h 15.

On se souvient de « Bande à part », ce magazine au long duquel, de 1975 à 1980, furent proposés près de soixante sujets de trente minutes à la découverte de marginalités en tout genre. C'était de la très bonne télévision que proposaient Marianne Gosset et Martine Lefevre. Depuis 1979, la première des deux productrices, faisant cavalier seul, patronne avec « La vie à vif » une série dont l'esprit n'est pas différent : une façon de voir faite de curiosité sensible et de respect attentif pour ceux qui ont accepté de livrer leur histoire personnelle en pâture aux téléspectateurs, de jouer le jeu de la confidence. Avec « Parents... connais pas », le troisième film de cette série, Marianne Gosset signe sa première réalisation et traite de l'enfance abandonnée. Elle choisit le « cas » de Muriel Raimbault, pupille de l'Assistance publique âgée aujourd'hui de trente ans. Il faut oublier l'émission plus émouvante et plus spectaculaire de Serge Moati autour du même propos. Ici il faut prendre le temps, voire perdre du temps, avec celle qui raconte à celui qui la pousse dans ses retranchements son enfance de nourrices en nourrices, son adolescence de cavale en maisons de redressement, sa prison de solitude. Muriel Raimbault s'est « tirée » de ce passé en forme de malédiction le jour où en fugue à La Haye elle rencontra deux personnes qui surent lui donner un petit nom d'affection. En suivant Muriel Raimbault à la recherche de son passé sans père ni mère, on entrera dans une pouponnière de l'assistance, on rencontrera une nourrice sympathique, fière d'avoir élevé (trois années chacun) quelque soixante-quinze enfants, on fera aussi connaissance du frère de Muriel, plus prêt à l'optimisme et qui souhaite des enfants. — M. L. B.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Nébuleuses et galaxies.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes 1880-1920 (les doctrines à l'épreuve de l'histoire) ; à 8 h 32, l'homme et l'abeille : une richesse à protéger.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : La nouvelle révolution astronomique ; les enjeux de la politique de la recherche...
10 h 45, Le livre ouverture sur la vie : Marion Durand, traductrice de « Croquette et Amandine », de P. Pearce.
11 h 2, Trio à cordes de Paris Plus : Concert Beethoven, Mozart, Ballif donné au Havre en mars 1981 (et à 17 h 32 : Schoenberg, Mozart).
12 h 5, Agora, avec A. Rollin.
12 h 45, Panorama : Bruxelles et son école de danse Mudra.
13 h 30, Solistes : E. Neumark, clavecin (Kuhnau) et J. Laroche, piano (Bartok, Messiaen).
14 h, Sons : A Manosque.
14 h 5, Un livre, des voix : Les textes essentiels de T. E. Lawrence.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Petits enfants bilingues.
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon Agnès Varda.
15 h 45, Archimedia : L'informatique. Le logiciel.
16 h 45, Contact.
17 h, Roue libre : Corps en quatre mouvements.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Le seigneur aux anneaux, avec P. Kohler.
20 h, La musique et les hommes : G. Bryars, Sherlock Holmes de la nouvelle musique anglaise.
22 h 30, Nuits magnétiques : San Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Œuvres de Tchaïkovski, Laboie, Eulenberg, Marbo, Ivanovici, Denza, Hodgkinson, Perkins.
6 h 30, Musique du matin : Œuvres de Dvorak, Mendelssohn, Dowland.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 2, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Schumann, Schoenberg, Berg, Lutoslawsky, Weber.
12 h, L'amateur de musique.
12 h 35, Jazz : Billie (Holliday) et Lester (Young).
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 109) : Œuvres de J.-S. Bach, Telemann, Kuhlau, Andersen, Debussy, Paubon, Guiot, Leval et Succari.
14 h, Microcosmos, émission pour la jeunesse ; 14 h 10, Kaleidoscope ; 14 h 45, Le billet et l'invité du jour ; 14 h 50, Les Ephémérides de la musique, œuvres de Debussy, Ravel ; 15 h 20, Le jeu et la bricole ; 15 h 30, Les études à l'étude ; 16 h, Micro-concert.
17 h 2, Le jeu des miroirs : Œuvres de Bruckner et Gorecki.
18 h 30, Studio-Concert, avec J. Gottlieb, piano ; œuvres de Fauré, Casella, Busby, Tower, Wuorinen, Fennimore et Ives.
19 h 35, Jazz.
20 h, Les chants de la terre, magazine de musiques traditionnelles.
20 h 30, Concert (donné en l'église Saint-Merri à Paris le 11 octobre 1980) : œuvres de Gesualdo, Constant, Schaefer par Le Deller Consort Ensemble Ars Nova.
22 h 30, La nuit sur France-Musique, 22 h 30 : Igor Stravinsky par lui-même, œuvres de Pergolèse, Stravinsky, J.-S. Bach, Gesualdo ; 0 h 5, L'oreille et l'œil.

Jeudi 14 janvier

Un film

LE MARCHAND DES QUATRE SAISONS

Film allemand de Rainer Werner Fassbinder (1971) avec H. Hirschmuller, I. Hermann, H. Schygulla, I. Caven, K. Scheydt, W. Sellmayr.
FR 3, 20 h 35.

★ *Les films étrangers (non américains) du jeudi sont présentés, du moins pendant ce mois de janvier, en version originale sous-titrée, ce qui est une heureuse initiative. Celui-ci date de l'époque où l'on découvrait Fassbinder en France. C'est un mélodrame un peu maniéré sur l'oppression familiale, sociale, amoureuse, subie par un brave type qui finira par prendre une drôle de revanche. Œuvre caractéristique, jusque dans sa misogynie, d'un jeune cinéaste allemand qui a conquis, depuis, la célébrité.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Vieillissement et pratiques corporelles.
14 h Emissions pédagogiques.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Ces chers disparus.
Mistinguett.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression : Force ouvrière.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Aide-toi.
de J. Cosmos.
Les aventures de Lucien Leduc, employé de banque, licencié pour avoir distribué la parole biblique.
22 h 5 Document : Au-delà de l'histoire.
Les métallos de la préhistoire.
(Lire notre sélection.)
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Marcel, recherché par les allemands, découvre une imprimerie clandestine.
14 h Aujourd'hui madame.
Reprendre des études.
15 h Série : La famille Adams.
John Adams parcourt l'Europe pour obtenir des soutiens politiques.
16 h Document : Les infodrames.
Le cœur en bandoulière.
La lente marginalisation d'un chirurgien-clochard.
16 h 50 Série : Laurence, médecin de brousse.
Féticheurs et guérisseurs.
Un médecin européen aux prises avec les médecines africaines et les sorcelleries au Congo.
17 h 20 La télévision des téléspectateurs.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Situations 82.
de P. Dumayet et L. Barrère.
Etats-Unis : le poids de la morale, une enquête de D. Torres.
Une enquête sur l'Amérique traditionnelle, la « moral majority » partisan du retour à la prière dans les écoles publics, contre l'avortement et l'homosexualité.
21 h 40 Variétés : Les enfants du rock.
(Lire l'article page 15.)
23 h 15 Journal.

Une leçon de choses

LES METALLOS DE LA PREHISTOIRE
TF 1, 22 h 5

L'eau, la terre, le feu : avec quatre mille ans de recul il est loisible aux contemporains de l'atome de réapprendre les premiers gestes et manières de ses lointains ancêtres. Installés dans un village de l'âge du bronze, près de Châlon-sur-Saône, archéologues et géographes du C.N.R.S. examinent à la loupe les ustensiles, poignards, silex, et reconstituent les premiers fours avec lesquels les bronziers ont travaillé. « Les métallos de la préhistoire », réalisée par Jacques Audoir et Robert Clarke, est une leçon de chose un peu didactique ponctuée parfois de belles images vives. Ce n'est pas sans nostalgie et émotion que le téléspectateur revivra les premiers signes sensibles qui nous sont parvenus de l'homme et de l'art. — M. G.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'ours Paddington : Cuisine sans cuisson : glace à la banane ; les métiers de la télévision : scripte.
18 h 55 Tribune libre.
Le parti communiste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : Le Marchand des quatre-saisons.
de Rainer Werner : Fassbinder.
21 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Au musée des sciences de l'éducation de Rouen ; comment devient-on notaire.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes 1880 - 1920 (les doctrines à l'épreuve de l'histoire) ; à 8 h 32, l'homme et l'abeille : le luminaire ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Question en zig-zag : avec Jean Raspail.
11 h 2, Trio à cordes de Paris Plus : Concert Ballif, Togni et Mozart donné au Havre en mars 1981 (et à 17 h 32 : Beethoven, Mozart).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama, avec J.-M. Pelt
13 h 30, Renaissance des orgues de France : l'orgue de Saint-Martin à Mitry-Mory.
14 h, Sons à Manosque.
14 h 5, Un livre, des voix : « Le bel Antonio », de V. Brancati.
14 h 47, Départementale à Quimper.
15 h 2, Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place : Comment les écoles vivent la notion de patrimoine culturel.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : corps en quatre mouvements.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La maladie hémolytique du nouveau-né.
20 h, Une enquête au pays, de D. Chraibi.
22 h 30, Nuits magnétiques, San Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : Œuvres de Marais, J.-S. Bach, Monnet, Mozart et anonyme.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 17, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Hindemith, Schumann, R. Strauss, Chopin, Schubert ; 12 h, Le royaume de la musique : Œuvres de Mozart.
12 h 35, Jazz : Billie (Holliday) et Lester (Young).
13 h, Musique légère : Œuvres de Walberg, Gérard, Porte et Rossini-Respighi.
14 h, Vous avez dit baroque : Œuvres de Palestrina, Monteverdi, Cavalli, Lully, Couperin et J.-S. Bach.
17 h 2, Le jeu des miroirs : Œuvres de Chostakovitch.
18 h 30, Studio-concert-jazz : « Jazz classique » : Les Happy Feet.
19 h 35, Jazz.
20 h, Actualité lyrique.
20 h. 30, Opéra (donné au théâtre Fraschini à Pavie par les lauréats du Concours Maria-Callas, le 29 juin 1981) : « Luisa Miller », de Verdi, opéra en trois actes, par les chœurs et l'Orchestre symphonique de la RAI de Milan, solistes : S. Alaimo, N. Antinori, A.-M. Fichera, Okayama, C. Desideri, CK Yoskil, O. Mamsatto, chef des chœurs, M. Bordignon, dir. G. Gavazzeni.
23 h 15, La nuit sur France-Musique : Studio de créations radiophoniques, œuvres de Kamives : 0 h 5, Musiques de nuit, œuvres de Marais, Berg.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 8 JANVIER

- TELE - LUXEMBOURG, 21 h. : *Bartleby*, téléfilm de Maurice Ronet ; 22 h. 30 : *Chrono*, l'actualité sportive automobile.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *Tout le monde i est beau, tout le monde il est gentil*, film de J. Yanne ; 22 h. 30 : *Chrono*, magazine de l'automobile.
- TELEVISION BELGE : 21 h. 25 : *la Femme gauchère*, film de P. Handke. TELE 2, 20 h. 5 : *Quincy*, feuilleton de R. Satlof.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 35, *Duel à Santa Fe*, 1re partie d'un téléfilm de R. Totten ; 22 h. 20 : *la Maman et la Putain*, film de Jean Eustache.

SAMEDI 9 JANVIER

- TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *Spéciale première*, film de Billy Wilder ; 22 h. 45 : Ciné-Club : *la Communion solennelle* film de René Féret.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *D. pour danger*, film de R. Neame.
- TELEVISION BELGE, 20 h. 30 : *Rio Bravo*, film de H. Hawks.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : *Angèle*, film de Marcel Pagnol.

DIMANCHE 10 JANVIER

- TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *le Messager*, film de J. Losey.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *le Coup de l'oreiller*, film de M. Gordon.
- TELEVISION BELGE, 21 h., téléfilm : *la Tendresse*, de B. Queysanne.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. : *l'Homme à l'orchidée*, film de G. McCowan.

LUNDI 11 JANVIER

- TELE-LUXEMBOURG, 31 h. : *Pas si méchant que ça*, film de C. Goretta.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *Brève rencontre à Paris*, film de R. Wise.
- TELEVISION BELGE, 19 h. 55 : *les Parasites*, téléfilm de R. Joffe. TELE 2 : 20 h. 5 : Soirée wallonne.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 25 : *Ashanti*, film de R. Fleischer.

MARDI 12 JANVIER

- TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *Point noir*, film de J. Dosaln.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35, Série : Les aventures australes ; 21 h. 35 : Télé-Cinéma.
- TELEVISION BELGE, 20 h. 40 : Au nom de la loi ; 21 h. 50, variétés : Refrains du monde. TELE 2, 21 h. 5, Théâtre : *Miam-Miam*, de J. Deval.
21 h. 05 : *Noir sur blanc*, émission littéraire de M. Huelin et J. Bofferd.

MERCREDI 13 JANVIER

- TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *Chapagua*, film de D. Reynolds.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35 : L'autre versant de la montagne, 1re partie d'un film de L. Pierce.
- TELEVISION BELGE, 20 h. 45, Variétés : Face au public. TELE 2, 19 h. 55 : Sport 2.
20 h. 5, « Agora ».

JEUDI 14 JANVIER

- TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : *Dallas*, Recherche de paternité ; 21 h. : *Gloria*, film de C. Autant-Lara ou *les Merveilleux Fous volants dans leurs drôles de machines*, film de K. Annakin.
- TELE MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *l'Autre Versant de la montagne*, 2e partie du film de L. Pearce.
- TELEVISION BELGE, 19 h. 55 : Autant savoir : Les pompes à chaleurs solaires ; 20 h. 20, Télé-cinéma : *le Retour du grand blond*, de Y. Robert. TELE 2, 20 h. 10, Séries : « Les grands déserts ».
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 5 : « Temps présent », Entre Marx et Allah ; 21 h. 10 : *La Fiancée du pirate*,

VU

LES TROTTOIRS DE LA GROGNE...

Mais oui, on les aime, les flics, mais bien sûr ! On les aime un peu, beaucoup, passionnément ou pas du tout, selon les cas, les âges et les moments. Quand on les appelle au secours et qu'ils rappliquent à toute allure, quand ils arrivent à retrouver la bagnole qu'on nous a piquée, quand ils nous aident à traverser la rue, on les aime, évidemment, avec plus d'intensité, de tendresse reconnaissante que quand ils nous collent une contredanse pour excès de vitesse, qu'ils nous interpellent en nous traitant de tous les noms ou qu'ils nous cognent dessus. Ça paraît évident.

On n'allait pas passer toute la soirée à analyser nos sentiments avec la finesse d'un sondage Sofres réalisé précisément pour ces « Dossiers de l'écran ». Il fixe d'ailleurs à 71 % d'entre nous le nombre de Français satisfaits de leur police. Alors, vous êtes surpris ? Vous êtes rassurés ? Vous êtes contents ? demandait avec une bonne volonté distraite le meneur de jeu — il avait l'air de s'en moquer éperdument — à sa brochette d'invités. Parqué dans un autre coin du studio, un vaste troupeau cornaqué par un second animateur figurait, si j'ai bien compris, la vox populi dont, curieusement, les appels à S.V.P. n'ont pas été répercutés une seule fois jusqu'à nous.

Ben... ouais... enfin... Apparemment peu impressionnés par le résultat de cette enquête, les commissaires, les inspecteurs, les brigadiers et les gardiens de la paix venus nous parler de leurs difficultés essayaient modestement, gentiment, d'expliquer les risques du métier, surtout la nuit, surtout pour les « policiers de la tenue », comme on les appelle, les policiers de base chargés d'assurer seuls, pendant la fermeture des commissariats, notre sécurité. Ils manquaient de formation, d'effectifs, de matériel.

Nous, ça nous intéressait, pensez ! Surtout après ce qui venait de se passer dans le métro : ce gamin poignardé d'un coup de couteau dans le ventre, sous l'œil aveugle, totalement indifférent des autres voyageurs, et ce type atteint d'une balle mortelle alors qu'il s'enfuyait en tirant sur les agents chargés de le fouiller. On était très surpris au demeurant de ne pas trouver, là, le commissaire Nadine Joly, responsable d'un secteur particulièrement délicat. Une autre jeune femme, membre de la brigade financière — il fallait bien en aligner une, ne venait-on pas de voir Miou-Miou dans la Femme flic, *le film très quelconque d'Yves Boisset, — jouait très joliment les figurantes. C'est à peine si elle a eu droit à deux ou trois courtes répliques.*

Au lieu d'entrer dans le détail, dans le concret, au lieu de nous dire en quoi consiste, par exemple, la différence entre leur pistolet actuel et le revolver Manurhin qu'ils réclament, plus fiable, plus précis, plus efficace, paraît-il (1), *et moins susceptible d'entraîner ces terribles bavures dont on n'a, pour ainsi dire, pas parlé, au lieu de ça, on s'efforçait de maintenir le débat sur les hauteurs métaphysiques d'un problème de société. Le mot « malaise » revenait sans arrêt. Malaise, grogne, bon, O.K., ça existe, on le sait. Les moyens d'y remédier ont été de longue date énumérés par la presse et d'ailleurs pris en considération par le nouveau gouvernement. C'est là-dessus qu'il aurait fallu insister et ne pas se borner à des généralités, à des banalités encore plus plates que les trottoirs arpentés par les forces de l'ordre.*

Arpentés au pas de course à partir de 23 heures : il fallait que le dernier journal d'A 2 tombe à l'heure. D'autant qu'il s'agissait d'une édition spéciale, très spéciale, l'édition intégrale des actualités télévisées, présentées le soir même en Pologne, une édition piratée et relayée via Copenhague. En version originale sous-titrée. Rien que des uniformes, des brochettes de décorations, des vieux maréchaux radoteurs, des hymnes à la production, des anniversaires, des commémorations, des attaques en règle contre Solidarité. Ainsi présenté, tout à trac, dans sa continuité, cet écœurant morceau de propagande rappelait efficacement l'heureuse époque de la France de Pétain.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) *Le Monde* daté 15-16 mars 1981.

La fiction à TF 1

« La télévision, c'est formidable. Comparé à elle, le cinéma n'est qu'un infirme ! » ***Le nouveau co-directeur du département fiction sur TF 1, M. Olivier Barrot, chargé des relations de la chaîne avec le secteur privé (M. Désiré s'occupant quant à lui des relations avec la SFP), s'enthousiasme aisément lorsqu'il explique les nombreux projets qu'il met en œuvre.*** **« La télévision est le vecteur idéal, et nous allons montrer que les grands professionnels (acteurs, metteurs en scène, producteurs) ont envie de travailler pour elle. Ce n'est pas un art mineur et nous devons le prouver. »**

Soucieux de transformer l'image une peu conservatrice de la 1re chaîne, il affiche sa volonté de pratiquer une ouverture **« tous azimuts ».** ***Ouverture à des sujets, des genres, des auteurs nouveaux :*** **« Il faut un regard plus incisif et plus contemporain. »** ***Ouverture à de nouveaux producteurs :*** **« Le gâteau de la production privée sera partagé entre des convives beaucoup plus nombreux. »** ***Ouverture enfin sur l'étranger, par les co-productions et par une présence systématique dans tous les pays aussi bien développés qu'en voie de développement.***

Le plus grand angle

Olivier Barrot croit à la coproduction, surtout lorsqu'elle permet de travailler avec les « meilleurs ». Ainsi, en 1982-1983, TF 1 devrait participer aux projets de plusieurs metteurs en scène de cinéma, parmi lesquels : Ingmar Bergman pour *Fanny et Alexandre*, une réalisation de six heures ; Roman Polanski, pour *les Pirates ;* Bertrand Tavernier, pour un spectacle Lagiche ; Claude Miller, pour *Récit d'un inconnu*, d'après Tchékhov ; Patrice Leconte, pour *Chers amis, bonjour*, ou la bibliographie imaginaire d'un animateur de radio ; Gilles Carle, pour un « *Maria Chapdelaine* » ; Luc Béraud ; Jacques Rozier et aussi Maurice Pialat, René Allio, Alain Cavalier, Bresson...

« *Ultérieurement*, dit encore Olivier Barrot, *nous estimons devoir écouter les propositions qui nous viennent des plus grands cinéastes mondiaux, puisque la France demeure l'un des rares pays où la production est encore vivante.* » Et de citer alors Antonioni, Ken Loach, Wim Wenders... et Truffaut.

Pourtant, c'est aux metteurs en scène de télévision que sera réservée la majeure partie des possibilités de la chaîne. Pour l'année 1982, de nombreux projets sont déjà inscrits : Bernard Bouthier (une vie de Fernand Raynaud), Jacques Tréfouel *(la Route inconnue, une adaptation de Dhotel), Philippe Collin (une adaptation de Gide, qui pourrait être les Caves du Vatican), Claude Santelli (les Grands procès politiques), Jean L'Hôte (les Bagnards), Philippe Lefèbvre (un film inspiré du destin du ministre défunt Robert Boulin), François Porcile (le Chat Noir), Alain Ferrari (une série d'après Bernanos), Yves Laumet (peut-être une comédie), Marcel Teulade, Jacques Frémontier...*

Multiplication des collaborateurs, mais aussi rupture avec les choix précédents. « J'ai stoppé tout ce qui était en cours avant mon arrivée, dit Olivier Barrot. *Si nous voulons recréer quelque chose, amorcer un changement, il était impossible d'être solidaire de la période précédente.* »

Ainsi, nombre de projets anciens axés sur l'histoire ou la mise en images de romans célèbres se sont vus brutalement interrompus, provoquant inévitablement quelques grincements de dents. « *Il nous faut sortir de la vieille trilogie Balzac-Zola-Flaubert*, affirme Olivier Barrot. *Il existe tant d'autres auteurs de talent dans le patrimoine littéraire français !* » Et le directeur de la fiction énumère pêle-mêle Bernanos, Gide, Calet, Vialatte, Calbanis, Reverzy, Mac Orlan, Allais, Milan Kundéra, dont les œuvres devraient être adaptées pour le petit écran, ainsi que — peut-être — celles de Michel Tournier ou de Marguerite Yourcenar... « *si la dame y consent* ».

« *En outre*, ajoute Olivier Barrot, *nous recourrons moins à l'histoire et à la distance qu'elle facilite, pour nous intéresser davantage à notre temps.* » *Le Dossier Boulin*, écrit par Michel Legris, fera partie de ces sujets contemporains ; *Les magré nous* de Gilles Perrault, retracera cent ans de la vie d'une famille alsacienne, obligée, malgré elle, de changer plusieurs fois de nationalité ; et l'on dit que Bernard-Henri Lévy pourrait être tenté d'adapter Céline. Enfin, « *une de nos priorités consistera à faire écrire ou co-écrire les scénarios par de nouveaux auteurs* ». Parmi les noms évoqués : Tony Carano, Robert Escarpit, Maurice Pons, Claude Roy, Bertrand Poirot-Delpech...

L'ouverture vers l'étranger

Quant à la production, des accords pourraient être conclus aussi bien avec Gaumont, Yves Rousset-Rouard ou Danièle Delorme qu'avec Roger Louis, Claude Berri, Giorgio Silvagni ou J.-E. Strauss. Mais le directeur de la fiction de la première chaîne, qui dirigeait lui-même auparavant une société de production, entend se montrer très exigeant à l'égard du secteur privé. « *Il faudra demander à nos partenaires privés de prendre des risques jusqu'à présent assumés quasi exclusivement par la chaîne, en échange de quoi, il conviendra d'augmenter la chance de récupération des investissements privés par une renégociation des partages de droits. Il faut que le privé apporte effectivement à la chaîne ce que ne peut lui fournir la S.F.P., c'est là sa seule justification.* »

La troisième priorité d'Olivier Barrot (à moins que ce ne soit la première) consiste en une large ouverture sur l'étranger. S'il est prévu de resserer les liens avec l'Allemagne et l'Italie, et de prolonger les accords entre francophones, c'est aussi en fonction des Etats-Unis qu'il réagit. Il est convaincu que des zones géographiques existent sur lesquelles l'apport français peut s'imposer face à l'Amérique. « *Nous ne concurrencerons pas les Etats-Unis avec leurs propres armes, celles du marché seul, mais avec celles de l'Europe, son patrimoine, sa créativité et sa capacité d'adaptation, son sens de la synthèse des cultures.* »

Parmi ces ouvertures possibles figurent le Canada, où se développera très bientôt la télévision payante, soucieuse d'éviter l'invasion américaine au profit de programmes nationaux ou coproduits ; le Mexique et le Brésil, où le pouvoir entend réagir à la domination culturelle américaine ; le Japon, toujours attiré par la France ; l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Etats du Golfe.

Il ne s'agit pas forcément de coproduction majoritaire, comme le montre l'accord passé récemment avec Lorimar, une des grandes sociétés du nouvel Hollywood qui a demandé à TF 1 de participer, sur la base de 30 %, à une série de quatre heures, adaptée du dernier livre de Ken Follet « *le Code Rebecca* ». Même chose pour une série venue d'Arabie Saoudite, intitulée « *Les Arabes* », le « *Bolivar* », du Venezuela, « *Brigitta* », d'Autriche, et peut-être l'évocation de Toussaint-Louverture avec Cuba.

De toute façon, et c'est l'une des grandes certitudes d'Olivier Barrot « *en audiovisuel, ce qui n'est pas anglo-saxon peut être français* ». Et ce n'est pas le ministre de la culture qui le contredira.

ANNICK COJEAN.

● « Mosaïque », le magazine de FR 3 destiné aux immigrés, va changer de formule. L'information sera désormais traitée sous forme de documents proposant une meilleure connaissance de la vie de l'immigration sous ses différents aspects. Le 10 janvier, l'information montrera comment les téléspectateurs perçoivent « Mosaïque » et ce qu'en pensent les élèves d'un C.E.S. Sont d'autre part annoncés : la diffusion de *Dialogue d'immigrés sur le point de partir*, de Nabil Fares, par le Théâtre de la Porte-d'Aix ; Ruben Juarez et son bandonéon ; Chiquinho Timoteo, compositeur guitariste brésilien ; Tanawa, chanteur camerounais; Vera Ogrizovic, qui interprétera au luth Renaissance des morceaux de compositeurs yougoslaves du seixième siecle, ainsi que Osay Gonlum et son saz, de Turquie.

Rappel des émissions

Mercredi 6 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les mercredis de l'information.
Une émission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze.
Iran, une révolution assiégée, un reportage de Y. Billon et L. Zanazzi.

21 h 30 Reflets de la danse.
New-York : « Dancing Lofts » ; réalisation C. Mourthe.

22 h 20 Document : Jean Giono ou le voyageur immobile.
Réalisation J. Meny.

23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Documentaire : la planète bleue...
De L. Broomhead, réalisation J.-P. Spiero.
Manger... danger ?
Une enquête sur les huiles frelatées espagnoles, sur les champignons, sur les manières de mieux s'alimenter.

21 h 40 Musique.
L'Orchestre national, dirigé par L. Maazel, interprète l'ouverture du « Carnaval romain » et « Roméo et Juliette » de Berlioz (en liaison avec France-Musique).

22 h 45 Document : Les enthousiastes.
« L'embarquement pour Cythère », de Watteau.
Une génèse et une analyse du tableau de Watteau par l'historien Payen-Appenzeller.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Ciné-parade.
de C. Villers et P. Godeau,
En direct de la maison des frères Lumière, à Lyon.

22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h La musique et les hommes :
« l'Enlèvement au sérail », de Mozart, par l'Orchestre de chambre de Lausanne.

22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert
(Semaine de musique contemporaine à la Villa-Médicis) : « Sables », de Hersant ; « Acon », de Pernalachia ; « Tenere », de Florenz ; par le groupe instrumental de musique contemporaine ; direction M. Panni.

21 h 40, Concert
(Donné le 16 novembre 1981 au T.C.E.) en liaison avec Antenne 2, « Carnaval romain » et « Roméo et Juliette » de Berlioz, par l'Orchestre national de France, direction L. Maazel.

23 h 30 La nuit sur France-Musique :
Musique de nuit, œuvres de Beethoven, Honegger, Smetana, Martin et Chostakovitch ; 0 h 5, L'oreille et l'œil : Œuvres de Monteverdi, Scriabine et Berio.

Jeudi 7 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h Forum de l'expansion
Avec M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances

12 h 30 Les visiteurs du jour.

13 h Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Objectif santé :
Les enfants, les parents et les spécialistes.

18 h C'est à vous.

18 h 25 Un rue Sésame.

18 h 50 Ces chers disparus.
Gaby Morlay.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.

20 h Journal.

20 h 30 Téléfilm : Commissaire Moulin.
Le Patron, réal. : C Boiddol.
Un plan diabolique pour se débarrasser d'une épouse infidèle.

22 h Document : Au-delà de l'histoire.
Réal. R. Clarke et J. Andoir.
Les cathédrales de la préhistoire, avec MM. J.-P. Mohen et J. Guilaine, archéologues.
Le voyage de deux archéologues dans les civilisations des mégalithes, à Malte et en Angleterre.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 05 Passez donc me voir.

12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Série : Les amours des années grises.
M. Plenard découvre que son fils fait du marché noir.

14 h Aujourd'hui madame.
Yves Coppens et le musée de l'homme.

15 h Série : La famille Adams.
Les aventures d'une grande famille américaine de 1750 à 1900.

16 h Document : Infodrames.
Un peu de tisane, beaucoup d'amour. De R. Martin, réal. J. Cordier.
Une fiction sur la réinsertion des toxicomanes.

16 h 50 Document : Les Arts florissants.
Un groupe de chanteurs français au cours d'une répétition de « Altri Canti » de Monteverdi.

17 h 20 La télévision des téléspectateurs.

17 h 45 Récré A2.
Pierrot ; le tilleul et l'orme ; Casper ; Si on jouait au théâtre, etc...

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Réal. : J. Bony et C. de Pongilly.
Une vallée contre un empire.
Une équipe d'Antenne 2 a parcouru les montagnes afghanes près de Kaboul où cent mille habitants tentent de résister à l'invasion soviétique.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
de P. Lescure.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine : l'assiette de poissons ; les métiers de la télévision : le directeur photo ; l'ours Paddington.

18 h 55 Tribune libre.
Comité national d'entraide aux réfugiés franco-vietnamiens.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.

20 h Les jeux.

20 h 35 Cinéma : Main basse sur la ville.
Film italien de F. Rosi (1963), avec R. Steiger, S. Randone, G. Alberti, A. d'Alessandro, C. Fermariello (v.o. sous-titrée. N. rediffusion).
A Naples, à la suite de l'effondrement d'un immeuble vétuste causé par des travaux de construction, un entrepreneur et des hommes politiques sont compromis dans un scandale immobilier.
Film politique réalisé comme une enquête à partir d'un fait divers. Le style percutant de Rosi dénonce un affairisme, des collusions toujours d'actualité. Forte composition de Rod Steiger.

23 h 05 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : L'Armée du Salut ; Femmes d'Israël.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes, 1880-1920 (Le socialisme par le vide) ; à 8 h 32, l'Homme et l'abeille.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zig-zag... avec Annette Colin-Simard.
11 h 2, Fêtes de Noël orthodoxe : Liturgie de Noël retransmise de la cathédrale Saint-Alexandre à Paris.
12 h 5, Agora : L'Amazonie imaginaire, d'O. Marcel.
12 h 45, Panorama, avec F. Coupry.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : Orgue de Saint-Martin, à Mitry-Mory.
14 h, Sons : Allant faucher.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Rachat », de B. Scepanovic.
14 h 47, Départementale à Saint-Malo.
15 h 2, Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place : la grande pêche.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Jacques Cartier, voyage au Canada 1534-1541.
17 h 32, Les femmes compositeurs américaines : Kaléidoscope, avec B. Kolb.
18 h 30, Alors le cavalier rouge passa..., contes populaires.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la chirurgie esthétique du corps.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Puzzle, de S. Ganzl.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : Œuvres de Tchaïkovski, Mozart, Rossini, Roussel et Kodaly.
8 h 10, Quotidien-Musique ; 9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 17, Musiciens d'aujourd'hui : T. Gobbi, (« Simone Boccanegra », de Verdi), œuvres de Litz, Donizetti ; (« Rigoletto », de Verdi).
12 h 2, Le royaume de la musique ; 12 h 30, Jazz « Tout Duke ».
13 h 5, Musique légère : Œuvres de Metehen, Poulenc et Rosenthal.
14 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Haydn, Chopin, J.-S. Bach, Liadov, Albeniz, Prokofiev, Ligeti et Sibelius.
17 h, Le jeu des miroirs : Œuvres de Weber, Schumann et Schubert.
18 h 30, Studio-concert, jazz (en direct du studio 106) : Le Quartette de J. Vidal et F. Sylvestre.
19 h 30, Jazz.
20 h 5, Actualités lyriques.
20 h 30, *Concert (en direct de l'église américaine de Paris)* ; Musique orthodoxe russe. (Tchaïkovski, Rachmaninov, Morkranjac, Kiriac et chants grégoriens).
22 h, La nuit sur France-Musique : 23 h, Studio de créations radiophoniques, M. Zbar ; 0 h 5, Musique de chambre : œuvres de Brahms, Liszt et Chopin.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 6 JANVIER

— *M. Jacques Toubon*, député (R.P.R.) du quinzième arrondissement de Paris, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h 10.

JEUDI 7 JANVIER

— Didier Lecat reçoit *M. Roger Quilliot*, ministre de l'urbanisme et du logement, sur France-Inter, à 7 h 45.

● « Dialogues », l'émission de Roger Pillaudin sur France-Culture, aura pour thème, le mardi 12 janvier à 20 h, « La communication aujourd'hui et demain ». Alors que l'on parle plus volontiers de communication que d'information, que le citoyen ne se contente plus de recevoir passivement, mais veut se manifester et prendre la parole face à l'empire des *mass-media*, deux spécialistes, Francis Balle, directeur de l'Institut français de presse, et Claude Roussel, ancien président de l'A.F.P., feront le point sur les enjeux de la communication, tant en France qu'à l'étranger.

● *Depuis le 4 janvier, une nouvelle chronique d'Europe 1 est présentée* à 7 h 15 par Frédéric Grendel et deux rendez-vous ont changé d'horaires : la tribune des « Partis pris » passe à 7 h 25 et « Expliquez-vous » d'Ivan Levaï est présenté à 8 h 20, suivi de sa revue de presse.

[Journaliste, homme de lettres, Frédéric Grendel, âgé de cinquante-sept ans, a été rédacteur en chef, puis directeur de l'hebdomadaire politique *Notre République* (1966-1969). Il a écrit plusieurs romans, une biographie de Beaumarchais, un phamphlet : « *Raymond Barre ou les plumes de paon* » (1978), et le scénario et les dialogues de plusieurs films.]



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et 19 h.; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

ANDRE MASSON. Œuvres des collections publiques françaises. — Jusqu'au 1er février.

PIOTR KOWALSKI. — Entrée : 5 F. Jusqu'au 8 février.

MURS. Bochner, Baraglio, Dezeuze, Frize, Lewitt, Pagès, etc. Jusqu'au 8 février.

MAN RAY. — Jusqu'au 12 avril.

TAKIS. Trois totems/espace musical. — Entrée libre. Jusqu'au 1er mars.

DADO. L'exaspération du trait. — Jusqu'au 18 janvier.

ERWIN BLUMENFELD (1897-1969). Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

HAMISH FULTON. Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

JEUX DE MEMOIRE. — Carrefour des régions, rez-de-chaussée. Jusqu'au 15 janvier.

VERA LEHNDORFF - HOLGER TRULZSCH. — Salon photos, musée au 3e étage. Jusqu'au 1er février.

C.C.I.

DES ARCHITECTURES DE TERRE ou l'avenir d'une tradition millénaire. — Jusqu'au 1er février 1982.

LE DESSIN sous presse. — Entrée libre. Jusqu'au 15 février.

ART + ART. Appel d'idées d'artistes pour le viaduc des Egratz Haute-Savoie. — Entrée libre. Jusqu'au 11 janvier.

B.P.I.

VOLCANS. — Entrée libre. Jusqu'au 1er février.

HISTOIRE D'UNE LIBERTE. La presse 1881-1944. — Jusqu'au 8 mars.

Musées

LES FASTES DU GOTHIQUE. Le siècle de Charles V. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F. ; le samedi : 9 F. Jusqu'au 1er février.

JEAN MESSAGIER. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 janvier.

DONATION JACQUES-HENRI LARTIGUE. — Vingt années de découvertes. En permanence — Sacha Guitry et Yvonne Printemps. Jusqu'au 5 mars. Grand Palais, entrée : av. W.-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 19. h. Entrée : 8 F.

CANTON DE NOLAY : architectures et œuvres d'art. — Grand Palais, porte D. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 20 février.

COLLECTION THYSSEN-BORNEMISZA (maîtres anciens). — Petit Palais, 1, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

MEXIQUE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI. — Petit Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 février.

DESSINS BAROQUES FLORENTINS. — Musée du Louvre, cabinet des dessins (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.

JACQUES PREVERT ET SES AMIS PHOTOGRAPHES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 mars.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. — L'Orient des croisades. Visages et portraits de Manet à Matisse. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

CHAISSAC. Collages. — Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50) Sauf dim. et jours fériés de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 16 janvier.

L'ART EN SOIE (Agam, Delvaux, Matta, etc.). — Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Jusqu'au 30 janvier.

JOUETS TRADITIONNELS DU JAPON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 mars.

L'AFFICHE ANGLAISE, 1890-1900. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04) Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

DIEUX DE L'INDE DU SUD dans l'imagerie populaire. — Musée Guimet, 19, avenue d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15 Jusqu'en janvier.

IMPRESSIONS ITALIENNES. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82) Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 janvier.

PARIS MEROVINGIEN. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (278-60-39). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 25 avril.

SZÉKELY à la monnaie de Paris. — 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf. dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

ALFRED MANESSIER. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30) Sauf lundi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 28 janvier.

PARIS-MAGNUM. Photographies, 1935-1981. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. ; le jeudi, jusqu'à 22 h. Jusqu'au 17 janvier.

LES CENTAURES. Dessins de Rodin. — Musée Rodin (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février

LA MODE ET LES POUPEES, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 18 avril.

GERARD DE NERVAL. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Sf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 21 mars.

SALLES PERMANENTES ET DONS RECENTS. — Musée des deux guerres mondiales, hôtel national des Invalides (salle Ney, entrée par le Musée de l'armée) (551-93-02). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 30 juin.

L'ABEILLE, L'HOMME, LE MIEL ET LA CIRE. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne), (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 7 F. (Entrée libre le 20 janvier.) Jusqu'au 19 avril (L'exposition est complétée d'animations par des apiculteurs et de projections de films. Rens. au musée).

Centres culturels

ARCHITECTURES EN FRANCE. Modernité/post-modernité. — Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 février.

LES CONCOURS DES MONUMENTS HISTORIQUES, de 1893 à 1979. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier

TURNER EN FRANCE. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65) Sauf mardi, de 10 h 30 à 19 h 30, mer. et vend., jusqu'à 22 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 janvier.

L'ART DE VITTORIO. Affiches 1964-1981 — **LE PARADIS** : T. Bluesinger et G. Lewis, J. Dickson, T. Porter, F. Sanagan. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

L'ART DANS LA MARINE. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 février.

HANDICAP ET CREATIVITE DANS LE MONDE. — Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli. Sauf dim. (et jours fériés), de 9 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 16 janvier.

HANS CHRISTIAN RYLANDER. Peintures. — Maison de Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (562-17-02) De 12 h. à 19 h. ; dim., de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

KOLESAR. La femme urbaine. — Centre culturel de la R.S.F de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50) De 11 h. à 19 h. Jusqu'au 15 janvier.

PHOTO/THEATRE. Théâtre national de Chaillot. Jusqu'au 15 février.

GEORGES SIMENON. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 février.

ART GLOBAL. Dix années d'édition d'art. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Jusqu'au 15 janvier.

ANCIENNES TECHNIQUES D'IMPRIMERIE COREENNES. — Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna (720-83-86). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 18 h. ; mercredi jusqu'à 21 h. Jusqu'au 12 janvier.

Galeries

OU : Adami, Ailland, Arroyo, Baruchello, Erro, Fromanger, Kowalski, Kudo, Mondino, Monory, Pommereulle, Recalcati. Galerie Paul-Ambroise, 6, rue Royale (260-57-57). Jusqu'au 10 janvier.

LE DESSIN JAPONAIS, XIXe siècle. — Galerie J.-Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 17 janvier.

L'ESTAMPE ORIGINALE 1893-1895. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 16 janvier.

HOMMAGE A BELA BARTOK. Œuvres de Godin, Ivalkovic, Kallos, Doch, Wolman. — Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-06-46). Jusqu'au 16 janvier.

DES FEMMES : objets, objectifs, objectivité. — L'Œil-de-bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 15 janvier.

HOMMAGE AU SOLEIL NOIR, Livres-objets. — N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 30 janvier.

HALLE, HELG, MAHL, MOULINAS, PINKAS, STEVENS. — Studio 666, 6, rue Maître-Albert (354-59-29). Jusqu'au 23 janvier.

LE DESSIN : Adami, Alechinski, Bazaine, Chillida, etc. — Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 15 février.

DES MARIONNETTES ET DES HOMMES. — Le Tribulum, 62, rue Saint-Denis (236-01-01). Jusqu'au 26 janvier.

ACCROCHAGE : Aluma, Braque, Derain, Desnos, Ernst, Lam, Man Ray, etc. — Galerie L. Weil, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'au 20 janvier.

CERF-VOLANT, exposition de seize appareils. — Cerf-volant club de France, 17, rue Lacharrière. Jusqu'au 14 janvier.

ARCHEOLOGIE INDIENNE ET EXTREME-ORIENTALE. — Galerie Mythes et Légendes, 18, place des Vosges. Jusqu'à fin janvier.

SIX FEMMES SCULPTEURS (de l'atelier Charpentier : A. Cardot, J. Bouquin, A. Galfi, M.C. Leccia, V. Mallaval, I. Musen). Galerie de la Maison des beaux-arts, 11, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 28 janvier.

SALON D'HIVER (Alfonso, Darsonval, Panlowski, Moreau, etc.). — Galerie Breteuil, 11, rue Oudinot (734-70-04). Jusqu'au 19 janvier.

BARTOLINI. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 16 janvier.

CLAUDE BELLEGARDE. « Symbiose ». Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 16 janvier.

MICHEL BRIDENNE, dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52) Jusqu'à fin février.

PIERRE BRUN, sculptures récentes. — Galerie R.-Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 17 janvier.

PEREZ CELIS. Signes et empreintes (peintures récentes). — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 15 janvier.

NICOLE CLEMENT (pastels et dessins). — Galerie Hérouet, 44, rue des Francs-Bourgeois (278-62-60). — Jusqu'au 15 janvier.

JOSEPH CZAPSKI. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 14 janvier.

NOEL DELIVEYNE (Extispice). — Galerie Moulin-Rouge, 6 bis, cité Véron (606-73-86). Jusqu'à fin janvier.

PAUL DELVAUX. — Galerie Isy-Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 9 janvier.

ROBERT FILLIOU. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87) Jusqu'au 23 janvier

CHRISTIAN FJERDINGSTAD, un orfèvre danois à Paris, 1920-1940. — Pavillon Christofle, 12, rue Royale. Jusqu'au 15 janvier.

JEAN-MICHEL FOLON : tapisseries. — Galerie Robert-Four, 28, rue Bonaparte (329-30-60). Jusqu'au 10 janvier.

JACQUES GAUTIER, 36, rue Jacob (260-84-33) Jusqu'au 31 janvier.

GILLI (peintures). — Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 24 janvier.

IPOUSTEGUY. Fusains, 1978-1979. — Galerie Claude-Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 16 janvier.

ALAIN JACQUET. Gaia dans l'espace. — Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 10 janvier.

PETER JOSEPH. — Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 9 janvier.

LALAN. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 30 janvier.

MAGNELLI. Ardoises, collages, gouaches, dessins. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 13 février.

TINA MODOTTI, photographies. — Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-45-25). Jusqu'au 14 janvier.

SARAH MOON, photographies. — Galerie Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 23 janvier.

CLAUDE DE SORIA. Ciments : plis plats. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Du 7 janvier au 6 février.

TAKIS. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 22 janvier.

TOBIASSE. œuvres récentes. — Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (326-54-22). Jusqu'au 15 janvier.

VAN HOVE, Peintures récentes. — Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67) Jusqu'au 13 février.

ATELIER RAMSES WISSA-WASSEF. Tapisseries. — La Demeure, 26, rue Mazarine (326-02-74). Jusqu'au 9 janvier.

En région parisienne

ANTONY. Tapisseries aujourd'hui. — Hôtel de ville, Théâtre Firmin-Gémier, Centre culturel « Le Sélect ». Sauf dim et jours fériés, de 14 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 10 janvier.

BRETIGNY. Machins.../Machines : objets, sculptures, dessins, photos, vidéo. — Centre cultural communal, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

LE VESINET, Santons de Provence, crèches du monde. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 h. à 12 h., et de 14 h. à 19 h (sauf jours fériés). Entrée libre. Jusqu'au 10 janvier.

MONTGERON. « 25 ans de l'art russe non officiel ». — Château du Moulin de Senlis (942-96-52). Jusqu'au 15 février.

PONTOISE. Le dessin et ses techniques, du quinzième au vingtième siècle. Les livres de notre enfance, dix-neuvième et vingtième siècle. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 28 février. — Pontoise et ses peintres du dix-neuvième siècle. — Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Filliger : dessins, gouaches, aquarelles. — Musée du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87), sauf lundi et mardi, de 10 h. 30 à 17 h. 30. Jusqu'au 15 février.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier, objets, photos. — Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mercredis, samedis et dimanche, de 14 h. à 20 h. Jusqu'au 31 janvier.

En province

AMIENS. — Hervé Bacquet (œuvres récentes). Jusqu'au 17 janvier. — Le dessin d'expression figurative. — Maison de la culture d'Amiens, place Léon-Gontier (91-83-36).

ARRAS. Presse et liberté. — Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12) Jusqu'au 24 janvier

AUBUSSON. Aspects contemporains de la tapisserie d'Aubusson. — Musée de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 7 juin.

AUDINCOURT. Fernand Léger, gouaches des vitraux de l'église du Sacré-Cœur. — Ancienne mairie. Jusqu'au 7 février

BORDEAUX. Bordeaux, le rhum et les Antilles. — Musée d'Aquitaine, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'en janvier.

CALAIS : de Picasso à Sol Lewitt, 80 dessins du musée de Grenoble. — Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 31 janvier.

CANNES. Henry Moore. Œuvre gravé 1974-1979. Galerie Herbage, 17, quai des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 13 mars.

CHALON-SUR-SAONE. Façons de peindre ; photographies de B. et M. Becher, Ger Van Elk, A. Messager, etc. ; Albert Ranger Patzsch et André Kertesz, photographies. — Maison de la culture, 5, avenue Nicéphore-Niepce (48-48-92). Jusqu'au 10 janvier.

CHAMBERY. Samivel. Cinquante ans de création littéraire et artistique. Musée Savoisien (33-44-48). Jusqu'au 31 janvier.

DIJON. Art concret suisse : mémoire et progrès (A. Christen, V. Lœwensberg, C. Vivarelli, etc.). — Musée des beaux-arts, palais des Etats de Bourgogne, place de la Sainte-Chapelle (32-15-37).

DUNKERQUE. Dunkerque et Louis XIV (1662-1715) — Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 14 février.

GRENOBLE. Joël Negri. — Musée, place de Verdun (54-09-82) Jusqu'au 25 janvier.

JOUY-SUR-EURE. Salon d'hiver. Peinture et sculpture. — Centre d'art contemporain, 2, rue de Beauregard (36-61-55) Jusqu'au 17 janvier.

LE HAVRE. L'éveil des nations au dix-neuvième siècle (collections des musées du Havre). Musée des beaux-arts André Malraux, boulevard J.-F. Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 17 janvier.

LES SABLES-D'OLONNE. Donation Launois. Donation Chaissac. Philippe Boutibonnes. Œuvres récentes. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16). Jusqu'au 28 février.

LILLE. Maxime Buhler, sculpteur. — Galerie Schèmes, 27, rue de l'Hôpital (54-37-07). Jusqu'au 26 janvier.

LOUVIERS. Les saints patrons des métiers en Normandie. — Musée (40-22-80) Jusqu'au 13 janvier.

MARSEILLE. Aujourd'hui le Moyen Age : « Archéologie et vie quotidienne en France méridionale ». — Galerie de la Vieille-Charité, 2, rue de l'Observance (73-21-60) Jusqu'au 21 janvier — Chacallis, Charvolen, Grand, Jaccard, Viallat. — Galerie Athanor, 11, bd Onfroy (79-26-21). Jusqu'au 24 janvier.

MONTAUBAN. Dessins des dix-huitième et dix-neuvième siècles du musée des Beaux-Arts de Dijon. — Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 28 février.

MONTBRISON Marionnettes d'Asie (Collection Faber). — Musée d'Allard, boulevard de la Préfecture (58-33-07). Jusqu'au 31 janvier.

NICE. Septième Biennale de la jeune peinture méditerranéenne (prix Henri-Matisse) — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85-05-23). Jusqu'au 10 janvier.

ROUEN. Tout l'œuvre gravé de Théodore Géricault. — Musée des beaux-arts (71-28-40). Jusqu'au 1er mars.

SAINT-REMY-DE-PROVENCE, F. Braun, A.-M Millot, A. Bresson, M. Gardelle. — Galerie Noella Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 20 janvier.

TOURCOING. Alexandre Bonnier. Aquarelles et dessins 1978-1981. Musée principal des beaux-arts (01-36-92) Jusqu'au 14 janvier.

TOURS. Modes à l'antique et modes romantiques. — Musée des beaux-arts, rue Jules-Simon (05-68-73). Jusqu'au 15 janvier.

TROYES. La Russie des tzars, à travers la gravure. — Centre culturel Thibaud-de-Champagne. Maison du boulanger, 16, rue Champeaux. De 15 h. à 19 h. Jusqu'au 18 janvier.

VENCE. Emilson. Sculptures prémonitoires. — Galerie A. Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 6 février.





THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (723-47-77), relâche.
SALLE FAVART (296-12-20) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. : Brasil Tropical (dernière le 10).
COMEDIE-FRANÇAISE (296-12-20), les 7, 11 et 12, à 20 h. 30 ; le 13, à 14 h. 30 : Andromaque ; les 6 et 8, à 20 h. 30 ; le 10, à 14 h. 30 : les Femmes savantes ; les 9, 10 et 13, à 20 h. 30 : les Caprices de Marianne ; l'Epreuve.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre, les 6 et 7, à 20 h. : Faust ; les 8 et 9, à 20 h. 30 ; le 10, à 15 h. : Britannicus ; les 12 et 13, à 20 h. 30 : Tombeau pour 500 000 soldats.
ODEON (325-70-32), le 11, à 14 h. : Compagnie Jean Nohain.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : Dorval et moi ; 21 h. 30 : le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme) ; le 7, à 20 h. 30 : P. Couturier et J.-P. Celea ; le 9, à 14 h. 30 : Films.
PETIT TEP (797-96-06), les 6, 7, 8 et 9, à 20 h. 30 ; le 10, à 15 h. : Marionnettes Richard Bradshaw.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33). — (Mar.) Débats, les 6, 7, 8, 9, 10 et 11, de 14 h. à 18 h. : Jeux de mémoire ; le 7, à 18 h. 30 : De l'usine on peut voir la vi (Il) e ; le 8, à 19 h. : Volcanisme et tectonique des plaques ; le 11, à 19 h. : Ivan le Hongrois ; à 20 h. 30 : Branimir Scepanovic. — Cinéma-vidéo, les 6, 7, 8, 9 et 10, à 15 h. : Takis et Masson ; le 6, à 18 h. : les DOM-TOM : la Martinique ; le 8, à 18 h. : le Candidat ; les 8, 9 et 10, à 19 h. : Collections du musée d'art moderne. — Théâtre, le 11, à 20 h. 30 : Els Joglars Olympic Man.
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), mercr. 15 h. 30, sam. et dim., 14 h. et 16 h. 45 : Cirque Gruss à l'ancienne ; les 7, 8 et 9, à 20 h. 30, la Duchesse d'Amalfi.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), relâche.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (L.), 20 h. 30, mat. sam., 14 h. 30, dim., 14 h. : West side story (dern. le 10) ; le 11, à 20 h. 30 : Scottish Chamber Orchestra et Salvatore Accardo (Mozart).

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L. et le 6), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. 30 : Potiche.
ATELIER (606-49-24) (L.), 21 h., mat. D., 16 h. : le Nombril.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h. 30, mat. Sam., 15 h. : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir et les 6, 7), 21 h., mat. Dim., 15 h. : Diable d'homme.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 17 h., Evasion.
CENTRE KIRON (523-54-20) le 8 à 20 h. 45 : Vita e morte di Arlechino.
CARTOUCHERIE. Théâtre du Soleil (374-24-08) jeudi, vendredi, samedi, 18 h. 30, dimanche, 15 h. 30 : Richard II. — Epée de Bois (808-39-74 (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. S., dim. 16 h. : Ecrits contre la Commune.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Grand Théâtre, les 7, 8, 9, à 20 h. 30 : la Divine Comédie.
COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir, les 6, 7), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (D. soir, L. et les 6, 7, 8), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30 : le Jardin d'Eponine.
COMEDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. 30 : la Servante amoureuse.
DAUNOU (261-69-14) (D. soir, mer.), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : La vie est trop courte.
DEUX-PORTES (361-49-92), jeudi, vend, sam., 20 h 30, dim., 15 h : Les Fausses Confidences.
ESPACE-GAITE (327-95-94), 20 h 15 : Tranches de vie (dernière le 9).
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (dim., lun.), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
ESSAION (278-46-42) (dim.), salle I : 20 h : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention Copy-Right ; Salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h. 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h. : Cheese ou la vie en rond (dernière le 9).
FONTAINE (874-74-40) (dim., lun.), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (dim. soir, lun.), 20 h 15, mat. dim. 15 h. 30 : Ça fait mal quand je touche ? (Dim. soir, lun.), 22 h, dim. 17 h 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
GRAND-HALL-MONTORGUEIL (233-80-78) (lun., mar.), 20 h 30 : Dialogues d'immigrés en France.
HUCHETTE (326-38-99) (dim.), 18 h 30 : André Prère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
JARDIN D'HIVER (262-59-49) (dim., lun.), 19 h : Partage.
LA BRUYERE (874-76-99) (dim. soir, lun. et les 6, 7) 21 h, mat. dim. 15 h : le Divan.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Anatole ; 22 h. 15 : Elle lui dirait dans l'île ; II. 18 h. 30 : Ladyablogues ; 20 h. 30 : Milosz ; petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L. et le 6), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Du vent dans les branches de sassafras.
MAISON DES AMANDIERS (366-42-17) (D., L., Mar., et le 9), 20 h. 30 : Articule.
MARIE-STUART (508-17-80) (D. soir, L.) 22 h. 15, mat. dim., 15 h. : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?
MARIGNY (256-04-41), salle Gabriel (225-20-74) (D.), 21 h. : le Garçon d'appartement.
MATHURINS (265-90-00) (D., L.) 18 h. 30 : le Grain de sable ; (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Jacques et son maître.
MICHEL (265-35-02) (L. et les 6, 7), 21 h 15, mat. D. 15 h. 30 : On dînera au lit.
MODERNE (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Journal d'une femme de chambre.
MONTPARNASSE (320-89-90) 20 h. 30 : les Archivistes (à partir du 11)
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir et le 6), 21 h., mat. dim., 15 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Orties... chaud.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. 30 : Joyeuses Pâques.
ROQUETTE (805-78-51) (D.), Petite salle, 20 h. 30 : Il était trois fois.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L. et le 6), 20 h. 45. Dim., 15 h. : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main (à partir du 12).
TAI-TH. D'ESSAI (278-10-79) (D. soir, 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : l'Ecume des jours.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE EN ROND (387-88-14) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 16 h. : Méli-Mélomane ; (D. soir, L.), 22 h., mat. Dim., 18 h. : Rosine Favey.
THEATRE PARIS 12 (343-19-01) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : les Mentons bleus.
THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.), 20 h. 30 : Henri IV.
THEATRE NOIR (797-85-15) (D. soir), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : les Joies de la vie ? Pardon monsieur.
THEATRE DU PARVIS (633-08-80) (D., L.), 20 h. 30 : Ecoute le vent sur la lande.
THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : le Grand Bilan ; (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. Dim., 17 h. : Alma ; le 11 à 21 h. : Suzie, pourquoi tu pleures ?
THEATRE DES QUATRE CENTS COUPS (633-01-21) (L., Mar.), 20 h. 30, V. S., 22 h. 30, mat. dim. 16 h. : Christophe Colomb.
THEATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 6, 7, 9, à 20 h. 30 ; le 10, à 15 h. : l'Amour de l'amour ; les 8, 12, à 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours. Petite salle, les 8, 9, 12, à 20 h. 30, le 10, à 16 h. : Virginia.
THEATRE 18 (226-47-47) (D., L.), 22 h. : Gaspard.
THEATRE DE LA VILLA (542-79-58), les 8, 9, 12, à 20 h. 45, le 10, à 14 h. 45 : Crime parfait.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Une heure à tuer.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 15 : Tohu Bahut ; 21 h. 30 : le Président 22 h. 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
BLANCS MANTEAUX (887-15-84) à partir du 11, I, 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Les Démones Loulou ; 22 h. 30 + Sam., 24 h. : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I, 20 h. 30 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. 15 : Demain, j'enlève le noir ; II, 20 h. 30, les Moines en folie ; 21 h. 45 : C'était ça ou le chômage.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h. 15 : le Chasseur d'ombre.
CONNETABLE (277-41-40) (D.), 22 h. : Djalma, J. Arnulf.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L., J.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; (D., L., Mar., Jeu.), 22 h. : Feydeau, Courteline, Labiche.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I, 21 h. : Douby... Be Good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ?
POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 22 h. 30 : Du ronron sur les blinis.
LA SOUPAP (278-27-54). Mer., Jeu., Sam., 21 h. 30 : Josy Coiffure.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D. L. et le 6), 20 h. 30 : Papy fait de la résistance.
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 19 h. : C. Epinal ; 20 h. 30 : Phèdre.
THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h. 30 : Voyager ; 22 h. 30 : J.-M. Binoche.

En région parisienne

ATHIS-MONS, salle des fêtes (938-80-03), le 9, à 21 h. : Fubu.
BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44), le 12, à 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
LE BOURGET, Rotonde du parc des expositions, les 10, 11, à 19 h. : Police.
CACHAN, C.C.C. (664-12-15), le 8, à 20 h. 45 : Char menteur.
CERGY-PONTOISE, CAC, le 9, à 21 h. : Zaka Percussion.
CHATILLON, C.C.C. (657-22-11), le 9, à 21 h. : B. Haller.
CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 9, à 21 h. : Transatlantic Blue Grass.
CHELLES, C.C. (421-20-36), les 7, 8, 9 à 20 h. 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
CLICHY, Théâtre Rutebeuf (731-11-53), le 10, à 15 h. : M. Le Forestier.
COURBEVOIE Maison pour tous (333-63-52), le 9, à 21 h. : Azikmen. M.J.C. (333-58-24), le 11, à 20 h. 45 : Ensemble Eptachordio.
CRETEIL, Maison des Arts A.-Malraux (899-94-50), les 8, 9, à 20 h. 30 ; le 10, à 15 h. 30 : May B.
ELANCOURT, APASC (050-13-75), le 9, à 21 h. : Dick Annegarn.
EVRY, Hexagone (077-93-50), le 10, à 16 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Beethoven).
GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : la Chute de l'égoïste Johann Fatzer.
MASSY, C.P. Bailliart (920-57-04), le 8, à 21 h. : Duo Gutemberg-Delamare.
MEUDON, C.C. (626-41-20), le 10, à 15 h. 30 : Orchestre de Meudon, dir. : C. Gouinguène (Beethoven, Schubert).
MONTREUIL, Conservatoire (857-17-59), le 10, à 16 h. : M. Bourdoncle, V. Roux.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81) I : les 6, 7, 8, 9, à 20 h. 30, le 10, à 16 h. : Stratégie pour deux jambons ; II : le 9, à 20 h. 30 : Spectacle A. Rimbaud.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), le 9, à 21 h. : D. Humair, F. Jeanneau, H. Texier.
LE VESINET, CAL (976-32-75), le 8, à 21 . : Huis clos, Pétition.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Théâtre municipal (389-21-18), le 8 à 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Fournet (Beethoven).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Achetez François.
DEUX ANES (606-10-26) (mer. et les 7 et 8), mat. dim., 15 h. 30 : C'est pas tout rose.

SPECTACLES NOUVEAUX

LE CHANTEUR D'OPERA, Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 30 (6).
L'ILE AUX CHEVRES, Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 (6).
DE TOUTES LES COULEURS, Petit Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 (6 et 7).
PALAIS DE JUSTICE, Odéon (325-70-32), 20 h. 30 (7).
LE COMBAT DE LA MOUCHE, Lucernaire (544-57-34), 22 h. 15 (7).
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE, Conservatoire d'art dramatique (246-12-91), 20 h. 30 (11 au 14).
FRERE ET SŒUR, Plaisance (320-00-06), 20 h. 45 (11).
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 (12).
THEATRE DU QUEBEC, Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 (12).
LA RELIGIEUSE, Cité Internationale, Galerie (589-38-69), 20 h. 30 (12).
LE MISANTHROPE, Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 (12).
TOUTE HONTE BUE, Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 (12).
ALERTE A LA BOMBE, Vincennes Sorano (374-73-74), 21 h., (12).

HORS PARIS

LYON, l'Appel du fou, par le Théâtre du Désert, aux Huit Saveurs (7), 826-62-39 (les 7, 8, 9).
THIONVILLE, Vue sur la cour, par le Théâtre de l'Araignée, Théâtre Municipal (8), 256-39-38 (8 et 9).
NICE, Léonce et Léna, par le Théâtre en bandoulière, au Nouveau Théâtre de Nice (93), 85-19-19 (8).
BORDEAUX, Hamlet, par le Groupe 33, au Théâtre Barbey (56), 98-46-95 (12 au 17).
MARSEILLE, la Faille, à l'Espace Massalia (91) 33-70-85 (12 au 31).
BRUXELLES, l'Homme qui avait le soleil dans sa poche, par le Théâtre du Crépuscule, au Théâtre Varia (19-322), 217-88-04 (12 au 3-2).
LE HAVRE, Pier Paolo Pasolini, par le Théâtre du Réfectoire à la Maison de la culture (35) 21-21-10 (12 au 16).



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 6 JANVIER

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, sol. A. Moglia (Nielsen, Schubert).
SALLE GAVEAU, 21 h. : A. Ruiz-Pipo (musique pour clavier en Espagne).

JEUDI 7 JANVIER

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : voir le 6.
SALLE GAVEAU, 21 h. : E. Dubourg (Schubert, Schumann, Debussy, Mendelssohn).

VENDREDI 8 JANVIER

SALLE GAVEAU, 21 h. : P. Reach, Y. Chiffoleau (Strauss, Brahms, Beethoven).
FIAP, 20 h. 45 : E. Magnan, M.-P. Soma (Chopin).

SAMEDI 9 JANVIER

RADIO - FRANCE, auditorium 105, 14 h. 30 : Perspectives du vingtième siècle (Beethoven, Magnard, Condé, Essiad). — Grand auditorium, 18 h. 30 : D. Varsano (Beethoven) ; 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Mercier et Globokar, Chœurs et Maîtrise de Radio - France, dir. A. Boulfroy et H. Farge (Globokar, Thon That Tiet).
SALLE GAVEAU, 21 h. : A. Delle Vigne (Liszt, Beethoven, Chopin).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Ensemble à vent Amadeus, dir. P. Cambreling (Mozart).
SALLE CORTOT, 21 h. : N. Mandement (Bach, Liszt, Schubert, Chopin, Beethoven, Dutilleux).
EGLISE SAINT-GERVAIS, 16 h. 30 : J. Ver-Hasselt (Titelouze, Daquin, Dandrieu...).

DIMANCHE 10 JANVIER

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : B. Charbonnier, J.-P. Canihac, C. Giardelli, B. Verlet (Frescobaldi, Costello, Corelli).
EGLISE SAINT-THOMAS - D'AQUIN, 17 h. 45 : J. GALARD.
THEATRE DU ROND-POINT, 11 h. : C. Alsina, R. François, M. Portal, B. Pasquier (Bach, Stravinski, Schumann...).
RADIO - FRANCE, grand auditorium, 17 h. : Atelier des Chœurs de Radio-France, dir. G. Reibel (Lefebvre).
EGLISE SAINT-MERRI, 16 heures : C. Cukerstein (Bach).
EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, 17 h. 45 : M.-C. Alain.
AMERICAN CHURCH, 18 h. : M. Haniotis, A. Wheatley (Mahler, Théodorakis, Baillif).

LUNDI 11 JANVIER

RADIO - FRANCE, grand auditorium, 18 h. 30 : Cycle jeunes compositeurs (Geslin) ; 20 h. 30 : Cycle acousmatique (Bœuf, Bayle). — Auditorium 105, 18 h. 30 : Quatuor de tubas de Paris, P. Saouter.
THEATRE DES CHAMPS - ELYSEES, 21 h. : Quatuor Amadeus (Beethoven).
SALLE GAVEAU, 21 h. : N. Eysseric (Beethoven, Schubert, Chopin).
THEATRE 13, 21 h. : C. Frayssé, H. Gronnier (Brahms).
ATHENEE, 21 h. : E. Ameling, R. Jansen (Schumann, Chausson, Poulenc, Granados, Turina).
EGLISE DES BILLETTES, 20 h. 30 : Orchestre à cordes de Belgrade, D. Skovran, dir. Pavlovic.
FIAP, 20 h. 30 : P. Cuny, J. de Aguian (Sor, Jolivet).

MARDI 12 JANVIER

THEATRE DES CHAMPS - ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. G. Bertini (Webern, Liszt, Strauss).
RANELAGH, 20 h. 30 : Musique traditionnelle d'Occitanie.
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez (Beethoven).
CENTRE CULTUREL NEERLANDAIS, 21 h. : H. Amsterdam Pianotrio (Beethoven, Chostakovitch, Fauré).
SORBONNE, grand amphithéâtre, 20 h. 45 : Chœurs et Orchestre de l'université Paris - Sorbonne, dir. J. Grimbert (Vivaldi).

Jazz, pop, rock, folk

BOFINGER (272-87-82), 21 h., les 8, 9 : Stella Al Levitt, A. Jean-Marie, R. Del Fra.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Memphis Slim.
CENTRE CULTUREL 17 (227-68-81), le 8 à 20 h. 30 : H. Crégo, P. Diouf, S. Chillemi, G. Fernandez.
CIRQUE D'HIVER (503-47-59) (Dim.), 21 h. : Jacques Higelin.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h. 30, les 6, 7 : Larry Corriel.
DUNOIS (584-72-00), 20 h. 30, les 8, 9 : J. Mas, L. Xavier, S. Marne, C. Barry, B. et F. Lapierre ; les 11, 12 : R. Levallet ; le 10 à 19 h. : Combinacion Latina.
L'ECUME (542-71-16), les 6, 7, 8, 9 à 22 h. : Marlène et Sian.
FEELING (271-33-41) (Mar.), 22 h. 30 : Steckar Tubapack.
GIBUS (700-78-88), 22 h., le 7 : Corazon Rebelde ; les 8, 9 : Private Life.
JAZZ UNITE (776-44-26), 21 h. 30, le 6 : B. Willen, Moko ; les 7, 8, 9 : J.-P. Debarbat, Cl. Barthelemy, P. Blanchard, E. Tocanne ; les 11, 12 : A. Shepp.
MANU MUSICALE (238-05-71), 21 h., les 8, 9 : J. Sicard, D. Lazro, J.-J. Avenel, J.-Y. Colson.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h.30, les 6, 7 : Larry Coryell et Michael Urbaniak ; les 8, 9, 10 : Claude Bolling Big Band ; le 12 : Steeve Lacy Sextet.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h. 30 : Mer. : Watergate Seven + One ; Jeu. : J. Montagne Trio ; Ven. : Whollycats ; Sam. : Swing At Six ; Lun. : J. Noelle Quartet ; Mar. : les Haricots rouges.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : R. Fays Trio, dern. le 10 ; à partir du 11 : Happy Feet Quintet.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h. 30 : R. Franc (dernière le 9) ; à partir du 12 : Cl. Lutor.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (723-47-77), le 10 à 20 h. 30 : E. Costello.
THEATRE NOIR (797-85-15), 20 h 30 : Sechou (dernière le 10).
VIEILLE HERBE (321-33-01), 20 h., le 7 : Bouzouki, P. Lemercier, M. Robine.

Le music-hall

AMERICAN CENTER les 7, 8, 9, à 21 h : Brian Stavechny.
BOBINO (322-74-84) (dim. soir, lun.), 20 h 45), mat. dim. 16 h : Font et Val, Riou-Pouchain.
ESSAION (278-46-42) le 9 à 14 h : Gil Baladou.
ESPACE-GAITE (327-95-94) (dim. soir, lun.), 20 h 15 : mat. dim. 15 h 30 : M. Benin (à partir du 12) ; 22 h : G. Pierron chante G. Coute.
FONTAINE (874-74-40) (dim.) 22 h : Lacombe-Asselin.
GYMNASE (246-79-79) (dim. soir, lun.) 21 h, mat. dim. 15 h : Le grand orchestre du Splendid.
LUCERNAIRE (544-57-34) (dim.) 20 h 30 : la Fête à Boris ; 22 h 30 : A. Nizet, D. Carmier.
OLYMPIA (742-25-49) (dim. soir, lun.) 21 h, mat. dim. 17 h : Renaud.
PALAIS DES CONGRES (758-27-68) (dim. soir, lun.), 21 h., mat. dim. 16 h. 30 : G. Lenorman.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) grande salle (lun.) 20 h 30 : Les étoiles ; petite salle (dim. soir, lun.) 20 h 45 : D. Bailly (dernière le 9) ; 22 h 15 : J.-P. Farre (dernière le 9).
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (dim. soir, lun.) 20 h 30, mat. sam. 15 h : France Gall.
LA TANIERE (566-94-23) les 6, 7, 8, 9, à 20 h 45 : Meddur ; 22 h 30 : J. Tricot.
THEATRE DE LA PLAINE (250-15-85) (dim. soir, lun., mar.) 20 h 30, mat. dim. 17 h : Ensemble Karumanta.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (lun.) 21 h : R. Caldarella, Jacinta.

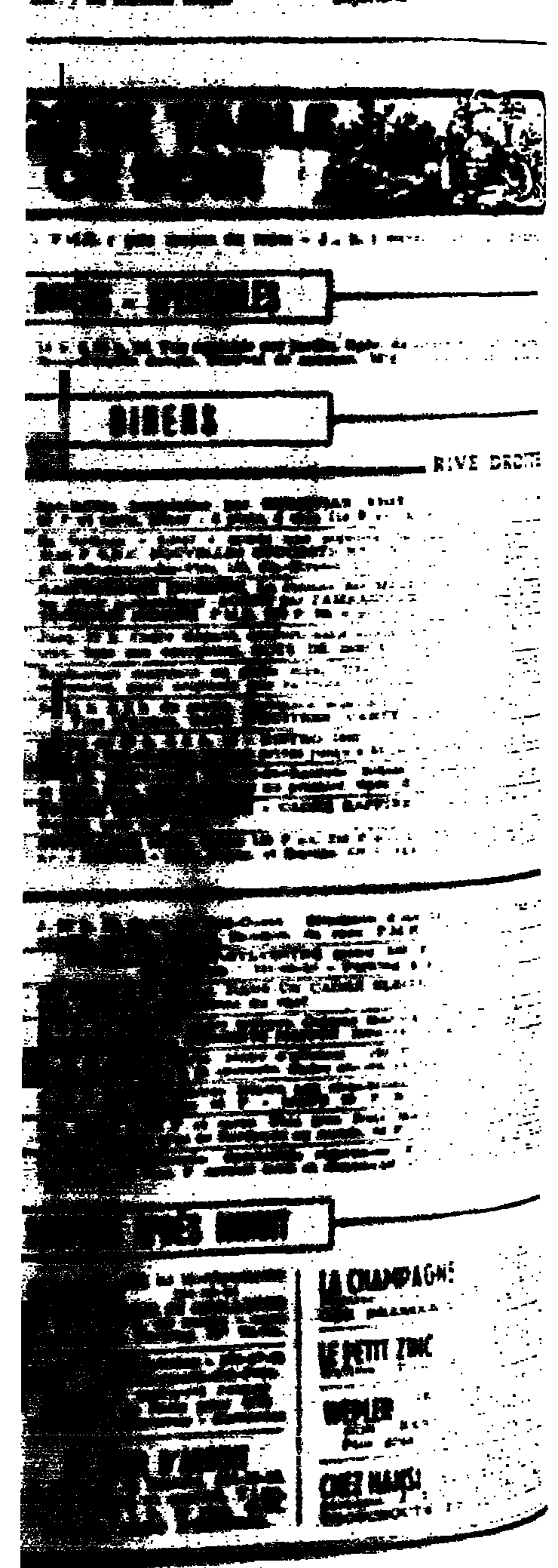
Les comédies musicales

ELDORADO (208-18-76), le 6, à 15 h. et 20 h. 30 ; le 8, à 21 h. ; le 9, à 15 h. et 21 h. ; le 10, à 14 h. 30 et 18 h. 30 : Brel en 100 chansons (dernières).
PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), les 6, 7, 8, 10, à 14 h. 30 ; le 9, à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Violettes impériales.

DANSE

ATELIER DES QUINZE-VINGTS (307-98-97), les 9, 10, à 21 h. : A. Harwood, K. Simson, M. Tompkins.
ESPACE MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h. 30 : Graziella Martinez (dernière le 9).
PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 11, à 20 h. 30 : Bharata Natyam, Butoh.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. : l'Ensemble de Pékin.
THEATRE 18 (226-47-47), les 6, 7, 8, 9, à 20 h. ; le 10, à 16 h. : Ombre d'entre elles.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 6 JANVIER

15 h. : Henry V, de L. Olivier ; 19 h. : Rome, ville ouverte, de Rossellini ; 21 h. : courts métrages français d'animation.

JEUDI 7 JANVIER

15 h. : le Trouillard du Far-West, de N. Taurog ; 19 h. : Fantôme à vendre, de R. Clair ; 21 h. : Rétrospective Ivan Passer : Cutter's way.

VENDREDI 8 JANVIER

15 h. : Amour de marin, de R. Walsh ; 19 h. : les Poings dans les poches, de M. Bellocchio ; 21 h. : Rétrospective Ivan Passer : le Désir et la Corruption

SAMEDI 9 JANVIER

15 h : Ave Maria, d'A. Braun ; 17 h. : Hello sister, d'E. von Stroheim ; 19 h. : Contes cruels de la jeunesse, de N. Oshima ; 21 h. : Rétrospective Ivan Passer : Eclairage intime

DIMANCHE 10 JANVIER

15 h. : Mes petites amoureuses, de J. Eustache ; 17 h. : l'Incendie de Chicago, d'H. King ; 19 h. : Vampyr (l'Etrange Aventure de David Gray), de C. T. Dreyer ; 21 h. : Rétrospective Ivan Passer : la Loi et la Pagaille.

LUNDI 11 JANVIER

Relâche

MARDI 12 JANVIER

15 h. : Return of the Texan, de D. Daves ; 19 h. : Feux dans la plaine, de K. Ichikawa ; 21 h. : Rétrospective Ivan Passer : Born to win (Né pour vaincre).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 6 JANVIER

15 h. : les Trois Lumières, de F. Lang ; 17 h. : *Dix ans du forum de Berlin (1971-1980)* : Des gens étranges, de V. Choukchine ; 19 h. : Festival des trois continents (Nantes, 1981) : l'Ame vagabonde, de K. R. Mohanan.

JEUDI 7 JANVIER

15 h. : la Charrette fantôme, de V. Sjöström ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : The unquiet death of Julius and Ethel Rosenberg, d'A. H. Golstein ; 19 h. : Festival des trois continents (Nantes, 1981) : le Village dans la jungle, de L. J. Peries.

VENDREDI 8 JANVIER

15 h. : les Deux Timides, de R. Clair ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Pareil pas pareil, d'U. Peres ; 19 h. : Festival des trois continents (Nantes, 1981) : Un conte populaire, de K. Mehta.

SAMEDI 9 JANVIER

15 h. : le Fils du cheikh, de G. Fitzmaurice ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : la Dernière Cène, de T. Gutierrez Alea ; 19 h. : Festival des trois continents (Nantes, 1981) : les Yeux ouverts, de R. El Mihi ; 21 h. : Salvatore Giuliano, de F. Rosi.

DIMANCHE 10 JANVIER

15 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Out one : Spectre, de J. Rivette ; 19 h. 30 : Festival des trois continents (Nantes, 1981) : Inimaginable, d'A. Palekar.

LUNDI 11 JANVIER

15 h. : Crainquebille, de J. Feyder ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : le Camion, de M. Duras ; 19 h. : Festival des trois continents (Nantes 1981) : la Mémoire fertile, de M. Khleifi.

MARDI 12 JANVIER

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All. v.o.), Marais, 4e (278-47-86).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A. v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74).

CARMEN JONES (A. v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

LA CHEVRE (Fr) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France - Elysées, 8e (723-71-11) ; St-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor - Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

CONDORMAN (A. v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

COUP DE TORCHON (Fr) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte - Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount--Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

CROQUE LA VIE (Fr.) U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE DERNIER METRO (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

EAUX PROFONDES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359 - 29 - 46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Gaumont - Sud, 14e (327 - 84 - 50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79 - 79) ; Clichy - Pathé, 8e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).

EXCALIBUR (A.) (v.f.) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (v.o.) (*) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

FAME (A.) (v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LE FAUSSAIRE (All.) (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e, (327-52-37).

LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

LA FILLE OFFERTE (All.) (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88).

FRANCESCA (Port.) (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (Ang. v.o.) (*) : Rivoli Cinéma, 3e (272-63-32) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

L'HIVER LE PLUS FROID A PEKIN (chin., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN POP, film américain de Ralph Bakshi, v.o. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

ARTHUR, film américain de Steve Gordon, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15), Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02).

RAGTIME, film américain de Milos Forman, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343 - 04 - 67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322 - 19 - 23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

LE ROSE ET LE BLANC, film français de Robert Pansard-Besson, Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Action République, 11e (805-51-33).

SOUHAITEZ NE JAMAIS ETRE INVITE (Happy Birthday) (*), film américain de John Lee Thompson ; v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e [illegible].

T'ES [illegible] OU QUOI ? film français de Michel Gérard, Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50 - 32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e) (828-42-27) ; Clichy-Pathh, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe - Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE LOUP-GAROU DE LONDRES (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

LE MAITRE D'ECOLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Studio-28, 18e (606-36-07), H. sp.

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MEPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387 - 35 - 43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

METAL HURLANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-53) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LA MORT AU LARGE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).

LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575 - 79 - 79) ; (v.f.) : Français, 2e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

POPEYE (A., v.-o.) : Paramount Odéon, 6e (325 - 59 - 83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 2e (742-56 - 31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89 - 52) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic Convention, 15e (828 - 20 - 34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (327 - 84 - 50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 3e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

REPORTERS (Fr.) : Saint - André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA REVANCHE (Fr.) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Caméo, 2e (246-66-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-84) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e 380-41-46).

SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e 325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e, (329 - 90 - 10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-34-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) : U.G.C. - Danton, 6e (329 - 41 - 62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e 343-01-59) ; U.G C. - Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80).

SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758 - 24 - 24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint - Séverin, 5e (354-50-91).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

MIZOGUCHI (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer. : la Vie d'O Haru, femme galante ; jeudi : les Amants crucifiés ; vend. : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; sam. : l'Intendant Sansho ; dim. : les Contes de la lune vague après la pluie ; lundi : la Rue de la honte ; mar. : le Héros sacrilège.

WIM WENDERS (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer., sam., lundi : Alice dans les villes ; Jeudi : Faux mouvement ; vend., dim. : Au fil du temps ; Mar. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.

HITCHCOCK (v.o). : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h. : les Enchaînés ; 20 h. 15 : Rebecca. — Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeudi, 20 h. 15 : le Procès Paradine ; jeudi, 22 h. 15 : la Maison du docteur Edwardes.

TEX AVERY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

JACQUES TATI : Templiers, 3e (272-94-56) : mer., jeudi, vend., lundi, 16 h. ; sam., 14 h. 30 ; lundi, 21 h. 30 : Playtime ; mer., jeudi, vend., lundi, 14 h. ; vend., 20 h. ; dim., 14 h. 30 ; mar., 22 h. : Jour de fête.

DOUGLAS FAIRBANKS : Marais, 4e (278-47-86) : mer., vend., mar. : le Pirate noir ; jeudi, dim. : Robin des Bois ; sam., lundi : le Signe de Zorro.

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : mer. : Sherlock Jr. ; jeudi, les Trois âges ; vend. : les Lois de l'hospitalité ; sam. : la Croisière du Navigator ; dim. : le Mécano de la « General » ; lundi : Fiancées en folie ; mar. : Ma vache et moi.

MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Mer. : Noix de coco ; jeudi : Un jour aux courses ; ven : Soupe au canard ; sam. : Une nuit à l'Opéra ; dim. : Explorateurs en folie ; lun. : Plumes de cheval ; mard. : Monkey business.

CHARLIE CHAPLIN (v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; mer., sam. : les Lumières de la ville ; vend., lun. : le Kid ; jeu., dim. : le Dictateur ; mar. : Monsieur Verdoux.

CINEMA ITALIEN (v.o.) : Studio-Galande, 5e (354 - 72 - 71), 12 h. : les Damnés ; 14 h. 40, 20 h. 50 : Fellini-Roma ; 16 h. 40 : Mort à Venise.

POLOGNE (v.o.), Saint-Séverin, 5e (354-50-91), Sam. : courts métrages présentés par les réalisateurs (de 14 h. à 2 h. du matin).

SEPT GRANDS WESTERNS (v.o.), Olympic - Luxembourg, 6e (633-97-77), mer. : Veracruz ; jeu. : John Mc Cabe ; vend. : Règlements de comptes à O.K.-Corral ; sam. : la Horde sauvage ; dim. : la Chevauchée fantastique ; lun. : la prisonnière du désert ; mar. : le Vent de la plaine.

HOMMAGE A BETTE DAVIS (v.o.), Olympic - Luxembourg, 6e (633-97 - 77) ; jeu., sam., lun. : The Letter ; ven., mar. : Mister Skeffington ; mer., dim. : Now Voyager.

HOMMAGE A RAYMOND ROULEAU, Studio-43, 9e (770 - 63 - 40), mer., 20 h., ven., 18 h., sam., 10 h., dim., 22 h. : la Cité de l'indicible peur ; mer., sam., 18 h., ven., 20 h., lun., 22 h. ; Falbalas ; jeu., lun. 18 h., ven., 22 h., sam., 14 h. : Dernier Atout ; mer., 22 h., sam., lun., 20 h. dim., 14 h. : L'aventure est au coin de la rue ; sam., 22 h., dim., 16 h. : Vertiges ; jeu., dim., 20 h. : Il est minuit, docteur Schweitzer ; jeu., 22 h., dim., 18 h. : les Intrigantes.

UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42 : Mer. : le Coup de l'escalier ; J. : Un si doux visage ; V. : L'inspecteur Harry ; S. : la Femme à abattre ; D. : le Baiser du tueur ; L. : Allo, brigade spéciale ; Mar. : Tueur d'élite.

FRED ASTAIRE AND PARTNERS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Mer., D. : Ziegfields Follies ; J., Mar. : l'Amour vient en dansant ; V. : Entrons dans la danse ; S. : Oh toi, ma charmante ; L. : Yolanda et le voleur.

Les séances spéciales

AGATHA ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) 12 h 15, sf mer. 18 h 30.

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Ciné-Seine, 6e (325-95-99) ; 16 h 30, 20 h 30.

AMERICA, AMERICA (A., v.o.), Templiers, 3e (272-44-56), h. sp.

BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), h. sp.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : (int. au moins de dix-huit ans), Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), sam. 16 h 30, dim. 20 h 30.

LES ENFANTS DU SOLEIL (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), mer., 14 h, 16 h, dim. 14 h.

ET DIEU CREA LA FEMME (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42, 18 h (sf sam., dim.).

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf sam., dim.).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h 30, 22 h 30.

LE GUEPARD (It., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), 20 h, 22 h 15.

L'HERITAGE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 15, 22 h 30.

L'HEURE EXQUISE (Fr.) : Studio-28, 18e (606-36-07), mer.

LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h (sf mardi.).

INDIA-SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 20 (sauf mer.).

JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h 30.

JULIETTE DU COTE DES HOMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h, 13 h.

LENNY (A., v.o.) : Studio-28, 18e (606-36-07), vendredi.

NIAGARA (A., v.o.) : Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

LA NUIT ENSOLEILLEE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94) h. sp.

OUT TF THE BLUES (A. v.o.) (int. — 18 ans) Ciné-Beaubourg, 3e 271-52-36), sam. 0 h 15.

PHANTOM OF THE PARADISE (A. v.o.) (int. — 13 ans) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82), 19 h, 20 h 40, 22 h 30, sam. 24 h.

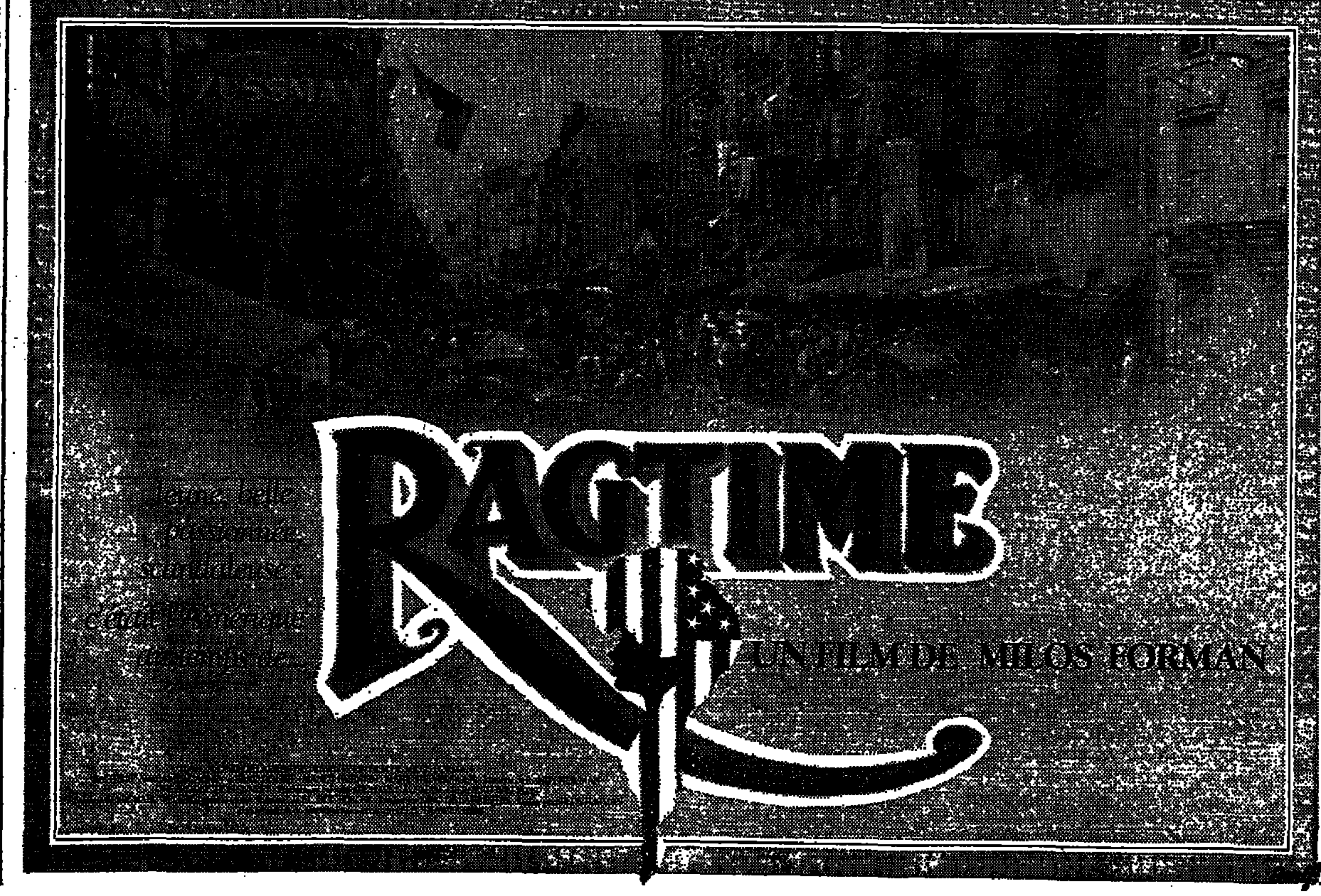
SALO OU LES 120 JOURNEES DE SODOME (It., v.o.) (int. — 18 ans) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50, sam. 24 h.

SCARFACE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

SOUPÇONS (A. v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

SURVIVOR (A. v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), jeudi.

VIVA ZAPATA (A. v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) H. sp.



ÉDUCATION

— Libres opinions —

L'école dans la région

par YVES DALMAU (*)

LES premiers projets de textes relatifs aux transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et aux pouvoirs des commissaires de la République sont rédigés : ils sont départementalistes et centralistes.

● DEPARTEMENTALISTES.

Le projet de loi sur les transferts de compétences réalise un exploit dans sa partie sur l'éducation : le mot « région » n'est pas écrit une seule fois.

La gestion des collèges serait confiée aux départements (conseil général) ainsi que la rémunération de leurs maîtres et de ceux du premier degré ; celle des établissements techniques, des lycées et des universités, à l'Etat. L'établissement de la carte scolaire des écoles, des collèges et des lycées, y compris la répartition des maîtres, reviendrait au département ; celui de la carte universitaire, à l'Etat.

Dans un tel schéma, les formations initiale et continue échapperaient à la région, alors qu'elles sont un élément-clé de sa politique économique et culturelle.

Cette répartition des pouvoirs aurait une autre conséquence : en maintenant — voire en accentuant — les ruptures entre établissements, elle ferait obstacle à l'émergence de « districts de formation » conçus comme des zones intégrées de la formation initiale et continue et répondant à un souci de décloisonnement entre établissements et entre l'école et son environnement. D'autant que le département, réalité administrative, s'accommoderait mal de districts reposant sur des bassins de formation, gérés par des conseils multipartites élus, qui revendiqueraient naturellement une partie des compétences dévolues au département et qui dialogueraient directement avec la région (1).

● CENTRALISTES.

L'organisation pédagogique des formations resterait de la compétence de l'Etat, c'est-à-dire, en la matière et dans les faits, d'intérêts n'ayant rien de général (inspection, lobbies universitaires, professionnels ou syndicaux). Comme, en même temps, les recteurs sont confirmés dans leurs prérogatives, la décentralisation de l'éducation se traduirait, au mieux, par une déconcentration, ces « proconsuls » captant, à leur profit, les pouvoirs qui échapperaient au ministre et à son entourage ; ils seraient d'autant plus omnipotents que leurs interlocuteurs seraient l'établissement isolé et non pas le district, le département et non pas la région.

Ces propositions vont à l'encontre d'une double exigence :

1) Insérer l'éducation dans les politiques de développement des régions ;

2) Faire enfin des personnels et des usagers les acteurs des transformations du sytème éducatif, d'abord en donnant aux équipes pédagogiques, dans le cadre d'objectifs nationaux et régionaux, et sur la base de rapports contractuels avec les usagers, le droit et les moyens d'organiser les cursus de formation (méthodes, contenus, agencement du temps des formés et de celui de leurs maîtres, etc.).

Les structures ne sont sans doute pas totalement déterminantes. Mais celles envisagées ne pourront qu'entraver des changements pourtant urgents.

(*) Secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

(1) *Le Monde* du 19 décembre 1981.

A Roubaix

LES ÉLÈVES DE « LA LIMACE BLEUE » ONT « OCCUPÉ » LA MAIRIE

(De notre correspondant.)

Lille. — Le hall de l'hôtel de ville de Roubaix a été « occupé », le mardi 5 janvier, par les enfants d'une école maternelle appelée « la Limace bleue », et qui depuis près de deux ans est en difficulté (*le Monde* du 27 septembre). Les enseignants et notamment la directrice, Mme Michel Carlier, ont voulu que cette école soit « *une aire ouverte* » avec des activités dans chaque classe le matin et « *éclatement* » l'après-midi en ateliers libres.

Dans sa volonté de « *réinventer l'école* », la directrice a aussi tenu compte de l'environnement du quartier et a accueilli des adolescents sans travail ou « *prédélinquants* », disent ses détracteurs. Il en est résulté une certaine hostilité des services municipaux, et des syndicats communaux ont notamment dénoncé l'insécurité qui, selon eux, régnait dans cette école.

L'établissement a néanmoins fonctionné pendant des mois avec la participation des parents qui ont suivi l'expérience, mais, depuis cinq semaines environ, elle est privée de personnel d'entretien. La mairie ne veut pas cautionner cette expérience et surtout la présence d'adolescents dans une école maternelle. C'est pourquoi les enfants sont allés à l'hôtel de ville porteurs de cartes de voeux, mais personne ne les a reçus. Ils ont joué durant la journée dans le grand hall. — G. S.

MÉDECINE

● *M. Jack Ralite*, ministre de la santé, a annoncé, mardi 5 janvier, la création de 1 500 postes de médecins destinés à « *humaniser les consultations des services externes des hôpitaux* ». Au cours de la visite qu'il faisait à l'hôpital d'Argenteuil (Val-d'Oise), le ministre a aussi indiqué que dix-huit nouveaux services d'aide médicale urgente seraient mis en place dans les départements n'en possédant pas encore.

JEUNESSE

● *La France a accordé pour 1982 une contribution exceptionnelle d'un million de dollars au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)* par l'intermédiaire du programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations unies, a annoncé, mardi 5 janvier, M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, après son entretien avec le prince saoudien Talal Ben Abdel Aziz, président du programme du golfe Arabe. Le ministre a souligné, en outre, que la France apporte un appui « systématique » aux organisations des Nations unies et non gouvernementales qui traitent des problèmes humanitaires. Le budget du ministère pour ces aides, a souligné M. Cheysson, a augmenté de 40 % en 1982 par rapport à 1981.

SPORTS

BASKET. — *Limoges s'est imposé à Caen 81-76 et Antibes a battu Villeurbanne 86-84, mardi 5 janvier, en matches en retard du championnat de France.*

OMNISPORTS. — *A la suite d'une entrevue entre M. André Laurent, directeur du cabinet de Mme Edwige Avice, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, et les syndicats ouvriers (C.G.T., C.F.T.C., C.F.D.T.), ainsi que neuf des fédérations sportives « affinitaires » concernées, c'est-à-dire les fédérations regroupant des sportifs sur une base confessionnelle, syndicale ou politique, la constitution d'un groupe de travail a été décidée afin d'étudier* « la nature, les objectifs et les modalités de la pratique sportive dans l'entreprise, notamment la pratique des femmes ainsi que les moyens financiers et les équipements nécessaires ».

CARNET

Naissances

— M. et Mme LE CLAINCHE ont la joie d'annoncer la naissance de

Stéphanie,

le 31 décembre 1981.
« Le Tout-Risque »,
46, rue Laffitte,
75009 Paris.

Décès

— Les familles Bensaïd, Bensimon, Daniel Bensard et Conqui, font part du décès de

Mathilde BENSIMON,

survenu en sa quatre-vingt-sixième année à Paris-Boulogne, 6, rue Edouard-Detaille, le 28 décembre 1981.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 30 décembre.

— Les familles Verdier et Benon ont la douleur de faire part du décès de

Mme Serge BENON,
née Anne-Marie Verdier,

survenu le 3 janvier 1982, dans sa quarantième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 9 janvier 1982, à 10 h. 45 précises, en l'église d'Elancourt (Yvelines), où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière d'Elancourt.

5, rue des Magnolias,
78310 Elancourt.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Hélène LE FLOC'H - LOUBOUTIN,
née Weiss,

survenu le mardi 22 décembre 1981.

De la part de :
M. Louis Le Floc'h-Louboutin,
M. et Mme Hervé Le Floc'h-Louboutin,
Mlle Catherine Le Floc'h-Louboutin.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 24 décembre 1981, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou
22, rue Chevert,
75007 Paris.
38, boulevard d'Inkerman,
92200 Neuilly.

— L'ingénieur général (c.r.) et Mme Robert-Alain Lévy,
Mlle Claire-Hélène Lévy,
Bertrand, Jacques et Nadine, Marie-Françoise, Raymond et Claudine Lévy,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris le 27 décembre 1981 dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, de

Mme René LÉVY,
née Renée Rueff,
veuve de l'intendant général Lévy,

leur mère et grand-mère.

Les obsèques ont eu lieu à Toulouse dans l'intimité familiale.

— Mme Stany E. Rissacher, sa sœur,
M. et Mme Jacques Baehni et leurs enfants,
Mme Monique Rissacher et ses enfants,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges LUCAS,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
croix du combattant volontaire 1914-1918,
combattant volontaire de la Résistance,

décédé le 4 janvier 1982, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de Clignancourt (place Jules-Joffrin, Paris-18e), où l'on se réunira.

Inhumation dans le caveau de famille au cimetière des Batignolles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, square de Clignancourt,
75018 Paris.

— L'entente communautaire des anciens compagnons de Boimondau, du Bélier de la Cité horlogère Donguy Herman des amis de Panaït Istrati,
ont la douleur de faire part du décès de leur camarade

Marcel MERMOZ.

42, rue du Docteur-Santi,
Valence.

(Voir ci-contre.)

— Mme Robert Lallemant,
Mme Bernard Menetrel,
ses filles,

Le docteur et Mme Claude Dubois-Lallemant et leurs fils,
M. et Mme Francis-Jacques Lallia et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Gerbault et leurs enfants,
M. et Mme Denis Warnod et leurs enfants,
M. Thierry Menetrel,
Le docteur et Mme Pierre-Etienne Losfelt et leurs fils,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la grande douleur d'annoncer le décès de

M. Célestin D. MONTCOCOL,
ingénieur des Arts et Métiers (promotion 1895),
officier de la Légion d'honneur,
entrepreneur de travaux publics,
vice-président honoraire du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France et d'outre-mer,
président d'honneur du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de la région parisienne,
président d'honneur du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux souterrains de France,

survenu en son domicile, le 27 décembre 1981, dans sa cent troisième année.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale le 29 décembre 1981, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.
37, quai de Béthune,
75004 Paris.

— Robert Mora,
Marie-Claude et Marc François, ainsi que Nathalie et Caroline,
André et Jeannette Mandouze, leurs enfants et petits-enfants,
Jean et Jacqueline Mandouze, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Mora, Rochebayard, Carton,
ont la douleur de faire part de la mort de

Ariette MORA,
née Mandouze,

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et grand-tante,

pieusement décédée le 15 décembre 1981, à Evecquemont.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 21 décembre 1981 dans l'intimité.
12, allée des Marguerites,
78250 Meulan.

— M. et Mme Jean-Paul Piedelièvre,
M. et Mme Philippe Quentin,
M. et Mme Philippe Piedelièvre,
M. et Mme Patrick Françoy,
M. Antoine Piedelièvre,
Mlle Sophie Piedelièvre,
Stéphanie et Mathieu Quentin,
Nicolas Piedelièvre,
Benjamin et Aurore Françoy,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mlle Olga Guibert,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Louis PIEDELIÈVRE,
née Renée Lannes,

pieusement décédée le 4 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-François-Xavier (Paris-7e), le vendredi 8 janvier, à 10 h. 30.

75, avenue de Breteuil,
75015 Paris.

— Stéphane Ratel
a le très grand chagrin de faire part du décès, le 30 décembre 1981, de ses parents,

Guy RATEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
et
Nicole RATEL,
née Malingue.

L'inhumation aura lieu le vendredi 8 janvier à 14 heures au cimetière du Père-Lachaise, 67e division (entrée principale).
23, rue Jean-Mermoz,
75008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Charles VOLKRINGER,
ancien avocat
à la cour d'appel de Paris,

décédé à Villejuif, le 2 janvier 1982, à l'âge de cinquante-huit ans.

De la part de son épouse et de ses enfants.

Les obsèques auront lieu en l'église Sainte-Cécile de Boulogne (92), le 8 janvier 1982, à 10 h. 30.

16-24, rue Louis-Pasteur,
92100 Boulogne.

« Car si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur, et il connaît toutes choses. »
(Ire Epître de saint Jean, 3-20.)

— M. et Mme Trân Van-Thinh,
M. et Mme Trân Van-Truc,
Mlle Trân Thi-Trâm,
Mlle Nguyên Thi-Lê-Xuân,
M. et Mme Trân Thach-Lan et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Fourny et leur fils,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mlle Laurence TRAN KIM-NGOC,

survenu à Bruxelles, le 29 décembre 1981, dans sa vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, à Batilly-en-Puisaye (Loiret), en France.
13, Elfbunderslaan,
1650 Beersel (Belgique).
32, rue de Olvry,
75016 Paris.

— Le bâtonnier Paul Wiltzer,
Mme Marcel Vert, née Simone Wiltzer,
Le préfet de région et Mme Pierre-Marcel Wiltzer,
Mme Hubert Wiltzer,
Les familles Taron, Cabri-Wiltzer, Vert, Hellenbrand, Wiltzer, Roussel, Debout, Hoen, Wilzer,
ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Me Alex WILTZER,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
titulaire
de nombreuses distinctions françaises et étrangères,
ancien député de la Moselle,
avocat honoraire du barreau de Metz,
président d'honneur
de
l'Association mondiale de l'aviculture,
président
de
l'Entente européenne de l'aviculture,
président de la Société centrale
et de
la Confédération nationale
de l'aviculture française,

décédé subitement le 3 janvier 1982, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 7 janvier 1982, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Metz.

L'inhumation se fera dans le caveau de famille au cimetière de l'Est.

Cet avis tient lieu de faire-part.
15, rue de la Gendarmerie,
57000 Metz.

[Né le 4 juillet 1903, Alex Wiltzer, avocat, avait été élu pour la première fois député de la Moselle le 8 mai 1932. Réélu le 3 mai 1936, membre du groupe indépendant d'action populaire de la Chambre des députés, il s'était embarqué avec vingt-six de ses collègues parlementaires sur le paquebot « Massilia », en juin 1940, et il n'avait donc pas participé au vote accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.]

— Les membres du conseil d'administration de la Société centrale d'aviculture de France,
De la Confédération nationale de l'aviculture française,
De l'Entente européenne d'aviculture,
De la Fédération française de cuniculiculture, du groupe français de la W.P.S.A.,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur président,

Me Alex WILTZER,
ancien député de la Moselle,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
titulaire
de nombreuses autres distinctions françaises et étrangères.

Les obsèques auront lieu le jeudi 7 janvier 1982, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Metz.

Ceux qui désirent lui rendre un dernier hommage peuvent participer à la cérémonie religieuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.
S.C.A.F.,
34, rue de Lille,
75007 Paris.

Anniversaires

— Emmanuel PEUCHMAURD, qui nous a quittés le 17 septembre 1973, aurait dix ans aujourd'hui. Ceux qui l'aiment ne l'oublient pas.
7 janvier 1982.

— Le 7 janvier 1980 décédait **M. André FARAGGI.**
Une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

— Pour le trentième anniversaire de la mort du

**maréchal de France
Jean de LATTRE de TASSIGNY,**

une messe sera célébrée le samedi 9 janvier, en l'église Saint-Louis des Invalides (portes ouvertes), à sa mémoire et à celle de ses soldats.

Elle sera précédée, à 16 heures, par un dépôt de gerbe au monument du maréchal, à l'extrémité de l'avenue Foch, sur la place Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Il est demandé aux associations de porter cet avis à la connaissance de leurs membres, des cartes individuelles n'étant pas envoyées cette année.

— Le R.P. Pouquer, des Pères Blancs, ancien aumônier divisionnaire de la 2e D.B., célébrera le jeudi 7 janvier 1982 à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe anniversaire de la mort accidentelle de son ami le

président E. AMAURY.

Il veut y associer le souvenir de son épouse

Geneviève AMAURY,
décédée en 1974.

Le R.P. Pouquer invite tous les amis du président E. Amaury et tous ceux qui sont restés attachés à sa mémoire à se joindre par leur présence et leurs prières à cette pieuse cérémonie de l'amitié et du souvenir.

Avis de messes

— Les obsèques de
Pierre LARCHER,
ancien directeur général
de l'Office de coordination
de banques privées,

ayant eu lieu dans la stricte intimité de sa famille en Dordogne, une messe pour le repos de son âme sera célébrée en l'église de la Madeleine, le lundi 11 janvier 1982, à 18 heures.

Communications diverses

— Arthur Janov donnera à Paris, le 7 janvier 1982, à 20 heures, à la Domus medica (60, boulevard de la la Tour-Maubourg), une conférence-débat avec projection sur les effets psycho-physiologiques de la souffrance et sur le « cri primal ».

— Le Centre d'action poétique a invité dans le cadre de ses soirées « Le poète dit » M. Luc Decaunes, qui récitera des poèmes de jeunesse inédits et des extraits de son prochain recueil, « les Etats généraux », lundi 11 janvier, à 19 heures, dans le sous-sol de l'église de la Madeleine.

Ancien chef de la communauté ouvrière Boimondau

Marcel Mermoz est mort

Originaire de Verrens-Arvey (Savoie), Marcel Mermoz, ancien dirigeant de la communauté ouvrière Boimondau, est décédé, mardi 5 janvier, à soixante-treize ans, des suites d'un cancer, au centre hospitalier de Valence. Le 17 octobre dernier, Marcel Mermoz avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'hôtel de ville de Valence, sur proposition du ministre de la culture, M. Jack Lang.

Quel étrange et riche personnage que ce Marcel Mermoz ! On ne pouvait l'approcher sans être sensible à la chaleur humaine qu'il dégageait immédiatement, au-delà de toutes les conventions. Ce baroudeur du « social » se lança à corps perdu dans la direction de cette communauté de travail baptisée Boimondau (Boîtiers de montres du Dauphiné), quand son ami et fondateur, M. Barbu, fut arrêté par la Gestapo. C'est à Valence que s'installe l'entreprise après la Libération, et, très vite, elle est le point de mire de tous les innovateurs, chercheurs venus de France et de l'étranger regarder comment fonctionnait une entreprise autogérée.

Car Mermoz avait voulu aller jusqu'au bout de cette initiative d'une « *usine sans patron* », dont les effectifs frôlaient les deux cents personnes, et qui devait se débattre sur un marché qui ne faisait pas de cadeaux. Dans cette étrange unité de production, les chefs étaient élus à la « *double confiance* », celle du sommet et celle de la base, les salaires étaient affichés dans l'entreprise et déterminés suivant des critères de valeur professionnelle et de valeur humaine, l'éducation permanente des membres de la communauté et de leurs conjoints se pratiquait au cours de réunions de réflexion, le soir après le travail.

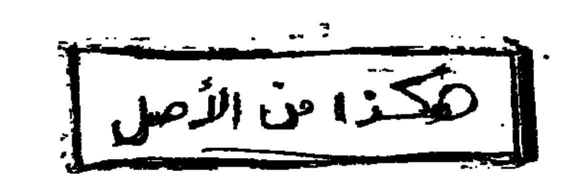
Pris dans le feu de l'action, Mermoz paraît aux coups, mais demandait à ses ouvriers un effort de tous les instants. Cette quête du meilleur en chacun, qu'il avait voulu dès le début en s'appuyant sur ses fortes convictions chrétiennes, expliquait à la fois sa réussite et les raisons des difficultés qui ne firent que s'accumuler, une fois qu'il eut passé la main.

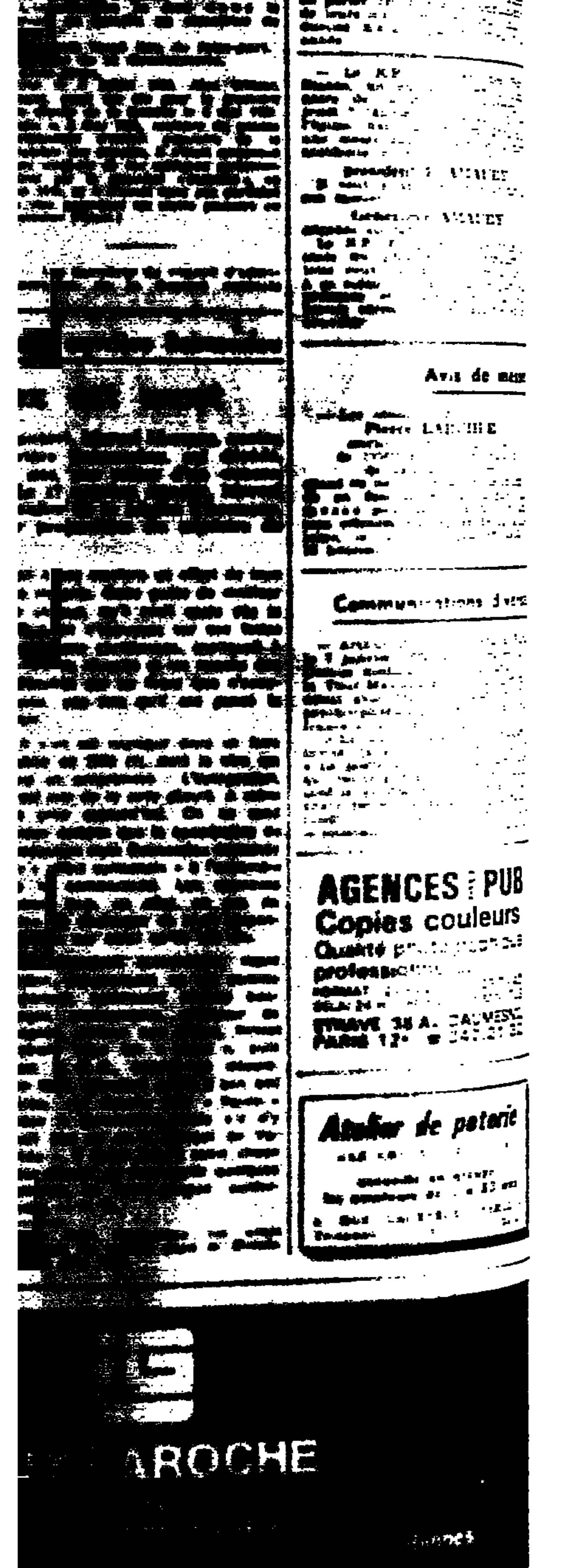
Il s'en est expliqué dans un livre publié en 1978 (1), dont le titre est tout un programme : *L'autogestion, c'est pas de la tarte* (Seuil). A relire de près aujourd'hui. On se rend mieux compte que la coopérative de production style Boimondau demande un « effort surhumain » à l'ensemble de la communauté. Les membres aiment trop, en effet, en cas de crise, se décharger de leurs responsabilités sur celui qu'ils ont élu.

Ce Savoyard autodidacte, lisant Platon, commençant sa vie comme triporteur, continuant comme boulanger, photographe, nettoyeur de wagons, porteur aux Halles, flirtant d'abord avec les « anars », puis avec le P. C., interné en décembre 1939, s'évadant grâce à son ami Barbu, est devenu une « figure » grâce à Boimondau. Mais s'il n'y avait pas eu ce « creuset de Valence », il aurait trouvé autre chose pour essayer de faire sortir quelques hommes de leur gangue conformiste. — P. D.

(1) Jean Guéhenno lui avait consacré un article dans *le Monde* du 21 juin 1978.







AU NOM DE LA REGION.

DUPUY-COMPTON ET ASS 507

Nous sommes un groupe de banques régionales. Nous avons une histoire. De cette histoire nous avons tiré un enseignement. Sur la région d'abord. Sur notre groupe ensuite. Notre association dans un groupe national est la condition de notre pleine efficacité régionale.

Nous croyons aux régions. C'est la raison d'être de notre groupe.

Notre groupe bâtit l'avenir des régions en finançant leurs entreprises. L'emploi en dépend.

Nous souhaitons continuer à décider vite pour nos clients. Dans l'autonomie au sein de notre groupe.

Nous devons rester un groupe pour maintenir l'ouverture de nos régions sur la France et sur le monde.

Quand la nation a besoin des régions, les régions ont besoin du dynamisme de leur banque.

BANQUES REGIONALES DU GROUPE CIC.



Les banques régionales du Groupe CIC mettent à votre disposition, dans tous leurs guichets, un document d'information : "La Banque Régionale. Vos questions. Nos réponses".

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Où ranger la Hi-Fi ?

Après l'achat d'une chaîne hi-fi, souvent fait pour les fêtes de fin d'année, se pose la question de son rangement.

Les femmes manifestent une certaine hostilité envers ces éléments musicaux qu'elles jugent très techniques et difficiles à insérer dans le décor d'une pièce. Les appareils étant actuellement assez compacts, le problème n'est pas tant de les dissimuler que de les réunir dans un meuble pratique s'harmonisant au style ambiant.

En rotin vernissé de ton clair, un meuble pour la HI-FI mesure 76 centimètres de large, 41 centimètres de profondeur et 79 centimètres de haut. Platine, amplificateur et tuner se posent sur les deux étagères (supérieure et médiane) et dans les cases ménagées à la base du meuble, à côté de casiers à disques verticaux (700 francs, le Monde sauvage).

Dans le nouveau magasin suédois Ikea, à Bobigny (voir *le Monde* du 10 décembre 1981), plusieurs meubles pour chaînes stéréophoniques sont présentés. Monté sur roulettes, Slup a un châssis en acier noir (avec poignées à l'avant) et deux parois de côté en métal perforé noir ; dans ce meuble de 75 centimètres de large, 45 centimètres de profondeur et 83 centimètres de haut, le rangement se fait sur trois étagères fixes et une réglable (780 F.). Egalement sur roulettes, Botne est un ensemble de casiers à revêtement noir plaqué sur aggloméré, proposé en version verticale ou horizontale : largeur 44 ou 110 centimètres, profondeur 40 centimètres, hauteur 100 ou 44 centimètres (390 francs).

Certains programmes de meubles de rangement permettant d'inclure une chaîne hi-fi. Ainsi, Jamica préconise deux éléments Behr de 90 centimètres de large et 40 centimètres de profondeur, l'un fermé par deux portes pour la platine et l'ampli-tuner (avec découpe possible pour le passage des fils), l'autre – ouvert – pour un rangement vertical des disques et, dessous, deux tiroirs pour les cassettes (de 3 500 à 5 500 francs, laqué blanc ou couleur plaqué de bois). Chez Le Bihan, le programme Medium Plus d'Interlübke s'enrichit de nouveaux éléments créés pour l'intégration de la musique dans le mobilier. Les fils de branchement des appareils sont dissimulés par des bandeaux verticaux rabattables. L'ensemble exposé comprend un meuble ouvert de 1 mètre de haut, 56 centimètres de large et 48 centimètres de profondeur, avec deux tablettes coulissantes (pour la platine et l'ampli-tuner) et deux éléments pour les enceintes, avec tablette coulissante à socle pivotant, et rangement des disques et cassettes dessous (8 731 francs laqué blanc ; autres décors possibles : laque beige ou rouge, frêne naturel ou teinté noir). Un meuble de même hauteur est prévu pour le poste de télévision.

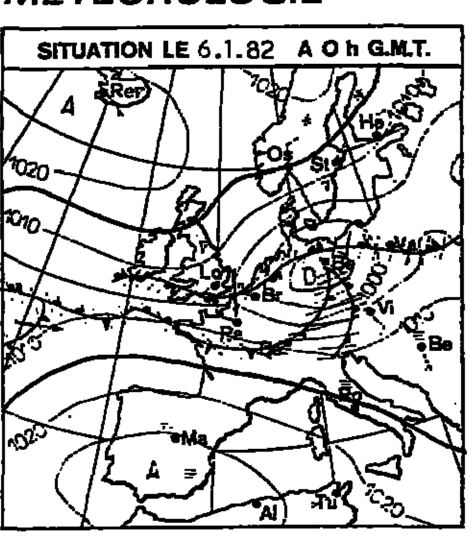
L'un des principaux distributeurs Pioneer présente, dans son magasin Téléconfiance, des meubles créés et fabriqués par lui. Il encastre les platines, amplificateurs, tuners et lecteurs-enregistreurs de cassettes Pioneer dans des meubles-coffres en stratifié noir, blanc ou rouge de Chine, avec encadrement en acier chromé ou doré ; les enceintes peuvent recevoir un habillage identique. Pour la nouvelle mini-chaîne Pionner, un petit meuble, monté sur colonne, est réalisé en loupe d'orme, 1 400 francs.

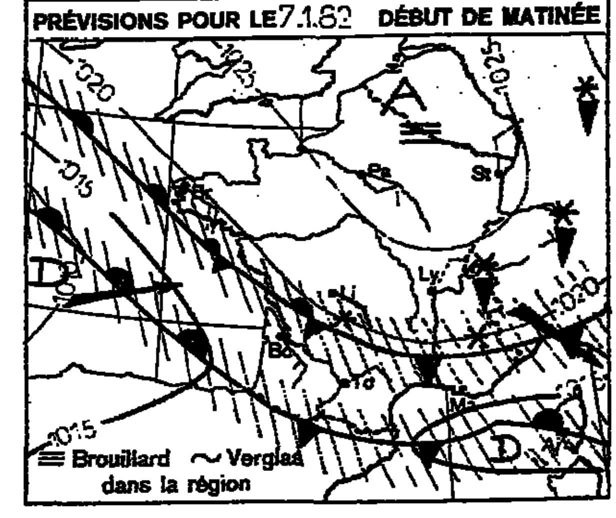
Au Village suisse, Pierre Savinel propose dans sa boutique 7 fois 7 hi-fi une table basse en travertin dans laquelle sont encastrés les appareils (fournis ou non) ; la platine est enchâssée en surface, l'ampli, le turner, le magnétophone sont encastrés en façade d'un grand côté, une niche pour les cassettes est aménagée sur un petit côté (6 800 francs avec l'encastrement des appareils réalisé dans l'atelier sur place). Un meuble de 1,30 mètre de haut et 30 centimètres seulement de profondeur – pour chaîne à platine verticale – est en bois laqué noir avec filet écaille, 4 950 francs. Une stèle en laque nuagée ivoire est conçue pour recevoir une mini-chaîne.

JANY AUJAME.

★ **Le Monde sauvage, 20, rue Pierre-Lescot, 75001 Paris ; Ikea, centre commercial de Bobigny 2, 93000 Bobigny ; Jamica, 94, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris ; Le Bihan, 25, rue du Faubourg-Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris ; Téléconfiance, 37-41, boulevard de Charonne, 75011 Paris ; 7 fois 7-hi-fi, Village suisse, 54, avenue de La Motte-Picquet, 75015 Paris. Tous les jours sauf mardi et mercredi.**

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mercredi 6 janvier à 0 heure et le jeudi 7 janvier à 24 heures :

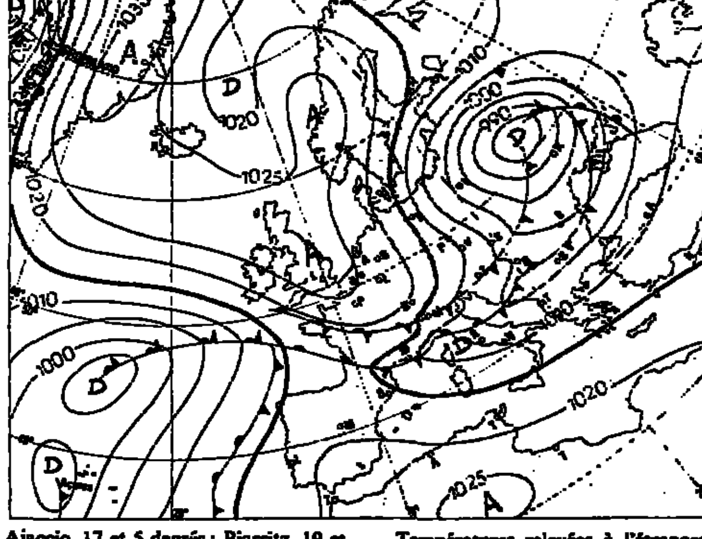
A l'arrière de la perturbation pluvieuse qui a traversé la France et qui s'éloignait mercredi matin vers l'Europe centrale, de l'air plus froid commençait à pénétrer sur le nord de la France. Il continuera sa progression vers le sud-ouest et le sud, puis il commencera à stagner sur nos régions du nord et de l'est où le champ de pression continuera à s'élever.

Jeudi le temps restera relativement doux mais il sera souvent pluvieux des Charentes et du Bassin aquitain au pourtour méditerranéen. Sur le reste de la France, le temps sera de plus en plus froid du sud-ouest vers le nord-est avec une zone très nuageuse à la limite entre ces deux types de temps de la Bretagne au Massif Central et aux Alpes avec quelques chutes de neige ou des formations de verglas en bordure de l'air froid. Par contre, de la Manche orientale au nord-est, on notera un temps nuageux, avec des brouillards givrants. Les gelées matinales pourront atteindre moins 4 à moins 6 degrés près des frontières et les températures maximales rester faiblement négatives sur ces régions.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 6 janvier 1982 à 7 heures de 1 003,0 millibars, soit 752,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 5 au 6 janvier) : Ajaccio, 17 et 5 degrés ; Biarritz, 19 et 14 ; Bordeaux, 15 et 12 ; Bourges, 12 et 8 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, 12 et 6 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 14 et 8 ; Dijon, 11 et 9 ; Grenoble, 10 et 5 ; Lille, 11 et 1 ; Lyon, 11 et 8 ; Marseille-Marignane, 15 et 9 ; Nancy, 10 et 8 ; Nantes, 13 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 7 ; Paris-Le Bourget, 12 et 8 ; Pau, 19 et 13 ; Perpignan, 20 et 8 ; Rennes, 13 et 9 ; Strasbourg, 10 et 9 ; Tours, 13 et 9 ; Toulouse, 17 et 10.

PRÉVISIONS POUR LE 7 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 5 degrés ; Amsterdam, 10 et – 2 ; Athènes, 13 et 8 ; Berlin, 9 et – 1 ; Bonn, 11 et – 1 ; Bruxelles, 11 et 0 ; Le Caire, 18 et 12 ; îles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, – 8 et – 11 ; Dakar, 28 et 19 ; Genève, 9 et 7 ; Jérusalem, 9 et – 9 ; Lisbonne, 17 et 11 ; Londres, 11 et 1 ; Madrid, 10 et 6 ; Moscou, – 16 et – 14 ; Nairobi, 27 et 14 ; New-York, 3 et 1 ; Palma-de-Majorque, 18 et 4 ; Rome, 16 et 6 ; Stockholm, – 12 et – 15.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 8 JANVIER

« Les fastes du gothique », 14 h 20, Grand Palais, Mme Hulot.

« Les Gobelins », 14 h 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Legrégeois.

« La Compagnie des Indes », 15 heures, 6, place d'Iéna, Mme Bachelier.

« Honoré de Balzac », 15 heures, 47, rue Raynouard, Mme Meyniel.

« Le post-impressionnisme », 15 heures, 13, avenue du Président-Wilson, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Rodin en l'Hôtel Biron », 15 heures, 77, rue de Varenne (Approche de l'art).

« La presse 1881-1944 », 15 heures et 17 heures, 123, rue Saint-Martin (M. Czarny).

« Bibliothèque polonaise », 15 heures, 6, quai d'Orléans (Mme Hager).

« Les chefs-d'œuvre du musée », 10 heures, Musée du Louvre.

« Rue de la Grange-Batelière », 14 h 30, métro Le Peletier (Paris pittoresque et insolite).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« De Saint-Merri à la rue Quincampoix », 14 h 30, façade église Saint-Merri (E. Romann).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

VENDREDI 8 JANVIER

18 h 30 et 21 heures : Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V : « Côte-d'Ivoire, jeune Afrique » (Grand Reportage) (Projection).

19 h 30 : Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, Père H. Biondi : « Comment je crois : l'homme cerf de la terre » (Université populaire de Paris).

19 heures : 14, cours Albert-Ier, M. M. Schneider : « Claude Debussy » (Les amis de Richard Wagner).

20 h 30 : 26, rue Bergère, MM. Amadou et M. Lecomte : « Rencontres ésotériques » (L'homme et la connaissance).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 6 janvier 1982 :

DES DÉCRETS

● Instituant un délégué interministériel pour les questions de coopération et d'aide au développement.

● Fixant les caractéristiques des prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété à compter du 1er janvier 1982.

● Fixant les conditions d'octroi des prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs et modifiant l'article R. 331-22 du code de la construction et de l'habitation.

UN ARRÊTÉ

● Relatif aux taux de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assimilés.

BREF

ANIMAUX

UN CONCOURS POUR LES ÉCOLIERS. – La Fondation Adrienne-et-Pierre-Sommer et l'Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie (AFIRAC) invitent tous les élèves des classes CM-1 et CM-2 de France (métropolitaine et d'outre-mer) à participer à une campagne socio-pédagogique complétée par un grand concours sur le thème de la découverte et du respect de la vie animale.

★ **37, rue des Acacias, 75017 Paris, tél. : 380-09-75.**

FORMATION PERMANENTE

INTRODUCTION A LA BIOÉTHIQUE. – Le Centre Sèvres, centre jésuite de formation, signale qu'à partir du 7 janvier 1982, et durant cinq semaines, le jeudi de 20 h à 22 h, le P. Patrick Vierspieren proposera un cours d'« Introduction à la bioéthique ». Y seront abordées quelques-unes des questions éthiques que font surgir les interventions bio-médicales dans le processus de la reproduction humaine (diagnostic prénatal, fécondation *in vitro*, utilisation de tissus fœtaux, manipulations génétiques).

★ **35, rue de Sèvres, 75006 Paris, *tous les jours sauf jeudi et samedi de* 14 h à 18 h. Tél. : 544-58-91.**

LES SÉMINAIRES DU CEJEP. – Le Centre d'études juridiques économiques et politiques de Paris (CEJEP) nous adresse le programme des séminaires mensuels qu'il organise au cours du premier semestre 1982. Jeudi 7 janvier : « Nationalisations et groupes de sociétés », par M. Pierre-Bernard Cousté ; jeudi 28 janvier : « Loi de finances pour 1982 », par M. René Blanchet ; jeudi 25 février : « La décentralisation », par M. Yves Gaudemet ; jeudi 18 mars : « Les sources secrètes du droit », par M. Jean Foyer ; jeudi 22 avril : « Problèmes actuels de la condition des étrangers en France », par M. Paul Lagarde ; jeudi 27 mai : « L'état du droit du travail », par M. Nicolas Jacob.

Salle des conseils de l'Institut catholique de Paris, 21, rue d'Assas, Paris-6e, de 18 h. 30 à 20 h. En outre, le colloque annuel du CEJEP aura lieu le jeudi 24 juin sur le thème « L'entreprise publique, des origines à l'époque contemporaine ».

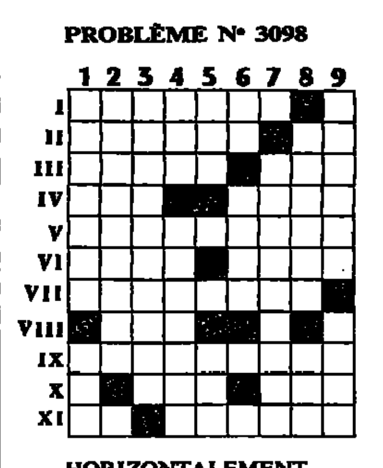
★ **Secrétariat du CEJEP, *Institut catholique de Paris*, 21, rue d'Assas, 75006 Paris. Tél. : 222-41-80, poste 351.**

RELIGIONS

SÉCURITÉ SOCIALE. – La Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes rappelle que la loi du 2 janvier 1978 a institué des régimes obligatoires de Sécurité sociale. Les collectivités visées par la loi doivent régulariser leur situation. Elles peuvent obtenir tous les renseignements en s'adressant au siège de la CAMAC et de la CAMAVIC, 119, rue du Président-Wilson - 92309 LEVALLOIS-PERRET Cédex (tél. entre 9 h et 17 h 30 : 270-87-52 ou 731-04-04).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3098



HORIZONTALEMENT

I. Son plateau présente une revue de variétés. – II. Marque de reconnaissance. Cours que connaissent les vallons de Flandre. – III. Sorte de remontant pour dyspepsique. Théâtre de nombreux corps à corps. – IV. Pic vert l'été ; pic à glace l'hiver. Ce que fait l'araignée ou une femme à la vue de celle-ci. – V. Éternelle victime d'une mauvaise conseillère. – VI. Ne vit que vingt-quatre heures, mais peut devenir éternelle. Grandes divisions. – VII. Travailler le chant. – VIII. Pommade déclassée de l'armoire aux baumes. – IX. Bassins réservés aux « carpes ». – X. Mort d'un arrêt de la circulation. Telle une jeune mariée en tenue de gala. – XI. Peut précéder le devant comme le derrière. Elles prouvent que les femmes n'en font souvent qu'à leur tête.

VERTICALEMENT

1. Dont la constitution rejette l'application des droits de l'homme. Son trafic s'opère essentiellement sur les cours. – 2. Qui occupe une situation bien en vue. – 3. Les plus simples relèvent de la primaire et les plus compliquées de la Faculté. – 4. Type faubourien. Temps pendant lequel on est censé ne pas dormir à la Chambre. – 5. Radoteur ayant des allures de grande perruche. Fit le mort. – 6. Terme d'usage. Humeur verte ou humour noir. – 7. Sans point d'attache. – 8. Donner à un plat une saveur durable. On y emboutit la tôle, même le dimanche. – 9. Dégustations appréciées des boxers, mais non des boxeurs. Réacteurs biologiques.

Solution du problème n° 3097

Horizontalement

I. Meursault. – II. Écrit. Tor. – III. Sottes. Tu. – IV. Ani. Eche. – V. Vocable. – VI. Émane. Nul. – VII. Nice. Etre. – VIII. Tee. Étau. – IX. User. Aube. – X. Virus. – XI. Et. Base.

Verticalement

1. Mésaventure. – 2. Économies. – 3. Urticacées. – 4. Rit. Ane. – 5. Ste. Bé ! Va. – 6. Sel. Étais. – 7. Ut. Centaure. – 8. Loth. Urubu. – 9. Truelle. Est.

GUY BROUTY.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col *	Le mm/col T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31 00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

BURNDY S.A., Société ayant pour activités les connecteurs électroniques recherche son :

Chef des Achats

ayant des qualités de négociateur, de gestionnaire et d'animateur et quelques années d'expérience dans une activité similaire.

CE POSTE IMPLIQUE :
- l'analyse, la négociation, la réalisation et le contrôle des programmes d'achats avec nos divers centres de production en Europe ainsi que tous fournisseurs et sous-traitants,
- la gestion et le contrôle des stocks,
- l'application des techniques prévisionnelles,
- la connaissance de l'outil informatique et des programmes optimisant les objectifs et les responsabilités de cette fonction.
- la connaissance de l'Anglais est un atout appréciable.

Nous vous assurons une rémunération sérieuse et évolutive en fonction de votre propre efficacité et des résultats.

Si tel est votre profil et votre expérience, veuillez adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions, à :

BURNDY

228 bis, Rue du Landy — 93207 SAINT-DENIS CEDEX 1
Nous garantissons le secret absolu des candidatures.

pmp

ÉLECTROMÉCANIQUE - EUROPE

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Nous sommes une société française de rang international spécialisée dans du petit matériel électromécanique de haute technicité.

Nous recherchons un jeune ingénieur ayant bonne connaissance électronique ou électromécanique, capable d'assurer le suivi des affaires chez nos clients fabricants d'ordinateurs installés en Europe

La connaissance de l'anglais et une grande disponibilité pour les voyages sont indispensables.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions sous référence 30640 M à BLEU Publicité 17, rue du Docteur Lebel 94300 VINCENNES

INGENIEUR INFORMATICIEN-ELECTRONICIEN

tenté par le contrôle qualité

Nous sommes une importante **société d'équipements aéronautiques** en constant développement située en proche banlieue sud-ouest.

Nous recherchons, pour l'assurance qualité des produits développés par **notre Division des systèmes informatiques** (micro informatique et télématique), un ingénieur ayant des connaissances dans le domaine de l'électronique et une experience de 2 à 4 ans des systèmes informatiques.

Formé à l'esprit qualité de l'entreprise il a pour mission de proposer, définir, suivre toutes les opérations et procédures nécessaires à la gestion de la qualité au meilleur coût.
Homme de relation, il sait transmettre ses connaissances et son savoir-faire.
Créatif et critique, il assure sa fonction dans une grande autonomie.
Il a une bonne maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV) au :

cabinet **PANISSOD SUHNER**
109 rue de Turenne 75003 Paris
que nous avons chargé de ce recrutement et qui garantit toute discrétion.

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
2.800 personnes
proche banlieue Nord-Ouest

recherche

INGÉNIEURS DE SÉCURITÉ

35 ans minimum, avec plusieurs années d'expérience dans la fonction, pour diriger son service.
PRÉVENTION, HYGIÈNE ou SÉCURITÉ.

Adresser C.V. détaillé + prétent. à 207 Trendances, 41, avenue Friedland, 75008 Paris, qui transmettra.

IMPORTANT CABINET FRANÇAIS D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche
pour ses bureaux de PARIS et LYON

DES COLLABORATEURS

Ayant au moins :
- D.E.C.S.
- 2 ans de pratique en cabinet.

Une langue étrangère est appréciée.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à :
GDV 114, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Sélection de Seuils
- 24 ans minimum
- Niveau culturel solide
(Bac + 2 - ou autodidacte sérieux)



sélectionne

Pour étoffer son réseau commercial dans des conditions qui répondent au développement rapide de son C.A.

10 Candidats aptes immédiatement :
- A recevoir une formation complète de négociateur commercial de haut niveau
- A intégrer un réseau de distribution performant
- A postuler à l'encadrement d'une ou plusieurs sections du réseau.

Stages de Formation :
- Initiale : 2 mois normalement rémunérés
- Continue : + 6 mois fortement rémunérés

= soit un investissement pédagogique total portant sur 8 mois.

Intégration :

Rémunération de haut niveau :
1re année .. 7 à 12.000 F mensuels
2e année .. 8 à 15.000 F mensuels
3e année .. 9 à 18.000 F articulés sur l'amplitude, la qualité et la prospective des résultats obtenus.

Doctrine du système promotionnel : exclusivement interne

Les tests de sélection porteront sur tous les aspects de la personnalité, singulièrement sur ceux qui concernent le caractère, les facultés énergétiques, la dialectique, l'intelligence pratique, la puissance de travail, l'ambition, l'humour et l'aisance dans la négociation.

Ecrire : BANCE PUB. 13 bd des Italiens 75002 Paris (préciser s/ l'enveloppe réf. 8201)

SIEGE PARIS
IMPORTANT ORGANISME SECTEUR PUBLIC
recherche pour un SERVICE FINANCIER

UN CADRE

en début de carrière
Diplôme HEC ou Ecole Superieure de Commerce

Preference sera donnee à titulaire d'un diplôme d'etudes comptables du niveau DECS. Experience professionnelle souhaitee : 2 à 3 ans dans entreprise hors secteur bancaire et assurances.

Le candidat retenu participera à l'analyse des prix de revient et des resultats, ainsi qu'à l'etablissement du Bilan.

Perspectives ulterieures de carrière en region parisienne et en province.

Adresser C.V. manuscrit, photo et pretentions à No 18.687 CONTESSE Publicite - 20, Avenue de l'Opera,

---

emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

elf aquitaine

RECHERCHE POUR SA FILIALE AU GUATEMALA

UN INGENIEUR CHEF DE SERVICE TRAVAUX NEUFS

- diplômé d'une école d'ingénieur, le candidat pourra faire état d'une expérience d'environ 10 ans de travaux neufs pétroliers à terre, si possible à l'étranger
- connaissance anglais et espagnol indispensable
- lieu de travail : Guatemala City avec nombreux déplacements sur chantiers dans la jungle.

Affectations ultérieures au sein du groupe.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. 19.031 à SNEAP - DC Recrutement 26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU CEDEX.

AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
société recherche
UN COMPTABLE CONFIRMÉ

Expérience en informatique sur IBM 32 souhaitée. Contrat expatrié. Envoyer C.V. et photo sous nº 9.398 LTP, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 Paris Cedex 02.

GERSAR recherche pour un Bureau National d'Études libyen :
- 1 expert électromécanicien et 1 expert irrigation localisée ou goutte à goutte, ingénieurs Grandes Ecoles, 4 à 5 ans d'expérience minimum.
- 1 technicien supérieur électromécanicien et 1 technicien supérieur d'irrigation localisée ou goutte à goutte, 2 à 3 ans d'expérience minimum.

Ces experts assureront des tâches de Direction de travaux neufs et de maintenance sur des réseaux d'irrigation, principalement dans la région de Tripoli, mais pourront être appelés à effectuer des missions de courtes durées dans d'autres régions de Libye.

Les candidatures avec photos, C.V. dét. et prétentions devront parvenir au siège du GERSAR, 4, rue Galilée, 75116 PARIS, avant le 15 janvier 1982. Les candidats seront reçus conjointement par le GERSAR et les dirigeants du Bureau National d'Etudes libyen au siège du GERSAR les 18 et 19 janvier 1982.




emplois régionaux

jeunes ingenieurs

Débutez ch[illegible]n Leader...

Société Internation[illegible] 5 000 p. en France N 1 de sa profession. Biens d'équipements.

VIV[illegible] EN BORD DE LOIRE

à Gien ([illegible]) [illegible] comprend 800 personnes. Sa stru[illegible] d'accéder à des postes de ré[illegible]

Si vo[illegible] Ingénie[illegible]

[illegible] - ENSI - [illegible]NSA...

à d[illegible] électricité ou mieux automatisme vous[illegible] dans des services techniques (é[illegible] production (méthodes - [illegible]lisation...)

[illegible]nération de début : 95 000 F.

rec[illegible] des informations complémentaires [illegible]esser [illegible] sous référence 126.

à A.POU[illegible]
11, ru[illegible]
7500[illegible]

réponse assurée

Soderhu

Société de promotion et de gestion immobilière recherche adjoint à son directeur administratif et financier. Poste évolutif, pour homme de 40 ans minimum, à pourvoir immédiatement. Form. comptable et expér. du bâtiment exigées. Compétence informatique appréciée. Résidence Le Mans. Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous le nº 10.964 à Agence HAVAS, B.P. 319, 72007 Le Mans Cedex qui trans.

MÉTALLURGIE DES NON-FERREUX RÉGION NORD
recherche
pour poste de mise au point et de développ. de nouveaux produits laminés dans le bâtiment

INGÉNIEUR

A.M. - I.D.N. - T.P. ou équivalent

poss. exp. dans le bâtiment Ecr. s/nº 7.630 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CONSEIL JURIDIQUE RHONE-ALPES recherche COLLABORATEUR EXPERIMENTE, 10 ans environ d'expérience (association pos). Honoraires 81 : 1,2 MF Ecr. s/nº 114.537 M. R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

FIVES-CAIL BABCOCK

Division Chaudières
recherche
pour ses bureaux d'études situés en Seine-Saint-Denis

UN INGÉNIEUR-MÉCANICIEN

(Formation ECP - AM - IDN - ENSMA)

Expérience confirmée en bureau d'études et fabrication. Cet ingénieur prendra la responsabilité des problèmes de R.D.M. relatifs aux appareils à pression. Il sera chargé d'analyser et de faire appliquer les règles et les codes de construction français et étrangers. Il participera à la fonction « Assurance-qualité » et représentera notre société auprès des organismes extérieurs. A terme, il pourra évoluer vers d'autres activités dans le cadre d'un important B.E. Ce poste exige une bonne connaissance de l'anglais et la pratique des petits ordinateurs.

Écrire avec curriculum vitae à :
E.C.B.
80, rue Émile-Zola - 93123 LA COURNEUVE.

IMPORTANT INSTITUT
recherche

CHARGÉ D'ÉTUDE

Mini. 2 à 3 ans expérience enquêtes par sondage connaissant un langage dépouillement.

Env. C.V. avec niveau salaire souhaité à I.S.L., 6, rue du 4-Septembre, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Filiale d'un Groupe Français de dimension internationale recherche pour le Service Marketing de son Département GRAND PUBLIC et CHAUFFAGE - ECONOMIE D'ENERGIE

ASSISTANT CHEF DE PRODUITS

débutant, diplômé d'une école de commerce, travaillant dans une structure légère, le candidat sera un homme de contact animé d'esprit d'équipe en vue de :
- promouvoir la gamme des produits
- assurer les relations avec les fournisseurs
- animer le réseau par des campagnes
- superviser les tâches administratives
- concevoir et mettre à jour les documents d'aide à la vente.

Poste à pourvoir dans la banlieue Sud de Paris. Voiture indispensable.

Adresser C.V., photo et prétentions à No 19484, Contesse Publicite 20, av. Opéra 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

Laboratoire de cosmétologie filiale d'un important groupe français, banlieue Ouest recherche, pour renforcer son équipe du centre de recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE COSMÉTICIEN HF

Expérience de quelques années en formulation nécessaire
Anglais souhaité

Adresser CV, photo et prétentions sous réf. 8227 à Média System 104, rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

média-system



vous présente ses meilleurs vœux

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE
recherche

DELEGUE REGIONAL Ile de France

INGENIEUR DIPLOME MECANICIEN

Il sera chargé des relations d'aide technique aux entreprises de mécanique de la région et des liaisons avec les organismes de recherche, les établissements d'enseignement et les instances régionales.

Ce poste exige des qualités de contact et une solide expérience acquise à la Direction Technique (bureau d'études et fabrication) d'entreprises de mécanique de moyenne importance.



Adresser C.V., photo et prét. à no18990 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE
- Paris - recherche pour service
MANUTENTION CONTINUE ET LEVAGE

ingénieur

Débutant ou quelques années d'expérience professionnelle en mécanique lourde.
Diplomé AM, IDN, Ecole de Mécanique de Nantes, INSA.
Anglais souhaité.
Adresser c.v., photo et prétentions s/référ. 8622 à Axial Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

Nous sommes une société française de première importance

Nous recherchons

quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

Capables après STAGE d'atteindre en quelques mois de 6.000 à 7.000 F. MENSUELS

Nous leur offrons :
- Une formation complète ;
- Une activité prenante ;
- Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Ecrire avec C.V. et photo nº 1.725, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.
La préférence sera donnée à candidat ayant fait :
- SOIT de bonne études ;
- SOIT la preuve de leur personnalité.

Association de Tourisme Social recherche pour son siège

UN CADRE POSITION I

Il assistera le Directeur adjoint en particulier pour les dossiers d'assurance et de formation professionnelle ainsi que la préparation des saisons.
BTS tourisme ou équivalent (selon expérience professionnelle) exigé.

Salaire annuel brut : 96.000 F. + avantages sociaux.

Adresser candidature, C.V., AREPOS 34, rue des Martyrs, 75009 PARIS.

Cabinet Expertise, Comptable Paris-9e recherche

COLLABORATEURS

pour missions assistance et contrôle 1 à 3 ans expérience souhaitée.
Envoyer C.V. et prétentions s/nº 5.908 à P.M.P. 39, r. de l'Arcade, 75008 Paris.

PRESSE
Hebdo très proche Paris cherche

JOURNALISTES

polyvalents, localiers.
Barème hebdo régionaux.
Tél. ap. 20 h., 011-82-76.

SOCIÉTÉ RECHERCHE

CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX

introduits clientèle circuits imprimés. Bons salaires, avantages sociaux.

Adr. curriculum vitae à S.T.A.E., 143, av. du Général-de-Gaulle, 92160 Antony. 350-78-12.

Agence de publicité XIe recherche pour son service « petites annonces » et publicité commerciale

PROSPECTRICE

grande habitude du téléphone et visites.
Il faut :
- Goût des contacts ;
- Excellente présentation ;
- Un réel sens commercial ;
- 25 ans environ ;
- Etre disponible immédiatem.

Envoyer C.V., photo et prétentions nº 75 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Relations publiques.
Groupe dynamique recherche

HOMME ou FEMME

Spécial. relations publiques, ayant fait ses preuves (5 ans d'exp. minimum), capable mener action brillante de très haut niveau pour personnalité efficace, secteur économique. Ambiance, perspective et rémunérations très motivantes. Adr. C.V., photo et prétent. à : M. GAM, 12, rue Hélène, 75017 PARIS.

CABINET RÉVISION recherche

EXPERT-COMPTABLE

diplômé ou mémorialiste ayant expérience révision Groupes internationaux importants. Env. C.V. complet indiquant éventuellement spécialisation et salaire demandé.
Ecrire à F.M. RICHARD et Associés, 7, av. de Friedland, PARIS-8e (discrétion absolue).

Cours privé cherche

PROFESSEUR D'ANGLAIS

4e à Terminal.
Envoyer C.V. + photo, 26, r. Bertier, 78 Versailles.

Organisme de formation recherche

PSYCHOSOCIOLOGUE INDUSTRIEL ANIMATEUR DE FORMATION

Parfaitement bilingue, espagnol, français.
Envoyer lettre et C.V. sous nº T 030.575 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE INGÉNIEUR (30 ans) Grande Ecole, même débutant pr études hydrauliques nodélisation math.) et d'environnement. Contrat temporaire.
Contacter 306-05-05 pte 337.

Société TT PL urgent, recherche secrét. aide Comptable, secteur bâtiment. 3 ou 4 ans d'expér. Tél. pour R.-V. : 951-85-08.

C.I.M.B. recherche

OPÉRATEUR RADIOGRAPHIE

Niveau 2 (rayons X) pour ses fabrications.
Tél. : 981-90-07 pour R.-V.

Agence de voyage (6e) recherche pour poste d'agent de comptoir, J.F. ou J.H. 19-25 ans à la recherche de leur premier emploi, formation assurée.
Tél. pour R.-V. : 633-87-01.

secrétaires

SOCIÉTÉ DE SERVICES
80 personnes — PARIS-8e
recherche sa

SECRÉTAIRE de DIRECTION GÉNÉRALE

- Formation Bac +
- Pratique confirmée du secrétariat.

Envoyer C.V. avec lettre manuscrite et photo à Mme GAILLAT, 12, rue Villa-St-Pierre, B. 3, 94220 CHARENTON-LE-PONT.

SOCIETE D'IMPORT EXPORT
recherche

secrétaire direction CONFIRMEE

âgée d'environ 25 à 35 ans
5 ans d'expérience minimum dans poste similaire
Trilingue : Français - Anglais - Allemand
et sténodactylo dans ces 3 langues indispensable.
Disponible pour voyages très fréquents à l'étranger
Excellente présentation.
Capable d'enseigner le Français et l'Anglais.
Envoyer CV, photo et prétentions, à :
Mademoiselle LEE — Société DAEWOO France
23, rue Linois — 75015 PARIS.

dupuy

information divers

MAILING

Vos lettres de candidature personnalisées.
Téléphone : Janssy-015-22-86

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Canada, Afrique, Amériques, Asie) dem. la revue spéc. MIGRATIONS (L M) 3, rue Montyon - 75429 - Paris Cedex 09.

capitaux propositions commerciales

OPPORTUNITÉ UNIQUE

Un des plus grands détaillants du monde spécialisé dans les chemises sur mesure possède une société de magasins à la Défense et des droits de franchise valables en France. La société enseignera le concept, les méthodes et techniques de franchise à un acheteur qualifié. Elle assistera aussi au Salon International de la Franchise, à Paris, en mars 1982 ;
Investissement nécessaire : 850 000 FF. Pour plus d'informations, contacter ; K. E. JOHNSON, Président T.-SHIRTS PLUS INC.

Box 1049 - WACO - TEXAS 76703 U.S.A., téléphoner : (817) 662-5050 U.S.A., ou télexer : T-Shirts, plus 732-723.

représentation offres

Une compagnie américaine de fabrication de crème de beauté cherche représentant pour vendre excellente crème nourrissante de jour et de nuit.
Pour plus d'information écrire à :
Monsieur le Président
GRANDAME INC.
566 Fifth Avenue - Room 1106
NEW YORK NY 10017 - U.S.A.

traduction offres

Traductions dactylo anglais français espagnol secrétariat domiciliations 14e - Me Denfert 322-02-99 — 321-47-38.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

FUEGO GTS mars 81, coul. topaze métall., dir. assistée, vitres teintées. Prix Argus + options. J. PIROU, bur. (38) 88-51-15, dom. (38) 66-56-78 (ap. 20 h.).

divers

PRIX ATTRACTIF
LANCIA B TREVI
1600 - 2000 I E
du 4/1 au 24/1/82
336.38.35 +

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR D'USINE
46 ans

Ingénieur A.M. + Gestion I.C.G.
Expérience confirmée dans le domaine « Relations sociales » de la fonction.
Disponible rapidement.

recherche

DIRECTION d'USINE ou DIRECTION GÉNÉRALE P.M.I.

Ecrire sous nº 6.391 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

35 ans, célibataire all., cherche travail Nigéria tous domaine bâtiment. Tél. : 464-16-17.

MARIÉ 35 ans DIRECTEUR CIAL et JURISTE préparant DOCTORAT ch. poste cclal juridico-commercial ou juridique. Tél. 9/12 h : 005-55-60 ou écrire sous nº 6.411 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

J'ÉCRIS

vous pouvez pas savoir ! Pour savoir, écrivez-moi au ; nº 2.103 le Monde Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, r. des Italiens, 75009 PARIS.

TRAITEMENT DES EAUX cadre et disponible tres régions. Ecrire sous le nº 2.100 RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H. 42 a., ch. poste compt. génér. ou indust. Banlieue Nord. Tél. 862-51-36, M. TOURNAY.

Recherche place directeur Technique Mécanique générale toutes implantations ingeneering. Libre de suite en FRANCE ou ÉTRANGER. Sérieuses références. Ecr. s/nº 7.603 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECT. TECH. COMM.

50 ans spécialiste : mécanique hydraulique grande expérience commerciale et administrative. Homme de terrain dynamique cherche poste similaire ou adjoint à directeur PME/PMI. J. CONSUL, 5, rue Saint-Saëns, 91240 ST-MICHEL-SUR-ORGE.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 à 12 h. 30, de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

Mo SENTIER

Imm. ancien ravalé, très clair. 5 pces, cuisine, 2 sanitaires. Px 890.000 F. 322-73-46.

3e arrdt

RÉPUBLIQUE Près liv. + chbre tt cft caractère. A SAISIR. 325-75-42.

R. CHAPON, 2 p., 45 m². Magnifique imm. caractère, tt cft, 4e., asc., soleil. Tél. 550-34-00.

5e arrdt

Broca-St-Médard - 354-95-10

TERRASSE 70 m²

Séj., 2 chambres, asc., soleil.

RUE BROCA, 2 pièces, entrée, cuisine, w.-c., à rénover. Px 335.000 F. T. 261-22-81.

ÉTOILE sur jardin, fond cour

MAISON 2 appartements

living + chambre,. 45 m², tout confort à chaque niveau. Téléphone : 550-34-00.

7e arrdt

SOLFÉRINO

dans Hôtel Part. XVIIIe VOLUMES EXCEPTIONNELS entre cour et jardins. Aménagements intérieurs sur mesure. 261-06-50.

DUROC 45 m², 2 P., cuis., bains, idéal placement. GARBI, 567-22-88.

8e arrdt

EUROPE Imm. p. de t., 7 p., 140 m², 3e asc. Clair, tt cft. 1.300.000 F. 266-32-35.

14e arrdt

MONTPARNASSE duplex living + 2 chambres, rénovation caractère, gd cft. T. 550-34-00.

15e arrdt

AVENUE FELIX-FAURE

2/3 pièces, cuisine, tt cft. 430.000 F - 557-50-06.

SQUARE VIOLET

220 m² - 1.100.000 F

Loft, clair, calme, 587-33-34.

16e arrdt

VILLA MONTMORENCY

PRES PORTE D'AUTEUIL

TRÈS BEAU 3 PIÈCES

70 m², balc., garages, s/pl. jeudi 7 de 10 h à 12 h 30, 14 h à 19 h, 85, bd de Montmorency. 651-75-60.

TROCADÉRO, splendide appt 150 m², vaste récept., 2 chbres, chambre service, parking. GARBI, 567-22-88.

17e arrdt

PLAINE MONCEAU

5e ét., très élégant, 190 m², tt cft + serv. MEDIA, 267-04-78.

MAIRIE 17e. Propriétaire vend 2 pièces à rénover, prix intéressant, 553-91-45.

19e arrdt

Pour acheter ou vendre l'ordinateur immobilier 764-93-42 directement sans commission.

78-Yvelines

BOUGIVAL, neuf, livrable de suite, séj. 3 ch., tt cft, chff. centr. indiv. gaz, terrasse 58 m². 750.000 F TTC. Orpi Lelu, 534-57-40.

4 KM VERSAILLES

Dans cadre except. et classé, magnifique 145 m² entièrement rénové. Prix intéressant. H.B. 955-72-77. Soir 969-87-60.

94 Val-de-Marne

Pour acheter ou vendre l'ordinateur immobilier 764-93-42 directement sans commission.

SAINT-MANDÉ 4 PCES

Bel appart. bourgeois, cuis., bains, w.-c., tapis. 344-07-13.

appartements achats

Pour acheter ou vendre l'ordinateur immobilier 764-93-42 directement sans commission.

RECHERCHE 1 à 2 P., Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

PAIE CPT CHEZ NOTAIRE Recherche, urgent, 2 à 3 P. Paris, avec ou sans travaux. Mme LEULIER, 261-39-78 ou le soir 900-84-25.

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

Urgent rech. appartement Paris 1 à 5 pces. Ts arrondissements. Société GÉRARD, 805-33-97.

locations non meublées offres

Région parisienne

NEUILLY INKERMANN
2 à 3 pièces à partir de 3.200 F
Tél. : 553-91-45.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loy. garant. 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 Pces. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

Parents ch. CHAMBRE dans appt. calme à Paris pour J.F. (1re ann. médecine). Tél. 385-28-39.

bureaux

Ventes

15e Mo FÉLIX-FAURE

220 m² - 1.100.000 F

dont 100 m² en verrière, rez-de-chaussée, calme. 337-74-44.

MADELEINE. Bel immeuble pierre de taille, asc., tapis, escal. 162 m² burx, possib. division. Visite 14 heures à 18 heures, 6, rue Greffulhe, 504-61-63.

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de Sociétés Démarches et tous Services. Permanence téléphonique :

355-17-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e TELEX - SECRETARIAT CONSTITUTION SOCIÉTÉS

AGECO - 294-95-28.

locaux commerciaux

Face Parc Montsouris, je vends les murs d'une boutique libre, 30 m² + 15 m² s/sol. Prix intér. Peut convenir pour burx ou prof. para-médicale. 791-33-94.

16e, Muette, local profession., 1er ét., 50 m² environ, park., 690.000 F - 222-08-19.

fonds de commerce

SAINT-DENIS

Vend CAFÉ place du Marché. Tél. : 826-70-02 ou 820-30-27.

pavillons

ST-GRATIEN. RÉSIDENTIEL 120 m² habitation sur jardin 750 m², garage. 503-00-11.

maisons de campagne

SORÈDE (Pyr.-Or.) 7 km mer. MAIS. rén., 5 p., gar., dépend., jard. 350.000 F. (68) 89-21-02.

LANDES

Dans petit village, forêt, 13 km Mont-de-Marsan. Maison landaise, gros œuvre, toiture, intérieur en état, eau, électricité.

SUR 3.000 m² TERRAIN

grand séjour, cheminée, poutres appar., 4 chbres, cuis., w.-c., s. d'eau, grenier aménageable, dépendances. Vendue directement par marchand de biens sans intermédiaire. Prix : 260.000 F. Crédit possible.

A.V.M. SARBAZAN, 40120 ROQUEFORT. Téléphone : (16-58) 45-61-44 ou (16-58) 45-80-78.

propriétés

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN
44250 Loire-Atlantique
Micro-climat.
Belle maison : rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 m de la mer, avec 500 m de jardin.
Sous-sol : garage 2 voitures, atelier 12 m × 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c.
1er étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison.
Prix : 630.000 F.
Téléphoner après 18 heures : 40-27-46-29.
Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

Marché des Notaires Enchères (91) GIRONVILLE-SUR-ESSONNE, 12 p. sur 29.704 m² jardin, bois, autre pavillon. Mise à prix : 600.000 F. Notaire A. PINEAU (1) 288-30-21.

terrains

ANTONY BEAU TERRAIN 525 m², façade 21 m, C.O.S.0., 4 400.000. PESCHARD, 666-00-27.

viagers

AVENUE KENNEDY
Imm. 1934 gd luxe. VIAGER LIBRE 2 têtes 75-79 ans. 130 m² env. Salon, s. à mang., 2 chbres, 2 bains + chbre de serv. ENTIÈREM. REMIS NEUF. 850.000 F + 8.000 F rente mensuelle. 272-22-62.

F. CRUZ, 266-19-00

8, rue La Boétie, Paris-8e. Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

l'agenda du Monde

Animaux

Vends chat persan noir. 7 mois. Pédigrée. 2 000 F. 576-45-21 Après 20 h 30

Antiquités

ANTIQUAIRE SPÉCIALISTE Achète comptant au plus haut cours bibelots, tableaux et meubles anciens. Téléphone : sam., dimanche, lundi, 251-47-35. Autres jours : 070-94-02.

Artisans

Tous travaux maçonnerie, plomberie, électricité, menuiserie, peinture - 830-26-91.

RÉNOVATION bureaux, appts, magasins, tous corps d'état, devis gratuit. 822-48-71.

Bateaux

Vous désirez vdre votre bateau en Méditerranée s/terr. autoroute Toulon, résultats 100 %. Rens. ap.-midi 94/41-45-47.

Cherche écume de mer après 75, Diesel, vis. méd. Faire offre ap.-midi 94/41-45-47.

Le marché du bateau à Toulon solde, av. salon toute une gamme de pêche, promenade, voiliers, fiftys et vedettes Bénéteau de démons. ou expo. Nous consulter 94/89-10-13.

Vd.First 35 expo., jamais navigué. Tél. marché du bateau 94/89-10-13.

Vend superbe vedette 81 cab. salon de pont Diesel, 15 nœuds, 3e cat. radio-tél., survie. Tél. av. 10 h. 94/25-96-78.

Vend sloop 78, cab. AR Diesel, prêt à naviguer, 3e catégorie. Tél. avant 10 h 94/25-96-78.

Vend gib SEAMS 100, 79 ét. nf. Diesel 40 CV, équipé 2e catégorie, possibilité place Toulon. Téléph. ap.-midi 94/41-45-47.

Bijoux

ACHÈTE TRÈS CHER TOUS BIJOUX

Montres, monnaies, argenterie, or 70 à 100 F. le gramme, brillants, pierres fines, perles REKMAX, 97, av. de clichy, PARIS-17e, Métro Brochant. Vente bijoux occasions.

BIJOUX SUR MESURE Avec VOTRE or le nôtre. Bijoux neufs et d'occasion. Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 PARIS - Tél. 320-88-03.

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Echange. AU DIAMANT ROSE 84, av. d'Italie, Mo Tolbiac.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

PAUL TERRIER

Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro : Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi 225-47-77.

Carrelages

PENDANT DIX JOURS PRIX SACRIFIÉS

BOCAREL, 357-09-45 + 113, av. Parmentier, Paris-11e.

Cours

COURS D'ALLEMAND Tous niveaux, par prof. expér. Tél. : 651-68-69.

Décoration

DU TISSU SUR VOS MURS moquettes, rideaux, peintures par artisan. Tél. : 682-03-69.

Enseignement

Apprendre l'américain à L'AMERICAN CENTER

261, bd Raspail, PARIS-14e.

Tél. : 633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir. Pour avancés, cours de civilisation des U.S.A.

Lycéens à partir de 15 ans. Insc. imméd. Début 11 janvier. Cours privés, prépar. au TOEF. Cours pour enft : début 13 janv.

Instruments de musique

Part. vend piano droit, b. état. métal. Prix à débattre. Tél. au 858-03-51, le soir.

PIANOS DROITS et À QUEUE NEUFS ET OCCASIONS Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER. Occasions : Steinweg, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc. 10 ans de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurées. France et outre-mer.

PIANOS MAGNE

Centre Musical Bösendorfer 17, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-60.

REMISE 5 % Paiement comptant.

Moquettes

INCROYABLE 30.000 M2 DE MOQUETTE

en stock à liquider pure laine et synthétique prix de gros, pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 M., 2.300 F. Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Vidéo

MOSAIQUE VIDEO-ACTION Prêt de vidéo-films 1.200 titres en BETA et VHS 2 formules annuelles : 600 F : 2 vidéofilms/sem. 1.000 F : 1 vidéofilm/jour. 12, rue Petit, 75019 Paris. 241-00-85.

Vacances Tourisme Loisirs

CHAMONIX

au pied du téléphérique de l'aiguille du Midi, à louer : JANVIER, STUDIO 2/3 PERSONNES 1 semaine : 880 F. Possibilités mars.

T. (1) 747-10-96, 747-47-97.

MONTAGNE

Col des saisies - Alt. 1650 M Loue appt. 2 pièces (4 pers.). Tout confort dans chalet - Plein sud Téléphone : 588-55-34 après 19 h.

A LOUER Location saisonnière Font-Romeu, Superbolquère, studio, mezzanine, agencé pour 6 pers., (63) 31-31-26, h. rep.

BELLES DEMEURES A ÉCHANGER Tempor. pr vac. en 36 pays. Locat. auss. Écr. Inter-service, box 87. Glen Echo MD 20812, U.S.A.

Le Monde

régions

Corse

La première partie du projet de loi instituant un « statut particulier » est examiné par le conseil des ministres

Le conseil des ministres de ce mercredi 6 janvier devait adopter la première partie du projet de loi instituant un statut particulier pour la Corse.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre, n'avait pas eu la possibilité de faire adopter, le 23 décembre dernier, l'ensemble du texte qu'il avait préparé et qui, dans ses soixante-dix-huit articles, définissait, d'une part, l'organisation de nouvelles institutions régionales de la Corse, d'autre part, les attributions particulières de ces institutions. Son projet, accepté par la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, a été, au dernier moment, à deux voix de majorité, refusé par l'assemblée général de ce Conseil. Il a donc décidé de présenter seulement, dans un premier temps, les quarante-huit articles organisant les institutions et prévoyant un certain nombre de mesures transitoires. Après leur adoption par le conseil des ministres, ces textes seront soumis au Parlement lors de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 11 janvier.

Les attributions de la nouvelle région Corse et les moyens qui lui seront accordés feront l'objet de projets de loi distincts. Ceux-ci seront discutés par le Parlement en même temps, au printemps et à l'automne, que les projets de loi qui répartiront, pour l'ensemble de la France, les compétences entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales, dont la région, et fixeront les ressources dont bénéficieront ces collectivités. Quoi qu'il en soit, il est prévu que les élections à l'assemblée régionale corse seront organisées à la fin juin ou en juillet prochain.

Le texte qui était proposé au conseil des ministres de ce mercredi comportait, pour l'essentiel, les dispositions suivantes :

La région Corse est une collectivité territoriale constituant une entité juridique distincte et ayant, de ce fait, un statut particulier.

Elle est administrée par une assemblée régionale dont les soixante et un membres sont élus pour six ans au suffrage universel direct à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges à la plus forte moyenne et dans le cadre d'une circonscription régionale unique.

Les listes régulièrement enregistrées pourront, au cours de la campagne électorale, disposer d'un temps total de deux heures à la télévision et de deux heures à la radio.

L'assemblée régionale peut adresser au premier ministre *« toute proposition de modification ou d'adaptation des dispositions législatives en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de Corse »*.

Le président de l'assemblée est élu pour trois ans à la majorité absolue. Le bureau de l'assemblée est composé de quatre à dix vice-présidents. Des incompatibilites sont prévues : un membre du bureau de l'assemblée de Corse ne peut être en même temps membre du bureau d'un conseil général ; le président de l'assemblée ne peut exercer de mandat de conseiller général.

Le président est l'exécutif de l'assemblée et le chef des *« services que crée l'assemblée pour l'exercice de ses compétences »*.

Deux conseils consultatifs seront créés : le conseil économique et social : le conseil du développement culturel, de l'éducation et du cadre de vie. Le nombre des membres qu'ils comporteront et la façon dont ils seront désignés n'ont pas encore été fixés.

Des commissaires de la République — les anciens préfets — seront maintenus tant à Ajaccio qu'à Bastia : ils auront en charge les intérêts nationaux, le respect des lois et le contrôle administratif.

Dans le projet de loi présenté ce mercredi au conseil des ministres, trois dispositions transitoires importantes étaient aussi inscrites : 1°) La première élection au suffrage universel de l'assemblée aura lieu dans les six mois suivant la publication de la loi, soit normalement avant l'été; 2°) Ultérieurement, les élections auront lieu en même temps que celles des conseils régionaux ; 3°) Une amnistie générale couvre toutes les infractions antérieures au 23 décembre 1981, commises à l'occasion d'événements politiques ou sociaux en Corse, et non amnistiées par la loi du 4 août 1981.

Les nationalistes préparent les élections

De notre correspondant

Ajaccio. — Recevant les corps constitués et des personnels, le 5 janvier au soir, à l'occasion du Nouvel An — une tradition interrompue en 1980 et en 1981 en raison des événements qui endeuillaient ou secouaient l'île — M. Paul Cousseran, préfet de la Corse du Sud, a invité tous ceux qui vont *« vivre la grande aventure de la décentralisation »* à aborder cette nouvelle phase de leur activité *« sans nostalgie à l'égard du passé et sans crainte à l'égard de l'avenir »*. Le préfet de région a souligné que la décentralisation doit s'appliquer en Corse *« plus audacieusement qu'ailleurs »* parce que l'île souffre d'une maladie *« de l'être et du vouloir »*. D'où la nécessité d'y créer des centres de décision authentiques *« exerçant dans un domaine certes limité leurs responsabilités sans partage et sans faux-fuyant »*.

C'est pour cela, a conclu M. Cousseran, qu'a été préparé le projet de loi instituant un statut particulier et que seront organisées, en juillet prochain, les élections à la nouvelle assemblée régionale.

Ces élections font déjà l'objet des préoccupations des partis politiques et notamment des nationalistes.

Longtemps absents des consultations parce que, selon eux, les dés étaient pipés, les mouvements qui préconisent l'autonomie interne vont cette fois descendre dans l'arène. L'U.P.C. (Union du peuple Corse) a déjà annoncé que le docteur Edmond Simeoni conduira la liste qu'elle va constituer, ajoutant que la proposition du F.P.C. (Front du peuple corse) tendant à la création d'un mouvement unique ne paraît pas réalisable *« dans le contexte actuel »*. Réplique du F.P.C., qui vient de prononcer sa dissolution : l'U.P.C. s'est empressée d'annoncer la constitution de sa liste, ce qui met les autres nationalistes qui ont retenu le moyen électoral dans l'obligation d'en faire autant.

Le F.P.C., dont les leaders sont MM. Dominique Alfonsi et Jean-Pierre Arrighi, et le P.C.C. (parti communiste corse), que dirige M. Jean-Pierre Santini, vont se réunir dimanche prochain à Ajaccio pour annoncer la constitution du Parti populaire corse, auquel appartiendra la décision. Par-delà les appels à l'unité des uns et des autres, il est aujourd'hui vraisemblable que deux listes nationalistes seront en présence. La troisième organisation nationaliste, la C.C.N. (Association des comités nationalistes) n'a pas encore fait connaître sa position : elle réunira son assemblée générale à Corte le 31 janvier.

Enfin, il est à noter que l'opération vérité des listes électorales, lancée en novembre 1981, continue avec d'importants moyens informatiques. A l'heure actuelle, il a été établi que cent mille personnes sont régulièrement inscrites. L'enquête individuelle en cours porte sur les cent six mille autres, dont plus de douze mille sont inscrites dans deux communes au moins, tant sur l'île que sur le continent, tandis que près de quarante mille figurent sur une liste électorale suivant les listings communaux et sur une autre selon ceux de l'INSEE.

La procédure sera achevée le 28 février 1982. Il est encore prématuré d'indiquer combien de personnes seront finalement retranchées. L'opération, en tout cas, est aussi sérieusement menée que l'a prescrit M. Gaston Defferre.

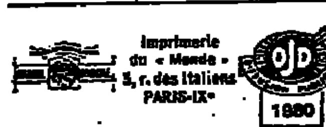
PAUL SILVANI.

● *« Le gouvernement tiendra la parole donnée »*, déclare M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, dans une interview au magazine corse *Kyrn*.

« Les Corses, ajoute le ministre, *aspirent d'abord à la dignité. Ils n'admettent pas d'être traités plus mal, de jouir de moins de considération, de moins de liberté que les autres Français. »*

« Sur le plan économique, indique encore le ministre, *les Corses aspirent après tant d'années à une vie meilleure. Leur situation insulaire, leur passé leur donnent droit à plus de responsabilités que les métropolitains. »*

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Ile-de-France

M. JOSEPH BELMONT EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA DÉFENSE

M. Joseph Belmont a été élu président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la Défense, réuni le mardi 5 janvier (*le Monde* du 6 janvier). Il remplace M. Pierre Consigny, inspecteur général des finances. Les maires des trois communes concernées, Puteaux, Courbevoie et Nanterre (Hauts-de-Seine) ont été élus vice-présidents de l'EPAD.

[Né le 7 juillet 1928 à Grenoble, M. Joseph Belmont a étudié l'architecture à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Il est diplômé par le gouvernement en 1952 après des stages chez Jean Prouvé à Nancy et Michel Ecochard au Maroc. Pensionnaire de la maison France-Japon de 1954 à 1956, il est reçu premier au concours des bâtiments civils et palais nationaux en 1956.

Architecte en chef de l'Elysée et des résidences présidentielles depuis 1958, il est nommé en 1978 directeur de l'architecture, poste confié pour la première fois à un architecte. En novembre 1981, il est nommé inspecteur général de la construction

M. Belmont a notamment construit les ambassades de France à Tokyo et à Moscou, le consulat général de France à Düsseldorf. Il est aussi l'auteur du palais du président de la République du Gabon, à Libreville, et du siège des Assurances générales de France, rue de Richelieu, à Paris. Il a construit l'usine de séparation isotopique du Tricastin et fut lauréat du concours pour le ministère de l'éducation nationale qui devait être construit dans le secteur B de la Défense, projet qui ne fut pas réalisé.]

Faits et projets

LE CASINO RUHL OCCUPÉ

Le personnel du casino Ruhl (qui a fermé ses portes dans la nuit du 4 au 5 janvier) a décidé d'occuper les locaux jusqu'à ce que la société de gestion décide de les licencier.

Après la décision du ministère de l'intérieur de ne pas prolonger l'autorisation des jeux du casino Ruhl au-delà du 4 janvier, la Socret, société gérante du casino, n'avait, le 5 janvier, pris encore aucune décision concernant les trois possibilités qui s'offrent à elle : déposer son bilan, mettre le personnel en chômage technique ou en chômage partiel.

Les élus communistes au conseil municipal de Nice annoncent qu'ils ont saisi le groupe parlementaire communiste en vue de *« l'organisation d'une table ronde à l'initiative du ministre de l'intérieur afin de trouver une solution valable, fiable, et par conséquent durable »*.

MANIFESTATION ANTINUCLÉAIRE A CHERBOURG

Trois militants antinucléaires occupent depuis le 5 janvier l'une des grues du port de Cherbourg. Ils veulent s'opposer ainsi à tout déchargement de combustible irradié étranger à destination de l'usine de La Hague. C'est la seconde fois en trois mois que cette grue est occupée. Les manifestants ont réussi à l'escalader en pleine nuit, tandis que certains de leurs camarades attiraient ailleurs l'attention des policiers, qui la gardent en permanence.

La précédente occupation de l'engin avait obligé les autorités à faire décharger les combustibles irradiés par la marine nationale, dans l'enceinte de l'arsenal.

A l'issue d'une négociation entre les antinucléaires de Cherbourg et le sous-préfet, il a été annoncé, mercredi matin 6 janvier, qu'aucun déchargement ne serait effectué dans les deux prochaines semaines.

RESTAURATION RÉUSSIE EN AQUITAINE

Depuis 1967, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites a pris l'excellente initiative, avec le concours de la direction du patrimoine et les directions régionales des affaires culturelles, d'attribuer des bourses à de jeunes bénévoles qui consacrent leurs loisirs et leurs vacances à la restauration de monuments ou à la mise en valeur du patrimoine architectural français.

Un jury national, présidé par M. Chatelain, président de la Société d'archéologie, a décerné un prix national d'un montant de 50 000 francs au Groupe de recherches archéologiques de Saint-Sever (région Aquitaine), qui a entrepris, depuis 1978, une remarquable restauration de la chaire du réfectoire de l'abbaye jacobine de Saint-Sever, dont les pierres sculptées ont été entièrement dégagées.

L'abbaye jacobine de Saint-Sever, dont l'église est flanquée d'un cloître du dix-huitième siècle, est complètement désaffectée et est utilisée chaque mardi d'hiver comme « marché gras », c'est-à-dire qu'on y débite les fameux foies d'oie et de canard qui font la gloire du département des Landes.

Le groupe archéologique a réalisé une étude approfondie sur l'ensemble des chaires de réfectoires en France et se propose de continuer ce travail en Espagne et en Grande-Bretagne. Enfin, il envisage de créer dans les bâtiments de l'ancienne abbaye un lieu de rencontre et un musée régional. — A. J.

MINIBUS ÉLECTRIQUE A TOURS

Le prototype d'un minibus électrique, qui sera mis en service le 25 janvier prochain, à Tours, vient d'être présenté.

Ce véhicule, construit par la société Heuliez, dont le siège est à Cerizay (Deux-Sèvres), est alimenté par un bloc de vingt-sept batteries en plomb, d'un poids total d'une tonne et placé aux côtés du moteur électrique dans une remorque motrice attelée au minibus.

D'une autonomie de 50 kilomètres, il peut atteindre la vitesse de 50 kilomètres-heure et possède un système de régulation de la carburation, qui permet d'importantes économies d'énergie. Les batteries seront rechargées chaque jour dans une station électrique prévue à cet effet, mais un moteur classique à essence a été prévu en cas de défaillance de la batterie.

Cinq minibus doivent être mis en service uniquement dans le centre-ville. Ils pourront transporter vingt-cinq personnes au maximum.

CHINON-BALLAN : LA S.N.C.F. ROUVRE

Deux cent cinquante voyageurs ont emprunté, le lundi matin 4 janvier, les premiers trains qui circulent de nouveau — après une interruption de quinze mois — sur la ligne de Chinon à Ballan, dans la banlieue de Tours (Indre-et-Loire), après la décision de réouverture de ce tronçon de 39 kilomètres au trafic des voyageurs prise à la fin de l'année dernière par le ministre des transports. Trois autorails circuleront quotidiennement dans les deux sens, un service de cars continuant de desservir les localités éloignées de la ligne.

Deux autres lignes omnibus de la S.N.C.F., fermées au cours des dernières années en raison du déficit d'exploitation qu'elles présentaient, ont été rouvertes au cours des dernières semaines : depuis le 18 décembre, la ligne Paris-Clamecy (Nièvre) est prolongée deux fois par week-end de 33 kilomètres jusqu'à Corbigny (Nièvre) ; depuis le 19 décembre, un service omnibus quotidien fonctionne sur la ligne Ax-les-Thermes - Latour-de-Carol (40 kilomètres).

D'ici peu la ligne la Ferté-Milon (Aisne)-Reims (Marne), longue de 76 kilomètres, sera rouverte à son tour.

ÉQUIPEMENT

GRACE A LA CONSTRUCTION DES BARRAGES DE LOYETTES ET DE SAULT-BRENAZ

L'« escalier hydraulique du haut Rhône » devrait être achevé en 1985-1986

Bourg-en-Bresse. – La Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.) a décidé d'entreprendre les deux derniers aménagements hydro électriques, de Loyettes et de Sault-Brénaz, sur la partie inférieure du haut Rhône, aménagements inscrits depuis longtemps dans les projets des ingénieurs. Le fleuve, qui sert à cet endroit de frontière naturelle entre les départements de l'Ain et de l'Isère, longe les derniers contreforts du Bugey avant d'amorcer une longue ligne droite d'une quarantaine de kilomètres pour arriver à Lyon. Sur une pente bien moins forte que dans la partie supérieure du cours d'eau, les techniciens de la C.N.R. ont prévu de placer deux chutes qui seront les deux ultimes marches de ce qu'on a coutume d'appeler, dans la région Rhône-Alpes, le *« grand escalier énergétique »* (*le Monde* du 3 octobre 1980). Le Rhône, dans le tronçon lac Léman-Lyon, comptera dans quelques années neuf usines qui produiront quelque 4 000 gigawatts (GW) par an (1).

De notre correspondante

C'est avec le barrage de Génissiat, terminé peu après la guerre, que la compagnie avait posé la première et plus importante marche de cet escalier destiné, dès 1921, à tirer le meilleur parti énergétique d'un fleuve connu pour sa force et (aussi) ses caprices.

Les travaux prévus à Loyettes et à Sault-Brenaz (Ain) devraient commencer en 1983. Ils devront être précédés d'une longue démarche administrative avec, comme premier pas, la procédure de mise à l'enquête publique lancée il y a quelques jours dans les communes concernées par ces aménagements. Il faudra ensuite obtenir l'accord des administrations et du Conseil d'Etat. Si le décret est signé à temps, trois années seront nécessaires pour mener à bien les travaux à leur terme. Les chutes de Loyettes et de Sault-Brenaz produiront alors respectivement 250 et 275 gigawatts/an, soit presque sept fois moins que Génissiat-Seyssel, dont la productivité est de 1 820 gigawatts par an.

L'annonce du démarrage des deux projets n'a pas entraîné d'importantes levées de boucliers dans une région dont l'environnement, pourtant, a payé quelque tribut au progrès. Sur une grande longueur, la vallée du Rhône s'est vouée à la production énergétique : aménagements E.D.F. de Miribel, Jonage (aux portes de la périphérie lyonnaise), centrale nucléaire de Bugey (les cinq tranches sont toutes en service depuis un an) et, surtout, construction du surrégénérateur de Creys-Malville dont les travaux avancent à grands pas.

Ceux qui, dans la région, ont lutté contre l'aménagement des deux sites nucléaires auraient plutôt tendance à voir à présent les sites de Sault-Brenaz et de Loyettes comme des aménagements inoffensifs et compatibles avec l'environnement.

Énergies « douces »

Si les projets de Sault-Brenaz et de Loyettes se révèlent incontestablement moins inquétants au point de passer aux yeux de certains pour des sources d'énergie « douce », on ne saurait oublier les modifications importantes qu'ils vont imposer au régime du fleuve et à son environnement. Pour tout savoir des travaux que la C.N.R. veut mener chez eux et pour aller plus loin que les luxueuses brochures distribuées, les habitants des communes concernées n'ont qu'à remonter le Rhône en direction de Belley. Ils trouveront à Bregnier-Cordon, à Belley et à Chautagne, les trois schémas classiques d'un aménagement hydro-électrique, qui se décomposent en une retenue d'eau constituée par endigage partiel des rives, le percement d'un canal de dérivation qui court-circuite le fleuve, un barrage de régulation du débit des eaux, et une usine hydroélectrique.

En se déplaçant donc d'une trentaine de kilomètres, on peut voir à Bregnier-Cordon la première phase des travaux. Depuis quelques mois, la C.N.R. a lancé ses engins de terrassement dans une région particulièrement sauvage, où le Rhône s'éparpille en de multiples bras qui irriguent une zone très marécageuse dénommée les lones. Les arbres sont coupés, les obstacles naturels rabotés et la terre remuée sur des centaines de mètres par les pelletenses. Une commune comme celle de Murs-et-Gelignieux (Ain) perdra une grande partie de son territoire lorsque l'eau s'accumulera dans la retenue ; quelques mètres plus en amont, justement, se situe l'aménagement de Belley. Là, les travaux se terminent. D'ici février, l'immense bassin de retenue, encore noir de boue, sera mis en eau, et le Rhône découvrira un lit tout neuf au-dessus duquel on a jeté des ponts, dressé des digues et fait sauter de gros bouchons rocheux. Le département de l'Ain, *entre les communes de La*-constitutionnelns, s'est approprié le fleuve, ne laissant à la Savoie, où il faisait un détour pittoresque dans le défilé de la Balme, qu'un lit défait. En remontant toujours un peu plus, on rencontre la chute de Chautagne, mise en eau il y a un an. Les abords gardent encore les traces des travaux. Il n'y paraîtra plus l'an prochain quand le gazon aura recouvert les pentes qui tombent vers le vaste plan d'eau.

Les opérations de la C.N.R. dans ces régions de vignes et d'agriculture médiocres ont, il faut bien le dire, une grande importance économique. La C.N.R. arrive avec des espèces sonnantes et trébuchantes. Le Rhône impétueux ne charrie pas que des alluvions, mais aussi des taxes foncières et professionnelles auxquelles les élus sont sensibles. Pour les aménagements de Loyettes et de Sault-Brenaz, comme pour les autres, on met également en avant la présence, pendant plus de trois ans, de six cents emplois.

Culture du maïs et zone portuaire

Une des missions assignées depuis toujours à la C.N.R. est la mise en valeur des terres agricoles. Les terrains qui tombent sous son emprise, moyennant indemnisation, sont en général de faible qualité : marais, peupleraies. On estime, dans le cas de Loyettes et de Sault-Brenaz, que 1100 hectares seront immergés, dont une centaine de bonne qualité. la compagnie s'est engagée à en restituer une partie après revalorisation. A Loyettes pourra même être mis en place un plan d'irrigation pour le développement de la culture du maïs dans les terres ingrates de la plaine de l'Ain. Il est également prévu une zone portuaire, qui sera un argument de plus pour l'immense zone industrielle dite de la plaine de l'Ain, qui démarre bien lentement...

Reste que la médaille a un revers. Une des principales préoccupations des maires concerne les conséquences engendrées par les retenues sur les nappes phréatiques. Les études faites par les techniciens cherchent à être rassurantes à défaut d'être aussi précises que les belles études paysagères où l'on voit un fleuve coupé au cordeau et sur lequel évolue un voilier nonchalant, le tout dans un écrin de verdure. Il manque dans ce paysage de rêve un personnage de choix, le pêcheur, très attaché à son Rhône. Il faudra le convaincre, et les associations locales de pêche avec lui, que les variations de niveau du fleuve ne déséquilibreront pas la faune aquatique. La C.N.R., qui a décidé de ne pas toucher au droit de pêche, s'est engagée à de fréquents alevinages pour réduire au mieux l'opposition sourde des pêcheurs.

DOMINIQUE MÉGARD.

(1) 1 gigawatt = 1 000 mégawatts.

CORRESPONDANCE

Une université au Havre ?

Après le point de vue publié dans le Monde *daté 22 et 23 novembre, et dans lequel MM. Rufenacht et Mercadal répandaient l'idée d'une université de la mer qui pourrait être installée au Havre, M. Joseph Mengo, député P.S. de la Seine-Maritime, maire adjoint du Havre, nous écrit :*

Il est vrai qu'il y a unanimité au Havre pour souhaiter la création d'une université. Le Havre, dixième ville de France, deuxième port français, a, du fait de ses activités, de sa situation géographique, une vocation européenne, voire internationale. Une telle ville a besoin d'une structure universitaire digne de ce nom. La région Haute-Normandie a également beaucoup à gagner à l'existence d'un pôle universitaire au Havre.

Au contraire, sur les structures et le contenu, les opinions divergent. Il ne s'agit pas de baptiser université n'importe quoi. Regrouper ce qui existe ne peut suffire, même si ce qui existe n'est pas négligeable.

Le projet qu'a, jusqu'à présent, défendu M. Rufenacht, c'est celui d'une université technologique, au statut dérogatoire. Un tel statut est, pour nous, hors de question. Il a mis en avant ce projet sans consultation préalable de l'ensemble des intéressés. Cette procédure est inacceptable...

... Aussi, le parti socialiste a-t-il été amené à faire des propositions *pour* le développement de l'université du Havre. Il s'agit bien sûr de partir de ce qui existe, réaffirmer la vocation maritime du Havre. Mais nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de véritable développement universitaire au Havre sans le développement de la recherche, sans la création de nouvelles filières, sans mise en place des structures nécessaires. Ce n'est pas en rajoutant des lambeaux d'enseignements à ce qui existe que l'on arrivera à créer une véritable université. L'empirisme ne donne pas forcément de bons résultats.

Il s'agit aussi d'envisager l'ensemble du projet, ses implications politiques, économiques et sociologiques si on veut l'amener à terme.

C'est à partir de ces *propositions* que nous avons pu, en octobre dernier, apporter notre pierre à la rencontre qui a eu lieu sous la présidence de M. le Recteur, avec la participation des représentants de la région, de l'Université de Haute-Normandie, du Syndicat intercommunal de la région havraise, qui soutient financièrement depuis de nombreuses années l'enseignement supérieur au Havre.

Des études sont actuellement menées et nous espérons qu'elles déboucheront sur des décisions concrètes pour la prochaine rentrée universitaire, après avoir fait l'objet de toutes les concertations nécessaires...

Le Monde

économie

LES POUVOIRS PUBLICS, LES SYNDICATS ET LE « CHANGEMENT »

Le gouvernement décide de développer les droits d'expression des fonctionnaires

A l'occasion des traditionnelles cérémonies de vœux, M. François Mitterrand, puis M. Anicet Le Pors, ministre délégué chargé de la fonction publique et des réformes administratives, ont tour à tour, évoqué les problèmes de l'avenir de l'administration. Ils ont ainsi, l'un et l'autre, voulu souligner que le « changement » continuerait de s'appliquer également à la fonction publique. Il ne saurait en aller autrement alors que le recrutement de fonctionnaires supplémentaires a commencé depuis la fin de l'année dernière et doit se poursuivre à un rythme soutenu afin d'atteindre l'objectif de deux cent dix mille emplois nouveaux annoncé par M. Mitterrand, et alors que les tâches de la puissance publique s'étendent, notamment du fait des nationalisations.

Le gouvernement va porter ses efforts dans deux domaines : celui du recrutement des hauts responsables et celui des droits d'expression des fonctionnaires, surtout à travers l'action syndicale.

Une troisième voie d'accès à l'ENA

Au titre du premier objectif, M. Mitterrand a déclaré, lundi 4 janvier, à l'Elysée : « *Quelle que soit la qualité des membres des grands corps, rien ne saurait interdire à des agents venant d'autres horizons, n'ayant pas eu la possibilité de poursuivre certaines études, mais ayant montré leurs grandes capacités, d'accéder eux aussi à des postes qui, jusqu'à présent, leur étaient fermés.* »

M. Le Pors a précisé, le lendemain, que le Conseil supérieur de la fonction publique examinerait dans sa séance du 29 avril le projet de décret portant réforme de l'Ecole nationale d'administration. Il sera alors en possession du rapport que trois experts élaborent depuis plusieurs mois : Mme Anne-Marie Boutin, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; MM. Jean Magniadas, directeur du Centre d'études économiques et sociales de la C.G.T., et Jean-François Kesler, ancien élève de l'ENA, directeur du département des carrières sociales à Paris-V. Il examinera aussi les conclusions d'une enquête demandée par le premier ministre, ainsi que les réflexions que poursuivent les collaborateurs du chef de l'Etat.

Les principes qui guident le gouvernement dans ce projet de réforme sont essentiellement ceux de la décentralisation et de la démocratisation du recrutement (*le Monde* daté 27-28 septembre 1981). Il s'agit donc de donner plus de prestige aux instituts d'études politiques de province, d'accroître la proportion d'élèves de l'ENA issus de l'administration elle-même (concours interne). Ces derniers représentent aujourd'hui environ 30 % de chaque promotion. On peut donc envisager soit la réduction de la part réservée aux candidats étudiants (concours externe), soit un accroissement de l'effectif de chaque promotion (environ cent cinquante aujourd'hui).

Le chef de l'Etat envisage surtout un recrutement supplémentaire pour la haute fonction publique, qui serait offert aux syndicalistes, aux responsables du mouvement associatif, aux agents locaux qui ne possèdent pas les diplômes actuellement requis. Comme un recrutement « au choix » comporterait de graves risques de politisation ou de favoritisme, une troisième voie d'accès pourrait être alors ouverte avec un concours adapté au niveau de ces nouveaux candidats. Mais se pose alors le problème de la scolarité spécifique qu'ils devraient suivre et de la qualité des débouchés qui leur seraient offerts.

Dans les milieux de la fonction publique, on ne cache pas que le vrai problème à résoudre au préalable est celui de la formation des candidats, c'est-à-dire de l'enseignement fourni par l'éducation nationale. La résolution du président de la République d'ouvrir l'accès de la haute fonction publique à ces nouvelles catégories de personnes qui ont fait la preuve de leur dévouement au bien commun est bien affirmée, et il ne fait guère de doute que des solutions administratives seront imaginées. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'élargir le « tour extérieur » pour l'accès à certains postes, car on estime à l'Elysée que cette pratique, pour satisfaisante qu'elle soit, se limite au monde de la fonction publique et ne provoque pas l'appel d'air extérieur que l'on souhaite.

Au-delà de la simple réforme du recrutement et de la scolarité de l'ENA, c'est l'ensemble du problème de la haute fonction publique que pose le chef de l'Etat.

Le reste de l'administration fait aussi l'objet de la sollicitude de M. Le Pors. Celui-ci aura réuni avant la fin de l'année et depuis son entrée au gouvernement, le 24 juin dernier, le Conseil supérieur de la fonction publique à six reprises, alors qu'on le réunissait naguère beaucoup moins souvent.

Le ministre vient d'adresser au Conseil d'Etat un important train de décrets qui comportent une quinzaine de mesures que le gouvernement pourrait promulguer dès le mois prochain.

Cette « *première vague d'innovations* », comme l'appelle M. Le Pors, officialise et étend les droits syndicaux dans la fonction publique, alors que ceux-ci n'étaient reconnus — en plus de ceux dévolus par le statut général — que par une instruction du premier ministre de 1970.

L'ambition de M. Le Pors, en valorisant ainsi la représentativité et l'action des syndicats dans l'administration, est de « *faire jouer à la fonction publique un rôle d'avant-garde sociale pour la promotion des droits des travailleurs* ».

En procédant ainsi et en donnant un poids accru aux syndicats — auxquels tous les fonctionnaires n'adhèrent pas, — le gouvernement court cependant le risque de se voir reprocher de favoriser la revendication, voire la contestation politique, au sein de l'administration.

ANDRÉ PASSERON.

Treize mesures

Présentant ses vœux à la presse, mardi 5 janvier, M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a indiqué que les textes législatifs et réglementaires, examinés le 22 décembre par le conseil supérieur de la fonction publique, contenaient treize mesures, qui vont être prises, en vue de « *conserver et élargir les droits et libertés* » des agents de l'Etat. Ces dispositions sont les suivantes :

— Institution d'une réunion mensuelle d'information dans les services, à l'initiative des syndicats et pendant le temps de travail. Cette réunion ne devra pas, toutefois, « *porter atteinte au bon fonctionnement du service ni réduire les durées d'ouverture aux usagers* » ;

— Créations supplémentaires de locaux équipés, mis à la disposition des organisations syndicales (un local commun pour cinquante agents, au lieu de deux cents actuellement) ;

— Moyens de fonctionnement accrus pour les syndicats, pendant les heures de service, pour la distribution de publications, la collecte des cotisations et l'affichage ;

— Elargissement des autorisations d'absence aux activités institutionnelles des syndicats locaux, c'est-à-dire au-delà des autorisations déjà accordées pour les réunions nationales ou internationales. Cet élargissement est calculé sur la base d'un jour pour mille journées de travail effectuées ;

— Réglementation des dispenses de service, selon une grille dégressive, en fonction des effectifs de chaque ministère ;

— Institution d'un détachement de droit pour l'exercice d'un mandat syndical (ce détachement n'était accordé, jusqu'à présent, que sous conditions) ;

— Examen, chaque année, par le Conseil supérieur de la fonction publique (C.S.F.P.) d'un rapport sur l'état de la fonction publique, rapport qui sera transmis au Parlement ;

— Augmentation des deux parités (administrations et syndicats) du C.S.F.P. : le nombre des membres sera porté, dans chacune d'elles, de seize à dix-neuf. Cette mesure a notamment pour but de permettre, du côté administratif, la nomination d'un (e) représentant (e) du ministère des droits de la femme.

— Création d'une commission centrale d'hygiène et de sécurité, auprès du C.S.F.P. ;

— Développement des comités techniques paritaires, « *selon une démarche de caractère autogestionnaire* », en étendant leur constitution au niveau régional et départemental, avec obligation de se réunir au moins deux fois par an, sur des sujets précis ;

— Renforcement de l'autorité et du rôle des commissions administratives paritaires (1), en réservant aux seules organisations syndicales la possibilité de présenter des listes de candidats, en élargissant leur compétence et en rendant obligatoire leur réunion au moins deux fois par an ;

— Ouverture d'un droit à congé (avec traitement) d'une durée maximum de douze jours ouvrables par an, pour la formation syndicale des élus ;

— Abrogation de la loi sur « le service fait », qui restreignait le droit de grève. D'autre part, la loi sur « le trentième indivisible » sera aménagée et fera l'objet d'un prochain texte législatif. En outre, un projet de loi sur l'utilisation des locaux administratifs, en dehors des heures de service, pour des activités sociales, culturelles ou politiques, sera préparé par les services de M. Le Pors. Ce dernier a estimé qu'au total, il s'agissait-là d'une « *transformation profonde des conditions d'exercice des droits syndicaux et des libertés dans la fonction publique* ».

Enfin, le ministre a annoncé que, au cours de ses trois prochaines séances, en février, avril et juin, le conseil supérieur de la fonction publique — qui se sera ainsi réuni six fois en douze mois, au lieu d'une fois par an auparavant — examinera des dispositions portant sur l'hygiène et la sécurité, le temps partiel, les retraites, la titularisation des vacataires, le droit de grève, la réforme de l'ENA, ainsi que les mesures à prendre dans le cadre de la loi sur la décentralisation.

(1) Certaines associations, jusqu'à présent représentées dans ces commissions, perdront ce droit à moins qu'elles ne se transforment en associations syndicales.

LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES A ÉTÉ AUGMENTÉ DE 3,5 % AU 1er JANVIER

Le conseil des ministres du 6 janvier devait relever le traitement des fonctionnaires de 3,5 % au 1er janvier. Depuis le début de l'année 1981, l'augmentation des rémunérations des agents de l'Etat est ainsi de 14,3 % (un peu moins pour les fonctionnaires qui dépassent l'indice 810), mais l'apurement définitif de la situation salariale pour 1981 interviendra en février, après que l'indice officiel des prix de décembre eut été connu. La hausse des prix ayant été de 13,3 % de janvier à novembre, cet indice a été fixé forfaitairement à 1 % — dans le calcul du relèvement de 3,5 %, — conformément à l'accord salarial signé le 29 septembre par F.O., la FEN, la C.F.T.C. et les autonomes.

Les négociations salariales pour 1982 commenceront fin janvier-début février. Avec les quatre organisations syndicales de l'accord salarial de 1981, la C.G.T. a paraphé, en septembre dernier, un texte intitulé « *Relevé des engagements des négociations en 1982* » et relatif à un nouveau mode de revalorisation des traitements, aux créations d'emplois, à l'amélioration de l'action sociale dans la fonction publique et à l'extension des droits syndicaux et des libertés. La C.F.D.T. et la C.G.C. n'avaient approuvé aucun des deux accords (*le Monde* du 30 septembre 1981).

● *Contrat de solidarité à Talant (Côte-d'Or).* — La municipalité de Talant, petite ville de trois mille cinq cents habitants, située en Côte-d'Or, a signé, lundi 4 janvier, un contrat de solidarité avec l'Etat : la réduction du temps de travail du personnel communal — la semaine de trente-huit heures au 1er janvier 1982 — permettra la création de quinze emplois en deux ans. Les heures d'ouverture des services municipaux seront allongées d'une heure et demie par jour. La semaine de travail de trente-cinq heures est prévue au début de 1984.

Plusieurs dizaines de délégués sont réintégrés

Plusieurs dizaines de procédures de réintégration de délégués de personnel ou délégués syndicaux sont en cours à la suite de la loi d'amnistie. Selon la C.F.D.T., où il n'y a pas eu de recensement systématique, il y aurait eu quelques réintégrations en nombre limité. A la C.G.T., on indique que plusieurs dizaines de dossiers sont en cours. D'ores et déjà certains délégués ont été réintégrés (six récemment à l'entreprise Sturno, à Avranches, indique l'Humanité *du 6 janvier) ; dans certains cas, comme chez Renault, la réintégration pose problème : le syndicat C.G.T. de Renault-Billancourt demande, par exemple, que M. Michel Certano, réintégré à la Régie, le soit effectivement dans son atelier de Billancourt.*

« L'homme à abattre » est de retour

« *Ils ont bien été obligés de me réintégrer, pardi !...* » Assis dans l'arrière-salle de ce café de banlieue tristement banal, Mohamed Bellifa, militant C.G.T., raconte, entre deux tournées d'anisette, ses démêlés avec la direction de l'usine Quillery, à Argenteuil, spécialisée dans la fabrication de pièces en matière plastique pour l'industrie automobile. Une partie de « bras de fer » exemplaire entre un patronat de combat et un syndicaliste de choc, qui a tourné à l'avantage de ce dernier.

Cette victoire, si elle a été « *une énorme claque pour la direction* », tient tout de même un peu du miracle, reconnaît Mohamed Bellifa. « *Sans le 10 mai et la suite, je serais resté sur le carreau...* » La suite ayant été le 31 juillet, date à laquelle était votée la loi portant amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles. Sombre jour pour certains milieux patronaux qui ont vu dans cette mesure rien de moins qu'une provocation. La loi prévoit en effet, entre autres dispositions, la possibilité pour les représentants du personnel ou les délégués syndicaux licenciés de demander leur réintégration. Jusqu'à présent, les cas de réintégration effective sont encore rares, la procédure engagée auprès de l'inspection du travail et des prud'hommes pouvant prendre plusieurs mois. De plus, les employeurs font la plupart du temps appel de cette décision, ou refusent carrément la présence de leur ancien employé sur les lieux de travail.

« *On revient de loin* », disent les camarades de celui qui fait aujourd'hui un peu figure de héros. La direction de l'usine Quillery, où sont employées quatre cent soixante-dix personnes, dont une majorité de travailleurs immigrés, avait fini après plusieurs tentatives infructueuses par obtenir le licenciement de l'O.S. indésirable, élu du comité d'entreprise, animateur incontesté d'une C.G.T. puissamment implantée : aux dernières élections professionnelles, elle avait recueilli 99 % des voix, tous collèges confondus.

« *Ah, ça oui ! On peut dire qu'ils se sont donné du mal pour avoir ma tête ! Avant j'étais le bon ouvrier, mais depuis qu'on a monté une section syndicale en 1968, je suis devenu l'homme à abattre.* » Pour contrer l'offensive du syndicat majoritaire, les responsables de Quillery s'emploieront à favoriser l'implantation de « *syndicats maison* ». A un climat social relativement calme allait succéder une longue période de tension émaillée d'affrontements et de conflits durs qui se terminaient généralement par des « *charrettes* », notamment en 1974, puis en 1975, qui verra le licenciement de dix-sept ouvriers « *comme par hasard tous syndiqués chez nous* », dit Mohamed Bellifa.

En dépit d'un rapport de forces qui semblait alors favorable à la C.G.T., la direction multipliera les mises à pied, les mutations, les avertissements assortis de lettres recommandées. « *C'était la chasse aux sorcières et ça l'est toujours,* constate Jean, agent de maîtrise. *La prise de participation majoritaire du groupe Peugeot S.A. a coïncidé avec un durcissement des relations sociales. En éjectant Mohamed, on a cherché à faire un exemple, et les grands patrons ont sans doute estimé que c'était là un moyen de briser la section syndicale.* »

« Ça va repartir »

En octobre 1980, celui-ci reçoit finalement sa lettre de licenciement. Motif : absence non justifiée. La direction assure : « *Il n'y a pas eu de licenciement pour fait syndical. C'est en raison de ses absences nombreuses, fréquentes et répétées, que nous avons constitué un dossier disciplinaire et engagé une procédure.* » « *En fait, j'étais en arrêt-maladie* (1). *C'était, bien sûr, un prétexte,* explique l'ex-licencié. *Le moment, d'ailleurs, n'était pas mal choisi ; il régnait ici un véritable climat de terreur, ce qui explique que les gars à la base ne se sont pas mobilisés.* » L'affaire paraît alors bel et bien classée. « *J'étais archi-cuit, ma situation personnelle était désespérée. A Argenteuil même, avec le dossier que j'avais, impossible de retrouver un travail.* »

Mohamed Bellifa est sur le point de quitter la région lorsque l'amnistie est votée. Il entreprend aussitôt des démarches pour être réembauché. Refus de la direction, mais avis favorable de l'inspection du travail qui avait pourtant accepté son licenciement un an plus tôt... et enfin jugement du conseil des prud'hommes, le 18 novembre, ordonnant sa réintégration. Le 25, au petit matin, il se présente à l'usine. Dans les ateliers, on débraye, pour « *marquer le coup* », on défile même entre les chaînes de fabrication « *drapeaux en tête* », précise un jeune ouvrier marocain. Pendant ce temps, dans les bureaux, certains se seraient enfermés à clé. Quant aux cadres, ils n'auraient pas manifesté un enthousiasme excessif, même si « *certaines personnes qui nous étaient autrefois hostiles se sont senties obligées de venir nous serrer la main* ».

Quillery aurait-il été touché par « *l'état de grâce* » ? « *C'est vrai qu'on parle aujourd'hui avec nous d'égal à égal. On se sent plus respecté,* ajoute Mohamed Bellifa. *Mais il ne faut pas croire que la direction va baisser les bras, actuellement elle amorti le coup, mais ça va repartir ! On sent qu'elle a envie de nous matraquer* ». Le fait d'avoir placé ce « *meneur* » à l'écart, dans un sous-sol de l'usine, pour effectuer une tâche pas très bien définie, montre qu'on ne désespère pas de réduire l'influence de ce syndicaliste paré d'une aura de vainqueur, à défaut de pouvoir à nouveau le licencier. D'ailleurs la direction, après la décision des prud'hommes, a décidé de faire appel.

En attendant, et pour bien montrer que le changement n'était pas un vain mot, la C.G.T. a convié le personnel à un méchoui, pour fêter ce retour inespéré. Et l'on a banqueté en musique devant le grand portail de fer, à l'entrée de l'usine, juste sous les fenêtres du directeur...

MICHEL HEURTEAU.

(1) La direction affirme n'avoir pas reçu le certificat initial d'arrêt de travail.

« La Sécurité sociale toujours en chantier »

(Suite de la première page.)

Le récit de l' « histoire mouvementée » de la Sécurité sociale permet de mieux comprendre la situation d'aujourd'hui. Il fait découvrir que, dès l'origine, se sont affrontées deux lignes opposées, celle de la solidarité nationale et des corporatismes, celle de l'assistance généralisée et de l'assurance généralisée. Par-delà la description des grandes nefs de la cathédrale, c'est-à-dire des quatre grandes branches, ce livre constitue une initiation aux « mystères » du déficit et il lève bien des voiles sur les interrogations que suscite ce fameux monstre du loch Ness français. De même pour le débat, ô combien d'actualité, sur les charges sociales des entreprises à propos desquelles Jean-Pierre Dumont pose à très juste titre, même si trop brièvement, le problème du nouvel ordre économique international.

Apprécier très positivement la venue au monde de cet ouvrage ne signifie pas tout partager des réflexions de l'auteur. Ainsi en a-t-il été pour moi de l'analyse sur le paritarisme, l'autonomie des régimes, l'emprise du pouvoir d'Etat. De même pour les commentaires consacrés aux relations, aux imbrications entre prélèvement fiscal, cotisations sociales, système de compensation.

Ces différences d'appréciation n'altèrent en rien l'intérêt de ce livre qui se parcourt aisément et constitue une excellente mise ou remise à jour des connaissances de toutes celles et de tous ceux qu'intéressent le passé, le présent et, plus encore, l'avenir de notre Sécurité sociale. Tout au contraire, la confrontation des idées, des points de vue, qu'il ne manquera pas de susciter chez ses futurs lecteurs, est, je le précise, profondément de nature à contribuer à la réflexion générale qui doit s'instaurer autour du grand débat sur la réforme des régimes sociaux.

Aujourd'hui, comme le dit Jean-Pierre Dumont, il ne s'agit plus de procéder par replâtrage, il est important d'en être convaincu. La Sécurité sociale, comparée fort justement à une cathédrale de pierre, que ses bâtisseurs de 1945, partis à l'assaut de la justice, du droit à la dignité, nous ont léguée pour le plus grand bien de tous et de l'économie française aussi, exige de nous de faire œuvre d'architecte et non de bricoleur. *La Sécurité sociale toujours en chantier* nous en donne une claire conscience ; ce n'est pas la moindre de ses qualités !

JACQUELINE BUHL-LAMBERT.

★ « La Sécurité sociale toujours en chantier ». Editions ouvrières, 66 F.

En bref...

● *Dans son bilan des luttes pour novembre 1981, la C.G.T.* comptabilise cinq cent trente-huit actions, dans trente-quatre départements, concernant seize mille travailleurs. Cent quatre-vingt-huit d'entre elles avaient pour objet le pouvoir d'achat, cent soixante-dix-sept l'emploi, deux cent soixante-neuf les conditions de travail et quarante-trois les libertés syndicales. Vingt-trois ont pris la forme d'une occupation, cent vingt-huit d'une grève. Selon la C.G.T., elle était présente dans *toutes* ces luttes, la C.F.D.T. dans cent cinq d'entre elles et F.O. dans vingt-sept.

● *A la Société générale, le syndicat C.F.D.T. a lancé un mot d'ordre de grève partielle* pour une amélioration des salaires et des conditions de travail du 4 au 8 janvier concernant les centres informatiques (six cents personnes). Il est suivi selon lui par 80 % du personnel. Selon la direction, le mouvement « *n'aura pas pour l'instant tellement de répercussions* » pour les clients de la Société générale.

● *A Lamballe (Côtes-du-Nord), une trentaine de salariés de « Trans'Armor »* (transport frigorifique, cinquante-six employés), principalement des chauffeurs, occupent les bureaux de leur entreprise depuis le 31 décembre pour protester contre la cessation d'activité intervenue ce jour-là.

● *Les employés des banques de la Martinique* en grève depuis quinze jours pour obtenir notamment la semaine de trente-cinq heures, ont repris le travail le 4 janvier, sans avoir obtenu gain de cause. Le syndicat autonome des employés et cadres de banques appelle désormais à faire grève deux heures trente par semaine.

● *Aux fonderies Montupet de Châteauroux* (Indre), M. Christian Boistard, délégué C.G.T. au comité central d'entreprise, mis à pied le 28 novembre au lendemain de la séquestration du P.-D.G. et du directeur de l'usine, a été réintégré le 4 janvier, conformément à la décision de la direction départementale du travail.

CONJONCTURE

LA LIBÉRATION DES PRIX

• Restauration : 1er avril 1982
• Hôtellerie et débits de boisson : en 1983

Le gouvernement et les professionnels viennent de tomber d'accord pour aboutir a une libération des prix le 1er avril 1982 dans la restauration et le 1er janvier 1983 dans l'hôtellerie et les débit de boissons. Cette perspective est contenue dans les accords de régulation qui devraient être publiés, dans les jours prochains, au *Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation*, afin d'entrer immédiatement en application.

● Restauration

Un « menu promotion » sera établi par le restaurateur, qui en calculera librement le prix. Il devra être servi toute l'année sans modification de tarif.

Les autres prix pourront être réajustés de 5 % dès janvier. Les restaurateurs des stations de sports d'hiver voient leurs prix libérés à l'exception de ceux des « menus promotion ».

● Hôtellerie

— Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles luxe : liberté des prix ;

— Autres établissements : possibilité d'augmenter les prix de 6 % en janvier et de 5 % le 1er juillet.

— Etablissements saisonniers d'hiver : les prix 1981-1982 ne devront pas dépasser les prix affichés avant le 6 octobre 1981. Les prix 1982-1983 pourront être réajustés de 11 %.

— Etablissements saisonniers d'été : les prix pourront être augmentés de 11 % par rapport à ceux de l'été 1981.

● Débits de boissons

Toutes les boissons voient leurs prix libérés à l'exception du café, du demi-pression standard et du quart d'eau minérale. Pour ces trois produits, les hausses moyennes ne devraient pas excéder 5 % au premier semestre et 5 % au deuxième.

Tous les syndicats semblent avoir signé ces accords, à l'exception de la Confédération française des hôteliers, restaurateurs et cafetiers-limonadiers, minoritaire dans la profession, qui explique ainsi son refus : « *La Confédération refuse de signer un quelconque engagement de régulation des prix qui prend la suite des nombreux engagements ou conventions appliqués pendant la précédente décennie et qui ont largement fait la preuve de leur inutilité, tant par leur complexité d'application que par leur inefficacité anti-inflationniste.* »

M. DELORS TENTE DE MODÉRER LE COUT DES SERVICES

(Suite de la première page.)

L'accélération qui s'est produite en 1981 sur les produits alimentaires est un phénomène nouveau survenant après plusieurs années de calme. Que va-t-il se passer maintenant ? Beaucoup dépendra de la politique que pratiqueront les pouvoirs publics pour maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs : subventions budgétaires de fin d'année payées par les contribuables ou prix plus rémunérateurs payés aux producteurs agriculteurs par les consommateurs.

Les tarifs publics, enfin, n'augmenteront pas de plus de 10 %, même si cet engagement de M. Delors, qui se veut exemplaire pour le secteur privé, risque fort de poser — notamment à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. — de très difficiles problèmes d'aggravation des déficits.

Toute cette politique qui se met en place est accompagnée de dispositions générales en matière budgétaire (M. Delors devait rappeler, mercredi 6 janvier au cours du conseil des ministres, la nécessité de contenir le déficit prévu pour 1982) et monétaire (la progression de la masse monétaire devrait être comprise entre 12,5 et 13,5 %). Le ministre devait également insister sur le nécessaire équilibre des comptes de la Sécurité sociale et sur les efforts d'économies qui doivent être réalisés dans ce domaine.

Ce dispositif à court et moyen termes permettra-t-il un ralentissement des hausses de prix suffisant pour engager dans de bonnes conditions la politique de modération des hausses salariales que le ministre tente de faire accepter par les syndicats ? Cette politique, dont nous avons décrit les grandes lignes (*le Monde* du 28 octobre), consiste, *grosso modo*, à fixer les hausses de salaires deux fois par an dans le secteur privé (janvier et juillet, par exemple) et à réajuster celles-ci en fin d'année, en fonction de la hausse des prix. Pour le secteur public, les augmentations seraient décidées tous les trimestres avec révision semestrielle. Mais sur ce dispositif, qui justifie l'essentiel des mesures prises à court terme sur les prix, et dont dépendra en grande partie la réussite ou l'échec de l'action de M. Delors contre l'inflation, les choses ne peuvent être mises en place qu'avec d'infinies précautions. C'est la raison pour laquelle le ministre est peu prolixe sur cet aspect pourtant essentiel de sa politique.

ALAIN VERNHOLES.

FAITS ET CHIFFRES

Automobile

● *Un prêt de 500 millions de dollars pour General Motors.* — Aux Etats-Unis, le premier constructeur d'automobiles du monde vient d'annoncer avoir obtenu un prêt de 500 millions de dollars (environ 2,800 milliards de francs) au taux de 10 % et remboursable en dix ans. Il lui a été consenti par la firme immobilière Corporate Property Investors (C.P.I.). Celui-ci est d'autre part le chef de file d'un groupe de sociétés qui a pris une option pour l'achat en 1991 de l'immeuble que possède General Motors sur la Cinquième Avenue à New-York. Le prix de vente sera d'au moins 500 millions de dollars. — *(A.F.P.)*

● *Le prochain Salon international de l'automobile de Bruxelles* se tiendra du 13 au 24 janvier ; il devrait être fréquenté par environ sept cent mille visiteurs, estiment les organisateurs de cette manifestation. — *(A.F.P.)*

Etranger

ETATS-UNIS

● *L'indice de confiance des consommateurs américains* a fléchi de 4 points en décembre pour s'inscrire à 56,1, mais l'indice de leurs intentions d'achats à six mois a progressé de près de 10 points, se situant à 98,3, a annoncé le Conference Board, centre d'analyse de conjoncture du monde des affaires. En août, c'est-à-dire à la veille de la deuxième récession en un peu plus d'un an, l'indice de confiance se situait à 76,1. Pour le Conference Board, l'évolution de l'indice de confiance indique que la récession en cours a été « moins traumatisante » que prévu. Les milieux gouvernementaux et industriels prévoient que les Etats-Unis sortiront de cette récession au début du printemps ou, au plus tard, à la fin du premier semestre. — *(A.F.P.)*

PAYS-BAS

● *L'usine Michelin des Pays-Bas, à Den-Bosch* (mille trois cents salariés, dont mille ouvriers), paie à 100 % les heures chômées résultant d'une réduction de la durée du travail dans ses ateliers. La direction de l'entreprise, qui apporte cette précision, dément ainsi les informations publiées dans la presse néerlandaise, selon lesquelles l'usine ne paierait que 80 % du salaire sur les heures chômées, comme il est de règle aux Pays-Bas pour des « *problèmes passagers* ».

Marché commun

● *Le marché européen du carbonate de soude*, produit chimique employé dans la fabrication du verre, va être moralisé. La Commission de Bruxelles a, en effet, obtenu des deux principaux producteurs européens, les groupes britannique, I.C.I., et belge, Solvay, qu'ils déverrouillent ce marché solidement tenu par eux à plus de 50 % grâce à des contrats d'approvisionnements à moyen et long terme, assortis d'une clause d'exclusivité, passés avec les fabricants de verre. Les deux groupes ont accepté de changer leurs pratiques de ventes pour favoriser la concurrence.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	5,7005	5,7045	+ 60	+ 95	+ 180	+ 150	+ 170	+ 290
$ can. ..	4,8088	4,8137	— 32	+ 20	— 59	+ 7	—1089	— 49
Yen (100)	2,6053	2,6084	+ 180	+ 209	+ 340	+ 377	+1056	+1134
D.M.	2,5380	2,5410	+ 88	+ 108	+ 163	+ 198	+ 572	+ 646
Florin ...	2,3125	2,3152	+ 72	+ 96	+ 138	+ 170	+ 482	+ 551
F.B. (100)	14,8951	14,9141	— 853	— 447	—1591	—1151	—3736	—2682
F.S.	3,1737	3,1788	+ 158	+ 194	+ 288	+ 342	+ 969	+1071
L. (1 000)	4,7480	4,7533	— 325	— 253	— 698	— 596	—2901	—1813
£	10,9876	11,0012	— 67	+ 29	— 122	+ 32	— 199	+ 90

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 1/8	10 7/8	10 1/4	10 3/8	10 1/4	10 5/8	10 1/4	10 5/8
$ E.-U. ..	12 3/4	13 3/8	13 1/8	13 1/2	13 5/16	13 11/16	14 7/16	14 13/16
Florin ..	10	10 3/4	10 1/4	11	10 1/8	11 3/8	10 1/8	11 3/8
F.B. (100)	15 3/4	19 1/4	19	20 1/2	19 3/4	21 5/8	19 1/4	20 3/4
F.S.	4 1/8	4 5/8	8 1/2	8 7/8	8 11/16	9 1/16	8 3/4	9 1/4
L. (1 000)	17 3/4	20 1/4	21 1/8	23	22 7/8	24 3/8	24	25 1/4
£	14 1/2	15 1/4	15 1/6	15 11/16	15 3/16	15 13/16	16 1/2	16 1/8
F. français	14 5/8	15 3/8	14 7/8	15 5/8	15 1/2	18 1/4	17 3/4	18 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Le C.N.P.F. réclame des mesures d'incitations fiscales pour relancer la recherche industrielle

Les dépenses de recherche devront atteindre 2,5 % du produit intérieur brut en 1985. Tel est l'objectif que le gouvernement s'est fixé. Mais, estime le C.N.P.F., pour l'atteindre, il est nécessaire de relancer la recherche industrielle par une mesure d'incitation fiscale, « générale, automatique et à fort effet multiplicateur ». C'est ce qu'ont affirmé, mardi 5 janvier, au cours d'une conférence de presse, MM. Guy Brana, vice-président du C.N.P.F., président de la commission économique, et Georges Boudeville, président de la commission de l'innovation et de la recherche. Estimant que cette mesure « impérative » coûterait environ 1 milliard de francs en année pleine, ils ont formulé une série d'autres propositions pour renforcer la recherche.

L'effort demandé aux entreprises, qui, selon les projets gouvernementaux, devraient réaliser au milieu de la décennie des travaux de recherche et de développement représentant, en volume, 1,5 % du PIB, contre 1,1 % aujourd'hui, est d'« *ampleur exceptionnelle* », a estimé M. Boudeville. *Il a exprimé le souhait* que les mesures de soutien qu'il faudra, de toute manière, mettre en œuvre utilisent autant que possible des mécanismes et des organismes existant, et qu'elles portent sur l'ensemble du tissu industriel.

Les propositions avancées par le C.N.P.F. concernent principalement trois domaines :

● LE PERSONNEL : L'industrie devra, pour augmenter de *8 % par an ses effectifs affectés* à la recherche, comme l'objectif fixé l'exigerait, embaucher, chaque année, quelque cinq mille huit cents chercheurs, alors que certains secteurs, comme l'électronique, manquent d'ingénieurs. Il faut accroître les effectifs des écoles d'ingénieurs et amplifier l'action en matière de bourses de docteurs-ingénieurs (dites « *bourses Déjou* », en fonction desquelles *l'Etat paie la moitié* des charges de salaire d'un chercheur embauché par une entreprise et travaillant à sa thèse de docteur-ingénieur).

● LA RECHERCHE COLLECTIVE : Principalement exécutée par les centres techniques, au financement largement assuré par des taxes parafiscales, cette recherche concerne particulièrement les branches pour lesquelles l'effort à faire est le plus important. Ces centres, a estimé M. Boudeville, doivent être « *mobilisés* » ; il faudrait, en particulier, que des primes les incitent à multiplier leurs travaux de recherche sous contrat et à collaborer, ensemble et avec d'autres *laboratoires, publics ou privés*, à des projets interdisciplinaires et interprofessionnels.

● LES MESURES FINANCIERES : rendant hommage à l'action de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), M. Boudeville a souhaité que les moyens de cet organisme soient accrus : un « collectif budgétaire » de 300 millions de francs sera nécessaire en 1982 pour permettre à l'Agence de *remplir* ses missions.

Surtout, le patronat demande une mesure *fiscale* générale d'incitation. Une telle mesure, qui existe dans des pays comme le Japon, la R.F.A., les Etats-Unis, pourrait être fondée sur l'accroissement, d'une année sur l'autre, des dépenses de recherche de l'entreprise ou des effectifs de chercheurs. Elle pourrait prendre la forme d'un abattement de *l'impôt sur les sociétés* ou d'une imputation sur la T.V.A. Cette dernière formule (utilisée en 1975 pour relancer l'investissement) a la préférence du C.N.P.F. Un allégement de l'impôt ne profiterait qu'aux entreprises réalisant des bénéfices, a dit M. Boudeville, alors que celles qui ont des bénéfices faibles ou nuls auraient parfois le plus besoin de faire de la recherche.

L'UNITÉ DU GROUPE BOUSSAC-SAINT FRÈRES SERA MAINTENUE affirme le président de l'IDI

De notre correspondant

Lille. — L'unité du groupe Boussac-Saint Frères (B.S.F.) sera maintenue, a affirmé, le mardi 5 janvier, M. Anatole Temkine, président de l'Institut de développement industriel (IDI), lors de la réunion, à Wambrechies, près de Lille, de la commission économique du comité central d'entreprise de la société. Cette commission spécialisée avait été créée il y a quelques mois en vue de faire participer activement des représentants des syndicats ouvriers à la mise en place de la nouvelle société B.S.F. et au plan de sauvetage de celle-ci (*le Monde* du 26 décembre).

La participation financière de l'IDI *dans* la nouvelle société sera symbolique, ont estimé les représentants syndicaux.

M. Temkine a précisé qu'il souhaitait un « *démarrage rapide de la nouvelle société* », le plan-cadre (de sauvetage) de la firme devant être officiellement présenté à la fin du mois.

Au sujet d'éventuelles suppressions d'emplois (selon les sources, on cite des chiffres allant de deux mille à quatre mille), M. Temkine a indiqué que, même s'il y avait des emplois précaires chez B.S.F., « *seule la fonction publique n'en connaît pas* », a-t-il rappelé. Tout serait fait pour éviter des licenciements, et, s'il doit y en avoir, les départs seront aménagés (reclassements, effort de recyclage, mises en préretraite).

Qui pourrait devenir P.-D.G. *de la nouvelle société* (B.S.F.) ? Pour l'heure, les syndicats seraient opposés à la nomination d'un homme qui viendrait du groupe Biderman.

Selon M. Henri Deroo, secrétaire du comité central d'entreprise de la société, les syndicats auraient « *toute leur place dans l'élaboration de la nouvelle société* », ce qui représente « *quelque chose de nouveau dans la vie industrielle et sociale française* ». — G. S.

LES POUVOIRS PUBLICS AIDERAIENT FINANCIÈREMENT LE FABRICANT DE POUPÉES BELLA

Selon certaines informations, le CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles) aurait décidé d'inscrire un crédit, à un taux bonifié, de 10 millions de francs à la société Bella S.A., fabricant de poupées à Perpignan (Pyrénées-Orientales). La firme — dont une partie du capital appartient à la société allemande Wasag-Chemie — a déposé son bilan à la fin de l'année dernière. Elle emploie environ un millier de salariés dont un tiers sont des travailleurs à domicile.

Bella S.A., grâce à l'aide du CIASI, aurait la possibilité de préparer les prochains salons du jouet qui se tiennent dans les premières semaines de l'année, et au cours desquels sont passées l'essentiel des commandes qui assurent les activités des fabricants de jouets durant l'année.

L'aide du CIASI est momentanée. Il resterait à trouver de nouveaux actionnaires pour Bella S.A. pour se substituer à Wasag-Chemie qui souhaite se désengager de la firme de Perpignan.

PLANIFICATION

M. GOUX (P.S.) EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CENTRALE DE RÉFORME

M. Christian Goux, député socialiste du Var, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a été désigné président de la commission centrale de réforme de la planification, a annoncé, mardi 5 janvier, M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

La commission, qui sera mise en place le 7 janvier au commissariat général au Plan, aura pour mission de revoir et d'étudier les outils et les moyens de la réforme de la planification. En y associant le Parlement, a indiqué M. Rocard, la réflexion dépassera le niveau du débat entre techniciens et permettra également au législatif de participer au « suivi » de son application. Un premier rapport de travail sera remis par M. Goux le 15 mars. Il sera suivi par une seconde série de travaux et la préparation d'un projet de loi sur le Plan.

ÉNERGIE

Plusieurs pays pétroliers baissent leurs prix de vente

Après le Nigéria qui a baissé le prix de son pétrole de moyenne densité de 35,20 à 33,75 dollars par baril — tandis qu'il continue de vendre son brut le plus léger à 36,40 dollars — plusieurs pays, membres de l'OPEP ou non, viennent d'annoncer une réduction du prix de vente de leur brut.

Le Mexique offre, depuis le 1er janvier, son pétrole lourd — maya — à 26,50 dollars le baril, soit deux dollars de moins qu'auparavant. Le brut léger est maintenu à 35 dollars le baril mais, dans la mesure où la PEMEX, compagnie nationale mexicaine, propose le plus souvent un mélange 50-50 de ces deux qualités, il devrait s'ensuivre une baisse effective sur les ventes mexicaines (notamment pour la Compagnie française des pétroles) d'un dollar par baril.

Le Venezuela a, lui aussi, annoncé une légère baisse sur ses qualités les plus lourdes, confirmant la tendance amorcée au mois de décembre à Abou-Dhabi par Cheikh Yamani et qui consiste à donner une prime aux acheteurs de brut lourd.

L'Algérie enfin, affectée par la politique de vente du Nigéria, a réduit ses prix de 50 cents par baril, fixant ainsi ses tarifs (37 dollars) au plancher décidé par l'OPEP pour les pétroles légers.

B.P. VA FERMER SA RAFFINERIE DE DUNKERQUE

La S.F.B.P., filiale française de la British Petroleum, a annoncé, *le 5 janvier à son comité central* d'entreprise, les mesures qu'elle envisage de prendre « *pour faire face aux conditions nouvelles du marché et pour assurer son redressement* ».

D'ici à la fin de l'année, la raffinerie de Dunkerque sera fermée, à l'exception des unités destinées à la production des lubrifiants et des bitumes. Celles-ci seraient alimentées par la Compagnie française de raffinage à partir de sa raffinerie des Flandres. « *La diminution des effectifs*, affirme B.P., *conséquence de la restructuration d'ensemble, pourrait être réalisée dans le cadre d'un plan social applicable à tout le personnel de la société et comportant des possibilités de préretraite* ».

Notre correspondant à Lille, qui précise que quatre cents personnes environ sont concernées, ajoute que le conseil général du *Nord vient d'intervenir auprès du* ministère de l'industrie pour éviter cette réduction d'effectifs au détriment du port dunkerquois.

Ce plan de redressement serait accompagné de la construction d'une capacité de conversion supplémentaire par craquage catalytique, à Lavera.

B.P. dispose dans l'Hexagone d'une capacité de raffinage de 18 millions de tonnes, alors qu'elle kerque réduira la capacité de traitement de B.P. de plus de 4 millions de tonnes. La filiale française de la compagnie britannique est la première société à annoncer des mesures de restructuration pour faire face à la crise structurelle du raffinage (*le Monde* du 5 janvier). D'autres sociétés devraient suivre.

ÉTRANGER

L'Arabie Saoudite investit au Japon

Correspondance

Manama. — Deux sociétés japonaises avaient, à la mi-1981, été menacées de boycottage par les pays arabes, conduits par l'Arabie Saoudite. Toyota projetait alors de s'associer avec la firme américaine Ford, elle-même boycottée. Suzuki avait, de son côté, fait paraître dans la presse allemande une publicité pour une voiture économique en carburant, faisant allusion à ce qui était dépeint comme l'avidité des *producteurs arabes de pétrole.*

Les réponses à cette menace ne se sont pas fait attendre : le président de Toyota annonçait le 20 juillet l'abandon du projet d'association avec Ford, tandis que Suzuki achetait des pages entières de publicité dans les journaux arabes et allemands pour présenter ses excuses « *à tous les Arabes* ». Il est vrai que, en 1980, Toyota a vendu en Arabie Saoudite quelque deux cent quatre-vingt mille voitures.

Ces deux incidents étant clos, les relations nippo-saoudiennes, essentiellement économiques, ont retrouvé leur haut niveau d'antan. En 1981, le royaume d'Arabie était le premier client du Japon au Moyen-Orient et lui a fourni près de 45 % de son pétrole. A bien des égards, le Japon intéresse les dirigeants saoudiens : *le gel des avoirs iraniens par le président Carter les a poussés à* diversifier leurs placements afin d'éviter semblable mésaventure. De plus, la santé de l'économie nippone, sa politique conservatrice et le secret de ses banques ont semblé attirants aux Saoudiens.

Depuis avril 1980, la banque centrale saoudienne, la SANA, a acheté des bons d'Etat japonais au rythme mensuel de plus de 200 millions de dollars, et on affirme que la SAMA souhaite que 10 % de son portefeuille soit libellé en yens. Parallèlement, de discrètes réunions se sont tenues entre le ministre saoudien des finances, Cheikh Abalkheil, et des industriels japonais. Il s'agissait d'échanger la technologie de pointe japonaise contre le pétrole et les capitaux saoudiens. Car la crise iranienne, frappant durement les importations du pétrole au Japon, a aussi poussé ce dernier à se rapprocher de l'Arabie Saoudite.

Partenaires commerciaux faits l'un pour l'autre, Arabie et Japon ont aussi tout pour s'entendre en politique : le conservatisme intérieur et les positions du Japon sur la question du Proche-Orient ne peuvent que satisfaire Ryad. Il est vrai que, lorsque l'on dépend pour 75 % du pétrole arabe, il faut savoir faire des choix.

OLIVIER DA LAGE.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 JANVIER

Nette reprise

Le courant vendeur s'est sensiblement ralenti mardi à la Bourse de Paris, et l'indicateur instantané s'est adjugé près de 1,9 % de hausse sur les 2,3 % perdus la veille.

De l'avis des professionnels, ce ralentissement des ventes n'aurait pas suffi à opérer le redressement si la cote n'avait pas également bénéficié du coup de pouce donné par certains investisseurs institutionnels.

Bouygues a su en tirer profit, et le titre, initialement « réservé à la hausse », a finalement gagné plus de 6 %, devancé par SIAS (+ 6,1 %), Revillon (+ 6,2 %), Bis (+ 6,6 %), Rue Impériale (+7,3 %) et, surtout, Galeries Lafayette (9 %).

Certains cours traduisent même un léger mieux à l'approche du son de cloche final, tandis que Dassault, qui vient d'annoncer qu'il détenait à présent 20 % d'Europe 1, se contente d'une progression de 1 % environ.

Comparativement, les replis apparaissent plus modestes, tels ceux de C.E.M. (– 4,8 %), Maritime des Chargeurs (– 4,7 %), U.T.A. (– 4,6 %), ou encore Pompey et Kali (– 4 %).

Le marché de l'or fait preuve d'une remarquable stabilité ce mardi matin. A 400,75 dollars l'once, le métal fin ne varie guère à Londres par rapport aux 399 dollars de la veille, ce qui n'empêche pas le lingot de gagner 1 800 F à 74 800 F. Le napoléon, qui ne l'entend pas de cette oreille, s'inscrit, par contre, en retrait de 4,90 F à 705 F.

La remontée du dollar, motivée par le regain de tension observé sur les taux de l'eurodollar, après la progression de la masse monétaire américaine, a porté le billet vert à 5,7230 F en séance officielle, contre 5,65850 F lundi, le dollar-titre étant pratiquement inchangé.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

C.I.C. – Le Crédit industriel et commercial, première banque privée française en voie d'être nationalisée, lance à partir du 6 janvier 1981, et pour une période de dix jours, une campagne d'information basée sur la spécificité régionale du groupe.

S'insurgeant contre la nationalisation des banques privées qu'il assimile à une « *banalisation* » qui ne peut déboucher que sur une concentration accrue au sein du réseau bancaire, le président du C.I.C., M. Dominique Châtillon, a mis l'accent sur le rôle important que doivent continuer à jouer les banques régionales, notamment auprès des P.M.E., dans le cadre de « *l'après-nationalisation* », à travers ses neuf banques de dépôt régionales et ses cinq banques locales indépendantes.

HITACHI Ltd. – La société d'électronique japonaise annonce qu'elle envisage la possibilité d'introduire, dans un proche avenir, ses actions à Wall Street. A cette occasion, elle ajoute qu'Hitachi va augmenter son capital en émettant, sur le marché américain des capitaux, 50 millions d'actions nouvelles. Rappelons qu'Hitachi Ltd est cotée sur le marché « à terme » de la Bourse de Paris.

MITSUBISHI CHEMICAL INDUSTRIES. – L'entreprise nippone va émettre à la fin du mois de janvier pour 50 millions de dollars d'obligations convertibles en actions. Il s'agit là de la première opération de ce genre réalisée à l'étranger par des sociétés japonaises depuis que celles-ci ont été autorisées à émettre des obligations convertibles en actions dans le cadre d'une nouvelle loi votée en octobre 1981. Les titres représentatifs, émis sur une durée de cinq ans, seront cotés au Luxembourg, précise Mitsubishi Chemical Industries Ltd.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	4 janv.	5 janv.*
Valeurs françaises	96,9	98,9
Valeurs étrangères	100,7	101,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	88,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 janv.	15 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5/1	6/1
1 dollar (en yens)	219,15	218,85

NEW-YORK

Très vif repli

La hausse technique constatée lundi au Big Board aura décidément été de courte durée puisque dès le lendemain le balancier repartait dans l'autre sens, infligeant à la cote un sévère repli, les baisses l'emportant sur les gains.

A 865,30, l'indice Dow Jones des industrielles a perdu 17,22 points en l'espace d'une séance, son plus mauvais score depuis le 24 août dernier lorsque l'indice s'était replié de 20,46 points.

Cette lourde chute de Wall Street, évaluée à 2 % environ, est à mettre au compte de la vive inquiétude qui s'est emparée des milieux d'affaires après la forte croissance de la masse monétaire récemment annoncée par la Réserve fédérale au titre de la semaine bancaire au 23 décembre.

L'expert de Salomon Brothers estime que la reprise économique, attendue pour le printemps, devrait avoir pour corollaire une augmentation de la demande de crédit et une hausse des taux d'intérêt. Toutefois, a-t-il ajouté, les taux à court terme ne devraient pas retrouver les niveaux records qu'ils ont connus en 1981, même si les taux d'intérêt à long terme sont appelés, eux, à progresser dans la foulée des besoins manifestés par le secteur privé et par l'Etat pour faire face à son déficit budgétaire.

Les taux des fonds fédéraux, l'équivalent de notre loyer de l'argent, ont fait un peu marche arrière, mardi, revenant de 13 1/4-13 1/8 % à 12-12 1/4 %.

VALEURS	Cours du 31 déc.	Cours du 4 janv. 81
Alcoa	26	26 5/8
A.T.T.	58 1/2	58
Boeing	23 1/4	22 5/8
Chase Manhattan Bank	53 7/8	53 1/8
Du Pont de Nemours	38	37 1/4
Eastman Kodak	73	71 3/8
Exxon	30 3/4	30 1/4
Ford	17 1/4	17 1/8
General Electric	58 3/8	57 3/8
General Foods	31 3/4	30 5/8
General Motors	39 7/8	38 7/8
Goodyear	18 7/8	18 3/4
I.B.M.	58 1/4	57
I.T.T.	30	28 3/8
Mobil Oil	24 1/2	24 1/8
Pfizer	52 1/2	51 1/2
Schlumberger	54 3/4	52
Texaco	33 1/8	32 5/8
U.A.L. Inc.	17 1/4	16 1/2
Union Carbide	51	48 5/8
U.S. Steel	30	29 3/4
Westinghouse	26 3/8	25 1/2
Xerox Corp.	41 1/4	39 7/8

BOURSE DE PARIS 5 JANVIER COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28 80	0 787
5 %	36 50	4 644
3 % amort. 45-54	71	1 298
4 1/4 % 1963	98	1 262
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 80	3 600
Emp. 7 % 1973	7040	..
Emp. 8,80 % 77	91 70	5 487
Emp. 9,80 % 78	77 70	4 779
E.D.F. 7,8 % 61	....	7 394
E.D.F. 14,5 % 80-92	82 40	7 937
Ch. France 3 %	214	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	93	89 30
Actibail	124 80	119 80
Agence Havas	329	316 o
A.G.F. (St Cent.)	390	385
A.G.P. Vie	2800	2800

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 658	5 723	5 560	5 820
Allemagne (100 DM)	253 280	253 600	246	258
Belgique (100 F)	14 866	14 904	13 100	13 900
Pays-Bas (100 fl.)	230 910	231 370	224	236
Danemark (100 krd)	77 650	77 810	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 020	98 750	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	10 934	10 975	10 650	11 250
Grèce (100 drachmes)	9 880	9 850	....	....
Italie (1 000 lires)	4 743	4 750	4 600	4 900
Suisse (100 fr.)	316 600	317 460	310	323
Suède (100 krs)	102 750	103 350	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 190	36 190	35 200	36 900
Espagne (100 pes.)	5 887	5 887	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 720	8 730	7 600	8 500
Canada ($ can 1)	4 773	4 819	4 670	4 900
Japon (100 yens)	2 601	2 611	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/1
Or fin (kilo en barre)	73500	74500
Or fin (en lingot)	73000	74800
Pièce française (20 fr)	709 90	705
Pièce française (10 fr)	485	500
Pièce suisse (20 fr)	625	619 90
Pièce latine (20 fr)	580 10	559 90
Souverain	670 10	670
Pièce de 20 dollars	3074 80	3100
Pièce de 10 dollars	1640	1700
Pièce de 5 dollars	780 50	.....
Pièce de 50 pesos	3302 50	3399
Pièce de 10 florins	592	592

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉVINCÉ DU GOUVERNEMENT GREC

M. Fotilas, ancien secrétaire d'État aux affaires étrangères a été victime des dissensions internes du parti socialiste

De notre correspondant

Athènes. — Dans la soirée du 4 janvier, vers 23 heures, le premier ministre, M. Papandréou, a signifié au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Assimakis Fotilas, qu'il n'était plus membre du gouvernement. Le premier ministre n'a pas accepté que ses instructions, pourtant précises, n'aient pas été suivies à la lettre, mais, surtout, que M. Fotilas n'ait pas demandé le feu vert avant de voter la résolution des Dix concernant la Pologne (*le Monde* du 6 janvier).

M. Fotilas s'était rendu à la conférence de Bruxelles pour y exprimer le regret et les inquiétudes du gouvernement grec devant l'évolution de la situation en Pologne, mais également pour demander que les pays signataires de l'accord d'Helsinki s'abstiennent de toute intervention. M. Fotilas devait formuler le vœu de voir les Polonais régler eux-mêmes leurs problèmes afin de poursuivre le processus de changement sans recours à la violence. Le secrétaire d'Etat avait enfin reçu l'ordre formel de se référer à son ministre pour toutes questions sortant du cadre de ces instructions qui lui avaient été données.

Or, M. Papandréou se trouva placé devant le fait accompli, alors que M. Fotilas avait déjà quitté Bruxelles, après avoir voté une résolution dont certains passages sont considérés comme par trop antisoviétiques. L'« affaire Fotilas » a éclaté avec la déclaration officielle précisant que la signature de l'ancien secrétaire d'Etat n'engageait nullement le gouvernement grec.

Ami et fidèle compagnon du premier ministre, M. Fotilas avait fait dernièrement l'objet de vives critiques au sein même du parti socialiste grec, qui lui reprochait l'abstention de la Grèce lors du récent vote à l'ONU concernant un réfugié palestinien réclamé par Israël. Il avait été décidé que la Grèce suivrait la France, qui estimait devoir s'abstenir afin d'éviter une ingérence dans les affaires américaines. Face à la levée de boucliers des plus farouches tenants d'une politique pro-arabe encore plus accentuée, M. Fotilas ne semble pas avoir assumé ses responsabilités. En fait, c'est toute l'orientation des affaires étrangères qui préoccupe le premier ministre.

La presse de l'opposition s'est bien entendue emparée de « l'affaire Fotilas », présentée comme la première faille du gouvernement socialiste grec. Cette même presse fait également état de divergences et de conflits d'autorité et de compétence entre plusieurs membres du gouvernement, mais elle oublie que certains ministres de la Nouvelle démocratie en étaient arrivés à ne plus se saluer, ce qui n'empêcha pas ce parti de rester sept ans au pouvoir.

Il est de fait que l'action du gouvernement socialiste manque parfois de cohésion et que les « durs » ajoutent aux problèmes en essayant de faire passer l'idéologie avant les froides réalités nationales. Tiraillé entre ceux qui veulent tout et tout de suite, et les éléments modérés de son parti, M. Papandréou est soumis à une rude épreuve, qui pourrait le conduire à un remaniement dans les trois mois à venir.

MARC MARCEAU.

Le vol d'armes de Foix

Une banale affaire de droit commun

Au cours d'une conférence de presse, le mardi 5 anvier, M. Marc Gaubert, procureur de la République au tribunal de Foix (Ariège), a déclaré que le vol d'armes au camp Clauzel « n'avait pas de lien avec un mouvement subversif quelconque en l'état actuel des choses ». M. Louis Ques, directeur du S.R.P.J. de Toulouse, a estimé, pour sa part, que cette affaire n'a pas été motivée par des raisons politiques et qu'elle est l'œuvre de truands (« le Monde » du 6 janvier).

Ce hold-up hors du commun semble donc en réalité être une banale affaire de droit commun. A l'époque plusieurs hypothèses avaient été émises. L'extrême droite aurait préparé un putsch pour renverser le régime en place. La vie du président de la République aurait été menacée. *Le Parisien libéré* dénonçait même le chef de file d'Action directe, M. Jean-Marc Rouillan. On avait aussi parlé des Basques de l'ETA et du Bataillon basque espagnol, organisation d'extrême droite. En fait il s'agirait d'une banale affaire de banditisme.

C'est à quelques kilomètres de Gréplac, à Caujac, que les membres du S.R.P.J. de Toulouse ont déterré les armes dans la nuit du lundi 4 au mardi 5 janvier. Entre deux rangs de vignes de la petite propriété de M. et Mme Emourgeon et de leur fils, Francis, vingt-huit ans. Derrière la modeste maison blanche, près du gazon semé d'angelots de plâtre, le sol est jonché de sacs de plastique bleu, crevés, autour d'une fosse d'un mètre de long.

M. Francis Emourgeon, qui n'a pas de passé judiciaire connu, avait effectué son service militaire au camp de Clauzel il y a environ huit ans, nous indique notre correspondante. Faisant partie du petit milieu toulousain, il avait acheté rue de la Colombette, au centre de Toulouse, un bar restaurant « Le System ». Mais il ne s'était pas inquiété de l'acquisition de la licence de débit de boissons. L'établissement avait été fermé par décision judiciaire. C'est, semble-t-il, pour se procurer de l'argent qu'il aurait participé au vol du camp Clauzel.

Les armes devaient sans doute être revendues. Etant inopérantes parce que neutralisées, elles furent donc enterrées à l'exception des deux fusils mitrailleurs des sentinelles, qui ont vraisemblablement été négociés. Les photos du stock qui ont été retrouvées auraient constitué une sorte de catalogue pour d'éventuels « clients ».

Les enquêteurs sont d'ailleurs persuadés que M. Emourgeon a lui-même organisé l'action de commando. Mais aucun de ses complices n'a pour l'instant été identifié. M. Emourgeon est resté muet. Quant à M. Vincent Coronna, vingt-quatre ans, qui a participé avec lui à l'agression de la gare Matabiau, qui a mis les policiers sur la piste du commando de Foix, il a été mis hors de cause dans l'affaire du camp Clauzel.

MM. Emourgeon et Coronna doivent être présentés ce mercredi 6 janvier en fin de matinée à M. Bernard Boutié, juge d'instruction au tribunal de Foix, à qui avait été confiée l'information judiciaire sur le vol des armes. Reste maintenant à retrouver les deux armes manquantes et à identifier les autres membres du commando.

NOUVELLES DIFFICULTÉS AU SEIN DE LA C.G.T. ?

Certains « contestataires » seraient sanctionnés

M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T. et successeur vraisemblable de M. Séguy à la tête de la confédération au congrès de mai, devait présenter, mercredi 6 janvier, les conclusions des travaux de la commission exécutive réunie le même jour.

M. Pierre Gensous devait présenter, au nom du bureau, un rapport sur la « *situation politique* » et l'action de la centrale. De son côté, ce même mercredi, le collectif des syndiqués C.G.T. qui ont lancé des appels de soutien à Solidarnosc devait faire le bilan de ce mouvement de solidarité, qui aurait déjà réuni plus de quatre cents syndicats ou sections. Le collectif devait aussi annoncer l'organisation d'un meeting, le 12 janvier, à Paris, pour dénoncer à nouveau les atteintes au droit syndical en Pologne.

MM. René Buhl et Jean-Louis Moynot, membres de la commission exécutive de la C.G.T., pourraient participer à ce meeting. Ces deux dirigeants cégétistes, dont les critiques à l'égard du bureau confédéral ne se limitent pas à l'attitude de cette instance à l'égard des événements de Pologne, auraient, d'autre part, selon plusieurs sources, reçu une lettre de la confédération leur demandant de se démettre de leurs mandats de représentation de la C.G.T. qu'ils détiennent, soit au Conseil économique et social, soit au commissariat général au Plan. Si cette nouvelle était confirmée, et recevait l'aval de la commission exécutive, elle confirmerait les difficultés internes de la centrale.

Il est d'autre part confirmé que, après la publication d'un éditorial de M. Lucien Postel dans le bimensuel cégétiste *le Peuple* — dont il est rédacteur en chef — se déclarant solidaire des syndicalistes polonais (*le Monde* du 2 janvier 1982), M. René Lomet, secrétaire confédéral, a envoyé à de nombreux responsables syndicaux une lettre précisant que cet éditorial ne reflétait pas l'opinion de la confédération et qu'il s'agissait d'une « *initiative personnelle prise sans aucune consultation du bureau confédéral* ».

● *Prochaines négociations contractuelles sur la formation professionnelle.* — Le C.N.P.F. a décidé de répondre favorablement à la demande commune des syndicats F.O., C.F.T.C. et C.G.C., d'entamer, dans les prochains mois, des négociations contractuelles sur la formation professionnelle continue. Le conseil exécutif du patronat a, le 4 janvier, donné mandat à M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., pour conduire ces négociations.

UN APPEL DES ÉVÊQUES FRANÇAIS A PROPOS DE LA POLOGNE

Réuni à Paris le 5 janvier, le conseil permanent de l'épiscopat français a publié un communiqué sur la situation en Pologne. Ayant exprimé ses craintes que l'épreuve du peuple polonais ne soit « *peu à peu enfouie dans le silence* », le conseil souhaite :

« *Que se manifeste une vigilante fidélité pour qu'un mur d'isolement ne soit pas définitivement dressé. Les procès et jugements, au nom de l'« état de guerre » risquent de réduire au silence ceux qui représentent l'espoir d'une nouvelle liberté.*

» *Quelle aide en nourriture et en médicaments se poursuive pour soutenir les Polonais dans leurs souffrances physiques et morales ;*

» *Que se prennent, à la base, des initiatives de toutes sortes, tissant ainsi un réseau de solidarités durables : adoption de prisonniers, jumelage de familles, de communautés, de villes, accueil de réfugiés, etc.*

» *Par des gestes régulièrement posés, tous les Polonais, tous les catholiques polonais, tout l'épiscopat polonais doivent savoir que leur espérance est la nôtre, que leur lutte pour leurs droits fondamentaux est la nôtre et que fidèlement nous demeurons à leur côté.* »

LE CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX VA SE RÉUNIR AU DANEMARK

(De notre correspondante)

Copenhague. — Le bureau du Conseil mondial de la paix se réunira à Copenhague du 6 au 8 janvier. Cent trente-cinq membres étrangers sont attendus. En tête de liste figurent les noms du général Costa Gomes, ancien président de la République portugaise, du sénateur socialiste italien Nino Pasti, ancien général de l'OTAN, de l'ancien premier ministre polonais Josef Cyrankiewicz, du capitaine Gornicki, porte-parole de la junte polonaise, etc.

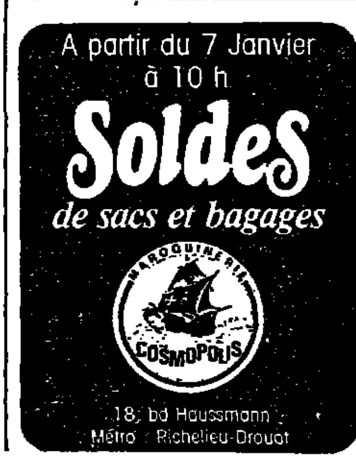
Cette conférence était prévue depuis longtemps, mais le fait qu'elle se déroulera trois semaines à peine après le « coup » de Varsovie inquiète certains milieux politiques, qui redoutent de la voir se transformer en une sorte de contre-offensive à la gloire du bloc de l'Est. Cette crainte est arrivée par le fait que le Comité de coopération paix et sécurité, qui regroupe au Danemark une trentaine de mouvements pacifistes et a, jusqu'à présent, ignoré superbement tout ce qui se passait au bord de la Vistule, a décidé « de profiter de la présence de tant de personnalités imminentes » pour organiser une manifestation au centre de la capitale, le 7 janvier au soir, sur le thème de « Non à Euroshima ».

C. O.

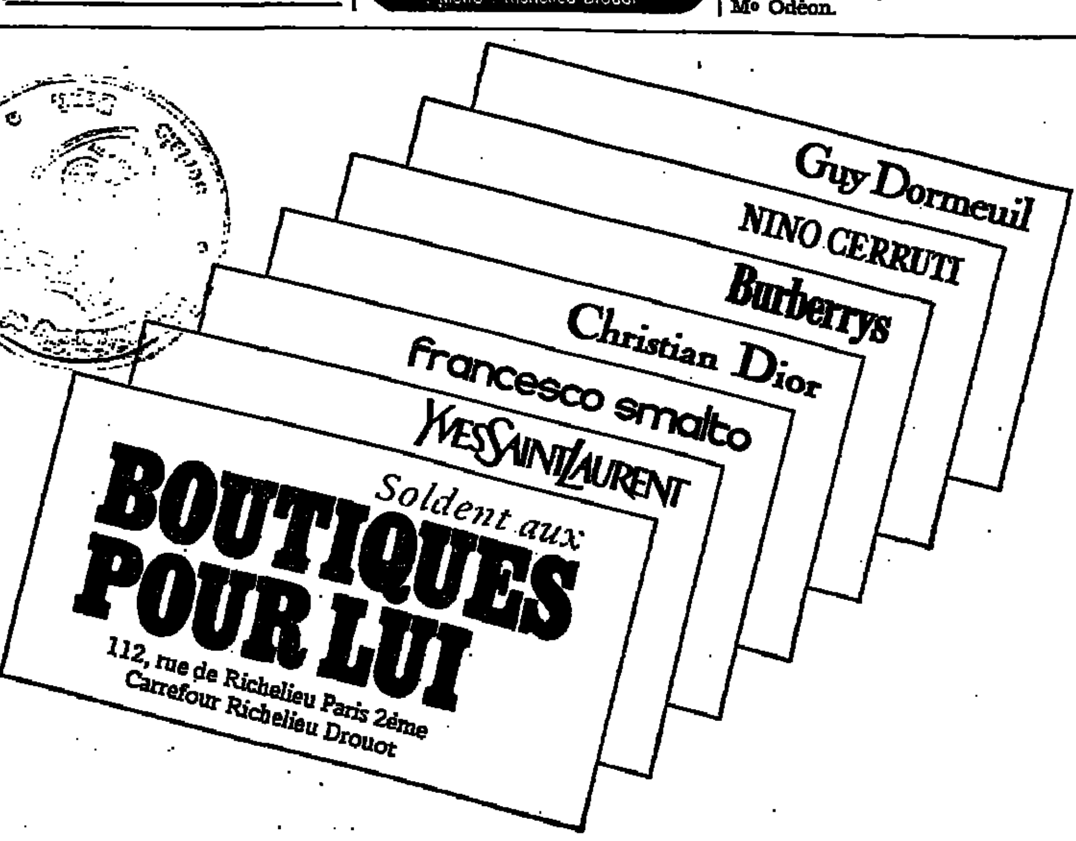
REPLI DU DOLLAR DOUBLEMENT DES VENTES D'OR SOVIÉTIQUES

La reprise du dollar, amorcée mardi 5 janvier après un repli initial en début de semaine, a tourné court mercredi 6 janvier, la devise américaine retombant à 2,2450 DM contre 2,2550 DM à Francfort et 5,70 F contre 5,72 F à Paris. Un léger fléchissement des taux aux Etats-Unis a provoqué ce repli. Sur le marché de l'or un peu au-dessus du niveau de 400 dollars, à 402 dollars, les experts londoniens estiment que les ventes soviétiques ont plus que doublé en 1981, passant de 90 tonnes à 200 tonnes. L'essentiel de ces ventes aurait été effectué pendant les trois derniers mois de l'année afin de combler le déficit de la balance des paiements soviétique, notamment pour le règlement des achats de céréales et pour le soutien à la Pologne.

Le numéro du « Monde » daté 6 janvier 1982 a été tiré à 553 423 exemplaires.







A B C D E F G

